

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-171 - Rapport égalité hommes femmes – Exercice 2020

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

votants : 37 dont 5 pouvoirs

absents : 2

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Laurent PONROY, Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a adopté plusieurs mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent désormais, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Vote du conseil municipal : sans objet

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

ÉGALITE HOMMES/FEMMES

2021

RAPPORT PRÉALABLE AU BUDGET 2021 LOI DU 4 AOÛT 2014

PLAN

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_171-DE

I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

A) Caractéristiques démographiques

B) Déroulement de carrière

C) Temps de travail

D) La rémunération

E) Le plan d'action égalité hommes-femmes

II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014

A) En matière de démocratie de proximité

B) A travers la commande publique

I) LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE EN

A) Les caractéristiques démographiques

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2020.

1. Taux de féminisation

En 2020, à la ville d'Auxerre, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 70 %.

Les femmes représentent 72 % des effectifs permanents titulaires/stagiaires et 51 % des effectifs permanents contractuels.

Comparés aux chiffres nationaux, ces taux sont supérieurs à la Ville : 70 % de femmes à la ville d'Auxerre contre 61 % dans les communes de 50 à 499 agents.

2. Part des titulaires et non titulaires sur emplois permanents

Parmi les titulaires, les femmes sont sur-représentées par rapport aux chiffres nationaux (72 % contre 58%) et sous représentées parmi les non titulaires (51 % et 67 % au niveau national)

3. Répartition H/F selon les filières

Il faut noter une très forte représentation des femmes au sein des filières sanitaire et sociale (100,00 %), administrative (85 %), animation (78%). En revanche, au sein des filières activité physique et sportive et police, les femmes sont sous-représentées (respectivement 18 % et 27 %).

Par rapport aux chiffres nationaux, les écarts ne sont pas significatifs en filières administrative, culturelle, sanitaire et sociale. La proportion de femmes est plus élevée en filière technique (55 % à la ville contre 41 % au niveau national), en animation (78 % contre 71 %), police (27% contre 21%).

Elle est inférieure en filière sportive (18 % contre 28 %).

4. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique

A la ville d'Auxerre, 68 % des agents permanents de catégorie A sont des femmes (60 % au niveau national), elles sont 57 % en catégorie B (64 % au national) et 74 % des agents de catégorie C sont des femmes (60 % au niveau national).

5. Postes à responsabilité

A la ville d'Auxerre, le taux de féminisation pour les postes de direction est de 33 %. Il convient de rappeler que l'organisation des services est mutualisée avec la Communauté d'agglomération, de fait, le nombre de postes de direction est assez faible à la ville.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur le niveau responsable de service : 60 %. Cependant, l'effectif global étant à 70 % féminin, la proportion de postes de responsables occupés par les femmes est inférieure à leur part dans les effectifs.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en filière technique, administrative, culturelle, pour autant les postes de responsables de service sont à 50 % occupés par des

femmes en filière culturelle et technique et à 55 % en filière administrative, c'est-à-dire à un niveau inférieur à leur part dans l'effectif.

B) Le déroulement de carrière

66 % des avancements de grade ont concerné des femmes, ce qui est un peu plus faible que leur présence dans la collectivité (72 % de l'effectif titulaire est féminin)

Par rapport à l'effectif par sexe, 8 % des femmes ont eu un avancement contre 10 % des hommes.

Par rapport à l'effectif global, 7 % des femmes et 9 % des hommes ont eu un avancement.

C) Le temps de travail

Pour rappel, en fonction des cadres d'emploi, il existe différentes durées hebdomadaires de référence, à savoir 35 heures pour la majorité des cas, 20 heures ou 16 heures pour certains cadres d'emploi de la filière culturelle.

Les conditions d'activité des emplois permanents :

- à temps complet : l'activité à temps plein, l'activité à temps partiel (choisi ou de droit) selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 % du temps hebdomadaire de référence,
- à temps non-complet : il s'agit des emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence.

A la ville d'Auxerre, 14 % des femmes travaillent à temps partiel alors que parmi les hommes, ils ne sont que 1%.

Les temps partiels sont effectués à 97 % par des femmes.

80 % des femmes sont sur des postes à temps complet alors que parmi les hommes, 93% sont sur des postes à temps complet.

Au total, les postes à temps complet sont occupés par des femmes à 87 %.

D) La rémunération

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui fixe les éléments de rémunération auxquels ont droit, après service fait, les fonctionnaires, est applicable aux fonctionnaires de l'État, territoriaux et hospitaliers.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique quelle que soit la fonction publique d'appartenance.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'il est fixé par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration, dans la li-

mite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat. A l'indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

Enfin, les conditions d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) aux fonctionnaires territoriaux sont déterminées par des dispositions qui leur sont spécifiques.

A la ville d'Auxerre, pour les titulaires, dans les filières administrative et culturelle, la rémunération moyenne des femmes de catégorie A est plus faible que celle des hommes.

En Catégorie B, elle est plus élevée dans les filières administrative et culturelle mais plus faible dans la filière technique.

En catégorie C, elle est similaire en filière culturelle mais très inférieure en filières administrative et technique.

Globalement, sur ces trois filières, la rémunération moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes.

E) Le plan d'action égalité hommes /femmes

Par délibération du 25/03/2021, le Conseil Municipal a adopté le plan d'action égalité hommes femmes pour la Ville d'Auxerre.

Il comporte plusieurs axes :

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes

La veille sur l'égalité des rémunérations et des carrières

La sensibilisation des encadrants et agents en matière d'égalité professionnelle

La sécurisation des procédures de recrutement en termes de discrimination

La recherche d'équilibre par sexe dans les recrutements

L'élaboration d'une charte des temps

La prise en compte de l'égalité professionnelle lors de la mise en place du télétravail

Ce plan pluriannuel sera suivi et évalué chaque année avec les représentants du personnel.

III) LES POLITIQUES MENÉES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

HOMMES TELLES QUE DÉFINIES À L'ARTICLE **4 AOÛT 2014**

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_171-DE

A) En matière de démocratie de proximité

La Ville d'Auxerre compte 5 Espaces d'Accueil et d'Animation, structures de proximité labellisées Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales. Chaque équipement propose de nombreuses activités et animations, ainsi qu'un accueil individualisé pour les démarches administratives notamment. Les principaux objectifs sont de rompre l'isolement, d'accompagner vers l'autonomie et de faciliter le mieux vivre-ensemble et la vie de quartier.

L'ensemble des activités sont ouvertes à tous et toutes, quelque soit leur âge (les mineurs de moins de 11 ans doivent être accompagnés).

Les Espaces d'Accueil et d'Animation accueillent chaque année plus de 1000 usagers pour ces diverses actions et accompagnements individuels. Ce sont très majoritairement des femmes (entre 60 et 90%) qui y sont accueillis.

Les classes d'âges représentées reflètent le plus souvent la sociologie du territoire sur lequel est implanté l'équipement.

La Source, la Boussole et l'Alliance comptent environ 60 % de plus de 60 ans parmi leur public féminin. Enfin, la Confluence (quartiers Rive Droite-Saint Gervais Brazza) et la Ruche (quartiers Sainte-Geneviève – Brichères), territoires où la population est beaucoup plus jeune, comptent eux 50 % de moins de 60 ans.

Au vu du nombre de femmes usagers des équipements de quartier, il est cohérent qu'elles soient également majoritaires dans les actions et activités menées tout au long de l'année.

Elles sont d'autant plus présentes dans les ateliers bricolage, couture, artistique, les accompagnements sur l'estime de soi, les activités sportives (zumba, gymnastique, balade...) ou informatiques ou encore les ateliers cuisine.

En ce qui concerne les accueils ados, nous pouvons constater globalement une parité entre les filles et les garçons, même si dans certains accueils les garçons sont majoritairement représentés. La mixité est recherchée à chaque action menée par les accueils collectifs de mineurs.

Les femmes sont très représentées dans les actions parentalité menées auprès des familles du territoire.

Ainsi, la Ruche propose depuis la rentrée 2020 un groupe de parole fermé de mamans avec la référente famille et une assistante sociale du conseil départemental qui questionne la condition féminine et le rôle de maman, en s'inspirant de l'ouvrage « Les 12 manteaux de maman ».

Les animations organisées par la Confluence lors de la quinzaine de la parentalité ont accueilli un nombre important de femmes ; notons également que l'action « Comptines » menée par cet équipement compte exclusivement des femmes et leurs enfants. Même constat à la Boussole où l'action parentalité est fréquentée là aussi exclusivement par des femmes.

En 2021, un groupe de femmes de Saint-Siméon a organisé un séjour avec l'EAA l'Alliance.

Des permanences de la travailleuse sociale de l'accueil de jour pour femmes victimes de violences du CCAS ont également débuté en 2021 dans les EAA.

B) A travers la commande publique

L'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a pour objet d'inciter les opérateurs économiques au respect des dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. Afin d'assurer l'effectivité de celles-ci, c'est la voie de la sanction qui a été privilégiée, avec l'ajout de trois nouvelles interdictions de soumissionner à la commande publique attachées à la méconnaissance de la législation en la matière.

1. Les contrats concernés

Cet article s'applique à l'essentiel des contrats de la commande publique puisque le texte adopté couvre les marchés publics, les Délégations de Service Public ainsi que les marchés de partenariat.

2. Les nouvelles interdictions de soumissionner

Les nouveaux cas d'exclusion de la commande publique retenus par l'article 16 de la loi du 4 août 2014 visent les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sont ainsi interdites de soumissionner les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour discrimination, au sens de l'article 225-1 du Code pénal ; infraction qui couvre naturellement les discriminations opérées entre les personnes à raison de leur sexe, mais également, et bien au-delà, toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur orientation ou identité sexuelle ou encore, notamment, de leurs opinions politiques ou de leur état de santé.

Sont également exclues des contrats de la commande publique les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, en application des dispositions de l'article L.1146-1 du Code du travail, pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du Code du travail.

Ces articles interdisent, sous réserve de quelques exceptions, de mentionner ou de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché, de refuser d'embaucher une personne, de prononcer une mutation, de résilier ou refuser de renouveler un contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse, ou encore de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Sont par ailleurs exclues les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue à l'article L.2242-8 du Code du travail et qui, à la date à laquelle elles

soumissionnent, n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de

3. Modalités de contrôle

La Ville d'Auxerre applique donc ces nouvelles modalités depuis leur publication.

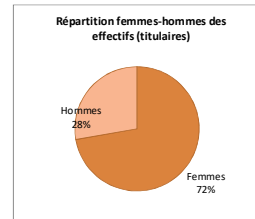
A ce titre, au niveau de la phase candidatures, elle vérifie l'attestation sur l'honneur des candidats de bien respecter les dispositions du Code du travail précitées et de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à ce sujet au cours des 5 années précédentes.

Pour ce faire, c'est le formulaire DC 1 (Déclaration du Candidat) qui est utilisé. Les candidats le remplissent et la Ville contrôle les informations avant d'attribuer le marché.

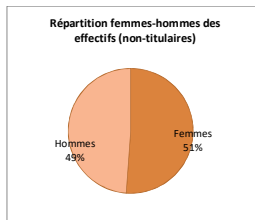
Cela répond ainsi à la double exigence de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part, mais aussi, de ne pas complexifier encore davantage l'accès à la commande publique, notamment pour les PME, d'autre part.

Part des femmes et des hommes par filières**Titulaires**

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	61	10	71
filière technique	69	55	124
filière animation	39	11	50
filière culturelle	50	20	70
filière sociale	39	0	39
filière médico-sociale	14	0	14
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	2	3
filière police municipale	3	8	11
filière incendie secours			0
TOTAL	276	106	382

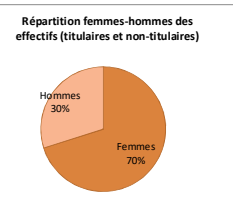
**Non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	3	1	4
filière technique	1	2	3
filière animation	0	0	0
filière culturelle	6	11	17
filière sociale	7	0	7
filière médico-sociale	4	0	4
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	7	8
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	22	21	43



Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	64	11	75	85%	15%
technique	70	57	127	55%	45%
animation	39	11	50	78%	22%
culturelle	56	31	87	64%	36%
sociale	46	0	46	100%	0%
médico-sociale	18	0	18	100%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	2	9	11	18%	82%
police municipale	3	8	11	27%	73%
incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	298	127	425	70%	30%

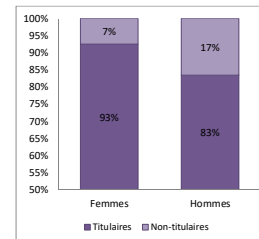


Au niveau national, dans la FPT:
 Taux de féminisation: 61 %
 communes: 60 %
 EPCI: 51 %
 entre 5 et 49 agents: 66 %
 entre 50 et 499 agents: 61 %
 entre 500 et 4 999 agents: 67 %

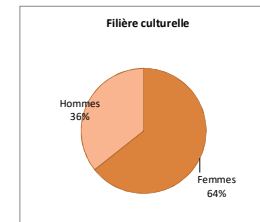
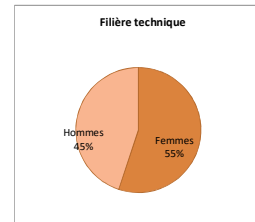
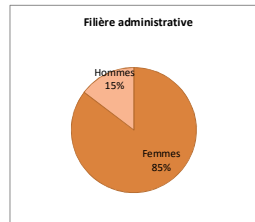
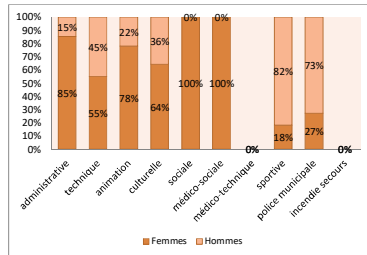
Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	93%	83%	72%	28%
Non-titulaires	7%	17%	51%	49%

Au niveau national, dans la FPT:
 Titulaires: 58 % de femmes / 42 % d'hommes
 Non-titulaires: 67 % de femmes / 33 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



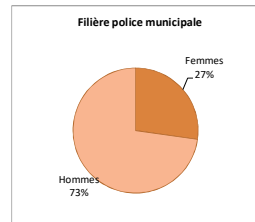
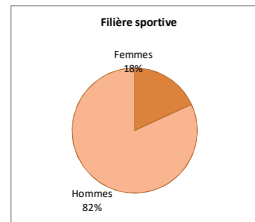
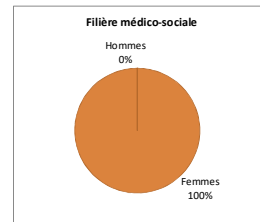
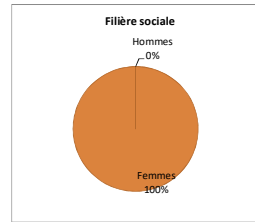
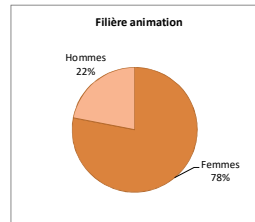
Répartition par filières



Au niveau national, dans la FPT:

- filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
- filière technique: 41 % de femmes / 59 % d'hommes
- filière animation: 71 % de femmes / 29 % d'hommes
- filière culturelles: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
- filière sociale: 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-soc: 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-tech: 74 % de femmes / 26 % d'hommes
- filière sportive: 28 % de femmes / 72 % d'hommes
- filière sécurité-police: 21 % de femmes / 79 % d'hommes
- filière incendie-soc: 4 % de femmes / 96 % d'hommes

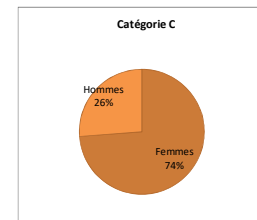
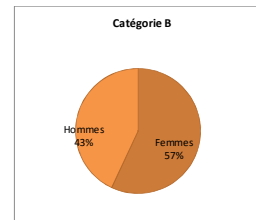
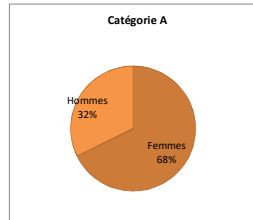
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par catégorie hiérarchique

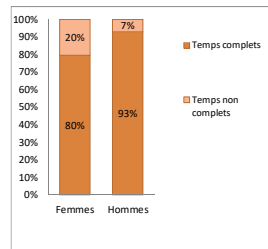
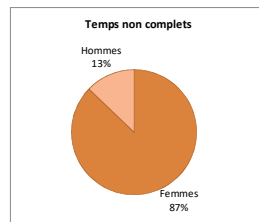
	Femmes	Hommes
cat A	40	19
cat B	41	31
cat C	217	77

Au niveau national, dans la FPT:
 cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
 cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Temps complets / non complets

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	237	118	80%	93%
Temps non complets	61	9	20%	7%
Total	298	127	100%	100%

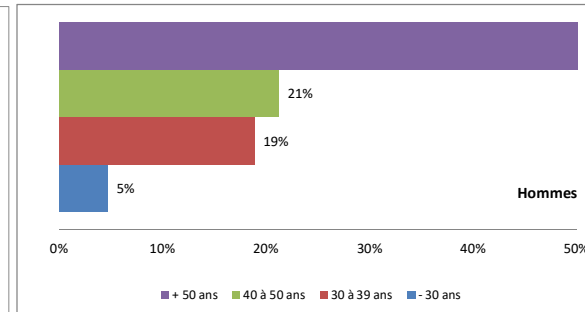
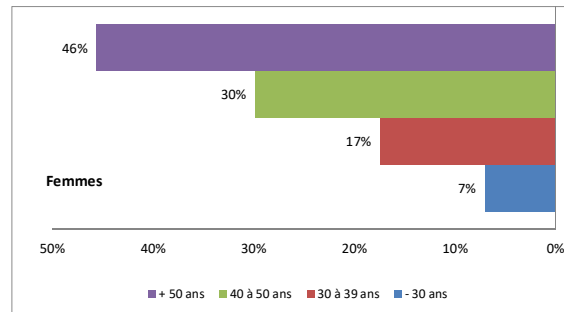


Pyramide des âges - permanents

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	136	46%	70	55%
40 à 50 ans	89	30%	27	21%
30 à 39 ans	52	17%	24	19%
- 30 ans	21	7%	6	5%
Total	298	100%	127	100%

Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen: femmes: 43,9 ans
 hommes: 43,6 ans
 Part des moins de 30 ans: 11,3 % (idem f et h)
 Part des plus de 50 ans: femmes: 33,9 %
 hommes: 33,4 %



Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

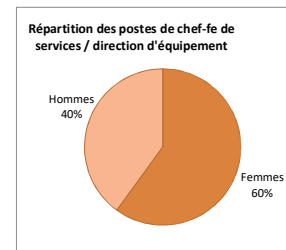
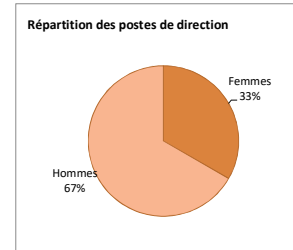
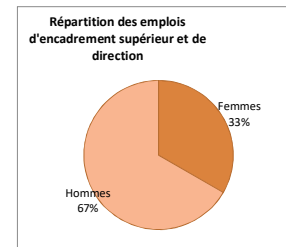
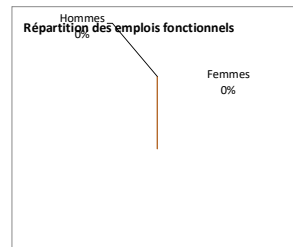
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	0	0
postes de direction	1	2	3
emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*	1	2	3
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	9	6	15
Total	11	10	21

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

Au niveau national, dans la FPT:

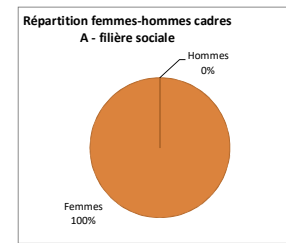
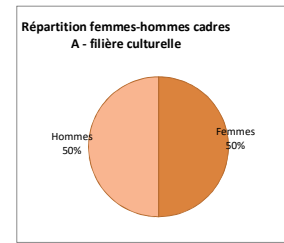
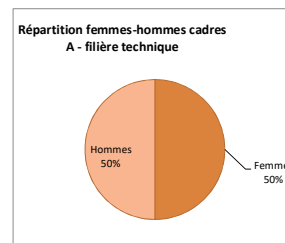
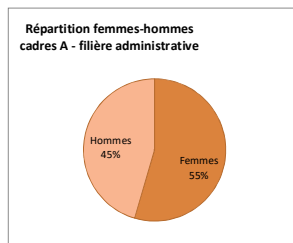
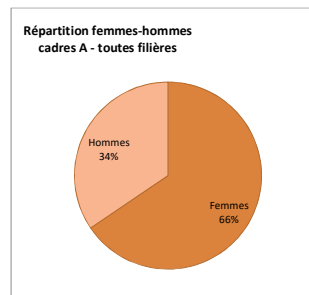
Emplois d'encadrement supérieur et de direction: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels administratifs: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels techniques: 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

Source: DGAFF, chiffres clés de l'égalité pro 2014



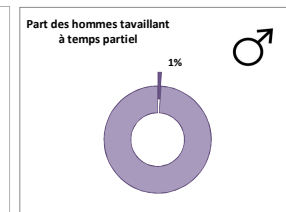
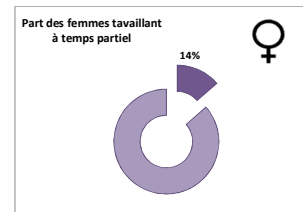
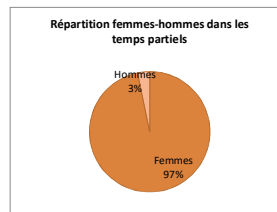
Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	6	5	11
cadres A filière technique	1	1	2
cadres A filière culturelle	12	12	24
cadres A filière sociale	19	0	19
cadres A filière sportive	0	2	2
cadres A filière police	0	0	0
cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	38	20	37



Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	6	0
	Temps complet	20	16
	Total	26	16
Catégorie B	Temps partiel	3	0
	Temps complet	26	12
	Total	29	12
Catégorie C	Temps partiel	21	1
	Temps complet	144	74
	Total	165	75
Total toutes catégories	Temps partiel	30	1
	Temps complet	190	102
	Total	220	103



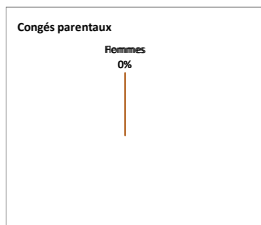
Au niveau national, dans la FPT:

29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes
 en cat A: 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes
 en cat B: 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes
 en cat C: 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Congé parental

Femmes	0
Hommes	0
Total	0



Au niveau national, dans la FPT:

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes

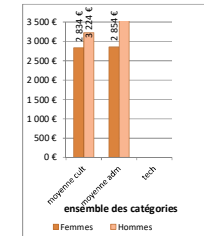
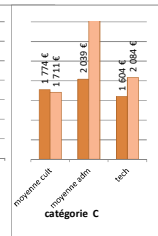
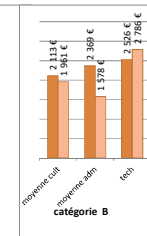
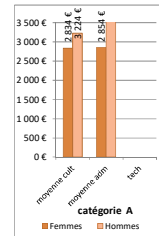
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP) / titulaires

		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	moyenne cult	2 834 €	2 113 €	1 774 €	2 618 €
	moyenne adm	2 854 €	2 369 €	2 039 €	2 131 €
	tech		2 526 €	1 604 €	1 616 €
Hommes	moyenne cult	3 224 €	1 961 €	1 711 €	2 156 €
	moyenne adm	4 138 €	1 578 €	4 087 €	3 104 €
	tech		2 786 €	2 084 €	2 177 €

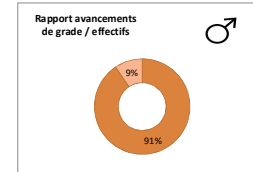
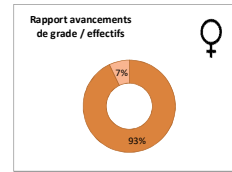
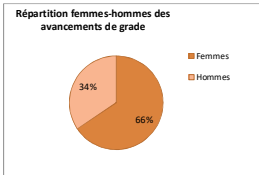
Au niveau national, dans la FPT:

Femmes: 1 734 € / Hommes: 1 944 €
 soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)
 chez les cadres:
 Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 499 €
 soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)



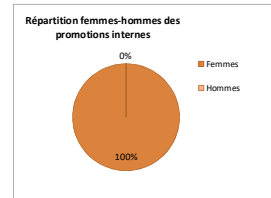
Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	29	1	3%	17	2	12%
cat B	34	0	0%	13	3	23%
cat C	213	20	9%	76	6	8%
Ensemble	276	21	8%	106	11	10%



Promotions interne

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	29	1	3%	17	0	0%
cat B	34	2	6%	13	0	0%
cat C	213	0	0%	76	0	0%
Ensemble	276	3	1%	106	0	0%



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-172 – Indemnités des élus – Etat 2021

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

votants : 37 dont 5 pouvoirs

absents : 2

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Laurent PONROY, Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être présenté. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget.

Les montants indiqués dans le tableau en annexe sont exprimés en euros bruts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de cet état.

Vote du conseil municipal : sans objet

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Annexe : Etat annuel des indemnités des élus municipaux

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du [statut de l' élu](#) de l'AMF).

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal				Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Mandat	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BAHR Céline	12 134,88	0	0	Adjointe						
BAULU Marie-Ange	6 016,88	0	0	Conseillère municipale						
BOUCHROU Nordine	9 421,39	0	0	Adjoint						
BOUROUBA Auria	6 067,44	0	0	Conseillère municipale						
CRESSON-GIRAUD Carole	12 134,88	0	0	Adjointe						
DOLOZILEK Sébastien	12 134,88	0	0	Adjoint						
EL MEHDI Hicham	12 134,88	0	0	Adjoint						
GRANDRUE Margaux	11 901,60	0	0	Maire déléguée de Vaux						
HENRIAT Pascal	12 134,88	0	0	Adjoint						
JOUVET Julien	6 067,44	0	0	Conseiller municipal						
KONE Souleymane	6 067,44	0	0	Conseiller						

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_172-DE

				municipal						
MARAULT Crescent	39 671,88	0	0	Maire						
MARMAGNE Bruno	12 134,88	0	0	Adjoint						
MIREDIN Emmanuelle	12 033,76	0	0	Adjointe						
MROWINSKI JOAQUINA Isabelle	12 134,88	0	0	Adjointe						
SAINT-ANTONIN Maryline	12 134,88	0	0	Adjointe						
VALLE Vincent	12 134,88	0	0	Adjoint						
VOYE Patricia	9 421,39	0	0	Adjointe						

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-173 – Budget primitif 2022 – Budget principal

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Le budget primitif pour l'exercice 2022 de la ville d'Auxerre s'établit comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Investissement	22.612.073	22.612.073
Fonctionnement	45.812.477	45.812.477

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif 2022 de la ville d'Auxerre tel que présenté ci-dessus.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 29

- Voix contre : 9 S. FEVRE, M. CAMBEFORT,
I. POIFOL-FERREIRA, R. PROU-MÉLINE, M.
NAVARRE, F. ZIANI, M. DEBAIN, D.
ROYCOURT, F. LOURY

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE
D'AUXERRE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21890024900010

POSTE COMPTABLE : Auxerre

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	38
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	42
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	64
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	96
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	97
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	103
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	104
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	105
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	107
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	108
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	109
A4 - Etat des provisions	110
A5 - Etalement des provisions	111
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	112
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	113
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	114
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	115
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	116
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	117
A8 - Etat des charges transférées	118
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	119

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	121
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	122
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	124
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	125
B1.6 - Etat des engagements reçus	126
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	127
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	128
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	129
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	130

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	131
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	136
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	137
C3.2 - Liste des établissements publics créés	138
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	139
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	140

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	141
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
89024

VILLE D'AUXERRE
BUDGET PRINCIPAL

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	35942
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	620
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
38565363.00	43683929.00	1029.79	1293.46

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1160.86	1228.00
2	Produit des impositions directes/population	752.05	659.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1253.52	1431.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	434.38	358.00
5	Encours de dette/population	1573.00	1044.00
6	DGF/population	136.36	200.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.47	0.61
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.04	0.93
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.35	0.25
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1.25	0.73

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 812 477,00	45 812 477,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		45 812 477,00	45 812 477,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 612 073,00	22 612 073,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		22 612 073,00	22 612 073,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		68 424 550,00	68 424 550,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 873 678,37	0,00	12 759 323,00	12 759 323,00	12 759 323,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 755 336,00	0,00	19 486 890,00	19 486 890,00	19 486 890,00
014	Atténuations de produits	411 000,00	0,00	451 000,00	451 000,00	451 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 204 673,00	0,00	8 049 013,00	8 049 013,00	8 049 013,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 244 687,37	0,00	40 746 226,00	40 746 226,00	40 746 226,00
66	Charges financières	1 185 515,31	0,00	934 681,00	934 681,00	934 681,00
67	Charges exceptionnelles	106 670,00	0,00	42 670,00	42 670,00	42 670,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 536 872,68	0,00	41 723 577,00	41 723 577,00	41 723 577,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	937 334,32		1 738 900,00	1 738 900,00	1 738 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 250 000,00		2 350 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 187 334,32		4 088 900,00	4 088 900,00	4 088 900,00
TOTAL		44 724 207,00	0,00	45 812 477,00	45 812 477,00	45 812 477,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 812 477,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	106 400,00	0,00	38 700,00	38 700,00	38 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 298 779,00	0,00	1 691 325,00	1 691 325,00	1 691 325,00
73	Impôts et taxes	29 140 955,00	0,00	30 705 250,00	30 705 250,00	30 705 250,00
74	Dotations et participations	12 774 151,00	0,00	11 522 133,00	11 522 133,00	11 522 133,00
75	Autres produits de gestion courante	1 092 405,00	0,00	1 044 561,00	1 044 561,00	1 044 561,00
Total des recettes de gestion courante		44 412 690,00	0,00	45 001 969,00	45 001 969,00	45 001 969,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		44 442 690,00	0,00	45 053 969,00	45 053 969,00	45 053 969,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	281 517,00		758 508,00	758 508,00	758 508,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		281 517,00		758 508,00	758 508,00	758 508,00
TOTAL		44 724 207,00	0,00	45 812 477,00	45 812 477,00	45 812 477,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 812 477,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 330 392,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	536 720,00	0,00	321 014,00	321 014,00	321 014,00
204	Subventions d'équipement versées	1 468 809,00	0,00	1 447 676,00	1 447 676,00	1 447 676,00
21	Immobilisations corporelles	1 871 766,00	0,00	1 269 880,00	1 269 880,00	1 269 880,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 605 452,00	0,00	3 749 995,00	3 749 995,00	3 749 995,00
	Total des opérations d'équipement	2 335 153,00	0,00	8 824 000,00	8 824 000,00	8 824 000,00
	Total des dépenses d'équipement	10 817 900,00	0,00	15 612 565,00	15 612 565,00	15 612 565,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 259 000,00	0,00	5 641 000,00	5 641 000,00	5 641 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 269 000,00	0,00	5 651 000,00	5 651 000,00	5 651 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	925 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 011 900,00	0,00	21 318 565,00	21 318 565,00	21 318 565,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	281 517,00		758 508,00	758 508,00	758 508,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 500,00		535 000,00	535 000,00	535 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	419 017,00		1 293 508,00	1 293 508,00	1 293 508,00
	TOTAL	26 430 917,00	0,00	22 612 073,00	22 612 073,00	22 612 073,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 612 073,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 877 610,33	0,00	1 586 500,00	1 586 500,00	1 586 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	17 949 472,35	0,00	12 669 094,00	12 669 094,00	12 669 094,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	19 827 082,68	0,00	14 255 594,00	14 255 594,00	14 255 594,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 900 000,00	0,00	1 691 079,00	1 691 079,00	1 691 079,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	445 000,00	0,00	1 986 500,00	1 986 500,00	1 986 500,00
	Total des recettes financières	2 354 000,00	0,00	3 677 579,00	3 677 579,00	3 677 579,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	925 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	23 106 082,68	0,00	17 988 173,00	17 988 173,00	17 988 173,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	937 334,32		1 738 900,00	1 738 900,00	1 738 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 250 000,00		2 350 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	137 500,00		535 000,00	535 000,00	535 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 324 834,32		4 623 900,00	4 623 900,00	4 623 900,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	510 (- PAR VOTE) ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE
TOTAL		26 430 917,00	0,00	22 612 073,00	22 612 073,00	22 612 073,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 612 073,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

3 330 392,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 759 323,00		12 759 323,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 486 890,00		19 486 890,00
014	Atténuations de produits	451 000,00		451 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 049 013,00		8 049 013,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	934 681,00	0,00	934 681,00
67	Charges exceptionnelles	42 670,00	0,00	42 670,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 350 000,00	2 350 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 738 900,00	1 738 900,00
Dépenses de fonctionnement – Total		41 723 577,00	4 088 900,00	45 812 477,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 812 477,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 641 000,00	0,00	5 641 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 824 000,00		8 824 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	321 014,00	0,00	321 014,00
204	Subventions d'équipement versées	1 447 676,00	0,00	1 447 676,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 269 880,00	0,00	1 269 880,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 749 995,00	500 000,00	4 249 995,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	35 000,00	35 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		758 508,00	758 508,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	55 000,00	0,00	55 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		21 318 565,00	1 293 508,00	22 612 073,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 612 073,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	38 700,00		38 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 691 325,00		1 691 325,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 705 250,00		30 705 250,00
74	Dotations et participations	11 522 133,00		11 522 133,00
75	Autres produits de gestion courante	1 044 561,00	0,00	1 044 561,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	52 000,00	758 508,00	810 508,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		45 053 969,00	758 508,00	45 812 477,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 812 477,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 691 079,00	0,00	1 691 079,00
13	Subventions d'investissement	1 586 500,00	0,00	1 586 500,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	12 669 094,00	0,00	12 669 094,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	535 000,00	535 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 300 000,00	2 300 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	55 000,00	0,00	55 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		50 000,00	50 000,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 738 900,00	1 738 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 986 500,00		1 986 500,00
Recettes d'investissement – Total		17 988 173,00	4 623 900,00	22 612 073,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 612 073,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	11 873 678,37	12 759 323,00	12 759 323,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	148 000,00	34 000,00	34 000,00
60611	Eau et assainissement	266 907,00	265 000,00	265 000,00
60612	Energie - Electricité	1 631 342,00	1 680 000,00	1 680 000,00
60613	Chauffage urbain	207 000,00	212 000,00	212 000,00
60621	Combustibles	32 500,00	29 000,00	29 000,00
60622	Carburants	220 000,00	180 000,00	180 000,00
60623	Alimentation	59 320,00	52 200,00	52 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	226 822,00	204 531,00	204 531,00
60631	Fournitures d'entretien	445 600,00	326 900,00	326 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	379 861,00	377 257,00	377 257,00
60633	Fournitures de voirie	252 000,00	245 000,00	245 000,00
60636	Vêtements de travail	26 800,00	26 000,00	26 000,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	5 850,00	5 850,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	95 405,00	95 715,00	95 715,00
6067	Fournitures scolaires	114 194,00	110 167,00	110 167,00
611	Contrats de prestations de services	3 258 186,37	3 885 907,99	3 885 907,99
6132	Locations immobilières	187 120,00	144 395,00	144 395,00
6135	Locations mobilières	33 375,00	53 370,00	53 370,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 900,00	42 455,00	42 455,00
61521	Entretien terrains	145 700,00	500 000,00	500 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	974 300,00	1 194 199,00	1 194 199,00
615231	Entretien, réparations voiries	375 000,00	582 000,00	582 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	23 200,00	23 200,00	23 200,00
61551	Entretien matériel roulant	62 000,00	62 000,00	62 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	146 200,00	95 576,00	95 576,00
6156	Maintenance	260 914,00	209 620,00	209 620,00
6161	Multirisques	97 000,00	85 000,00	85 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	110 800,00	112 750,00	112 750,00
617	Etudes et recherches	0,00	45 000,00	45 000,00
6182	Documentation générale et technique	15 960,00	14 170,00	14 170,00
6184	Versements à des organismes de formation	77 000,00	72 200,00	72 200,00
6188	Autres frais divers	46 320,00	39 900,00	39 900,00
6226	Honoraires	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	65 000,00	35 000,00	35 000,00
6228	Divers	58 400,00	70 647,28	70 647,28
6231	Annonces et insertions	56 500,00	38 500,00	38 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	35 580,00	45 080,00	45 080,00
6237	Publications	10 000,00	60 000,00	60 000,00
6238	Divers	113 410,00	92 400,00	92 400,00
6247	Transports collectifs	294 226,00	256 241,00	256 241,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	14 000,00	14 000,00
6256	Missions	35 480,00	25 000,00	25 000,00
6257	Réceptions	42 380,00	101 480,00	101 480,00
6262	Frais de télécommunications	130 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	40 540,00	21 770,00	21 770,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	600,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	358 200,00	300 852,40	300 852,40
6284	Redevances pour services rendus	120 000,00	130 354,33	130 354,33
62873	Remb. frais au CCAS	1,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	16 830,00	16 830,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	482 900,00	460 070,00	460 070,00
63513	Autres impôts locaux	5 495,00	2 345,00	2 345,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	18 240,00	36 890,00	36 890,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 755 336,00	19 486 890,00	19 486 890,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	46 890,00	46 890,00
6218	Autre personnel extérieur	157 500,00	40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	136 058,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	58 638,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	174 412,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	35 181,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 679 639,00	19 400 000,00	19 400 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	231 944,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 815 802,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 664 967,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	343 032,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les positions nouvelles (3)	5LO
			ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 302 685,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 809 188,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	121 290,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	120 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	55 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	411 000,00	451 000,00	451 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	60 000,00	100 000,00	100 000,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	18 000,00	18 000,00	18 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	333 000,00	333 000,00	333 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 204 673,00	8 049 013,00	8 049 013,00
6518	Autres	27 900,00	70 080,00	70 080,00
6531	Indemnités	260 000,00	278 000,00	278 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6553	Service d'incendie	2 660 000,00	2 690 000,00	2 690 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	482 000,00	461 000,00	461 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	200 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	923 000,00	917 000,00	917 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	37 000,00	416 000,00	416 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 562 773,00	3 192 933,00	3 192 933,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		40 244 687,37	40 746 226,00	40 746 226,00
66	Charges financières (b)	1 185 515,31	934 681,00	934 681,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 200 000,00	948 000,00	948 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-14 484,69	-13 319,00	-13 319,00
67	Charges exceptionnelles (c)	106 670,00	42 670,00	42 670,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	45 000,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	5 120,00	120,00	120,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	46 550,00	36 550,00	36 550,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		41 536 872,68	41 723 577,00	41 723 577,00
023	Virement à la section d'investissement	937 334,32	1 738 900,00	1 738 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 250 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 200 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 187 334,32	4 088 900,00	4 088 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 187 334,32	4 088 900,00	4 088 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 724 207,00	45 812 477,00	45 812 477,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 812 477,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	118 047,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	131 366,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-13 319,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	106 400,00	38 700,00	38 700,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	700,00	700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	96 400,00	38 000,00	38 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 298 779,00	1 691 325,00	1 691 325,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70312	Redevances funéraires	20 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	130 412,00	25 150,00	25 150,00
70328	Autres droits stationnement et location	230 000,00	758 000,00	758 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	131 000,00	175 000,00	175 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	51 000,00	41 000,00	41 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	2 600,00	2 600,00
7066	Redevances services à caractère social	353 975,00	469 075,00	469 075,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	170 000,00	30 000,00	30 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	85 000,00	85 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	12 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	36 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	61 000,00	2 500,00	2 500,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 392,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	29 140 955,00	30 705 250,00	30 705 250,00
73111	Impôts directs locaux	25 416 755,00	27 030 250,00	27 030 250,00
73211	Attribution de compensation	1 753 000,00	1 447 000,00	1 447 000,00
7336	Droits de place	180 000,00	180 000,00	180 000,00
7338	Autres taxes	101 200,00	60 000,00	60 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	33 000,00	33 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	740 000,00	705 000,00	705 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	350 000,00	350 000,00	350 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	600 000,00	900 000,00	900 000,00
74	Dotations et participations	12 774 151,00	11 522 133,00	11 522 133,00
7411	Dotation forfaitaire	4 900 000,00	4 901 000,00	4 901 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 100 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	400 000,00	705 000,00	705 000,00
744	FCTVA	90 000,00	110 752,00	110 752,00
7461	DGD	434 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	171 637,00	198 257,00	198 257,00
7472	Participat° Régions	0,00	8 700,00	8 700,00
7473	Participat° Départements	26 000,00	134 400,00	134 400,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	95 000,00	95 000,00
7478	Participat° Autres organismes	2 081 214,00	1 875 600,00	1 875 600,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	40 000,00	657 900,00	657 900,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 477 209,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	6 566,00	6 604,00	6 604,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	41 000,00	41 420,00	41 420,00
7488	Autres attributions et participations	6 525,00	7 500,00	7 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 092 405,00	1 044 561,00	1 044 561,00
752	Revenus des immeubles	546 354,00	496 466,00	496 466,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	255 241,00	240 300,00	240 300,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	290 810,00	307 795,00	307 795,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		44 412 690,00	45 001 969,00	45 001 969,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	52 000,00	52 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	52 000,00	52 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		44 442 690,00	45 053 969,00	45 053 969,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	281 517,00	758 508,00	758 508,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	281 517,00	758 508,00	758 508,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		281 517,00	758 508,00	758 508,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 724 207,00	45 812 477,00	45 812 477,00

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché leitions nouvelles (3)	SLD
			ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE	
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				45 812 477,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	536 720,00	321 014,00	321 014,00
2031	Frais d'études	403 000,00	103 000,00	103 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	113 720,00	198 014,00	198 014,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 468 809,00	1 447 676,00	1 447 676,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	7 500,00	7 500,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	366 668,00	366 668,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	50 000,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	140 297,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	153 336,00	75 000,00	75 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	366 666,00	121 000,00	121 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	758 510,00	877 508,00	877 508,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 871 766,00	1 269 880,00	1 269 880,00
2111	Terrains nus	45 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	67 266,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	90 000,00	40 000,00	40 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	40 000,00	40 000,00
2135	Installations générales, agencements	578 000,00	455 000,00	455 000,00
2151	Réseaux de voirie	59 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	540 000,00	157 500,00	157 500,00
21533	Réseaux câblés	35 500,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 000,00	2 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	26 500,00	8 500,00	8 500,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	86 340,00	235 600,00	235 600,00
2184	Mobilier	125 960,00	154 980,00	154 980,00
2188	Autres immobilisations corporelles	183 200,00	156 300,00	156 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 605 452,00	3 749 995,00	3 749 995,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	355 000,00	280 000,00	280 000,00
2313	Constructions	2 133 952,00	1 291 795,00	1 291 795,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 069 000,00	2 093 000,00	2 093 000,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	47 500,00	85 200,00	85 200,00
19001	Opération d'équipement n° 19001 (5)	215 000,00	502 000,00	502 000,00
19002	Opération d'équipement n° 19002 (5)	0,00	0,00	0,00
19003	Opération d'équipement n° 19003 (5)	0,00	0,00	0,00
19004	Opération d'équipement n° 19004 (5)	466 248,00	1 000 000,00	1 000 000,00
19005	Opération d'équipement n° 19005 (5)	2 000,00	50 000,00	50 000,00
20009	Opération d'équipement n° 20009 (5)	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
20010	Opération d'équipement n° 20010 (5)	450 000,00	720 000,00	720 000,00
20011	Opération d'équipement n° 20011 (5)	0,00	290 000,00	290 000,00
20012	Opération d'équipement n° 20012 (5)	1 201 905,00	930 000,00	930 000,00
22001	Opération d'équipement n° 22001 (5)	0,00	250 000,00	250 000,00
22006	Opération d'équipement n° 22006 (5)	0,00	2 510 000,00	2 510 000,00
22019	Opération d'équipement n° 22019 (5)	0,00	22 000,00	22 000,00
22021	Opération d'équipement n° 22021 (5)	0,00	850 000,00	850 000,00
22022	Opération d'équipement n° 22022 (5)	0,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 817 900,00	15 612 565,00	15 612 565,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 259 000,00	5 641 000,00	5 641 000,00
1641	Emprunts en euros	5 250 000,00	5 237 000,00	5 237 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	400 000,00	400 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	4 000,00	4 000,00
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		14 269 000,00	5 651 000,00	5 651 000,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
458108	travaux forcés pour tiers (6)	15 000,00	5 000,00	5 000,00
458110	CHRS HUMANISATION (6)	910 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		925 000,00	55 000,00	55 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 011 900,00	21 318 565,00	21 318 565,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	281 517,00	758 508,00	758 508,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>281 517,00</i>	<i>758 508,00</i>	<i>758 508,00</i>
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	<i>281 517,00</i>	<i>758 508,00</i>	<i>758 508,00</i>
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	137 500,00	535 000,00	535 000,00
2313	<i>Constructions</i>	<i>100 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	<i>500 000,00</i>
2762	<i>Créances transfert droit déduct° TVA</i>	<i>37 500,00</i>	<i>35 000,00</i>	<i>35 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		419 017,00	1 293 508,00	1 293 508,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 430 917,00	22 612 073,00	22 612 073,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 612 073,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 877 610,33	1 586 500,00	1 586 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	482 583,00	85 000,00	85 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	417 194,33	382 500,00	382 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	25 000,00	69 000,00	69 000,00
1342	Amendes de police non transférable	250 000,00	150 000,00	150 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	702 833,00	900 000,00	900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	17 949 472,35	12 669 094,00	12 669 094,00
1641	Emprunts en euros	8 949 472,35	12 669 094,00	12 669 094,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 827 082,68	14 255 594,00	14 255 594,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00	1 691 079,00	1 691 079,00
10222	FCTVA	1 700 000,00	1 481 079,00	1 481 079,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	210 000,00	210 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	445 000,00	1 986 500,00	1 986 500,00
Total des recettes financières		2 354 000,00	3 677 579,00	3 677 579,00
458208	Travaux forcés pour tiers (5)	15 000,00	5 000,00	5 000,00
458210	CHRS HUMANISATION (5)	910 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		925 000,00	55 000,00	55 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		23 106 082,68	17 988 173,00	17 988 173,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	937 334,32	1 738 900,00	1 738 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 250 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
28188	Autres immo. corporelles	2 200 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 187 334,32	4 088 900,00	4 088 900,00
041	Opérations patrimoniales (9)	137 500,00	535 000,00	535 000,00
2313	Constructions	37 500,00	35 000,00	35 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 324 834,32	4 623 900,00	4 623 900,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 430 917,00	22 612 073,00	22 612 073,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 612 073,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19001 (1)
LIBELLE : OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		544 043,39	a 0,00	502 000,00	b 502 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	544 043,39	0,00	502 000,00	502 000,00	0,00
2313	Constructions	544 043,39	0,00	502 000,00	502 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-502 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19002 (1)
LIBELLE : ARQUEBUSE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 588,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19003 (1)
LIBELLE : ETANG SAINT VIGILE/PLACE DES CORDELIERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 438,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19004 (1)
LIBELLE : MONTARDOINS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		403 796,00	a 0,00	1 000 000,00	b 1 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	173 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00
2115	Terrains bâtis	173 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	230 796,00	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00
2313	Constructions	230 796,00	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19005 (1)
LIBELLE : NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHÈRES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		68 644,20	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	68 644,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	68 644,20	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20009 (1)
LIBELLE : ABBAYE SAINT GERMAIN****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 450 000,00	b 1 450 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 450 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20010 (1)
LIBELLE : AUXERREXPO****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 629,01	a 0,00	720 000,00	b 720 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 629,01	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00
2313	Constructions	13 629,01	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-720 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20011 (1)
LIBELLE : CATHEDRALE SAINT ETIENNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 992,00	a 0,00	290 000,00	b 290 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-290 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20012 (1)
LIBELLE : TOUR DE L'HORLOGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 405 736,68	a 0,00	930 000,00	b 930 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 405 538,68	0,00	930 000,00	930 000,00	0,00
2313	Constructions	1 114 538,68	0,00	930 000,00	930 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	291 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-930 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22001 (1)
LIBELLE : BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-250 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22006 (1)
LIBELLE : CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 510 000,00	b 2 510 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-2 510 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22019 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	22 000,00	b 22 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-22 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22021 (1)
LIBELLE : SALLE VAULABELLE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	850 000,00	b 850 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-850 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2202 (1)
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-250 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	6 728 983	2 367 600	40 000	413 856	5 736 698	1 175 086	50 294	294 830	0	3 458 718	1 052 500	21 318 565
- Equipements municipaux (2)		2 302 600	35 000	413 856	5 729 198	499 063	294	294 830	0	3 321 565	1 052 500	14 164 889
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		61 000	0	0	7 500	676 023	0	0	0	137 153	0	1 447 676
- Opérations financières	6 728 983											6 728 983
Dépenses d'ordre	758 508											1 293 508
Total dépenses de l'exercice	7 487 491	2 867 600	40 000	413 856	5 736 698	1 175 086	50 294	294 830	0	3 458 718	1 087 500	22 612 073
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	7 487 491	2 867 600	40 000	413 856	5 736 698	1 175 086	50 294	294 830	0	3 458 718	1 087 500	22 612 073
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	21 335 573	500 000	5 000	0	447 500	30 000	50 000	59 000	0	150 000	35 000	22 612 073
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	21 335 573	500 000	5 000	0	447 500	30 000	50 000	59 000	0	150 000	35 000	22 612 073

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	5 717 910	23 140 793	2 783 075	2 105 723	2 818 501	2 163 885	928 916	1 547 962	23 760	3 590 402	991 550	45 812 477
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 717 910	23 140 793	2 783 075	2 105 723	2 818 501	2 163 885	928 916	1 547 962	23 760	3 590 402	991 550	45 812 477
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	40 488 767	375 341	0	354 000	359 400	729 490	3 200	1 712 225	50 685	1 025 200	714 169	45 812 477
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	40 488 767	375 341	0	354 000	359 400	729 490	3 200	1 712 225	50 685	1 025 200	714 169	45 812 477

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		7 487 491	2 867 600	40 000	413 856	5 736 698	1 175 086	50 294	294 830	0	3 458 718	1 087 500	22 612 073
Dépenses réelles		6 728 983	2 367 600	40 000	413 856	5 736 698	1 175 086	50 294	294 830	0	3 458 718	1 052 500	21 318 565
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 637 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 641 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	35 814	0	0	159 700	30 000	0	0	0	88 000	7 500	321 014
204	Subventions d'équipement versées	566 000	61 000	0	0	7 500	676 023	0	0	0	137 153	0	1 447 676
21	Immobilisations corporelles	0	439 280	35 000	80 000	124 000	92 300	0	288 800	0	135 500	75 000	1 269 880
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	13 983	977 506	0	33 856	275 498	376 763	294	6 030	0	2 066 065	0	3 749 995
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		502 000	850 000	0	300 000	5 170 000	0	0	0	0	1 032 000	970 000	8 824 000
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	502 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	502 000
19004	MONTARDOINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	50 000
20009	ABBAYE SAINT GERMAIN	0	0	0	0	1 450 000	0	0	0	0	0	0	1 450 000
20010	AUXERREXPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 000	720 000
20011	CATHEDRALE SAINT ETIENNE	0	0	0	0	290 000	0	0	0	0	0	0	290 000
20012	TOUR DE L'HORLOGE	0	0	0	0	930 000	0	0	0	0	0	0	930 000
22001	BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	250 000
22006	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0	0	0	0	2 500 000	0	0	0	0	10 000	0	2 510 000
22019	AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 000	0	22 000
22021	SALLE VAULABELLE	0	850 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	850 000

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		250 000
											services urbains, environnement	économique	
22022	GRUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	0	0	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	250 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	5 000	0	0	0	50 000	0	0	0	0	55 000
458108	travaux forcés pour tiers	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
458110	CHRS HUMANISATION	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>758 508</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>1 293 508</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>758 508</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>758 508</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>535 000</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		21 335 573	500 000	5 000	0	447 500	30 000	50 000	59 000	0	150 000	35 000	22 612 073
Recettes réelles		17 246 673	0	5 000	0	447 500	30 000	50 000	59 000	0	150 000	0	17 988 173
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 986 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 986 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 691 079	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 691 079
13	Subventions d'investissement	900 000	0	0	0	447 500	30 000	0	59 000	0	150 000	0	1 586 500
16	Emprunts et dettes assimilées	12 669 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 669 094
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	5 000	0	0	0	50 000	0	0	0	0	55 000
458208	Travaux forcés pour tiers	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
458210	CHRS HUMANISATION	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>4 088 900</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>4 623 900</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>1 738 900</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 738 900</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>2 350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 350 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>535 000</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 9

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
Total dépenses de fonctionnement		5 717 910	23 140 793	2 783 075	2 105 723	2 818 501	2 163 885	928 916	1 547 962	23 760	3 590 402	991 550	45 812 477
Dépenses réelles		1 629 010	23 140 793	2 783 075	2 105 723	2 818 501	2 163 885	928 916	1 547 962	23 760	3 590 402	991 550	41 723 577
011	Charges à caractère général	213 329	3 009 073	93 075	1 731 723	1 293 871	1 477 005	18 916	1 027 912	23 760	3 499 632	371 027	12 759 323
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	19 414 620	0	0	0	0	0	40 000	0	32 270	0	19 486 890
014	Atténuations de produits	451 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	451 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	24 000	696 980	2 690 000	374 000	1 524 130	686 880	910 000	480 000	0	42 500	620 523	8 049 013
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	934 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	934 681
67	Charges exceptionnelles	6 000	20 120	0	0	500	0	0	50	0	16 000	0	42 670
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>4 088 900</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 088 900</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 738 900</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 738 900</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>2 350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 350 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		40 488 767	375 341	0	354 000	359 400	729 490	3 200	1 712 225	50 685	1 025 200	714 169	45 812 477
Recettes réelles		39 730 259	375 341	0	354 000	359 400	729 490	3 200	1 712 225	50 685	1 025 200	714 169	45 053 969
013	Atténuations de charges	0	20 700	0	0	0	0	0	18 000	0	0	0	38 700
70	Produits des services, du domaine, vente	25 150	83 000	0	115 000	63 500	254 200	0	217 475	0	933 000	0	1 691 325
73	Impôts et taxes	30 465 250	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	180 000	30 705 250
74	Dotations et participations	9 239 859	68 974	0	0	289 600	470 700	0	1 453 000	0	0	0	11 522 133
75	Autres produits de gestion courante	0	185 667	0	235 000	6 300	4 590	3 200	23 750	50 685	1 200	534 169	1 044 561
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	17 000	0	4 000	0	0	0	0	0	31 000	0	52 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>758 508</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>758 508</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>758 508</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>758 508</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 717 910,00	23 140 792,92	0,00	0,00	0,00	28 858 702,92
Dépenses de l'exercice		5 717 910,00	23 140 792,92	0,00	0,00	0,00	28 858 702,92
011	Charges à caractère général	213 329,00	3 009 072,92	0,00	0,00	0,00	3 222 401,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	19 414 620,00	0,00	0,00	0,00	19 414 620,00
014	Atténuations de produits	451 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 738 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00	696 980,00	0,00	0,00	0,00	720 980,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	934 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934 681,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	20 120,00	0,00	0,00	0,00	26 120,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		40 488 767,00	375 341,00	0,00	0,00	0,00	40 864 108,00
Recettes de l'exercice		40 488 767,00	375 341,00	0,00	0,00	0,00	40 864 108,00
013	Atténuations de charges	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	758 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 508,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	25 150,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	108 150,00
73	Impôts et taxes	30 465 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 465 250,00
74	Dotations et participations	9 239 859,00	68 974,00	0,00	0,00	0,00	9 308 833,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	185 667,00	0,00	0,00	0,00	185 667,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		34 770 857,00	-22 765 451,92	0,00	0,00	0,00	12 005 405,08

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Affiché le	Sous-fonction 04
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée	ID : 089-218900249-20211216-20210173_1-DE
DEPENSES (2)		21 701 920,52	280 000,00	48 480,00	60 000,00	372 308,00	481 091,40	196 993,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		21 701 920,52	280 000,00	48 480,00	60 000,00	372 308,00	481 091,40	196 993,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	2 232 580,52	2 000,00	40 480,00	60 000,00	372 308,00	134 711,40	166 993,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 414 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	34 600,00	278 000,00	8 000,00	0,00	0,00	346 380,00	30 000,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	20 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		270 567,00	0,00	19 804,00	7 000,00	0,00	0,00	77 970,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		270 567,00	0,00	19 804,00	7 000,00	0,00	0,00	77 970,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	48 920,00	0,00	19 804,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	177 947,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-21 431 353,52	-280 000,00	-28 676,00	-53 000,00	-372 308,00	-481 091,40	-119 023,00	0,00	0,00	

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 742 075,00	41 000,00	0,00	2 783 075,00
Dépenses de l'exercice		2 742 075,00	41 000,00	0,00	2 783 075,00
011	Charges à caractère général	52 075,00	41 000,00	0,00	93 075,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 690 000,00	0,00	0,00	2 690 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 742 075,00	-41 000,00	0,00	-2 783 075,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		3 500,00	0,00	28 314,00	2 710 261,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	3 500,00	0,00	28 314,00	2 710 261,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 500,00	0,00	28 314,00	20 261,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 690 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 500,00	0,00	-28 314,00	-2 710 261,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	1 130 231,15	0,00	79 000,00	0,00	896 492,00	0,00	2 105 723,15
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 130 231,15	0,00	79 000,00	0,00	896 492,00	0,00	2 105 723,15
011	Charges à caractère général	0,00	756 231,15	0,00	79 000,00	0,00	896 492,00	0,00	1 731 723,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	269 000,00	0,00	354 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	269 000,00	0,00	354 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	115 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	235 000,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 045 231,15	0,00	-79 000,00	0,00	-627 492,00	0,00	-1 751 723,15

Affiché le 26

Plan de gestion financière
ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		185 519,15	609 178,00	335 534,00	684 870,00	162 450,00	0,00	0,00	49 172,00
Dépenses de l'exercice		185 519,15	609 178,00	335 534,00	684 870,00	162 450,00	0,00	0,00	49 172,00
011	Charges à caractère général	185 519,15	235 178,00	335 534,00	684 870,00	162 450,00	0,00	0,00	49 172,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	85 000,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	85 000,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	85 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-185 519,15	-524 178,00	-335 534,00	-419 870,00	-162 450,00	0,00	0,00	-45 172,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  20/12/2021

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		110 172,00	1 589 148,00	753 591,00	365 590,00	0,00	2 818 501,00
Dépenses de l'exercice		110 172,00	1 589 148,00	753 591,00	365 590,00	0,00	2 818 501,00
011	Charges à caractère général	12 422,00	247 948,00	751 511,00	281 990,00	0,00	1 293 871,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	97 750,00	1 340 700,00	2 080,00	83 600,00	0,00	1 524 130,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	244 800,00	60 600,00	54 000,00	0,00	359 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	244 800,00	60 600,00	54 000,00	0,00	359 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 500,00	7 000,00	54 000,00	0,00	63 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	238 000,00	51 600,00	0,00	0,00	289 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 300,00	2 000,00	0,00	0,00	6 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-110 172,00	-1 344 348,00	-692 991,00	-311 590,00	0,00	-2 459 101,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Section 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		765 814,00	36 549,00	774 203,00	12 582,00	265 717,00	222 602,00	5 000,00	260 272,00
Dépenses de l'exercice		765 814,00	36 549,00	774 203,00	12 582,00	265 717,00	222 602,00	5 000,00	260 272,00
011	Charges à caractère général	118 614,00	36 549,00	80 203,00	12 582,00	265 717,00	220 522,00	5 000,00	260 272,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	646 700,00	0,00	694 000,00	0,00	0,00	2 080,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		240 500,00	0,00	0,00	4 300,00	9 000,00	51 600,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		240 500,00	0,00	0,00	4 300,00	9 000,00	51 600,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 500,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 300,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-525 314,00	-36 549,00	-774 203,00	-8 282,00	-256 717,00	-171 002,00	-5 000,00	-260 272,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		557 270,00	955 455,00	651 160,18	0,00	2 163 885,18
Dépenses de l'exercice		557 270,00	955 455,00	651 160,18	0,00	2 163 885,18
011	Charges à caractère général	73 650,00	955 455,00	447 900,18	0,00	1 477 005,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	483 620,00	0,00	203 260,00	0,00	686 880,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 600,00	32 690,00	694 200,00	0,00	729 490,00
Recettes de l'exercice		2 600,00	32 690,00	694 200,00	0,00	729 490,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 600,00	0,00	251 600,00	0,00	254 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	28 100,00	442 600,00	0,00	470 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 590,00	0,00	0,00	4 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-554 670,00	-922 765,00	43 039,82	0,00	-1 434 395,18

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		526 169,00	377 994,00	0,00	44 442,00	6 850,00	646 160,18	5 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		526 169,00	377 994,00	0,00	44 442,00	6 850,00	646 160,18	5 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	526 169,00	377 994,00	0,00	44 442,00	6 850,00	442 900,18	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 260,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		24 590,00	6 000,00	0,00	2 100,00	0,00	694 200,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		24 590,00	6 000,00	0,00	2 100,00	0,00	694 200,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 600,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	6 000,00	0,00	2 100,00	0,00	442 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-501 579,00	-371 994,00	0,00	-42 342,00	-6 850,00	48 039,82	-5 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	928 916,00	0,00	928 916,00
Dépenses de l'exercice		0,00	928 916,00	0,00	928 916,00
011	Charges à caractère général	0,00	18 916,00	0,00	18 916,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	910 000,00	0,00	910 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
Recettes de l'exercice		0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-925 716,00	0,00	-925 716,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	Act° pour personnes en difficulté	Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	928 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	928 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	18 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-925 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	625 731,00	165 000,00	0,00	7 000,00	750 231,00	0,00	1 547 962,00
	Dépenses de l'exercice	625 731,00	165 000,00	0,00	7 000,00	750 231,00	0,00	1 547 962,00
011	Charges à caractère général	528 731,00	165 000,00	0,00	0,00	334 181,00	0,00	1 027 912,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	57 000,00	0,00	0,00	7 000,00	416 000,00	0,00	480 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	469 225,00	0,00	0,00	0,00	1 243 000,00	0,00	1 712 225,00
	Recettes de l'exercice	469 225,00	0,00	0,00	0,00	1 243 000,00	0,00	1 712 225,00
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	7 475,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	217 475,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	420 000,00	0,00	0,00	0,00	1 033 000,00	0,00	1 453 000,00
75	Autres produits de gestion courante	23 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-156 506,00	-165 000,00	0,00	-7 000,00	492 769,00	0,00	164 263,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	23 760,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00
Dépenses de l'exercice		0,00	23 760,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00
011	Charges à caractère général	0,00	23 760,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	50 685,00	0,00	0,00	0,00	50 685,00
Recettes de l'exercice		0,00	50 685,00	0,00	0,00	0,00	50 685,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50 685,00	0,00	0,00	0,00	50 685,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	26 925,00	0,00	0,00	0,00	26 925,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 401 505,00	2 186 328,00	2 568,75	0,00	3 590 401,75
Dépenses de l'exercice		1 401 505,00	2 186 328,00	2 568,75	0,00	3 590 401,75
011	Charges à caractère général	1 393 505,00	2 103 558,00	2 568,75	0,00	3 499 631,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	32 270,00	0,00	0,00	32 270,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	42 500,00	0,00	0,00	42 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	16 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		12 000,00	1 013 200,00	0,00	0,00	1 025 200,00
Recettes de l'exercice		12 000,00	1 013 200,00	0,00	0,00	1 025 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	933 000,00	0,00	0,00	933 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	19 000,00	0,00	0,00	31 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 389 505,00	-1 173 128,00	-2 568,75	0,00	-2 565 201,75

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	170 000,00	0,00	340 305,00	891 200,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	170 000,00	0,00	340 305,00	891 200,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	170 000,00	0,00	340 305,00	883 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-170 000,00	0,00	-340 305,00	-879 200,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		95 910,00	192 512,00	911 746,00	981 160,00	5 000,00	2 568,75	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		95 910,00	192 512,00	911 746,00	981 160,00	5 000,00	2 568,75	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	43 640,00	184 512,00	889 246,00	981 160,00	5 000,00	2 568,75	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	75 200,00	933 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	75 200,00	933 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	933 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-95 910,00	-117 312,00	21 254,00	-976 160,00	-5 000,00	-2 568,75	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		660 253,00	239 638,00	0,00	0,00	0,00	91 659,00	0,00	0,00	991 550,00
Dépenses de l'exercice		660 253,00	239 638,00	0,00	0,00	0,00	91 659,00	0,00	0,00	991 550,00
011	Charges à caractère général	116 730,00	239 638,00	0,00	0,00	0,00	14 659,00	0,00	0,00	371 027,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	543 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00	620 523,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		526 745,00	182 124,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	714 169,00
Recettes de l'exercice		526 745,00	182 124,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	714 169,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de colons (foires sanitaires)	1216-2021_173_1-DE
75	Autres produits de gestion courante	526 745,00	2 124,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	534 169,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-133 508,00	-57 514,00	0,00	0,00	0,00	-86 359,00	0,00	0,00	-277 381,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		7 487 491,00	2 867 600,00	0,00	0,00	0,00	10 355 091,00
Dépenses de l'exercice		7 487 491,00	2 867 600,00	0,00	0,00	0,00	10 355 091,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	758 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 508,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 637 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 641 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	35 814,00	0,00	0,00	0,00	35 814,00
204	Subventions d'équipement versées	566 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	439 280,00	0,00	0,00	0,00	439 280,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 983,00	977 506,00	0,00	0,00	0,00	991 489,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		502 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	1 352 000,00
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	502 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 000,00
22021	SALLE VAULABELLE	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		21 335 573,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	21 835 573,00
Recettes de l'exercice		21 335 573,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	21 835 573,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 738 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 986 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 986 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 691 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 079,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE santaire)
13	Subventions d'investissement	900 000,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 669 094,00	0,00	0,00	0,00		12 669 094,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		13 848 082,00	-2 367 600,00	0,00	0,00		11 480 482,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		1 802 401,00	0,00	8 000,00	0,00	883 845,00	71 596,00	101 758,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 802 401,00	0,00	8 000,00	0,00	883 845,00	71 596,00	101 758,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 814,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	314 280,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-foncti...

ID : 089-218900249-20211216-2021_043_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	956 307,00	0,00	0,00	0,00	8 845,00	10 596,00	1 758,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22021	SALLE VAULABELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonctio...

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 302 401,00	0,00	-8 000,00	0,00	-883 845,00	-71 596,00	-101 758,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Dépenses de l'exercice		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
458108	travaux forcés pour tiers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Recettes de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le Total 

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
458208	Travaux forcés pour tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-35 000,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458108	travaux forcés pour tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Recettes de l'exercice	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458208	Travaux forcés pour tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-15 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	412 130,00	0,00	0,00	0,00	1 726,00	0,00	413 856,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	412 130,00	0,00	0,00	0,00	1 726,00	0,00	413 856,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	32 130,00	0,00	0,00	0,00	1 726,00	0,00	33 856,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22022	GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26

Plan de relance forçé
ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-412 130,00	0,00	0,00	0,00	-1 726,00	0,00	-413 856,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		29 392,00	31 958,00	350 780,00	1 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		29 392,00	31 958,00	350 780,00	1 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 600,00	23 600,00	37 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 792,00	8 358,00	12 980,00	1 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22022	GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-29 392,00	-31 958,00	-350 780,00	-1 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2


FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	2 694 361,00	3 038 597,00	3 740,00	0,00	5 736 698,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 694 361,00	3 038 597,00	3 740,00	0,00	5 736 698,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	159 700,00	0,00	0,00	159 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	104 000,00	0,00	0,00	124 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	174 361,00	97 397,00	3 740,00	0,00	275 498,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	2 500 000,00	2 670 000,00	0,00	0,00	5 170 000,00
20009	ABBAYE SAINT GERMAIN	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00
20011	CATHEDRALE SAINT ETIENNE	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00
20012	TOUR DE L'HORLOGE	0,00	0,00	930 000,00	0,00	0,00	930 000,00
22006	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	447 500,00	0,00	0,00	447 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	447 500,00	0,00	0,00	447 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE sanitaire)	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	447 500,00	0,00	0,00	447 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 694 361,00	-2 591 097,00	-3 740,00	0,00	-5 289 198,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		2 531 969,00	1 066,00	663,00	160 663,00	222 868,00	128 723,00	9 000,00	2 678 006,00
Dépenses de l'exercice		2 531 969,00	1 066,00	663,00	160 663,00	222 868,00	128 723,00	9 000,00	2 678 006,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00	700,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	40 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 969,00	1 066,00	663,00	160 663,00	1 868,00	87 523,00	0,00	8 006,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 670 000,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
20009	ABBAYE SAINT GERMAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
20011	CATHEDRALE SAINT ETIENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
20012	TOUR DE L'HORLOGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
22006	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	362 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	362 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	362 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 531 969,00	-1 066,00	-663,00	-160 663,00	-137 868,00	-128 723,00	-9 000,00	-2 315 506,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		468 968,00	704 376,00	1 742,00	0,00	1 175 086,00
Dépenses de l'exercice		468 968,00	704 376,00	1 742,00	0,00	1 175 086,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	441 668,00	234 355,00	0,00	0,00	676 023,00
21	Immobilisations corporelles	27 300,00	65 000,00	0,00	0,00	92 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	375 021,00	1 742,00	0,00	376 763,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	089-218900249-20211216-2021_173_1-DE
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-468 968,00	-674 376,00	-1 742,00	0,00		-1 145 086,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		11 283,00	236 798,00	234 355,00	221 940,00	0,00	1 742,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		11 283,00	236 798,00	234 355,00	221 940,00	0,00	1 742,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 283,00	206 798,00	0,00	156 940,00	0,00	1 742,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction 42

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-11 283,00	-226 798,00	-234 355,00	-201 940,00	0,00	-1 742,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	50 294,00	0,00	50 294,00
Dépenses de l'exercice		0,00	50 294,00	0,00	50 294,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	294,00	0,00	294,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
458110	CHRS HUMANISATION	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le Total 

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
458210	CHRS HUMANISATION	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-294,00	0,00	-294,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	50 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	50 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	294,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458110	CHRS HUMANISATION	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458210	CHRS HUMANISATION	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-294,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2


FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	5 252,00	0,00	0,00	0,00	289 578,00	0,00	294 830,00
	Dépenses de l'exercice	5 252,00	0,00	0,00	0,00	289 578,00	0,00	294 830,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	288 800,00	0,00	288 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 252,00	0,00	0,00	0,00	778,00	0,00	6 030,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de santé publique	Affiché le ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-5 252,00	0,00	0,00	0,00	-230 578,00	0,00	-235 830,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		77 153,00	3 378 565,00	3 000,00	0,00	3 458 718,00
Dépenses de l'exercice		77 153,00	3 378 565,00	3 000,00	0,00	3 458 718,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00
204	Subventions d'équipement versées	77 153,00	60 000,00	0,00	0,00	137 153,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	132 500,00	3 000,00	0,00	135 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 066 065,00	0,00	0,00	2 066 065,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 032 000,00	0,00	0,00	1 032 000,00
19004	MONTARDOINS	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22006	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22019	AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					84 Plan de relance (c)	Affiché le ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c)	85 Autres services		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-77 153,00	-3 228 565,00	-3 000,00	0,00	0,00	-3 308 718,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	77 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	77 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	77 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19004	MONTARDOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19005	NPNRU STE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22006	GENEVIEVE/BRICHERES CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22019	AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-77 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	472 488,00	1 475 000,00	341 077,00	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	472 488,00	1 475 000,00	341 077,00	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	8 000,00	65 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	92 500,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	371 988,00	1 390 000,00	301 077,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 012 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19004	MONTARDOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19005	NPNRU STE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22006	GENEVIEVE/BRICHERES CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22019	AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 01/01/2022



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-472 488,00	-1 325 000,00	-341 077,00	-1 090 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 087 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00
Dépenses de l'exercice		1 087 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
20010	AUXERREXPO	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de colonnes (prise sommaire)	1216-2021_173_1-DE
22001	BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
	Recettes de l'exercice	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 052 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 500,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Chaîne exemple 2	03/12/2021	170 099 372,32	6,78	79 888,41	7 070 357,43	190 863 361,14
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
Chaîne exemple 7	03/12/2021	7 350,29	5 449 202 132,02	0,14	546,26	937,20
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		170 106 722,61	5 449 202 138,80	79 888,55	7 070 903,69	190 864 298,34

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					101 494 966,76									
1641 Emprunts en euros (total)					95 494 966,76									
200502 - 3029828 ME	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,793	EUR	T	C	O	A-1
200503 - 3046062	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,280	EUR	T	C	O	A-1
200505-1 - min237058eur 001 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 500 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,460	2,497	EUR	M	P	O	A-1
200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,433	2,497	EUR	M	P	O	A-1
200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,433	2,497	EUR	M	P	O	A-1
200601 - 30 58185	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,536	EUR	T	P	O	A-1
200605 - 3241440 ME	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,854	EUR	T	P	O	A-1
200704 - MON533351EUR	BANQUE POSTALE	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 900 000,00	V	Euribor 12M-Floor 0 sur Euribor 12M	4,653	4,721	EUR	A	P	O	A-1
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,728	EUR	T	P	O	A-1
200801 - 3275810	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,763	EUR	T	P	O	A-1
200803 - 1129850 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor -0.39 sur Euribor 3M	3,443	3,539	EUR	T	P	O	A-1
200804 - 1129854 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/02/2009	10/02/2009	01/08/2009	3 500 000,00	V	LEP + 1.04	4,040	4,040	EUR	T	P	O	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,300	4,370	EUR	T	P	O	A-1
200903 - CO5918 Ex 090654 DO	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.7	1,295	1,314	EUR	X	X	O	A-1

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	Date de clôture des remboursements (6)	Promesse d'amortissement (7)	Date de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Niveau de taux (5)					
								Taux actuariel	Taux						
201101 -CO5919 Ex 090655-2020	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2009	01/01/2020	15/03/2020	4 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.7	0,290	0,294	EUR	X	X	O	A-1	
201301 - AN096685	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 500 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,413	EUR	T	P	O	A-1	
201401 - MIN281747EUR	SFIL CAFFIL	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.75	1,944	2,502	EUR	T	C	O	A-1	
201501-MON504646EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 506 861,39	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,236	EUR	T	P	O	A-1	
201502-MON504645EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	01/01/2020	01/03/2020	672 063,69	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1	
201503 - 95 77579	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2015	20/07/2015	25/03/2016	3 079 206,77	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	1,873	EUR	T	P	O	A-1	
201601- MIN509471EUR	SFIL CAFFIL	29/12/2014	16/02/2015	01/06/2016	4 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.14	1,070	1,214	EUR	T	P	O	A-1	
201602 - 9790715	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 658 733,91	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,580	0,590	EUR	T	P	O	A-1	
201603 - 9791056	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	1 910 147,71	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,530	0,539	EUR	T	P	O	A-1	
201701- MON517385EUR	SFIL CAFFIL	17/05/2017	23/05/2017	01/09/2017	3 021 834,27	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,650	0,661	EUR	T	P	O	A-1	
201702 - 9923759 ME	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2017	23/05/2017	25/08/2017	1 581 330,69	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	0,742	EUR	T	P	O	A-1	
201703 - ONE	SOCIETE GENERALE	22/12/2016	30/06/2017	30/09/2017	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.75 %	0,750	0,763	EUR	T	C	O	A-1	
8935922-8935922-8935927	SFIL CAFFIL	21/12/2018	11/02/2019	01/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,500	EUR	T	C	O	A-1	
2018 03-MON527058EUR	SFIL CAFFIL	18/12/2018	31/12/2019	01/04/2020	2 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.51	0,145	0,155	EUR	T	C	O	A-1	
201804 - MIN531749	SFIL CAFFIL	15/01/2018	30/01/2018	01/02/2019	1 464 788,33	V	(Euribor 12M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,210	0,213	EUR	A	P	O	A-1	
201802 - MIN526942EUR DO	SFIL CAFFIL	15/01/2018	30/01/2019	01/05/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,488	EUR	T	P	O	A-1	
202003-00003229025	CREDIT AGRICOLE	24/12/2020	15/04/2021	15/07/2021	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	0,340	EUR	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 000 000,00										
2020-02 CP0902	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/04/2020	04/05/2020	04/08/2020	2 900 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,459	EUR	T	C	O	A-1	
CP0903	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/04/2020	04/05/2020	04/08/2020	3 100 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,459	EUR	T	C	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	Date de clôture des remboursements (6)	Promesse d'amortissement (7)	Date de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Niveau de taux (5)					
								Taux actuariel							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					101 494 966,76										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		1 688 594,99		56 536 648,46					5 636 224,28	949 132,36	-7 731,59	118 598,08
1641 Emprunts en euros (total)		1 688 594,99		51 136 648,46					5 236 224,28	873 020,61	-7 731,59	107 277,24
200502 - 3029828 ME	N	0,00	A-1	373 750,00	3,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,793	115 000,00	12 365,39	0,00	940,84
200503 - 3046062	N	0,00	A-1	600 000,00	3,82	F	Taux fixe à 3.24 %	3,280	150 000,00	17 617,50	0,00	2 632,50
200505-1 - min237058eur 001 DO	O	477 899,85	A-1	477 899,90	4,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,682	89 036,67	11 589,74	-2 188,17	0,00
200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	O	605 347,57	A-1	605 347,63	4,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,682	112 778,96	14 680,53	-2 771,71	0,00
200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	O	605 347,57	A-1	605 347,63	4,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,682	112 778,96	14 680,53	-2 771,71	0,00
200601 - 30 58185	N	0,00	A-1	866 956,90	4,32	F	Taux fixe à 3.49 %	3,536	181 115,19	27 903,61	0,00	4 321,76
200605 - 3241440 ME	N	0,00	A-1	2 036 224,10	5,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,854	357 334,78	72 324,62	0,00	6 202,56
200704 - MON533351EUR	N	0,00	A-1	1 955 400,48	5,92	V	Euribor 1M-Floor 0 sur Euribor 1M	0,000	290 254,15	0,00	0,00	0,00
200705	N	0,00	A-1	1 839 772,93	5,99	F	Taux fixe à 4.58 %	4,728	272 807,40	80 713,64	0,00	797,41
200801 - 3275810	N	0,00	A-1	3 309 210,68	7,04	F	Taux fixe à 4.68 %	4,763	392 845,32	148 043,44	0,00	28 434,56
200803 - 1129850 DO	N	0,00	A-1	1 485 876,82	7,08	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor -0.39 sur Euribor 3M	0,000	188 465,35	0,00	0,00	0,00
200804 - 1129854 DO	N	0,00	A-1	1 764 280,29	7,08	V	LEP + 1.04	2,040	196 109,25	37 922,62	0,00	5 980,01
200902	N	0,00	A-1	756 060,50	8,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,370	80 978,67	31 216,45	0,00	0,00
200903 - CO5918 Ex 090654 DO	N	0,00	A-1	2 000 000,00	7,12	V	TAM(Postfixé) + 0.7	0,215	250 000,00	4 296,86	0,00	3 603,82
201101 -CO5919 Ex 090655-2020	N	0,00	A-1	607 500,00	8,21	V	TAM(Postfixé) + 0.7	0,214	67 500,00	1 302,09	0,00	1 048,48

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
201301 - AN096685	N	0,00	A-1	3 537 554,89	11,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,413	263 209,14	115 912,54	0,00	24 521,21
201401 - MIN281747EUR	N	0,00	A-1	637 500,00	12,67	V	Euribor 3M + 1.61	1,054	50 000,00	6 820,75	0,00	588,96
201501-MON504646EUR	N	0,00	A-1	783 486,83	6,42	F	Taux fixe à 1.23 %	1,236	116 503,35	9 100,89	0,00	660,87
201502-MON504645EUR	N	0,00	A-1	572 264,38	10,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	50 955,53	7 744,95	0,00	587,92
201503 - 95 77579	N	0,00	A-1	2 221 321,67	12,98	F	Taux fixe à 1.86 %	1,873	152 498,94	40 257,02	0,00	534,45
201601- MIN509471EUR	N	0,00	A-1	3 022 864,73	14,17	F	Taux fixe à 2.19 %	2,208	182 819,43	64 706,17	0,00	5 010,31
201602 - 9790715	N	0,00	A-1	1 915 247,60	12,07	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,590	151 300,25	10 929,17	0,00	1 904,08
201603 - 9791056	N	0,00	A-1	1 145 433,73	7,07	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,539	155 388,02	5 842,05	0,00	976,57
201701- MON517385EUR	N	0,00	A-1	2 425 724,64	11,92	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,661	151 565,14	15 614,49	0,00	1 231,84
201702 - 9923759 ME	N	0,00	A-1	703 353,90	3,40	F	Taux fixe à 0.74 %	0,742	199 104,58	4 653,14	0,00	362,78
201703 - ONE 8935922-8935922-8935927	N	0,00	A-1	2 712 500,00	15,50	F	Taux fixe à 0.75 % (Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,763	175 000,00	16 817,62	0,00	35,24
2018 03-MON527058EUR	N	0,00	A-1	1 725 000,00	17,17	F	Taux fixe à 1.47 %	1,500	100 000,00	25 149,26	0,00	1 990,63
2018 04-MIN531749	N	0,00	A-1	1 815 789,47	17,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,468	105 263,16	8 284,36	0,00	1 988,96
201801 - MON520299EUR DO	N	0,00	A-1	1 250 791,46	11,08	V	(Euribor 12M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,213	78 581,49	2 663,14	0,00	2 277,02
201802 - MIN526942EUR DO	N	0,00	A-1	3 517 520,64	17,08	F	Taux fixe à 1.48 %	1,488	180 363,87	51 061,37	0,00	8 094,46
202003-00003229025	N	0,00	A-1	3 866 666,66	14,29	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	266 666,68	12 806,67	0,00	2 550,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		5 400 000,00					400 000,00	76 111,75	0,00	11 320,84
2020-02 CP0902	N	0,00	A-1	2 610 002,00	13,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,459	193 332,00	36 787,39	0,00	5 471,75
CP0903	N	0,00	A-1	2 789 998,00	13,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,459	206 668,00	39 324,36	0,00	5 849,09
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		1 688 594,99		56 536 648,46					5 636 224,28	949 132,36	-7 731,59	118 598,08

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	33	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 536 648,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-03

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 - M14 - MAT TRSPT (BENNE ORDURES)	8	01/01/1997
L	202 - M14 - FRAIS REA DOC URBA ET NUM CADASTRE	10	03/10/2019
L	2031 - M14 - FRAIS D'ETUDES	5	03/10/2019
L	204172 - M14 - FONDS DE CONCOURS AUTRES ETS	15	03/10/2019
L	20421 - M14 - SUBV PRIVE BIENS MOB MAT ET ETUDES	5	03/10/2019
L	20422 - M14 - SUBV PRIVE BAT ET INSTAL	30	03/10/2019
L	2051 - M14 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5	03/10/2019
L	2121 - M14 - PLANTATION	15	03/10/2019
L	2128 - M14 - AGCMT ET AMNGT AUTRES TERRAINS	30	03/10/2019
L	2135 - M14 - INSTAL AGCMT ET AMNGT CONSTRUCTIONS	15	03/10/2019
L	2152 - M14 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	03/10/2019
L	21568 - M14 - AUTRES MAT OUTILLAGE INCENDIE	15	03/10/2019
L	2181 - M14 - INSTALL GENERALES ET AGCMT	15	03/10/2019
L	2182 - M14 - MAT TRSPT (VH FONCTION)	10	03/10/2019
L	2182 - M14 - MAT TRSPT (VH 2 ROUES)	5	03/10/2019
L	2182 - M14 - MAT TRSPT (VH LEGERS)	10	03/10/2019
L	2182 - M14 - MAT TRSPT (VH CAMIONS CARS INDUS)	10	03/10/2019
L	2183 - M14 - MATERIEL INFORMATIQUE	5	03/10/2019
L	2183 - M14 - MATERIEL REPROGRAPHIE	5	03/10/2019
L	2184 - M14 - MOBILIER	10	03/10/2019
L	2188 - M14 - AUTRE MATERIEL	5	03/10/2019
L	2188 - M14 - EQUIPEMENTS DES CUISINES	10	03/10/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 647 000,00	I 5 647 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 637 000,00	5 637 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 237 000,00	5 237 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	400 000,00	400 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 000,00	10 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 647 000,00	0,00	0,00	5 647 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 766 479,00	III 7 766 479,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 691 079,00	1 691 079,00
10222	FCTVA	1 481 079,00	1 481 079,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	210 000,00	210 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 075 400,00	6 075 400,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28188	Autres immo. corporelles	2 300 000,00	2 300 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	50 000,00	50 000,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 986 500,00	1 986 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 738 900,00	1 738 900,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 766 479,00	0,00	0,00	0,00	7 766 479,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 647 000,00
Ressources propres disponibles	IV	7 766 479,00
Solde	V = IV – II (6)	2 119 479,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 08		Intitulé de l'opération : travaux forcés pour tiers Travaux forcés pour tiers			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	18 360,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
45 travaux forcés pour tiers (5)	9 180,00	0,00	0,00	0,00	
45 travaux forcés pour tiers (5)	9 180,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	18 360,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	

N° opération : 09		Intitulé de l'opération : FACADES MARIE NOËL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	690,00	0,00	0,00	0,00	
45 FACADES MARIE NOËL (5)	690,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	690,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	46 184,00	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	46 184,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	46 184,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : CHRS HUMANISATION			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
DEPENSES (a)	178 967,06	0,00	50 000,00	50 000,00
45 CHRS HUMANISATION (5)	89 483,53	0,00	0,00	0,00
45 CHRS HUMANISATION (5)	89 483,53	0,00	50 000,00	50 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	178 967,06	0,00	50 000,00	50 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 200 000,00 €	453 541,48 €											5 375,00 €	96 151,96 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	156 807,78 €	3	M	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	A-1		3 181,14 €	46 980,54 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	296 733,70 €	6	M	F	Taux fixe à 3.25 %	3,30%	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	A-1		2 193,86 €	49 171,42 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					118 816 008,40 €	103 695 504,39 €											1 291 572,79 €	3 235 514,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 458,99 €	11 031,21 €	11	A	C	Livret A + 1.2	4,20%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		187,53 €	973,02 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 005,37 €	112 038,49 €	11	A	C	Livret A + 0.7	3,70%	C	Livret A + 0.7	1,20%	A-1		1 344,46 €	10 103,80 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	13A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISSELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 506,00 €	29 848,13 €	4	A	C	Livret A + 0.25	2,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		223,86 €	7 574,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 000,00 €	478 463,12 €	34	A	C	Livret A + 0.5	2,50%	C	Livret A + 0.5	1,00%	A-1		4 784,63 €	11 885,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	10C-BR60-1401-BRICHES 140 REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	254 000,00 €	99 119,42 €	7	A	C	Livret A + 0.45	3,95%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		941,63 €	13 761,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	645 536,82 €	506 685,63 €	28	A	C	Livret A + 0.45	1,70%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		4 813,51 €	15 257,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 934,33 €	53 008,42 €	38	A	C	Livret A + 0.45	1,70%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		503,58 €	1 129,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 020,40 €	147 837,64 €	28	A	C	Livret A + (-0.3)	0,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		295,68 €	4 956,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 935 586,57 €	2 059 352,58 €	14	A	C	Livret A + 0.6	3,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		22 652,88 €	112 659,40 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Reamenagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 368 289,00 €	3 506 660,24 €	17	A	C	Livret A + 1.15	4,15%	C	Livret A + 1.15	1,65%	A-1		57 859,89 €	130 418,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 868,52 €	53 029,17 €	11	S	C	Inflation Livret A + 2.35	1,91%	C	Inflation Livret A + 2.35	3,80%	A-1		2 123,38 €	3 510,05 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	502 000,00 €	286 589,19 €	12	A	C	Livret A + 0.25	4,25%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 000,00 €	101 873,40 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		764,05 €		3 890,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI4-BRICHES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	149 813,80 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		1 123,60 €		5 720,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI5-BRICHES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	215 000,00 €	161 049,85 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		1 207,87 €		6 149,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	271 563,92 €	239 873,76 €	40	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 638,61 €		4 661,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	383 575,35 €	311 046,44 €	30	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		933,14 €		9 589,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 082,62 €	47 240,50 €	40	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		141,72 €		1 084,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 353,11 €	199 762,00 €	30	A	C	Livret A + (-0.3)	1,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		399,52 €		6 252,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	243 037,42 €	214 676,19 €	40	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 361,44 €		4 172,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	224 024,91 €	181 664,82 €	30	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		544,99 €		5 600,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 005,56 €	42 886,25 €	40	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		128,66 €		984,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 22 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	223 023,60 €	180 113,54 €	30	A	C	Livret A + (-0.3)	1,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		360,23 €		5 637,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	465 951,60 €	423 693,11 €	40	A	C	Livret A + 1.13	3,38%	C	Livret A + 1.13	1,63%	A-1		6 906,20 €		7 343,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 790,00 €	35 010,79 €	15	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		385,12 €		2 159,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	90C-GRA1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	312 163,00 €	272 056,33 €	41	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 992,62 €		5 287,12 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 110,00 €	579 420,41 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		6 373,62 €		15 205,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 390,00 €	99 239,04 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 091,63 €		1 871,64 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 215 062,00 €	1 865 184,59 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		20 517,03 €		48 945,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 138,00 €	39 856,34 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		438,42 €		751,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1986	P	ACQ.AMEL.7 LOGTS RUE DE PARIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 954,46 €	28 274,64 €	2	A	C	Livret A + 0.52	4,94%	C	Livret A + 0.52	1,02%	A-1		288,40 €		14 204,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	RESIDENCE DU PARC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 000,00 €	415 206,92 €	6	A	C	Livret A + 0.45	3,45%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		3 944,47 €		57 646,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 042,44 €	300 178,79 €	10	A	C	Livret A + 1.2	2,45%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		5 103,04 €		28 497,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 594,45 €	25 395,42 €	3	A	C	Livret A + 1.2	3,70%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		431,72 €		7 656,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 5	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 054 045,66 €	4 058 569,45 €	12	S	C	Inflation Livret A + 2.05	1,57%	C	Inflation Livret A + 2.05	1,78%	A-1		106 862,25 €		282 577,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 694,73 €	211 562,50 €	38	A	C	Livret A + 0.8	2,05%	C	Livret A + 0.8	1,30%	A-1		2 750,31 €		4 199,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 921,19 €	26 131,25 €	38	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		78,39 €		632,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 424,15 €	145 817,09 €	28	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		437,45 €		4 820,16 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	77C-TUR1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 878,09 €	121 079,92 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 331,88 €		2 502,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CHARGE FONCIERE PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 061,61 €	294 112,23 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 235,23 €		6 079,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 254,25 €	129 602,21 €	28	A	C	Livret A + (-0.7)	0,55%	C	Livret A + (-0.7)	-0,20%	A-1		- 259,20 €		4 469,04 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 216,98 €	54 559,50 €	38	A	C	Livret A + (-0.7)	0,55%	C	Livret A + (-0.7)	-0,10%				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	919 570,16 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		10 115,27 €	16 840,20 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	140 110,44 €	32	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		420,33 €	4 045,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	36 252,81 €	42	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		108,76 €	791,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	214 302,80 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 357,33 €	3 924,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 882,00 €	170 883,07 €	32	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		512,65 €	4 933,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	39 061,75 €	42	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		117,19 €	852,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements – Les Images à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 000,00 €	238 114,22 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 619,26 €	4 360,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	0,00 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		0,00 €	10 531,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	273 157,42 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 004,73 €	5 002,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	460 000,00 €	419 620,03 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		4 615,82 €	7 465,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 416,00 €	100 534,15 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		301,60 €	2 813,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 800,00 €	205 421,19 €	43	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		616,26 €	4 374,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	284 065,00 €	259 129,03 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 850,42 €	4 610,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 126,50 €	78 694,72 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		236,08 €	2 201,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 338,75 €	30 695,85 €	43	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		92,09 €	653,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 556,25 €	39 732,76 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		437,06 €	706,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 243 716,00 €	1 007 221,76 €	19	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1		2 518,05 €	49 175,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 000,00 €	77 721,91 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		233,17 €	2 174,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	49 655,66 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		148,97 €	1 389,44 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CIC EST	532 750,00 €	339 627,98 €	13	T	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	A-1		11 207,72 €	26 637,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00 €	1 066 666,76 €	8	T	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	A-1		33 550,00 €	133 333,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	C		CREDIT COOPERATIF	498 732,30 €	307 551,51 €	9	T	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	A-1		7 672,16 €	33 248,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	1ère tranche BRICHERES	Comité Interprofessionnel du logement	502 700,00 €	202 843,25 €	8	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		3 042,65 €	21 219,39 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	32 logts Résidence Jeanna Hérault	Comité Interprofessionnel du logement	196 800,00 €	79 410,31 €	8	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		1 191,15 €	8 307,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	10 logts rue Camille Desmoulins	Comité Interprofessionnel du logement	108 000,00 €	43 578,85 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		653,68 €	4 558,77 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	BAT. AVENUE DE LA TURGOTINE	Comité Interprofessionnel du logement	38 112,00 €	10 479,56 €	6	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%					
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	4 LOGTS RUE DES PRES COULONS	Comité Interprofessionnel du logement	21 960,00 €	6 038,26 €	6	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			90,57 €	969,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE HUBERT FABUREAU 20 LGTS	Comité Interprofessionnel du logement	224 700,00 €	71 556,39 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			1 073,35 €	9 771,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS	Comité Interprofessionnel du logement	86 000,00 €	27 386,97 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			410,80 €	3 739,86 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	RESDC LEON PEIGNE 4 LOGTS	Comité Interprofessionnel du logement	7 470,00 €	3 224,71 €	12	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			48,37 €	247,27 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 000,00 €	478 001,93 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			5 258,02 €	8 504,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	106 660,00 €	98 816,60 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 086,98 €	1 708,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 000,00 €	124 146,11 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 365,61 €	2 146,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	470 165,00 €	416 385,96 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			1 249,16 €	11 300,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 700,00 €	84 433,19 €	44	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			253,30 €	1 755,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 000,00 €	230 260,33 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			690,78 €	6 249,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 000,00 €	1 656 558,67 €	19	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1			4 141,40 €	80 877,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 011,00 €	15 950,85 €	35	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			47,85 €	432,92 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	377 996,00 €	258 517,62 €	10	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,26%	F	Taux fixe à 1.05 %	1,05%	A-1			2 607,33 €	24 653,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	310 000,00 €	310 000,00 €	36	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			3 410,00 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 908,00 €	38 063,44 €	31	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			418,70 €	998,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	476 500,00 €	421 896,14 €	21	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1			1 054,74 €	18 678,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	192 656,50 €	180 281,30 €	23	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85%	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85%	A-1			3 335,20 €	6 359,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	C		CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	645 220,40 €	537 683,65 €	12	T	F	Taux fixe à 0.96 %	0,96%	F	Taux fixe à 0.96 %	0,96%	A-1			4 988,70 €	43 014,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 289 143,33 €	1 135 487,10 €	13	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			19 641,01 €	56 741,35 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 814 355,74 €	1 640 895,36 €	30	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			18 870,30 €	46 113,64 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 473 582,86 €	2 237 097,47 €	30	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			25 726,62 €	62 868,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 489 536,38 €	1 386 840,74 €	31	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			15 948,67 €	36 098,38 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 462 559,54 €	12 960 906,55 €	29	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			229 158,25 €	185 247,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 732 133,04 €	1 618 048,89 €	30	A	C	Livret A + 1.13	1,88%	C	Livret A + 1.13	1,63%	A-1			26 374,20 €	40 529,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 236 458,44 €	1 064 189,39 €	21	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			11 706,08 €	45 324,77 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 093 281,13 €	998 139,48 €	21	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			17 358,16 €	27 018,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	987 483,57 €	907 847,46 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			9 986,32 €	27 862,48 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 461,74 €	98 795,44 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 086,75 €	3 032,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	365 492,91 €	336 017,55 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			3 696,19 €	10 312,62 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	197 224,45 €	176 751,44 €	28	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,11%	A-1			
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 440 103,25 €	1 339 792,02 €	23	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,18%	F	Taux fixe à 1.18 %	1,18%	A-1		15 809,55 €	51 045,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	302 573,06 €	290 884,33 €	35	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		3 345,17 €	6 015,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	322 012,12 €	309 572,43 €	35	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		3 560,08 €	6 401,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 760,07 €	213 749,94 €	36	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		2 458,12 €	4 088,82 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 524 998,19 €	1 331 531,68 €	13	A	F	Taux fixe à 0.76 %	0,76%	F	Taux fixe à 0.76 %	0,76%	A-1		10 119,64 €	97 837,41 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 018 024,53 €	2 754 207,82 €	15	T	C	Livret A + 1	0,37%	C	Livret A + 1	1,50%	A-1		46 168,02 €	155 212,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	954 070,82 €	915 626,89 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		10 071,90 €	19 539,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	900 524,09 €	864 237,81 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		9 506,62 €	18 443,04 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 375,58 €	159 683,62 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 756,52 €	3 401,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 430,81 €	43 359,46 €	29	A	C	Livret A + 0.71	1,21%	C	Livret A + 0.71	1,21%	A-1		524,65 €	1 092,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	881 552,38 €	850 664,98 €	36	A	C	Livret A + 0.9	1,40%	C	Livret A + 0.9	1,40%	A-1		11 909,31 €	15 977,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	103 610,67 €	102 421,68 €	36	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 126,64 €	1 248,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	940 505,99 €	902 608,67 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		9 928,70 €	19 261,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 720 543,93 €	3 645 808,31 €	37	A	C	Livret A + 0.67	1,17%	C	Livret A + 0.67	1,17%	A-1		42 655,96 €	40 458,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 715 547,62 €	2 600 958,36 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		28 610,54 €	58 894,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	545 162,72 €	522 158,22 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 743,74 €	11 823,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 860 818,58 €	1 782 296,72 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		19 605,26 €	40 357,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 798 473,11 €	1 722 582,08 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		18 948,40 €	39 005,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	781 298,51 €	748 329,68 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		8 231,63 €	16 944,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 913,09 €	47 635,63 €	25	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		523,99 €	1 665,82 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 450 595,05 €	2 351 123,76 €	33	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		25 862,36 €	51 132,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 218 586,19 €	4 047 350,95 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		44 520,86 €	88 022,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	825 981,26 €	809 373,27 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		8 903,11 €	16 919,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 439 031,95 €	1 439 031,95 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		15 829,35 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 857 267,57 €	1 857 267,57 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		20 429,94 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	564 565,85 €	542 507,67 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 967,58 €	11 340,59 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	342 291,11 €	328 917,43 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 618,09 €	6 875,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 374,68 €	547 128,62 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		6 018,41 €	11 437,19 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	708 748,87 €	681 057,32 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		7 491,63 €	14 236,83 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 536,49 €	661 634,65 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	476 766,00 €	458 138,26 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 039,52 €		9 576,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	244 479,77 €	234 556,17 €	33	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 580,12 €		5 101,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	73 817,12 €	71 805,94 €	29	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		789,87 €		2 033,31 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	283 418,00 €	270 356,66 €	37	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		811,07 €		6 727,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 000,00 €	107 959,58 €	47	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		323,88 €		2 094,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	173 500,00 €	168 395,03 €	47	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 852,35 €		2 682,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 089,50 €	288 296,74 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 171,26 €		6 152,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P	réhabilitation de 142 logements – les Boussicats 1 Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	994 000,00 €	955 419,90 €	24	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1		2 388,55 €		38 676,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 757 213,50 €	1 693 909,78 €	24	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	A-1		14 567,62 €		63 848,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	181 500,00 €	176 159,65 €	48	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 937,76 €		2 805,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	437 700,00 €	420 499,48 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		4 625,49 €		8 973,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	96 000,00 €	92 536,78 €	48	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		277,61 €		1 795,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	248 865,50 €	237 396,52 €	38	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		712,19 €		5 907,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		CIC	973 662,83 €	924 979,69 €	14	T	F	Taux fixe à 1.38 %	1,39%	F	Taux fixe à 1.38 %	1,39%	A-1		12 428,81 €		64 910,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P	réseau de chaleur St Siméon	CREDIT COOPERATIF	3 218 078,00 €	3 078 165,44 €	24	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,16%	F	Taux fixe à 1.15 %	1,16%	A-1		34 911,10 €		113 385,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		BANQUE POPULAIRE	276 997,00 €	273 534,54 €	20	T	F	Taux fixe à 0.9 %	0,90%	F	Taux fixe à 0.9 %	0,90%	A-1		2 415,07 €		13 849,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	199 456,50 €	199 456,50 €	51	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 208 260,00 €	1 208 260,00 €	41	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	273 398,50 €	273 398,50 €	51	A	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 656 182,00 €	1 656 182,00 €	41	A	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1				
DOMANYS	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 250,00 €	162 347,92 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 785,83 €		4 107,34 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 761 187,02 €	1 681 424,86 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		24 380,66 €		41 666,89 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	172 641,33 €	164 822,60 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		2 389,93 €		4 084,42 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	329 500,76 €	315 127,07 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		4 569,34 €		7 513,92 €
TOTAL GENERAL					120 016 008,40 €	104 149 045,87 €											1 296 947,79 €		3 331 666,33 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP22019/2022 AMENAGEMENT PLACES CENTRE VILLE	0,00	4 802 000,00	4 802 000,00	0,00	22 000,00	500 000,00	4 280 000,00
AP20009/2020 AP ABBAYE SAINT GERMAIN	60 000,00	21 940 000,00	22 000 000,00	0,00	1 450 000,00	2 550 000,00	18 000 000,00
AP20010/2020 AP AUXERREXPO	575 000,00	1 150 000,00	1 725 000,00	430 000,00	720 000,00	575 000,00	0,00
AP22001/2021 AP BOUCLE LOCALE OPTIQUE	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
AP20011/2020 AP CATHEDRALE SAINT ETIENNE	597 000,00	-20 000,00	577 000,00	19 992,00	290 000,00	267 008,00	0,00
AP20012/2020 AP TOUR DE L'HORLOGE	2 583 000,00	0,00	2 583 000,00	1 646 398,14	930 000,00	6 601,86	0,00
19002/2019 ARQUEBUSE	5 390 300,00	-5 383 712,00	6 588,00	6 588,00	0,00	0,00	0,00
AP22006/2021 CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	8 400 000,00	0,00	8 400 000,00	850 000,00	2 510 000,00	2 500 000,00	2 540 000,00
2003-2/2003 Coulée verte	1 616 059,34	299 419,43	1 915 478,77	1 615 478,77	0,00	300 000,00	0,00
19003/2019 ETANG SAINT VIGILE/PLACE DES CORDELIERS	200 000,00	-177 562,00	22 438,00	22 438,00	0,00	0,00	0,00
AP22022/2022 GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	0,00	2 460 000,00	2 460 000,00	0,00	250 000,00	1 000 000,00	1 210 000,00
2018-4/2018 Gymnase Albert Camus	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	733 332,00	366 668,00	0,00	0,00
19004/2019 MONTARDOINS	1 100 000,00	1 000 000,00	2 100 000,00	996 928,00	1 000 000,00	103 072,00	0,00
19006/2019 NPNRU ROSOIRS	15 638 696,00	3 689 681,00	19 328 377,00	0,00	0,00	671 984,00	18 656 393,00
19005/2019 NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	15 136 357,00	14 688 803,00	29 825 160,00	70 644,20	50 000,00	499 200,00	29 205 315,80
19001/2019 OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	798 859,71	346 631,42	100 000,00	54 508,87
AP22021/2022 SALLE VAULABELLE	0,00	2 490 000,00	2 490 000,00	0,00	850 000,00	1 640 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		82,00	2,00	84,00	65,89	4,60	70,49
Adjoint administratif pal 1 cl	C	15,00	1,00	16,00	14,59	0,00	14,59
Adjoint administratif pal 2 cl	C	24,00	0,00	24,00	22,10	0,00	22,10
Adjoint administratif terr.	C	16,00	1,00	17,00	15,40	0,00	15,40
Attaché	A	14,00	0,00	14,00	4,80	4,60	9,40
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		103,00	45,00	148,00	116,75	2,00	118,75
Adjoint technique pal 1 cl	C	18,00	2,00	20,00	15,43	1,00	16,43
Adjoint technique pal 2 cl	C	40,00	9,00	49,00	41,87	0,00	41,87
Adjoint technique territorial	C	31,00	34,00	65,00	46,45	0,00	46,45
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		46,00	0,00	46,00	36,10	7,00	43,10
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	12,00	0,00	12,00	11,80	0,00	11,80
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	19,00	0,00	19,00	17,70	0,00	17,70
Assistant socio-éducatif	A	6,00	0,00	6,00	1,80	4,00	5,80
Conseiller socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	7,00	0,00	7,00	4,80	2,00	6,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		17,00	4,00	21,00	13,04	3,89	16,93
Auxil de puériculture pal 1 cl	C	4,00	2,00	6,00	5,65	0,00	5,65
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	9,00	1,00	10,00	3,89	3,89	7,78
Cadre de santé de 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Infirmier soins gén cl sup	A	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Infirmier soins gén hors class	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puéricultrice de classe sup	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		10,00	0,00	10,00	2,80	6,80	9,60
Conseiller ter A.P.S principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,80	1,80
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Educateur territorial A.P.S	B	5,00	0,00	5,00	0,80	4,00	4,80
FILIERE CULTURELLE (h)		71,00	30,00	101,00	60,36	14,92	75,28
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	5,00	1,00	6,00	5,40	0,00	5,40
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	6,00	4,00	10,00	7,83	0,00	7,83
Adjoint territorial patrimoine	C	8,00	1,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Assistant conservation pal 1c	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
Assistant conservation pal 2c	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assistant de conservation	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	11,00	8,00	19,00	9,85	1,55	11,40
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	4,00	6,00	10,00	1,80	4,50	6,30
Assistant ens. artistique	B	2,00	6,00	8,00	0,00	4,05	4,05
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal conservation	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur étab ens art 1ca	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur de dessin	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Professeur ens. art. cl.N	A	11,00	4,00	15,00	10,88	1,82	12,70
FILIERE ANIMATION (i)		46,00	12,00	58,00	44,80	1,00	45,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	18,00	2,00	20,00	17,22	0,00	17,22
Adjoint territorial animation	C	12,00	10,00	22,00	15,58	0,00	15,58
Animateur	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Animateur principal de 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		13,00	0,00	13,00	8,00	0,00	8,00
Brigadier (appellation)	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	7,00	7,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Intervenant		0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00

VILLE D'AUXERRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		389,00	93,00	482,00	347,74	47,21	394,95

Affiché le
 BUDGETAIRES EN ETPT (4)
 ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	558	0,00	A	A
Animateur	B	ANIM	478	0,00	3-4	CDI
Assistant de conservation	B	CULT	372	0,00	3-1	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	388	0,00	3-1	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	513	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	484	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	484	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	638	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	638	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	480	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	399	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	431	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	478	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415	0,00	3-3-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	388	0,00	3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	3-2	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	MS	356	0,00	3-2	CDD
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	MS	356	0,00	3-2	CDD
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	MS	356	0,00	3-2	CDD
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	MS	359	0,00	3-2	CDD
Conseiller socio-éducatif	A	S	532	0,00	3-3-2°	CDD
Conseiller ter A.P.S principal	A	SP	896	0,00	A	A
Conseiller ter A.P.S principal	A	SP	995	0,00	A	A
Educateur A.P.S pal 2cl	B	SP	599	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	512	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	388	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	A	A
Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Educateur territorial A.P.S	B	SP	478	0,00	A	A
Intervenant		OTR	0	0,00	A	A
Intervenant		OTR	0	0,00	3-a°	CDD
Intervenant		OTR	0	0,00	3-a°	CDD
Intervenant		OTR	0	0,00	3-a°	CDD
Intervenant		OTR	0	0,00	3-a°	CDD
Intervenant		OTR	0	0,00	3-a°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	712	0,00	A	A
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	712	0,00	A	A
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	558	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS

C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 200 000,00 €	453 541,48 €											5 375,00 €	96 151,96 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	156 807,78 €	3	M	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	A-1		3 181,14 €	46 980,54 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	296 733,70 €	6	M	F	Taux fixe à 3.25 %	3,30%	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	A-1		2 193,86 €	49 171,42 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					118 816 008,40 €	103 695 504,39 €											1 291 572,79 €	3 235 514,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 458,99 €	11 031,21 €	11	A	C	Livret A + 1.2	4,20%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		187,53 €	973,02 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 005,37 €	112 038,49 €	11	A	C	Livret A + 0.7	3,70%	C	Livret A + 0.7	1,20%	A-1		1 344,46 €	10 103,80 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	13A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISSELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 506,00 €	29 848,13 €	4	A	C	Livret A + 0.25	2,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		223,86 €	7 574,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 000,00 €	478 463,12 €	34	A	C	Livret A + 0.5	2,50%	C	Livret A + 0.5	1,00%	A-1		4 784,63 €	11 885,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	10C-BR60-1401-BRICHES 140 REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	254 000,00 €	99 119,42 €	7	A	C	Livret A + 0.45	3,95%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		941,63 €	13 761,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	645 536,82 €	506 685,63 €	28	A	C	Livret A + 0.45	1,70%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		4 813,51 €	15 257,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 934,33 €	53 008,42 €	38	A	C	Livret A + 0.45	1,70%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		503,58 €	1 129,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 020,40 €	147 837,64 €	28	A	C	Livret A + (-0.3)	0,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		295,68 €	4 956,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 935 586,57 €	2 059 352,58 €	14	A	C	Livret A + 0.6	3,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		22 652,88 €	112 659,40 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Reamenagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 368 289,00 €	3 506 660,24 €	17	A	C	Livret A + 1.15	4,15%	C	Livret A + 1.15	1,65%	A-1		57 859,89 €	130 418,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 868,52 €	53 029,17 €	11	S	C	Inflation Livret A + 2.35	1,91%	C	Inflation Livret A + 2.35	3,80%	A-1		2 123,38 €	3 510,05 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	502 000,00 €	286 589,19 €	12	A	C	Livret A + 0.25	4,25%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 000,00 €	101 873,40 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		764,05 €		3 890,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI4-BRICHES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	149 813,80 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		1 123,60 €		5 720,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI5-BRICHES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	215 000,00 €	161 049,85 €	23	A	C	Livret A + 0.25	1,50%	C	Livret A + 0.25	0,75%	A-1		1 207,87 €		6 149,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	271 563,92 €	239 873,76 €	40	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 638,61 €		4 661,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	383 575,35 €	311 046,44 €	30	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		933,14 €		9 589,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 082,62 €	47 240,50 €	40	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		141,72 €		1 084,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 353,11 €	199 762,00 €	30	A	C	Livret A + (-0.3)	1,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		399,52 €		6 252,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	243 037,42 €	214 676,19 €	40	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 361,44 €		4 172,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	224 024,91 €	181 664,82 €	30	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		544,99 €		5 600,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 005,56 €	42 886,25 €	40	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		128,66 €		984,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE ROMAINE PREFI CONST 22 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	223 023,60 €	180 113,54 €	30	A	C	Livret A + (-0.3)	1,95%	C	Livret A + (-0.3)	0,20%	A-1		360,23 €		5 637,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	465 951,60 €	423 693,11 €	40	A	C	Livret A + 1.13	3,38%	C	Livret A + 1.13	1,63%	A-1		6 906,20 €		7 343,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 790,00 €	35 010,79 €	15	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		385,12 €		2 159,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	90C-GRA1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	312 163,00 €	272 056,33 €	41	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 992,62 €		5 287,12 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 110,00 €	579 420,41 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		6 373,62 €		15 205,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 390,00 €	99 239,04 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 091,63 €		1 871,64 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 215 062,00 €	1 865 184,59 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		20 517,03 €		48 945,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 138,00 €	39 856,34 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		438,42 €		751,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1986	P	ACQ.AMEL.7 LOGTS RUE DE PARIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 954,46 €	28 274,64 €	2	A	C	Livret A + 0.52	4,94%	C	Livret A + 0.52	1,02%	A-1		288,40 €		14 204,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	RESIDENCE DU PARC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 000,00 €	415 206,92 €	6	A	C	Livret A + 0.45	3,45%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1		3 944,47 €		57 646,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 042,44 €	300 178,79 €	10	A	C	Livret A + 1.2	2,45%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		5 103,04 €		28 497,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 594,45 €	25 395,42 €	3	A	C	Livret A + 1.2	3,70%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1		431,72 €		7 656,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 5	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 054 045,66 €	4 058 569,45 €	12	S	C	Inflation Livret A + 2.05	1,57%	C	Inflation Livret A + 2.05	1,78%	A-1		106 862,25 €		282 577,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 694,73 €	211 562,50 €	38	A	C	Livret A + 0.8	2,05%	C	Livret A + 0.8	1,30%	A-1		2 750,31 €		4 199,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 921,19 €	26 131,25 €	38	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		78,39 €		632,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 424,15 €	145 817,09 €	28	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		437,45 €		4 820,16 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	77C-TUR1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 878,09 €	121 079,92 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 331,88 €		2 502,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CHARGE FONCIERE PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 061,61 €	294 112,23 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 235,23 €		6 079,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 254,25 €	129 602,21 €	28	A	C	Livret A + (-0.7)	0,55%	C	Livret A + (-0.7)	-0,20%	A-1		- 259,20 €		4 469,04 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 216,98 €	54 559,50 €	38	A	C	Livret A + (-0.7)	0,55%	C	Livret A + (-0.7)	-0,10%				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	919 570,16 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		10 115,27 €	16 840,20 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	140 110,44 €	32	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		420,33 €	4 045,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	36 252,81 €	42	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		108,76 €	791,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	214 302,80 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 357,33 €	3 924,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 882,00 €	170 883,07 €	32	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		512,65 €	4 933,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	39 061,75 €	42	A	C	Livret A + (-0.2)	1,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		117,19 €	852,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements – Les Images à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 000,00 €	238 114,22 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 619,26 €	4 360,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	0,00 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		0,00 €	10 531,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	273 157,42 €	42	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 004,73 €	5 002,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	460 000,00 €	419 620,03 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		4 615,82 €	7 465,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 416,00 €	100 534,15 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		301,60 €	2 813,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 800,00 €	205 421,19 €	43	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		616,26 €	4 374,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	284 065,00 €	259 129,03 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 850,42 €	4 610,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 126,50 €	78 694,72 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		236,08 €	2 201,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 338,75 €	30 695,85 €	43	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		92,09 €	653,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 556,25 €	39 732,76 €	43	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		437,06 €	706,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 243 716,00 €	1 007 221,76 €	19	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1		2 518,05 €	49 175,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 000,00 €	77 721,91 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		233,17 €	2 174,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	49 655,66 €	33	A	C	Livret A + (-0.2)	0,80%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		148,97 €	1 389,44 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CIC EST	532 750,00 €	339 627,98 €	13	T	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	A-1		11 207,72 €	26 637,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00 €	1 066 666,76 €	8	T	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	A-1		33 550,00 €	133 333,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	C		CREDIT COOPERATIF	498 732,30 €	307 551,51 €	9	T	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	A-1		7 672,16 €	33 248,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	1ère tranche BRICHERES	Comité Interprofessionnel du logement	502 700,00 €	202 843,25 €	8	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		3 042,65 €	21 219,39 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	32 logts Résidence Jeanna Hérault	Comité Interprofessionnel du logement	196 800,00 €	79 410,31 €	8	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		1 191,15 €	8 307,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	10 logts rue Camille Desmoulins	Comité Interprofessionnel du logement	108 000,00 €	43 578,85 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		653,68 €	4 558,77 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	BAT. AVENUE DE LA TURGOTINE	Comité Interprofessionnel du logement	38 112,00 €	10 479,56 €	6	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%					
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	4 LOGTS RUE DES PRES COULONS	Comité Interprofessionnel du logement	21 960,00 €	6 038,26 €	6	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			90,57 €	969,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE HUBERT FABUREAU 20 LGTS	Comité Interprofessionnel du logement	224 700,00 €	71 556,39 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			1 073,35 €	9 771,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS	Comité Interprofessionnel du logement	86 000,00 €	27 386,97 €	7	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			410,80 €	3 739,86 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	RESDC LEON PEIGNE 4 LOGTS	Comité Interprofessionnel du logement	7 470,00 €	3 224,71 €	12	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1			48,37 €	247,27 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 000,00 €	478 001,93 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,60%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			5 258,02 €	8 504,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	106 660,00 €	98 816,60 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 086,98 €	1 708,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 000,00 €	124 146,11 €	44	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 365,61 €	2 146,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	470 165,00 €	416 385,96 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			1 249,16 €	11 300,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 700,00 €	84 433,19 €	44	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			253,30 €	1 755,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 000,00 €	230 260,33 €	34	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			690,78 €	6 249,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 000,00 €	1 656 558,67 €	19	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1			4 141,40 €	80 877,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 011,00 €	15 950,85 €	35	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1			47,85 €	432,92 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	377 996,00 €	258 517,62 €	10	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,26%	F	Taux fixe à 1.05 %	1,05%	A-1			2 607,33 €	24 653,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	310 000,00 €	310 000,00 €	36	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			3 410,00 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 908,00 €	38 063,44 €	31	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			418,70 €	998,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	476 500,00 €	421 896,14 €	21	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1			1 054,74 €	18 678,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	192 656,50 €	180 281,30 €	23	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85%	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85%	A-1			3 335,20 €	6 359,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	C		CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	645 220,40 €	537 683,65 €	12	T	F	Taux fixe à 0.96 %	0,96%	F	Taux fixe à 0.96 %	0,96%	A-1			4 988,70 €	43 014,68 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 289 143,33 €	1 135 487,10 €	13	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			19 641,01 €	56 741,35 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 814 355,74 €	1 640 895,36 €	30	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			18 870,30 €	46 113,64 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 473 582,86 €	2 237 097,47 €	30	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			25 726,62 €	62 868,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 489 536,38 €	1 386 840,74 €	31	A	C	Livret A + 0.65	1,40%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1			15 948,67 €	36 098,38 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 462 559,54 €	12 960 906,55 €	29	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			229 158,25 €	185 247,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 732 133,04 €	1 618 048,89 €	30	A	C	Livret A + 1.13	1,88%	C	Livret A + 1.13	1,63%	A-1			26 374,20 €	40 529,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 236 458,44 €	1 064 189,39 €	21	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			11 706,08 €	45 324,77 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 093 281,13 €	998 139,48 €	21	A	C	Livret A + 1.2	1,95%	C	Livret A + 1.2	1,70%	A-1			17 358,16 €	27 018,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	987 483,57 €	907 847,46 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			9 986,32 €	27 862,48 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 461,74 €	98 795,44 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			1 086,75 €	3 032,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	365 492,91 €	336 017,55 €	27	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1			3 696,19 €	10 312,62 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	197 224,45 €	176 751,44 €	28	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,11%				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 440 103,25 €	1 339 792,02 €	23	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,18%	F	Taux fixe à 1.18 %	1,18%	A-1		15 809,55 €	51 045,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	302 573,06 €	290 884,33 €	35	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		3 345,17 €	6 015,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	322 012,12 €	309 572,43 €	35	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		3 560,08 €	6 401,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 760,07 €	213 749,94 €	36	A	C	Livret A + 0.65	1,15%	C	Livret A + 0.65	1,15%	A-1		2 458,12 €	4 088,82 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 524 998,19 €	1 331 531,68 €	13	A	F	Taux fixe à 0.76 %	0,76%	F	Taux fixe à 0.76 %	0,76%	A-1		10 119,64 €	97 837,41 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 018 024,53 €	2 754 207,82 €	15	T	C	Livret A + 1	0,37%	C	Livret A + 1	1,50%	A-1		46 168,02 €	155 212,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	954 070,82 €	915 626,89 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		10 071,90 €	19 539,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	900 524,09 €	864 237,81 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		9 506,62 €	18 443,04 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 375,58 €	159 683,62 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 756,52 €	3 401,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 430,81 €	43 359,46 €	29	A	C	Livret A + 0.71	1,21%	C	Livret A + 0.71	1,21%	A-1		524,65 €	1 092,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	881 552,38 €	850 664,98 €	36	A	C	Livret A + 0.9	1,40%	C	Livret A + 0.9	1,40%	A-1		11 909,31 €	15 977,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	103 610,67 €	102 421,68 €	36	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 126,64 €	1 248,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	940 505,99 €	902 608,67 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		9 928,70 €	19 261,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 720 543,93 €	3 645 808,31 €	37	A	C	Livret A + 0.67	1,17%	C	Livret A + 0.67	1,17%	A-1		42 655,96 €	40 458,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 715 547,62 €	2 600 958,36 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		28 610,54 €	58 894,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	545 162,72 €	522 158,22 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 743,74 €	11 823,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 860 818,58 €	1 782 296,72 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		19 605,26 €	40 357,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 798 473,11 €	1 722 582,08 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		18 948,40 €	39 005,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	781 298,51 €	748 329,68 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		8 231,63 €	16 944,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 913,09 €	47 635,63 €	25	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		523,99 €	1 665,82 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 450 595,05 €	2 351 123,76 €	33	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		25 862,36 €	51 132,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 218 586,19 €	4 047 350,95 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		44 520,86 €	88 022,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	825 981,26 €	809 373,27 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		8 903,11 €	16 919,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 439 031,95 €	1 439 031,95 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		15 829,35 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 857 267,57 €	1 857 267,57 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		20 429,94 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	564 565,85 €	542 507,67 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 967,58 €	11 340,59 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	342 291,11 €	328 917,43 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 618,09 €	6 875,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 374,68 €	547 128,62 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		6 018,41 €	11 437,19 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	708 748,87 €	681 057,32 €	34	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		7 491,63 €	14 236,83 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_173_1-DE

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 536,49 €	661 634,65 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	476 766,00 €	458 138,26 €	35	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		5 039,52 €		9 576,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	244 479,77 €	234 556,17 €	33	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		2 580,12 €		5 101,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	73 817,12 €	71 805,94 €	29	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		789,87 €		2 033,31 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	283 418,00 €	270 356,66 €	37	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		811,07 €		6 727,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 000,00 €	107 959,58 €	47	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		323,88 €		2 094,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	173 500,00 €	168 395,03 €	47	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 852,35 €		2 682,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 089,50 €	288 296,74 €	37	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		3 171,26 €		6 152,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P	réhabilitation de 142 logements – les Boussicats 1 Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	994 000,00 €	955 419,90 €	24	A	C	Livret A + (-0.25)	0,50%	C	Livret A + (-0.25)	0,25%	A-1		2 388,55 €		38 676,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 757 213,50 €	1 693 909,78 €	24	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	A-1		14 567,62 €		63 848,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	181 500,00 €	176 159,65 €	48	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 937,76 €		2 805,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	437 700,00 €	420 499,48 €	38	A	C	Livret A + 0.6	1,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		4 625,49 €		8 973,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	96 000,00 €	92 536,78 €	48	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		277,61 €		1 795,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	248 865,50 €	237 396,52 €	38	A	C	Livret A + (-0.2)	0,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1		712,19 €		5 907,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		CIC	973 662,83 €	924 979,69 €	14	T	F	Taux fixe à 1.38 %	1,39%	F	Taux fixe à 1.38 %	1,39%	A-1		12 428,81 €		64 910,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P	réseau de chaleur St Siméon	CREDIT COOPERATIF	3 218 078,00 €	3 078 165,44 €	24	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,16%	F	Taux fixe à 1.15 %	1,16%	A-1		34 911,10 €		113 385,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		BANQUE POPULAIRE	276 997,00 €	273 534,54 €	20	T	F	Taux fixe à 0.9 %	0,90%	F	Taux fixe à 0.9 %	0,90%	A-1		2 415,07 €		13 849,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	199 456,50 €	199 456,50 €	51	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 208 260,00 €	1 208 260,00 €	41	A	C	Livret A + 0.6	1,10%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	273 398,50 €	273 398,50 €	51	A	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1				
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 656 182,00 €	1 656 182,00 €	41	A	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1				
DOMANYS	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 250,00 €	162 347,92 €	32	A	C	Livret A + 0.6	1,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		1 785,83 €		4 107,34 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 761 187,02 €	1 681 424,86 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		24 380,66 €		41 666,89 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	172 641,33 €	164 822,60 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		2 389,93 €		4 084,42 €
DOMANYS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	329 500,76 €	315 127,07 €	32	A	C	Livret A + 0.95	1,70%	C	Livret A + 0.95	1,45%	A-1		4 569,34 €		7 513,92 €
TOTAL GENERAL					120 016 008,40 €	104 149 045,87 €											1 296 947,79 €		3 331 666,33 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie d'Auxerre (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	DOMANYS		SA HLM	2 323 722,45
-	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		OPH	98 034 484,95
-	OGEC SAINT JOSEPH*		Association	453 541,48
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de l'Auxerrois		Subventions	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget principal : BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Crédits de l'exerc. votes	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 430 917.00		22 612 073.00	22 612 073.00
RECETTES	26 430 917.00		22 612 073.00	22 612 073.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	44 724 207.00		45 812 477.00	45 812 477.00
RECETTES	44 724 207.00		45 812 477.00	45 812 477.00

1 - Budget principal : CREMATORIUM

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Crédits de l'exerc. votes	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 000.00		3 000.00	3 000.00
RECETTES	53 000.00		3 000.00	3 000.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	120 000.00		140 000.00	140 000.00
RECETTES	120 000.00		140 000.00	140 000.00

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Crédits de l'exerc. votes	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 483 917.00		22 615 073.00	22 615 073.00
RECETTES	26 483 917.00		22 615 073.00	22 615 073.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	44 844 207.00		45 952 477.00	45 952 477.00
RECETTES	44 844 207.00		45 952 477.00	45 952 477.00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	71 328 124.00		68 567 550.00	68 567 550.00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	71 328 124.00		68 567 550.00	68 567 550.00

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par le Maire (1),

A Auxerre, le 16/12/2021

le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Auxerre, le 16/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mairie d auxerre, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-174 – Budget primitif 2022 – Budget crématorium

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Le budget primitif du crématorium pour l'exercice 2022 s'établit comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Investissement	3 000,00	3 000,00
Fonctionnement	140 000,00	140 000,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

–D'adopter le budget primitif du crématorium tel que présenté ci-dessus.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21890024900481	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE D'AUXERRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CREMATORIUM (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	140 000,00	140 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	140 000,00	140 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000,00	3 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 000,00	3 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	143 000,00	143 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	38 500,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 010,91	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses de gestion des services		60 510,91	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
66	Charges financières	489,09	0,00	339,00	339,00	339,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	39 661,00	39 661,00	39 661,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		67 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	53 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		53 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL		120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes de gestion des services		120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	53 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	53 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	53 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	53 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	53 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	52 000,00		52 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00		45 000,00
66	Charges financières	339,00	0,00	339,00
67	Charges exceptionnelles	39 661,00	0,00	39 661,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 000,00	3 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	137 000,00	3 000,00	140 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 000,00	0,00	3 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00		140 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		140 000,00	0,00	140 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 000,00	3 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	3 000,00	3 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	38 500,00	52 000,00	52 000,00
618	Divers	28 000,00	48 000,00	48 000,00
63512	Taxes foncières	10 500,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 010,91	45 000,00	45 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	22 010,91	45 000,00	45 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		60 510,91	97 000,00	97 000,00
66	Charges financières (b) (8)	489,09	339,00	339,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	350,00	350,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10,91	-11,00	-11,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	39 661,00	39 661,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 000,00	39 661,00	39 661,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		67 000,00	137 000,00	137 000,00
023	Virement à la section d'investissement	53 000,00	3 000,00	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		53 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		53 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		120 000,00	140 000,00	140 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	46,36
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	57,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-11,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	140 000,00	140 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	120 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		120 000,00	140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		120 000,00	140 000,00	140 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		120 000,00	140 000,00	140 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		50 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euros	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		53 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		53 000,00	3 000,00	3 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	53 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		53 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		53 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		53 000,00	3 000,00	3 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					60 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					60 000,00									
200502 - 3029828 ME	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,793	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					60 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_174_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 750,00					3 000,00	322,57	0,00	24,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 750,00					3 000,00	322,57	0,00	24,54
200502 - 3029828 ME	N	0,00	A-1	9 750,00	3,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,793	3 000,00	322,57	0,00	24,54
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 750,00					3 000,00	322,57	0,00	24,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

VILLE D'AUXERRE - CREMATORIUM - BP - 2022

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_174_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 000,00	I 3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 000,00	3 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 000,00	3 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 000,00	III 3 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 000,00	3 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00	3 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 000,00
Ressources propres disponibles	IV 3 000,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de Ville d'Auxerre (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par (1) Le Maire,

A Auxerre le 16/12/2021

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Auxerre, le 16/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Auxerre, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-175 – Autorisation de programme et crédits de paiements – Exercice 2022

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021****Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites dans le tableau joint en annexe de la délibération.

Il est proposé :

- La création sur 2 années d'une AP pour la réalisation de la Boucle Locale Optique d'un montant de 500 000 euros.
- La création d'une AP sur 6 années pour l'aménagement des Places du Centre-Ville d'un montant de 4 802 000 euros.
- La création d'une AP sur 2 années pour la modernisation de la salle Vaubelle d'un montant de 2 490 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer les 3 Autorisations de Programme telles que mentionnées ci-dessus,
- De modifier le montant des crédits de paiement et des dates des autorisations de programme selon le tableau joint en annexe,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget primitif 2022.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 29
- Voix contre : 4 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, I. POIFOL-FERREIRA, R. PROU-MÉLINE
- Abstentions : 5 M. NAVARRE, F. ZIANI, M. DEBAIN, D. ROYCOURT, F. LOURY
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_175-DE

Type de Programme GERE EN APCP

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2022	2022	2023	2024	2025	2026	>=2027
19001 OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	2019	Dépenses	AP	1 300 000,00	643 491,13	656 508,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	0,00	0,00	-154 508,87	100 000,00	54 508,87	0,00	0,00	0,00
			Total	1 300 000,00	798 859,71	502 000,00	100 000,00	54 508,87	0,00	0,00	0,00
19002 ARQUEBUSE	2019	Dépenses	AP	5 390 300,00	6 588,00	1 308 000,00	1 308 000,00	2 767 712,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	-5 383 712,00	0,00	-1 308 000,00	-1 308 000,00	-2 767 712,00	0,00	0,00	0,00
			Total	6 588,00	6 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19003 ETANG SAINT VIGILE/PLACE DES CORDELIERS	2019	Dépenses	AP	200 000,00	22 438,00	0,00	0,00	177 562,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	-177 562,00	0,00	0,00	0,00	-177 562,00	0,00	0,00	0,00
			Total	22 438,00	22 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19004 MONTARDOINS	2019	Dépenses	AP	1 100 000,00	996 928,00	79 752,00	0,00	23 320,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	1 000 000,00	0,00	920 248,00	103 072,00	-23 320,00	0,00	0,00	0,00
			Total	2 100 000,00	996 928,00	1 000 000,00	103 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19005 NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	2019	Dépenses	AP	15 136 357,00	70 644,20	845 000,00	1 280 000,00	1 010 000,00	1 910 000,00	1 910 000,00	8 110 712,80
			Proposition	14 688 803,00	0,00	-795 000,00	-780 800,00	605 200,00	3 158 800,00	5 614 000,00	6 886 603,00
			Total	29 825 160,00	70 644,20	50 000,00	499 200,00	1 615 200,00	5 068 800,00	7 524 000,00	14 997 315,80
19006 NPNRU ROSOIRS	2019	Dépenses	AP	15 638 696,00	0,00	340 000,00	1 250 000,00	1 880 000,00	4 220 000,00	2 720 000,00	5 228 696,00
			Proposition	3 689 681,00	0,00	-340 000,00	-578 016,00	-641 352,00	-810 840,00	1 217 314,00	4 842 575,00
			Total	19 328 377,00	0,00	0,00	671 984,00	1 238 648,00	3 409 160,00	3 937 314,00	10 071 271,00
2003-2 Coulée verte	2003	Dépenses	AP	1 616 059,34	1 615 478,77	580,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	299 419,43	0,00	-580,57	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 915 478,77	1 615 478,77	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018-4 Gymnase Albert Camus	2018	Dépenses	AP	1 100 000,00	733 332,00	366 634,00	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	0,00	0,00	34,00	-34,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 100 000,00	733 332,00	366 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP20009 AP ABBAYE SAINT GERMAIN	2020	Dépenses	AP	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	21 940 000,00	0,00	1 390 000,00	2 550 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	12 000 000,00
			Total	22 000 000,00	0,00	1 450 000,00	2 550 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	12 000 000,00
AP20010 AP AUXERREXPO	2020	Dépenses	AP	575 000,00	430 000,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	1 150 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	1 725 000,00	430 000,00	720 000,00	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP20011 AP CATHEDRALE SAINT ETIENNE	2020	Dépenses	AP	597 000,00	19 992,00	577 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	-20 000,00	0,00	-287 008,00	267 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	577 000,00	19 992,00	290 000,00	267 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP20012 AP TOUR DE L'HORLOGE	2020	Dépenses	AP	2 583 000,00	1 646 398,14	600 000,00	336 601,86	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	0,00	0,00	330 000,00	-330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	2 583 000,00	1 646 398,14	930 000,00	6 601,86	0,00	0,00	0,00	0,00
AP22001 AP BOUCLE LOCALE OPTIQUE	2021	Dépenses	AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP22006 CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	2021	Dépenses	AP	8 400 000,00	850 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 550 000,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00
			Total	8 400 000,00	850 000,00	2 510 000,00	2 500 000,00	2 540 000,00	0,00	0,00	0,00
AP22019 AMENAGEMENT PLACES CENTRE VILLE	2022	Dépenses	AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	4 802 000,00	0,00	22 000,00	500 000,00	1 500 000,00	1 680 000,00	1 000 000,00	100 000,00
			Total	4 802 000,00	0,00	22 000,00	500 000,00	1 500 000,00	1 680 000,00	1 000 000,00	100 000,00
AP22021 SALLE VAULABELLE	2022	Dépenses	AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Proposition	2 490 000,00	0,00	850 000,00	1 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	2 490 000,00	0,00	850 000,00	1 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_175-DE

AP22022 GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	2022	Dépenses	AP		0,00	0,00	0,00	0,00			
			Proposition	2 460 000,00	0,00	250 000,00	1 000 000,00	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00
			Total	2 460 000,00	0,00	250 000,00	1 000 000,00	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00
GERE EN APCP		Dépenses	AP	53 696 412,34	7 190 658,82	7 478 483,44	6 674 635,86	8 408 594,00	6 130 000,00	4 630 000,00	13 339 408,80
			Proposition	47 438 629,43	0,00	1 712 184,56	4 288 230,00	1 749 762,87	6 027 960,00	9 831 314,00	23 829 178,00
			Total	101 135 041,77	7 190 658,82	9 190 668,00	10 962 865,86	10 158 356,87	12 157 960,00	14 461 314,00	37 168 586,80

	Montant AP	Répartition par Exercice					
		<2022	2022	2023	2024	2025	2026

TOTAUX	Dépenses	AP	53 696 412,34	7 190 658,82	7 478 483,44	6 674 635,86	8 408 594,00	6 130 000,00	4 630 000,00	13 339 408,80
		Proposition	47 438 629,43	0,00	1 712 184,56	4 288 230,00	1 749 762,87	6 027 960,00	9 831 314,00	23 829 178,00
		Total	101 135 041,77	7 190 658,82	9 190 668,00	10 962 865,86	10 158 356,87	12 157 960,00	14 461 314,00	37 168 586,80

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-176 – Fiscalité directe locale – Taux 2022

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Depuis 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi en 2021, le taux de TFPB communal de 24.76% a été majoré du taux départemental de 21.84% soit un taux de TFPB de 46.60 %.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre, un système de compensation a été créé au moyen de la mise en place d'un coefficient correcteur. En 2021, par ce mécanisme, un montant de 673 260 euros a été attribué à la ville afin qu'elle conserve son niveau de recettes avant réforme de la taxe d'habitation.

Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022. Le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est le taux de 2019. Ce taux est figé jusqu'en 2022 inclus. Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS à compter de 2023. Ce taux s'appliquera également à la THLV. Par conséquent, le taux de taxe d'habitation applicable en 2022 pour la THRS et la THLV de la ville d'Auxerre est de 21.14%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est libre, il peut augmenter ou baisser librement dans le respect des taux plafonds

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) peut varier dans le respect de la règle de lien des taux.

Conformément à l'article 1639 A, sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Par conséquent, il convient de délibérer sur les taux de TFPB et TFPNB applicables pour 2022.

Pour l'année 2022, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal sont égaux à ceux de 2021 et s'établissent à :

- 46.60 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 74.27 % de taux de foncière sur les propriétés non bâties

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Il est rappelé que le taux de taxe d'habitation applicable en 2022 est de 21.14%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

–D'adopter les taux de fiscalité locale pour 2022 tels que proposés

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-177 – Subventions 2021 aux associations et organismes - Annulations

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Pour des raisons liées à la situation sanitaire, des événements programmés cette année ont été reportés.

Il convient donc d'annuler les subventions qui ont été accordées :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Date du conseil municipal accordant la subvention	Subvention annulée
AJA Omnisport (section Duathlon)	Subvention manifestation « Tri kayathlon »	17 décembre 2020	350 €
Olympic Canoe Kayak d'Auxerre – Tri kayathlon	Subvention manifestation « Tri kayathlon »	17 décembre 2020	350 €
ASPTT Athlétisme	Subvention organisation du marathon « Ekiden »	17 décembre 2020	400 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'annuler les subventions attribuées aux associations listées ci-dessus.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-178 – Subventions 2022 - Attributions

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 4 février 2021 par la délibération n° 2021-002.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attributions et de versement des subventions par la collectivité vis à vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer un ensemble de subventions suivantes à divers organismes et associations locales pour un montant total de 4 721 718 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,
- d'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions.

<u>Subventions de fonctionnement</u>			
Intitulé de l'association	Montant 2021	Montant 2022	Vote du Conseil municipal
1ère compagnie d'arc d'auxerre	2 900,00	2 900,00	Unanimité
Accueil des familles en attente de parloir à la Maison d'arrêt d'Auxerre (AFAPA)	150,00	150,00	Unanimité
ACSRA (Association Culturelle Sportive Renaissance Auxerre)	-	500,00	Unanimité
ADAVIRS	4 000,00	5 000,00	Unanimité
AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique DSP Théâtre	694 000,00	694 000,00	Unanimité
AJA football association (Fonctionnement équipes amateurs)	16 000,00	16 000,00	Abstention : 1 S. DO-LOZILEK
AJA musique	1 500,00	1 500,00	Unanimité
AJA omnisports – manifestation « 10 kms de l'AJA » (section Marathon)	1 000,00	1 000,00	Abstention : 1 V. VALLÉ
AJA omnisports – manifestation « Tri-kayathlon » (section Duathlon)	350,00	350,00	Abstention : 1 V. VALLÉ

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

AJA omnisports – Randonnées cyclotouristes (section Franck Pineau) « La Franck Pineau »	5 000,00	5 000,00	Abstention : 1 V. VALLÉ
AJA omnisports – Tournoi international d'échecs (section échecs)	500,00	500,00	Abstention : 1 V. VALLÉ
AJA omnisports et ses sections (fonctionnement)	49 000,00	83 000,00	Abstention : 1 V. VALLÉ
Amidon	5 000,00	5 000,00	Unanimité
ANMONM – association nationale des membres de l'ordre national du mérite	-	300,00	Unanimité
ARTEM	5 500,00	6 000,00	Unanimité
ASPTT athlétisme (organisation du marathon "Ekiden")	400,00	400,00	Unanimité
ASPTT d'Auxerre (association sportive des)	9 000,00	9 000,00	Unanimité
ASPTT d'Auxerre (association sportive des) compensation loyers suite incendie	10 710,00	10 710,00	Unanimité
Association bourse Ste-Geneviève	120,00	120,00	Unanimité
Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC 89)	150,00	150,00	Unanimité
Association sportive du collège Paul Bert	200,00	200,00	Abstention : 1 F. LOURY
Association sportive du lycée Fourier	600,00	600,00	Unanimité
Association sportive du lycée Jacques Amyot	500,00	500,00	Unanimité
Association sportive du lycée Saint-Germain	200,00	200,00	Unanimité
Association sportive du lycée Vauban	200,00	200,00	Unanimité
Aux'R Judo	6 000,00	6 000,00	Unanimité
Auxerre aquatic club	7 000,00	7 000,00	Unanimité
Auxerre autrement	-	2 000,00	Unanimité
Auxerre Endurance	-	200,00	Unanimité
Auxerre pieds poings	400,00	400,00	Unanimité
Auxerre sport de contact et arts martiaux	400,00	400,00	Unanimité
Auxerre sports citoyen	7 000,00	7 000,00	Unanimité
Auxerre twirling sport	300,00	300,00	Unanimité
Aux'id Association	2 000,00	2 000,00	Unanimité
AVF. (Accueil des Villes françaises)	200,00	200,00	Unanimité
Bassa Toscana (Tréteaux dans la soirée - organisation stage de danse et musique baroque, représentation estivale et bal renaissance)	1 500,00	3 500,00	Unanimité
Cabriole	78 000,00	76 500,00	Unanimité
CCAS (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000,00	7 000,00	Abstention : 1 M. ST-ANTONIN

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

CCAS - convention pour l'intervention sociale en commissariat	-	20 000,00	Abstention : 1 M. ST-ANTONIN
CCAS :Centre communal d'action sociale d'Auxerre	890 000,00	890 000,00	Abstention : 1 M. ST-ANTONIN
CDSA 89 (comité départemental du sport adapté de l'Yonne)	-	3 500,00	Unanimité
Centre d'études médiévales	5 000,00	5 000,00	Unanimité
Centre France Evènements - DSP Auxerexpo	408 000,00	408 000,00	Unanimité
Centre information des droits des femmes et de la famille CIDFF	4 000,00	5 000,00	Unanimité
Cercle Condorcet	1 500,00	1 500,00	Unanimité
Cercle Condorcet - Les entretiens d'Auxerre	10 000,00	10 000,00	Unanimité
Cercle d'escrime d'Auxerre	2 500,00	2 500,00	Unanimité
Chesnez (comité des sports et d'animation des Chesnez)	360,00	300,00	Unanimité
Cinéma CGR	3 000,00	3 000,00	Unanimité
Club cartophile	-	150,00	Unanimité
Club de Plongée Paul Bert	3 150,00	3 150,00	Unanimité
Club vert association auxerroise d'éducation populaire	23 000,00	23 000,00	Unanimité
Comité des fêtes de Laborde et de la tourcoulon	-	400,00	Unanimité
Communauté de l'auxerrois (participation au service des navettes)	200 000,00	200 000,00	Unanimité
Compagnie Le lys blanc	-	500,00	Unanimité
Coup de pouce	17 000,00	17 000,00	Unanimité
Crèche interhospitalière	37 000,00	37 000,00	Unanimité
Cyclotouristes Auxerrois	700,00	700,00	Unanimité
DAN TIAN	-	200,00	Unanimité
Enveloppe sports	7 000,00	4 000,00	Unanimité
Enveloppe développement durable	-	2 000,00	Unanimité
Enveloppe temps de l'enfant	-	1 000,00	Unanimité
Enveloppe pour les aides à l'encadrement et aux déplacements	15 000,00	15 000,00	Unanimité
Epicierie solidaire	4 000,00	4 000,00	Abstention : 1 D. MARY
Football club des Piedalloues	400,00	400,00	Unanimité
France Bénévolat	500,00	500,00	Unanimité
FRERY sas entreprise - DSP Camping de la ville d'Auxerre	77 000,00	77 000,00	Unanimité
Gazelec Auxerre AS - Tennis de table (Association)	1 600,00	1 600,00	Unanimité
Hand-Ball Club Auxerrois	20 000,00	20 000,00	Unanimité

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Handisport d'Auxerre	200,00	200,00	Unanimité
Harmonie d'Auxerre (L')	45 000,00	45 000,00	Unanimité
Hors cadre	15 000,00	15 000,00	Unanimité
ICA ONNA	200,00	200,00	Unanimité
Issé	1 500,00	1 000,00	Unanimité
JALMALV 89 Jusqu'à la mort accompagner la vie - Auxerre -	400,00	400,00	Unanimité
Les 4'arts	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Les Gulli'vert - centre de loisirs	103 000,00	103 000,00	Unanimité
Ligue de l'Enseignement	3 000,00	3 000,00	Unanimité
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	2 500,00	1 500,00	Unanimité
Lion's boxing club	300,00	300,00	Unanimité
Lutins (Les)	82 000,00	81 000,00	Unanimité
Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois	50 118,00	50 118,00	Unanimité
Maison de quartier des Brichères (association) (football)	1 500,00	1 500,00	Unanimité
Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC St Pierre	83 600,00	128 600,00	Unanimité
Maison des jumelages et de la francophonie (dont participation salaire)	29 600,00	29 600,00	Unanimité
Maison des randonneurs (La) - DSP	39 310,00	38 050,00	Unanimité
Majeur compagnie	-	500,00	Unanimité
Maxime +	350,00	350,00	Unanimité
MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	105 000,00	90 000,00	Unanimité
MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Relais Dauphin	42 000,00	42 000,00	Unanimité
MHRE Mémoire Histoire des Républicains Espagnols de l'Yonne	200,00	100,00	Unanimité
Mission Locale	47 485,00	47 485,00	Unanimité
Mission Locale -maison de la jeunesse	37 920,00	37 920,00	Unanimité
Motonautique sporting club de l'Yonne	600,00	600,00	Unanimité
Mouv'art (organisation d'expositions)	4 500,00	4 500,00	Unanimité
Musée du Livre Scolaire	150,00	150,00	Unanimité
OCKA Olympic Canoe Kayak d'Auxerre - Tri kayathlon	350,00	350,00	Unanimité
OCKA Olympic Canoe Kayak d'Auxerre fonctionnement	20 000,00	20 000,00	Unanimité
Passerelle	1 200,00	1 200,00	Unanimité
Passerelle (action "Vacances en famille")	1 200,00	1 200,00	Abstentions : 2 D. MARY, V. BESNARD

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Patronage Laïque Paul Bert (fonctionnement association)	35 000,00	78 000,00	Unanimité
PEP (pupilles de l'enseignement public)	-	300,00	Unanimité
Petits frères des pauvres	150,00	200,00	Unanimité
Photoclub Auxerrois	-	1 000,00	Unanimité
Piédailloues-La Noue (Association des)	400,00	400,00	Unanimité
Prévention Routière (La)	-	500,00	Unanimité
Rencontres Auxerroises du Développement Durable	-	1 000,00	Abstentions : 2 D. ROY-COURT, M. NAVARRE
Résidence jeunes de l'Yonne	8 000,00	8 000,00	Abstention : 1 I. JOAQUINA
Restos du cœur	2 300,00	2 300,00	Unanimité
Ribambelle	72 000,00	84 700,00	Unanimité
Ring Auxerrois	2 100,00	2 100,00	Unanimité
Roue Libre	-	400,00	Unanimité
Rugby club Auxerrois	94 000,00	94 000,00	Abstention : 1 C. MA-RAULT
Secours catholique	500,00	500,00	Unanimité
Secours populaire français (Fédération)	2 000,00	2 000,00	Unanimité
Service compris - DSP Silex	635 000,00	635 000,00	Unanimité
Société Mycologique Auxerroise	-	150,00	Unanimité
Société nationale d'entraide de la médaille militaire - 176ème section	240,00	240,00	Unanimité
St Vincent de Paul	500,00	500,00	Unanimité
Stade auxerrois - club omnisports	120 000,00	120 000,00	Unanimité
Stade auxerrois - club omnisports – manifestation « Maxi Mômes »	400,00	400,00	Unanimité
Stade auxerrois - club omnisports – manifestation « Tournoi de football des moins de 15 ans »	600,00	600,00	Unanimité
Subventions Contrat de Ville	20 000,00	20 000,00	Unanimité
Tribu d'Essence (compagnie)	1 800,00	1 500,00	Unanimité
Twirling auxerrois	400,00	400,00	Unanimité
Union Départementale des parachutistes	150,00	200,00	Unanimité
Union nationale du Sport Scolaire – Championnat de France UNSS de Football Féminin	-	1 000,00	Unanimité
UTB	1 600,00	1 700,00	Unanimité
Vaux (Foyer rural de)	600,00	600,00	Unanimité
Vélo club d'Auxerre	6 200,00	6 200,00	Unanimité
Vélodrome de l'Yonne (association du)	2 500,00	500,00	Unanimité
Vive le Cinéma-Cinémanie	2 500,00	2 500,00	Unanimité
VMEH Visite des Malades dans les Ets hospitaliers (Ass. Dépt)	300,00	300,00	Unanimité

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Wood'Coxerre	240,00	240,00	Unanimité
Wood'Coxerre (organisation d'un rassemblement de voitures anciennes)	500,00	500,00	Unanimité
Total subventions de fonctionnement :		4 525 933	
<u>Subventions d'équipement</u>			
Intitulé de l'association	Montant 2021	Montant 2022	
AJA - Programme d'investissement stade ABBE DESCHAMPS (mise à niveau et mise en accessibilité)	75 000,00	75 000,00	Abstentions : 2 S. DOLOZILEK, V. VALLÉ
Enveloppe pour les investissements sportifs	50 000,00	50 000,00	Unanimité
Façades et enseignes	25 000,00	30 000,00	Unanimité
Les Gulli'vert - centre de loisirs -achat divers matériel	4 336,00	1 800,00	Unanimité
Lutins (Les) - Acquisition divers mobiliers et matériels + rideaux non-feu	1 300,00	1 665,00	Unanimité
OPAH RU	25 000,00	30 000,00	Unanimité
Ribambelle -Acquisition mobilier	800,00	2 320,00	Unanimité
Restos du cœur - agrandissement d'un bat. sur terrain mairie aux Brichères	0,00	5 000,00	Unanimité
Total subventions d'équipement :		195 785	

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-179 – Garantie d'emprunt OAH - Renouvellement des composants 2020

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

VU l'article L 2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 18 Octobre 2021 du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat portant souscription d'un contrat de prêt auprès du Crédit Coopératif, pour le financement de renouvellement de composants 2020 du patrimoine de l'OAH dont le détail figure en annexe de la présente délibération,

Considérant la demande de l'Office Auxerrois de l'Habitat auprès de la ville d'Auxerre pour que celle-ci se porte garant de cet emprunt à hauteur de 45 %,

Considérant qu'en complément de la demande de garantie de cet emprunt la Communauté de l'Auxerrois est également sollicitée à hauteur de 46 %,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1^{er} : La ville d'Auxerre accorde sa garantie d'emprunt à l'Office Auxerrois de l'Habitat pour une opération de renouvellement de composants 2020 du patrimoine de l'OAH dont le détail figure en annexe de la présente délibération, à hauteur de **45 %** pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 470 400 euros souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF, société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable dont le siège est situé 12 boulevard de Pesaro – CS 10002-92024 NANTERRE Cedex ayant comme numéro d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE.

Article 2 : Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Objet : renouvellement des composants 2020

Nature : prêt avec tableau d'échéances

Montant : un million quatre cent soixante-dix mille quatre cents euros (1 470 400 €)

Durée du prêt : 20 ans

Taux fixe : 0.85%

Frais de dossier : 2 940 €

Périodicité des échéances : trimestrielles

Amortissement : constant

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du CREDIT COOPERATIF, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire de la ville d'Auxerre, avec faculté de lui substituer l'adjoint ayant délégation, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et l'Office Auxerrois de l'Habitat.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 36
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2 S. DOLOZILEK, V. VALLÉ
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Montant du crédit : 1 470 400,00 €
 Durée : 80 trimestres
 Taux (proportionnel / actuariel) : 0,850 % / 0,853 %
 TEG (proportionnel / actuariel) : 0,87 % / 0,87 %
 Échéance (hors Ass / Avec Ass) : 21 504,60 € / 21 504,60 €
 Coût total inclus dans le TAEG : 129 486,40 €

Frais de dossier : 2 940,00 €

Numéro de rang	Echéance	Amortissement	Intérêts	Accesores	CRD
Année : 01					
001	21 504,60 €	18 380,00 €	3 124,60 €	0,00 €	1 452 020,00 €
002	21 465,54 €	18 380,00 €	3 085,54 €	0,00 €	1 433 640,00 €
003	21 426,49 €	18 380,00 €	3 046,49 €	0,00 €	1 415 260,00 €
004	21 387,43 €	18 380,00 €	3 007,43 €	0,00 €	1 396 880,00 €
01	85 784,06 €	73 520,00 €	12 264,06 €	0,00 €	
Année : 02					
005	21 348,37 €	18 380,00 €	2 968,37 €	0,00 €	1 378 500,00 €
006	21 309,31 €	18 380,00 €	2 929,31 €	0,00 €	1 360 120,00 €
007	21 270,26 €	18 380,00 €	2 890,26 €	0,00 €	1 341 740,00 €
008	21 231,20 €	18 380,00 €	2 851,20 €	0,00 €	1 323 360,00 €
02	85 159,14 €	73 520,00 €	11 639,14 €	0,00 €	
Année : 03					
009	21 192,14 €	18 380,00 €	2 812,14 €	0,00 €	1 304 980,00 €
010	21 153,08 €	18 380,00 €	2 773,08 €	0,00 €	1 286 600,00 €
011	21 114,03 €	18 380,00 €	2 734,03 €	0,00 €	1 268 220,00 €
012	21 074,97 €	18 380,00 €	2 694,97 €	0,00 €	1 249 840,00 €
03	84 534,22 €	73 520,00 €	11 014,22 €	0,00 €	
Année : 04					
013	21 035,91 €	18 380,00 €	2 655,91 €	0,00 €	1 231 460,00 €
014	20 996,85 €	18 380,00 €	2 616,85 €	0,00 €	1 213 080,00 €
015	20 957,80 €	18 380,00 €	2 577,80 €	0,00 €	1 194 700,00 €
016	20 918,74 €	18 380,00 €	2 538,74 €	0,00 €	1 176 320,00 €
04	83 909,30 €	73 520,00 €	10 389,30 €	0,00 €	
Année : 05					
017	20 879,68 €	18 380,00 €	2 499,68 €	0,00 €	1 157 940,00 €
018	20 840,62 €	18 380,00 €	2 460,62 €	0,00 €	1 139 560,00 €
019	20 801,57 €	18 380,00 €	2 421,57 €	0,00 €	1 121 180,00 €
020	20 762,51 €	18 380,00 €	2 382,51 €	0,00 €	1 102 800,00 €
05	83 284,38 €	73 520,00 €	9 764,38 €	0,00 €	
Année : 06					
021	20 723,45 €	18 380,00 €	2 343,45 €	0,00 €	1 084 420,00 €
022	20 684,39 €	18 380,00 €	2 304,39 €	0,00 €	1 066 040,00 €
023	20 645,34 €	18 380,00 €	2 265,34 €	0,00 €	1 047 660,00 €
024	20 606,28 €	18 380,00 €	2 226,28 €	0,00 €	1 029 280,00 €
06	82 659,46 €	73 520,00 €	9 139,46 €	0,00 €	
Année : 07					
025	20 567,22 €	18 380,00 €	2 187,22 €	0,00 €	1 010 900,00 €
026	20 528,16 €	18 380,00 €	2 148,16 €	0,00 €	992 520,00 €
027	20 489,11 €	18 380,00 €	2 109,11 €	0,00 €	974 140,00 €
028	20 450,05 €	18 380,00 €	2 070,05 €	0,00 €	955 760,00 €
07	82 034,54 €	73 520,00 €	8 514,54 €	0,00 €	
Année : 08					
029	20 410,99 €	18 380,00 €	2 030,99 €	0,00 €	937 380,00 €
030	20 371,93 €	18 380,00 €	1 991,93 €	0,00 €	919 000,00 €
031	20 332,88 €	18 380,00 €	1 952,88 €	0,00 €	900 620,00 €
032	20 293,82 €	18 380,00 €	1 913,82 €	0,00 €	882 240,00 €

08	81 409,62 €	73 520,00 €	7 889,62 €	0,00 €	
Année : 09					
033	20 254,76 €	18 380,00 €	1 874,76 €	0,00 €	863 860,00 €
034	20 215,70 €	18 380,00 €	1 835,70 €	0,00 €	845 480,00 €
035	20 176,65 €	18 380,00 €	1 796,65 €	0,00 €	827 100,00 €
036	20 137,59 €	18 380,00 €	1 757,59 €	0,00 €	808 720,00 €
09	80 784,70 €	73 520,00 €	7 264,70 €	0,00 €	
Année : 10					
037	20 098,53 €	18 380,00 €	1 718,53 €	0,00 €	790 340,00 €
038	20 059,47 €	18 380,00 €	1 679,47 €	0,00 €	771 960,00 €
039	20 020,42 €	18 380,00 €	1 640,42 €	0,00 €	753 580,00 €
040	19 981,36 €	18 380,00 €	1 601,36 €	0,00 €	735 200,00 €
10	80 159,78 €	73 520,00 €	6 639,78 €	0,00 €	
Année : 11					
041	19 942,30 €	18 380,00 €	1 562,30 €	0,00 €	716 820,00 €
042	19 903,24 €	18 380,00 €	1 523,24 €	0,00 €	698 440,00 €
043	19 864,19 €	18 380,00 €	1 484,19 €	0,00 €	680 060,00 €
044	19 825,13 €	18 380,00 €	1 445,13 €	0,00 €	661 680,00 €
11	79 534,86 €	73 520,00 €	6 014,86 €	0,00 €	
Année : 12					
045	19 786,07 €	18 380,00 €	1 406,07 €	0,00 €	643 300,00 €
046	19 747,01 €	18 380,00 €	1 367,01 €	0,00 €	624 920,00 €
047	19 707,96 €	18 380,00 €	1 327,96 €	0,00 €	606 540,00 €
048	19 668,90 €	18 380,00 €	1 288,90 €	0,00 €	588 160,00 €
12	78 909,94 €	73 520,00 €	5 389,94 €	0,00 €	
Année : 13					
049	19 629,84 €	18 380,00 €	1 249,84 €	0,00 €	569 780,00 €
050	19 590,78 €	18 380,00 €	1 210,78 €	0,00 €	551 400,00 €
051	19 551,73 €	18 380,00 €	1 171,73 €	0,00 €	533 020,00 €
052	19 512,67 €	18 380,00 €	1 132,67 €	0,00 €	514 640,00 €
13	78 285,02 €	73 520,00 €	4 765,02 €	0,00 €	
Année : 14					
053	19 473,61 €	18 380,00 €	1 093,61 €	0,00 €	496 260,00 €
054	19 434,55 €	18 380,00 €	1 054,55 €	0,00 €	477 880,00 €
055	19 395,50 €	18 380,00 €	1 015,50 €	0,00 €	459 500,00 €
056	19 356,44 €	18 380,00 €	976,44 €	0,00 €	441 120,00 €
14	77 660,10 €	73 520,00 €	4 140,10 €	0,00 €	
Année : 15					
057	19 317,38 €	18 380,00 €	937,38 €	0,00 €	422 740,00 €
058	19 278,32 €	18 380,00 €	898,32 €	0,00 €	404 360,00 €
059	19 239,27 €	18 380,00 €	859,27 €	0,00 €	385 980,00 €
060	19 200,21 €	18 380,00 €	820,21 €	0,00 €	367 600,00 €
15	77 035,18 €	73 520,00 €	3 515,18 €	0,00 €	
Année : 16					
061	19 161,15 €	18 380,00 €	781,15 €	0,00 €	349 220,00 €
062	19 122,09 €	18 380,00 €	742,09 €	0,00 €	330 840,00 €
063	19 083,04 €	18 380,00 €	703,04 €	0,00 €	312 460,00 €
064	19 043,98 €	18 380,00 €	663,98 €	0,00 €	294 080,00 €
16	76 410,26 €	73 520,00 €	2 890,26 €	0,00 €	
Année : 17					
065	19 004,92 €	18 380,00 €	624,92 €	0,00 €	275 700,00 €
066	18 965,86 €	18 380,00 €	585,86 €	0,00 €	257 320,00 €
067	18 926,81 €	18 380,00 €	546,81 €	0,00 €	238 940,00 €
068	18 887,75 €	18 380,00 €	507,75 €	0,00 €	220 560,00 €
17	75 785,34 €	73 520,00 €	2 265,34 €	0,00 €	
Année : 18					

069	18 848,69 €	18 380,00 €	468,69 €	0,00 €	202 180,00 €
070	18 809,63 €	18 380,00 €	429,63 €	0,00 €	183 800,00 €
071	18 770,58 €	18 380,00 €	390,58 €	0,00 €	165 420,00 €
072	18 731,52 €	18 380,00 €	351,52 €	0,00 €	147 040,00 €
18	75 160,42 €	73 520,00 €	1 640,42 €	0,00 €	

Année : 19

073	18 692,46 €	18 380,00 €	312,46 €	0,00 €	128 660,00 €
074	18 653,40 €	18 380,00 €	273,40 €	0,00 €	110 280,00 €
075	18 614,35 €	18 380,00 €	234,35 €	0,00 €	91 900,00 €
076	18 575,29 €	18 380,00 €	195,29 €	0,00 €	73 520,00 €
19	74 535,50 €	73 520,00 €	1 015,50 €	0,00 €	

Année : 20

077	18 536,23 €	18 380,00 €	156,23 €	0,00 €	55 140,00 €
078	18 497,17 €	18 380,00 €	117,17 €	0,00 €	36 760,00 €
079	18 458,12 €	18 380,00 €	78,12 €	0,00 €	18 380,00 €
080	18 419,06 €	18 380,00 €	39,06 €	0,00 €	0,00 €
20	73 910,58 €	73 520,00 €	390,58 €	0,00 €	

Préfecture de l'Yonne
Service du CourrierOFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
OPH DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

21 OCT. 2021

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRIVÉE

REUNION DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre 2021, à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat se sont réunis à la Salle Polyvalente de Chevannes.

PRESENTS : Auria BOUROUBA, Mahiédine CHENOUNA, Anna CONTANT, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Jean-Michel FREVILLE, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Valérie GIABBANI, Gilles JACQUEMARD, Isabelle JOAQUINA, Christian LALANDRE, Samira MARCHOUD, Abderahmane NASSOUR, Alain THUAULT, Vincent VALLE, Manuella INES Représentante de l'Etat.

EXCUSES : Ouafaa EL KHOUDAR (Pouvoir à Christian LALANDRE), Bernard Riant, Sylvie MONARD (Pouvoir à Gilles JACQUEMARD), Bernard BUFFAUT (Pouvoir à Alain THUAULT), Christiane ANTENNI, Christophe BONNEFOND (Pouvoir à Isabelle JOAQUINA), Sylvain DUVAL

12 RESULTAT CONSULTATION BANCAIRE - RENOUELEMENT DE COMPOSANTS

Un budget est voté tous les ans et dédié aux renouvellements de composants du patrimoine de l'OAH. Il est prévu de financer ces renouvellements de composants à hauteur de **95 % par emprunts** et **5 % par fonds propres**.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2021 a validé les affectations de fonds propres correspondant à **5 %** du montant des travaux effectués soit **77 389,76 €**.

Afin de financer la part restante des travaux et après consultations de nos partenaires bancaires, il est proposé de retenir la proposition de financement suivante :

AUTORISATION D'UN CONCOURS AUPRES DU CREDIT COOPERATIF

Objet du concours : financement de renouvellement de composants

Nature du concours : prêt long terme

Montant : 1 470 400 € (un million quatre cent soixante-dix mille quatre cents euros)

Durée : 20 ans

Taux annuel d'intérêt : taux fixe 0,85 %

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement du capital : constant

Garantie : Garantie à hauteur de 45 % pour la Ville d'Auxerre et 46 % pour la Communauté de l'Auxerrois, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt et conformément aux conditions générales du contrat à venir, sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion.

Souscriptions et commissions : Frais de dossier : 2 940 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✚ Décident de financer l'opération ci-dessus, de contracter auprès du Crédit Coopératif ledit concours assorti des modalités et conditions ci-dessus indiquées,**
- ✚ Délèguent tous pouvoirs et autorisations nécessaires au Directeur Général à l'effet de contracter ledit concours pour le compte de l'Office Auxerrois de l'Habitat, obliger ce dernier au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti ; en conséquence, conférer toutes garanties sur les biens sociaux ou autrement, consentir toutes délégations d'indemnités d'assurance, faire toutes déclarations qui seront nécessaires ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.**

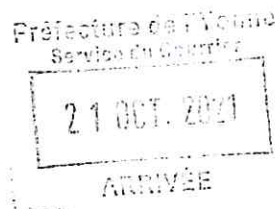
Ainsi délibéré, les jours, mois et an, que dessus.
Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes.

Pour copie conforme

OFFICE AUXEROIS DE L'HABITAT
OPH de la Communauté de l'Auxerrois
12 avenue des Brichères
BP 357 - 89006 AUXERRE CEDEX
278 909 014 RCS AUXERRE
Tél. : 03.86.72.59.00

Le Directeur Général,


Eric CAMPOY



Opération	Phase	LIBELLES	Depenses comptabilisees	95%	5%
				Emprunt à réaliser en 2021	Fonds propres à affecter en 2021
BAGR	ST	TVX STRUCTURE - BAT ADMINISTRATIFS	2 911,82	2 766,23	145,59
BAGR	PL	TVX PLOMBERIE - BAT ADMINISTRATIFS	12 023,53	11 422,35	601,18
BAGR	EL	ELECTRCITE - BAT ADMINISTRATIFS	16 870,93	16 027,11	843,55
BAGR	AE	TVX AMENAGEMENT EXTERIEUR - BAT ADMINISTRATIFS	11 077,38	10 523,51	553,87
ERP1	ST	STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES ERP	56 677,01	53 843,16	2 833,85
ERP1	EL	ELECTRICITE - ERP - DIVERS QUARTIERS	7 374,58	7 005,85	368,73
ERP1	AI	ERP1 - AMENAGEMENTS INTERIEURS	266,40	253,08	13,32
01GR	AE	BOUSSICATS AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 698,95	32 964,00	1 734,95
02GR	PL	TVX PLOMBERIE - LES CLAIRIONS	32 049,23	30 446,77	1 602,46
02GR	AI	TVX CLAIRIONS - AMEN INT SUR EQUIP COMMUNS	3 160,46	3 002,44	158,02
03GR	CI	CLAIRIONS - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 578,28	1 499,37	78,91
04GR	ST	ROSOIRS - STRUCTURE	2 166,25	2 057,94	108,31
04GR	RA	ROSOIRS - RAVALEMENT	77 781,26	73 892,20	3 889,06
04GR	PL	TX PLOMBERIE - REMPLACEMENT CHAUFFE BAINS	15 054,66	14 301,93	752,73
04GR	ME	ROSOIRS - MENUISERIE	4 233,24	4 021,58	211,66
04GR	CI	ROSOIRS - CHAUFFAGE INDIVIDUELS	13 201,76	12 541,67	660,09
04GR	AI	ROSOIRS - AMENAGEMENTS INTERIEURS	15 901,20	15 106,14	795,06
06GR	CI	SAINT GERVAIS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	191 079,49	181 525,52	9 553,97
06GR	AI	SAINT GERVAIS - AMENAGEMENT INTERIEUR COMMUN	4 424,66	4 203,43	221,23
06GR	AE	ST GERVAIS - EX AMENAGEMENT EXTERIEUR	6 023,71	5 722,52	301,19
09GR	ST	RES. COLETTE - STRUCTURE ET OUVR. ASSIMILES	3 823,08	3 631,93	191,15
09GR	AE	RES. COLETTE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	11 870,41	11 276,89	593,52
10GR	AI	RES. LA BAHIA - TVX AMENAGMT INTERIEUR COMMUN	3 476,51	3 302,68	173,83
101G	EL	RES. FONTAINE ROUGE - ELECTRICITE	4 928,88	4 682,44	246,44
102G	ST	RES. LES IMAGES 2 - STRUCTURES ET OUVRAGES ASSIMILES	8 616,14	8 185,33	430,81
103G	EL	RESIDENCE LA ROUE - ELECTRICITE	384,51	365,28	19,23
110G	AE	RES RTE DE TOUCY - AMENAGEMENT EXTERIEUR	1 433,64	1 361,96	71,68
13GR	ME	EGRISSELLES - MENUISERIES EXTERIEURES	1 423,37	1 352,20	71,17
13GR	AE	EGRISSELLES - TVX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	24 244,70	23 032,47	1 212,24
16GR	ST	BOUSSICATS II - STRUCTURE ET OUVR. ASSIMILES	3 823,08	3 631,93	191,15
16GR	AI	BOUSSICATS II - AMENAGEMENTS INT. SUR EQUIPEMENTS COMMUNS	3 511,20	3 335,64	175,56
16GR	AE	AMENAGT EXT. BOUSSICATS II	2 240,63	2 128,60	112,03
18GR	ST	STE GENEVIEVE - STRUCTURE	17 150,18	16 292,67	857,51
18GR	PL	PLOMBERIE STE GENEVIEVE	8 912,87	8 467,23	445,64
18GR	ME	STE GENEV. TX MENUISERIE	7 656,46	7 273,64	382,82
18GR	ET	STE GENEVIEVE - TVX ETANCHEITE	1 100,00	1 045,00	55,00
18GR	EL	STE GENEVIEVE - TRAVAUX ELECTRICITE	1 144,11	1 086,90	57,21
18GR	AI	STE GENEVIEVE - AMENAGEMTS INT. SEQUIPEMENTS COMMUNS	4 430,95	4 209,40	221,55
20GR	TT	TOITURES TERRASSES PLATTES	1 100,00	1 045,00	55,00
20GR	PL	PLATTES - TX PLOMBERIE - REMPLCT DE CHAUFFE-BAINS	8 216,86	7 806,02	410,84
20GR	ME	TVX MENUISERIE - LES PLATTES	69 152,01	65 694,41	3 457,60
20GR	EL	PLATTES -TRAVAUX ELECTRICITE	3 221,90	3 060,81	161,10
20GR	AE	PLATTES -TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	26 891,30	25 546,74	1 344,57
23GR	ST	ST SIMEON - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	16 422,89	15 601,75	821,14
23GR	PL	ST SIMEON PLOMBERIE	6 290,90	5 976,35	314,54
23GR	ET	ST SIMEON ETANCHEITE	51 310,06	48 744,56	2 565,50
23GR	EL	TRAVAUX SAINT SIMEON - ELECTRICTE	3 734,06	3 547,36	186,70
23GR	AS	SAINT SIMEON - TVX ASCENSEUR	17 110,87	16 255,33	855,54
23GR	AI	SAINT SIMEON - AMENAGEMENT INT EQUIPMT COMMUN	13 985,73	13 286,44	699,29
23GR	AE	ST SIMEON - AMENAGEMENTS EXT	12 917,75	12 271,86	645,89
28GR	PL	GOURE - TX PLOMBERIE - REMPLACEMENT ROBINETTERIES	612,34	581,72	30,62
29GR	ME	TVX MENUISERIES - PIEDALLOUES MIDI	31 967,89	30 369,50	1 598,39
29GR	EL	RES. MIDI-CADRAN - TVX ELECTRICITE	2 452,51	2 329,88	122,63
30GR	PL	CADRAN - TVX PLOMBERIE	664,50	631,28	33,23
30GR	ME	CADRAN MENUISERIE	3 377,63	3 208,75	168,88
30GR	CI	CADRAN - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	3 043,70	2 891,52	152,19
30GR	AE	CADRAN-TVX AMENAGEMENT EXTERIEURS	43 929,60	41 733,12	2 196,48
301G	ST	RES. DE LA VALLEE - GURGY -TVX STRUCTURE	1 263,53	1 200,35	63,18
301G	PL	RES. DE LA VALLEE - GURGY - TVX PLOMBERIE	1 376,49	1 307,67	68,82
301G	CI	RES. DE LA VALLEE - GURGY - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
301G	AE	RES. DE LA VALLEE - GURGY - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1 627,30	1 545,94	81,37
31GR	PL	TVX PLOMBERIE - GOURE 2	895,24	850,48	44,76
32GR	ME	RES. NORMANDIE MENUISERIE	1 681,59	1 597,51	84,08
32GR	EL	RES NORMANDIE ELECTRICITE	855,92	813,12	42,80
32GR	CI	RES NORMANDIE CHAUFF IND	3 008,50	2 858,08	150,43
35GR	ME	TVX DE MENUISERIES - RES ST PELERIN	880,72	836,68	44,04
350G	ST	RES DU PARC - STRUCTURES ET OUVRAGES ASSIMILES	19 848,60	18 856,17	992,43
350G	PL	RES. DU PARC - PLOMBERIE	504,34	479,12	25,22
350G	AI	RES DU PARC - AMENAGEMENTS INTERIEURS	5 840,88	5 548,84	292,04
350G	AE	RES DU PARC - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	8 880,02	8 436,02	444,00
359G	ST	RES MAURICE VILATTE COULANGES LA VINEUSE -STRUCTURE	10 134,13	9 627,42	506,71
359G	ME	RES. MAURICE VILATTE COULANGES LA VINEUSE - TVX MENUISERIE	620,38	589,36	31,02

359G	AS	RESIDENCE MAURICE VILATTE - COULANGES LA VINEUSE - ASCENSEURS			
362G	RA	RES. DE PARIS - TVX DE RAVALEMENT			
364G	RA	RES. LE VILLAGE ST GEORGES - RAVALEMENT			
364G	ET	RES. LE VILLAGE ST GEORGES - ETANCHEITE			
367G	PL	RES GEROT - TVX PLOMBERIE	2 595,41	2 465,64	129,77
367G	ME	RES GEROT TVX - MENUISERIE	717,89	682,00	35,89
369G	AE	TVX AMEN EXT - FONTAINE MADAME CHEVANNES	1 586,94	1 507,59	79,35
37GR	PL	RES. ALEXANDRE MARIE - PLOMBERIE	899,30	854,34	44,97
371G	ME	HAMEAU DES VIGNES BEINE MENUISERIES	931,48	884,91	46,57
372G	CI	RES. SEQUOIA -MONETEAU CHAUFFAGE INDIVIDUEL	58 604,50	55 674,28	2 930,23
372G	AE	RES. SEQUOIA -MONETEAU AMENAGEMENTS EXTERIEURS	4 147,35	3 939,98	207,37
373G	ST	RES. DU PONT - VAL DE MERCY - STRUCTURE ET OUV.ASSIMILES	1 226,04	1 164,74	61,30
374G	ST	RES DU PUIS DES DAMES - STRUCTURE	1 073,74	1 020,05	53,69
374G	RA	RES. DU PUIS DES DAMES - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
374G	AE	RES.DU PUIS DES DAMES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2 056,78	1 953,94	102,84
376G	PL	RES.VAULABELLE - PLOMBERIE	728,28	691,87	36,41
376G	AE	RES VAULABELLE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	4 248,11	4 035,70	212,41
377G	CI	RES. DU PONT - VAL DE MERCY - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,29	2 684,03	141,26
379G	RA	HAMEAU FLEUR - CHAMPS - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
379G	CI	HAMEAU FLEURI - CHAMPS - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
380G	ST	RES. HAMEAU D'ALSACE - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	3 481,09	3 307,04	174,05
380G	PL	RES.HAMEAU D'ALSACE - PLOMBERIE	3 449,82	3 277,33	172,49
380G	ME	RES. HAMEAU D'ALSACE - MENUISERIE	18 520,81	17 594,77	926,04
381G	RA	RES. LE FAUBOURG DU PRESOIR -ESCAMPS RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
382G	CI	RESIDENCE MICHELET - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 965,47	1 867,20	98,27
383G	CI	RES.BIENVENU MARTIN ST BRIS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,29	2 684,03	141,26
387G	ME	RUE DU TARTE - HERY - MENUISERIES EXTERIEURES	1 156,43	1 098,61	57,82
39GR	ST	RES. LES TANNEURS - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	4 386,79	4 167,45	219,34
390G	CI	VAL DU VIGNEAU - GY L'EVEQUE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 236,60	2 124,77	111,83
391G	CI	RES. ST LOUIS - CHAMPS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
393G	PL	TX PLOMBERIE - HAMEAU DE LA BRISTELLE -CHARENTENAY	966,24	917,93	48,31
399G	CI	RES. JEAN GARNIER - TONNERRE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	10 504,34	9 979,12	525,22
400G	ME	TVX MENUISERIE EXTERIEURE DOMAINE DES PRES HAUT MONETEAU	1 534,12	1 457,41	76,71
402G	ST	APPOIGNY - CHATEAU DE REGENNES - TVX STRUCTURE	1 839,04	1 747,09	91,95
42GR	ST	RES. QUATREVAUX - TVX STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	11 140,01	10 583,01	557,00
43GR	CI	RES. FRANCAISE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 412,65	1 342,02	70,63
44GR	ST	PIEDALLOUES M DE VILLE - TX STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	13 107,76	12 452,37	655,39
44GR	RA	PIEDALLOUES M.DE VILLE - RAVALEMENT	51,55	48,97	2,58
44GR	ME	PIEDALLOUES MDV MENUISERIES	52 341,88	49 724,79	2 617,09
44GR	ET	PIEDALLOUES M.VLLE - ETANCHEITE	4 902,02	4 656,92	245,10
44GR	CI	PIEDALLOUES M.DE VILLE - TX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	17 275,42	16 411,65	863,77
47GR	ME	TVX MENUISERIES - RES M. LEPELETIER	1 074,65	1 020,92	53,73
49GR	PL	FONDAT DEMEAUX - GURGY - TVX PLOMBERIE	1 512,24	1 436,63	75,61
52GR	ST	HAMEAU DU COTEAU - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	5 037,71	4 785,82	251,89
52GR	ME	TVX MENUISERIES - HAMEAU DU COTEAU	6 180,09	5 871,09	309,00
52GR	ET	HAMEAU COTEAU - TVX ETANCHEITE	2 570,63	2 442,10	128,53
52GR	CI	H.DU COTEAU - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	21 753,33	20 665,66	1 087,67
53GR	RA	LES FORTES TERRES - PERRIGNY - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
53GR	CI	LES FORTES TERRES - PERRIGNY -CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,30	2 684,04	141,27
55GR	RA	THOMAS ANCEL - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
55GR	CI	THOMAS ANCEL - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 412,65	1 342,02	70,63
57GR	ME	TVX MENUISERIES - RES ANCIEN PRESBYTERE - VAUX	652,87	620,23	32,64
57GR	CI	ANCIEN PRESBYTERE - VAUX - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	4 237,94	4 026,04	211,90
60GR	ST	RES. CHATEAU D'EAU - CHAMPS STRUCTURE	1 730,43	1 643,91	86,52
61GR	PL	RES JEMMAPES TVX PLOMBERIE	746,87	709,53	37,34
61GR	EL	RES. JEMMAPES - TRAVAUX ELECTRICITE	1 448,62	1 376,19	72,43
65GR	ME	TVX MENUISERIES - LES IMAGES	2 347,20	2 229,84	117,36
65GR	CI	LES IMAGES - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,30	2 684,04	141,27
66GR	ME	HAMEAU DE LESSEPS - TRAVAUX DE MENUISERIES	1 660,33	1 577,31	83,02
66GR	AE	HAMEAU DE LESSEPS - AMENAGEMENT EXTERIEUR	3 341,89	3 174,80	167,09
67GR	RA	GOURE 4 - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
67GR	CI	GOURE 4 - TRAVAUX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	5 650,58	5 368,05	282,53
68GR	RA	MIGNOTTES - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
68GR	ME	MIGNOTTES - TVX MENUISERIE	10 572,41	10 043,79	528,62
68GR	AE	MIGNOTTES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 474,81	32 751,07	1 723,74
69GR	ST	PIERRE ET MERIE CURIE - STRUCTURE ET OUVR.ASSIMILES	1 381,59	1 312,51	69,08
69GR	EL	PIERRE ET MARIE CURIE - ELECTRICITE	1 818,08	1 727,18	90,90
69GR	CI	PIERRE ET MARIE CURIE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	12 713,81	12 078,12	635,69
69GR	AE	PIERRE ET MARIE CURIE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5 902,18	5 607,07	295,11
70GR	PL	RES. LEON PEIGNE - TRAVAUX PLOMBERIE	1 053,00	1 000,35	52,65
71GR	ST	RES. TURGOTINE - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	4 022,70	3 821,57	201,14
71GR	AE	RESIDENCE DE LA TURGOTINE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	6 365,02	6 046,77	318,25
72GR	AE	RES DES PRES COULONS AMENAGEMENT EXT	8 295,32	7 880,55	414,77
74GR	CI	RES. ALOUETTE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	6 857,04	6 514,19	342,85
75GR	ST	LE CLOS FABUREAU - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	6 538,24	6 211,33	326,91
75GR	CI	LE CLOS FABUREAU - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	4 564,90	4 336,66	228,25
75GR	AE	LE CLOS FABUREAU - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2 214,05	2 103,35	110,70
77GR	EL	TX ELECTRICITE + RES JEUNES YONNE	3 181,08	3 022,03	159,05
79GR	ST	RES JEANNE HEROLD - STRUCTURE	3 111,15	2 955,59	155,56
83GR	AS	CAMILLE DESMOULINS - ASCENSEURS	1 219,09	1 158,14	60,95
84GR	ST	HAMEAU DES BRICHERES - STRUCTURE ET OUVR.ASSIMILES	10 244,49	9 732,27	512,22
84GR	ME	TVX MENUISERIES - HAMEAU DES BRICHERES	7 237,52	6 875,64	361,88
84GR	ET	HAMEAU DES BRICHERES - ETANCHEITE	17 565,51	16 687,23	878,28
84GR	CI	HAMEAU DES BRICHERES - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	16 272,81	15 459,17	813,64
84GR	AE	HAMEAU DES BRICHERES - TVX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	19 699,68	18 714,70	984,98

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

87GR	ME	TVX MENUISERIES - H DE BIERRY - SAUVIGNY			
89GR	ME	TRAVAUX MENUISERIES RES SAINTONGE			
89GR	AI	RES SAINTONGE - AMENAGEMENTS INTERIEURS			
90GR	ME	TRAVAUX MENUISERIE - GRATTERY			
91GR	CI	RESIDENCE MONIN -SAUVIGNY - CHAUFFAGE INDIVIDUEL			
93GR	AE	LA CANNETIERE - GURGY AMENAGEMENTS EXTERIEURS			
98GR	EL	RES CHARLES DE FOUCAULD - TVX ELECTRICITE			
98GR	AI	RES. CHARLES DE FOUCAULD - AMENAGEMENTS INT. SUR EQUIPMT DES C			
TOTAL					

3 662,96	183,15
3 711,97	185,60
1 357,11	67,86
2 273,57	113,68
4 172,86	208,64
978,56	48,93
4 882,02	244,10
1 547 789,76	77 389,49

3 526,37	185,60
1 289,25	67,86
2 159,89	113,68
3 964,22	208,64
929,63	48,93
4 637,92	244,10
1 470 400,00	77 389,49

ID : 089-218900249-20211216-20211179-DE



Aurore BAUGÉ

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-180 – Nouvelle nomenclature comptable M57 – Application au 01.01.2023

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits :

- définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement,
- adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,
- vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget,
- présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de son budget principal et du budget du crématorium

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Il est proposé d'anticiper cette mise en œuvre en la mettant en place au 1^{er} janvier 2023 afin de bénéficier d'un soutien accru de la DGFIP et de se garantir la disponibilité du prestataire du logiciel financier.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville d'Auxerre,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-181 – Parc d'activité H2 Mignottes – Transfert du produit de la Taxe foncière

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* ».

L'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* ».

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 à Auxerre d'une surface de 15 hectares et la création d'un Eco-pôle à Venoy sur 40 hectares (montants à préciser). Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifié. La taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'Auxerrois a investi et contribué financièrement.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Ainsi, il est proposé à la commune d'Auxerre de reverser 70% de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du parc d'activités H2 des Mignottes à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement de ladite zone.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Nouvelle zone d'activité - H2 à Auxerre



annexe 1 à la convention financière relative au reversement de la taxe foncière

PROJET PARC H2 - AUXERRE

Liste des parcelles intégrées au périmètre du projet de zone

Nom de la commune	Référence cadastrale	Adresse complète	Contenance en m ²
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 7	LA POINTE FERREE	108
AUXERRE	89024 ZW 8	LA POINTE FERREE	1462
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 11	LA POINTE FERREE	5693
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 13	LA POINTE FERREE	1865
AUXERRE	89024 ZW 14	LA POINTE FERREE	3953
AUXERRE	89024 ZW 15	LA POINTE FERREE	3654
AUXERRE	89024 ZW 16	LA POINTE FERREE	2102
AUXERRE	89024 ZW 17	BROSSE MAISON	1589
AUXERRE	89024 ZW 18	BROSSE MAISON	5070
AUXERRE	89024 ZW 19	BROSSE MAISON	4241
AUXERRE	89024 ZW 20	BROSSE MAISON	23767
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZX 1	LES FONTENOTTES	10000
AUXERRE	89024 ZX 2	LES FONTENOTTES	3918
AUXERRE	89024 ZX 3	LES FONTENOTTES	2993
AUXERRE	89024 ZX 4	LES FONTENOTTES	9707
AUXERRE	89024 ZX 5	LES FONTENOTTES	2836
AUXERRE	89024 ZX 6	LES FONTENOTTES	5033
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 8	LES FONTENOTTES	1802
AUXERRE	89024 ZX 9	LES FONTENOTTES	37201
AUXERRE	89024 ZX 10	LES FONTENOTTES	1966
AUXERRE	89024 ZX 11	LES FONTENOTTES	12901
AUXERRE	89024 ZX 12	LES FONTENOTTES	12696
AUXERRE	89024 ZX 17	LES FONTENOTTES	6000

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 22956

ID : 089-218900249-20211216-2021-181-DE

AUXERRE	89024 ZX 18	LES FONTENOTTES	
AUXERRE	89024 ZX 20	LES FONTENOTTES	1140
AUXERRE	89024 ZX 22	LES FONTENOTTES	503
AUXERRE	89024 ZX 24	13 AV DE LA TURGOTINE	2485
AUXERRE	89024 ZX 25	13 AV DE LA TURGOTINE	240
AUXERRE	89024 ZX 26	13 AV DE LA TURGOTINE	13877
AUXERRE	89024 ZX 27	13 AV DE LA TURGOTINE	1528
AUXERRE	89024 ZX 28	13 X AV DE LA TURGOTINE	17927
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 35	LES FONTENOTTES	10685
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 37	LES FONTENOTTES	7212
TOTAL			622960



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques par les communes

Entre

la commune d'Auxerre, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Pascal Henriat autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

Les communes membres de la Communauté de l'Auxerrois perçoivent la taxe foncière sur les propriétés bâties y compris sur les constructions des entreprises implantées dans une zone d'activités économique.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'une zone d'activité économique H2 des mignottes sur la commune d'Auxerre, parc d'activités inscrit dans le projet de territoire 2021-2031 et qui nécessitera un investissement financier important. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement et l'entretien des zones ; il convient qu'elle bénéficie d'une partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le périmètre du futur parc H2 des mignottes tel que le permet l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifié portant aménagement de la fiscalité directe locale. Ce dernier précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* »

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement partiel du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune d'Auxerre sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes – figurant en annexe 1, pour toute nouvelle construction ou extension d'établissement ayant une existence fiscale à compter ou postérieure au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties encaissé par la commune sur le périmètre défini à l'article 2 au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul


Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 70% des sommes perçues par la commune comme suit :

(Bases taxables de l'année N assujetties à la TFPB communale et objet de la convention de reversement) x (Taux communal de TFPB applicable sur la ZAE de la commune d'assiette) x 70%.

Il est précisé que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est actuellement fixé à 46.60% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle et feront l'objet de titres de recettes émis par la Communauté de l'Auxerrois comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_181-DE

- un premier titre de recettes sera établi au 4^{ème} trimestre de l'année N sur la base de données fiscales provisoires

- Un second titre de recettes sera établi au 1^{er} trimestre de l'année N+1 pour le solde (titre de régularisation) sur la base des données fiscales définitives de l'année N.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe foncière sur les propriétés bâties seront imputés en section de fonctionnement, à l'article 739113 chapitre 014 en dépenses pour la commune, et à l'article 7328 chapitre 73 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité H2 des mignottes.

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX

Pour la commune d'Auxerre,
L'adjoint au Maire,
Monsieur Pascal Henriat

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-182 – Parc d'activité H2 Mignottes – Transfert du produit de la Taxe d'aménagement

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

L'article L331-1 du code de l'urbanisme prévoit qu' « *En vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, la métropole de Lyon, les départements, la collectivité de Corse et la région d'Ile-de-France perçoivent une taxe d'aménagement.*

L'article L331-2 du code de l'urbanisme précise que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 des Mignottes à Auxerre et la création d'un Eco-pôle à Venoy. Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifiée. La taxe d'aménagement est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Ainsi, il est proposé à la commune d'Auxerre de reverser 100% de la taxe d'aménagement qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du futur parc d'activité H2 des Mignottes à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement dudit parc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention de reversement de taxe d'aménagement avec la communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement de la taxe d'aménagement

Entre

la commune d'Auxerre, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Pascal Henriat autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu les articles L331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

La taxe d'aménagement a été instaurée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Elle est instaurée de plein droit pour les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Par application, la commune d'Auxerre perçoit le produit de la part communale de cette taxe sur son territoire, y compris sur les zones d'activités.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'une zone d'activités économique H2 des mignottes

sur la commune d'Auxerre, parc d'activités inscrit dans le projet de nécessitera un investissement financier important. L'aménagement compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-218900249-20211216-2021_182-DE

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement de zones ; il convient qu'elle bénéficie de la totalité du produit de la taxe d'aménagement sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes tel que le permet l'article L331-2 du code de l'urbanisme. Ce dernier précise que tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune d'Auxerre sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes – figurant en annexe 1. L'ensemble des autorisations d'urbanisme délivrées à l'intérieur de cette zone est concerné

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur le périmètre concerné par le champ d'application et du produit encaissé par la commune au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe d'aménagement perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 100% des sommes perçues par la Commune par application du taux de la taxe d'aménagement voté par la commune et applicable à la base concernée. Il est précisé que ce taux est actuellement fixé à 5% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions de taux et d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle, avec un paiement avant le 31 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

Dans les cas où un aménagement, ayant fait l'objet d'un reversement de taxe d'aménagement par la commune à la Communauté de l'auxerrois, ne se réalisait pas, entraînant ainsi un remboursement de taxe d'aménagement par la commune à l'aménageur, la Communauté d'agglomération reversera le montant correspondant à la commune.

Un tableau de suivi sera établi par les services urbanisme et développement économique de la CAA.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la commune et à l'article 10226 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe d'aménagement

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité H2 des mignottes.

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX

Pour la commune d'Auxerre,
L'Adjoint au Maire,
Monsieur Pascal Henriat

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

annexe 1 à la convention financière relative au reversement de la

PROJET PARC H2 DES MIGNOTTES - AUXERRE

Liste des parcelles intégrées au périmètre du projet de zone

Nom de la commune	Référence cadastrale	Adresse complète	Contenance en m ²
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 7	LA POINTE FERREE	108
AUXERRE	89024 ZW 8	LA POINTE FERREE	1462
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 11	LA POINTE FERREE	5693
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 13	LA POINTE FERREE	1865
AUXERRE	89024 ZW 14	LA POINTE FERREE	3953
AUXERRE	89024 ZW 15	LA POINTE FERREE	3654
AUXERRE	89024 ZW 16	LA POINTE FERREE	2102
AUXERRE	89024 ZW 17	BROSSE MAISON	1589
AUXERRE	89024 ZW 18	BROSSE MAISON	5070
AUXERRE	89024 ZW 19	BROSSE MAISON	4241
AUXERRE	89024 ZW 20	BROSSE MAISON	23767
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZX 1	LES FONTENOTTES	10000
AUXERRE	89024 ZX 2	LES FONTENOTTES	3918
AUXERRE	89024 ZX 3	LES FONTENOTTES	2993
AUXERRE	89024 ZX 4	LES FONTENOTTES	9707
AUXERRE	89024 ZX 5	LES FONTENOTTES	2836
AUXERRE	89024 ZX 6	LES FONTENOTTES	5033
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 8	LES FONTENOTTES	1802
AUXERRE	89024 ZX 9	LES FONTENOTTES	37201
AUXERRE	89024 ZX 10	LES FONTENOTTES	1966
AUXERRE	89024 ZX 11	LES FONTENOTTES	12901
AUXERRE	89024 ZX 12	LES FONTENOTTES	12696
AUXERRE	89024 ZX 17	LES FONTENOTTES	6000

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

22956

ID : 089-218900249-20211216-2021_182-DE

AUXERRE	89024 ZX 18	LES FONTENOTTES	
AUXERRE	89024 ZX 20	LES FONTENOTTES	1140
AUXERRE	89024 ZX 22	LES FONTENOTTES	503
AUXERRE	89024 ZX 24	13 AV DE LA TURGOTINE	2485
AUXERRE	89024 ZX 25	13 AV DE LA TURGOTINE	240
AUXERRE	89024 ZX 26	13 AV DE LA TURGOTINE	13877
AUXERRE	89024 ZX 27	13 AV DE LA TURGOTINE	1528
AUXERRE	89024 ZX 28	13 X AV DE LA TURGOTINE	17927
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 35	LES FONTENOTTES	10685
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 37	LES FONTENOTTES	7212
TOTAL			622960

Nouvelle zone d'activité - H2 à Auxerre



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-183 – Attribution de compensation définitive – Exercice 2021

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'attribution de compensation définitive pour l'année 2021 doit être approuvée.

Impact des dépenses mutualisées définitives 2021 sur l'attribution de compensation

Services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois

La valorisation des charges mutualisées 2021 des services communs ville d'Auxerre / Communauté de l'Auxerrois est jointe en annexe 1. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en CLECT – Commission mutualisation le 22 novembre dernier.

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'actualisation du schéma de mutualisation par la création de services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté.

Depuis 2019, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est réduite du montant des dépenses de personnel pour les agents intégrant les services communs. Ce montant est figé à 11 795 399,45 €.

Les charges de personnel des agents mutualisés ont fait l'objet d'une projection à partir des paies de septembre 2021 pour 12 689 165,96 €. En 2019, ce coût avait été fixé à 12 892 969,41 €.

La Communauté d'Agglomération et la ville doivent donc se partager la croissance. Pour cela, un reversement sur l'attribution de compensation 2021 de la ville doit être fait à hauteur de 77 705,13 € dont – 160 466,38 € correspondant à une baisse des charges de personnel des agents mutualisés entre 2019 et 2021 et 238 171,51 € liés à l'harmonisation du régime indemnitaire des agents historiquement ville au moment de la mise en place de la mutualisation.

Depuis 2020, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est impactée par les autres charges de fonctionnement qui en découlent soit :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) : 377 388,14 € (page 12 annexe 1) ;
- les autres charges de gestion (dépenses B) : 264 831,89 € (page 15 annexe 1) ;
- le partage de la variation des charges de structures des bâtiments municipaux et communautaires qui hébergent des services mutualisés (dépenses C) : -1 474,41 € (page 16 annexe 1).

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Conformément au conseil municipal du 25 mars dernier, il convient aussi d'intégrer la régularisation des charges de fonctionnement mutualisés 2020 qui n'avaient pas pu être intégrées dans l'attribution de compensation 2020 de la ville pour 121 210,62 €.

Ainsi, l'impact définitif sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre (section fonctionnement) pour 2021 est de 12 635 060,82 € :

	Projection CA 2021
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	160 466,38 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-238 171,51 €
2 – Dépenses A	-377 388,14 €
2 – Dépenses B	-264 831,89 €
2 – Dépenses C	1 474,41 €
1 Régularisation dépenses mutualisées 2020 - fct	-121 210,62 €
Impact de la mutualisation	-12 635 060,82 €

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont portées par la Communauté de l'Auxerrois et font l'objet d'un remboursement par le biais d'une Attribution de compensation d'investissement – ACi.

Pour 2021, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 357 314,84 € (page 22 de l'annexe 1) ; auquel il convient de rajouter la régularisation de l'ACi 2020 pour la part des dépenses 2020 qui n'avait pu être prise en compte dans le calcul 2020 (CC du 25 mars 2021).

Suite à l'ensemble des évolutions présentées ci-dessus, il est présenté en annexe 2 l'impact sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les montants des attributions de compensation ajustés 2021 tels que présentés en annexe 2.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- Absent lors du vote : 1

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

ANNEXE 1

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS :

PROJECTION DES DÉPENSES MUTUALISÉES 2021

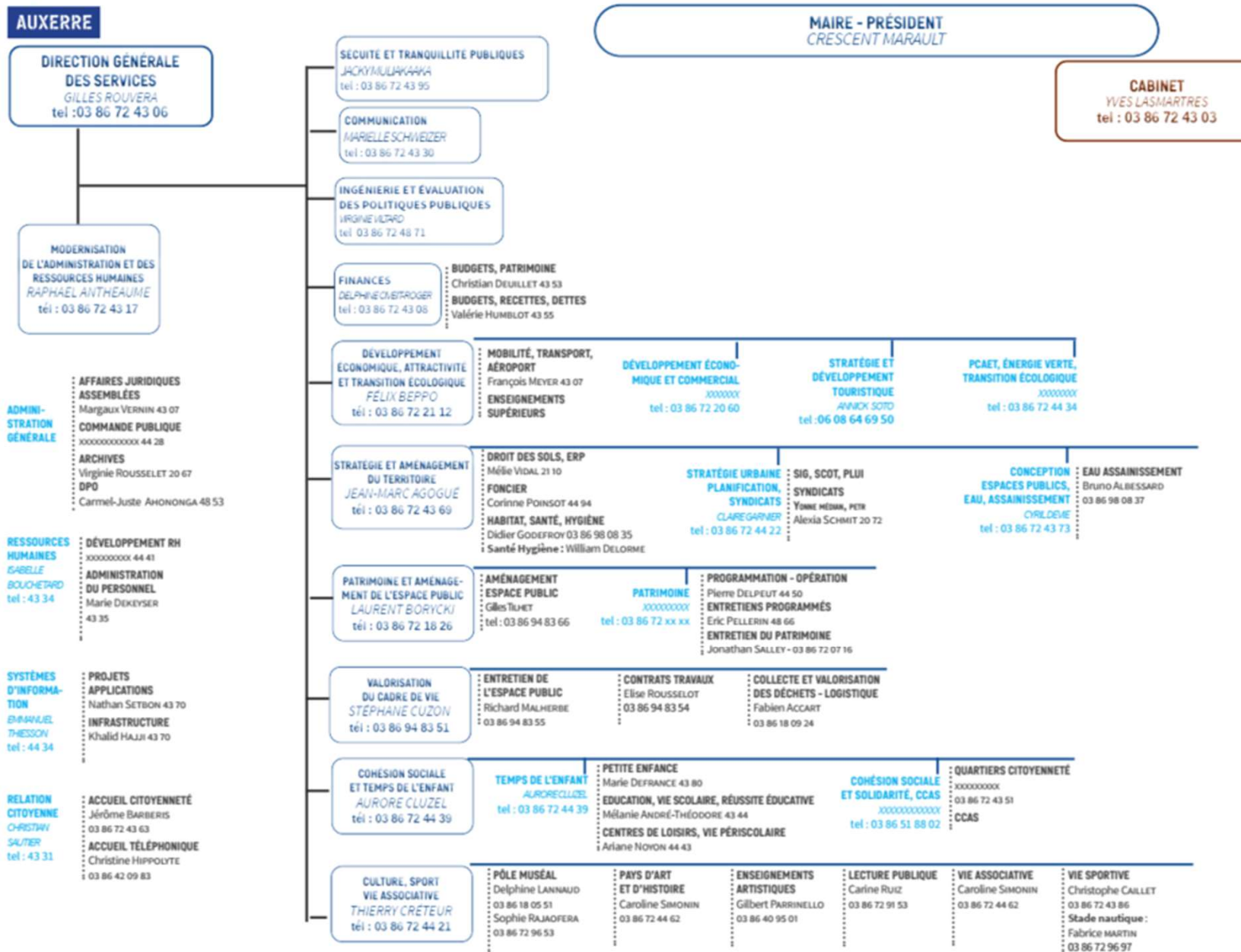
AJUSTEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

AUXERRE

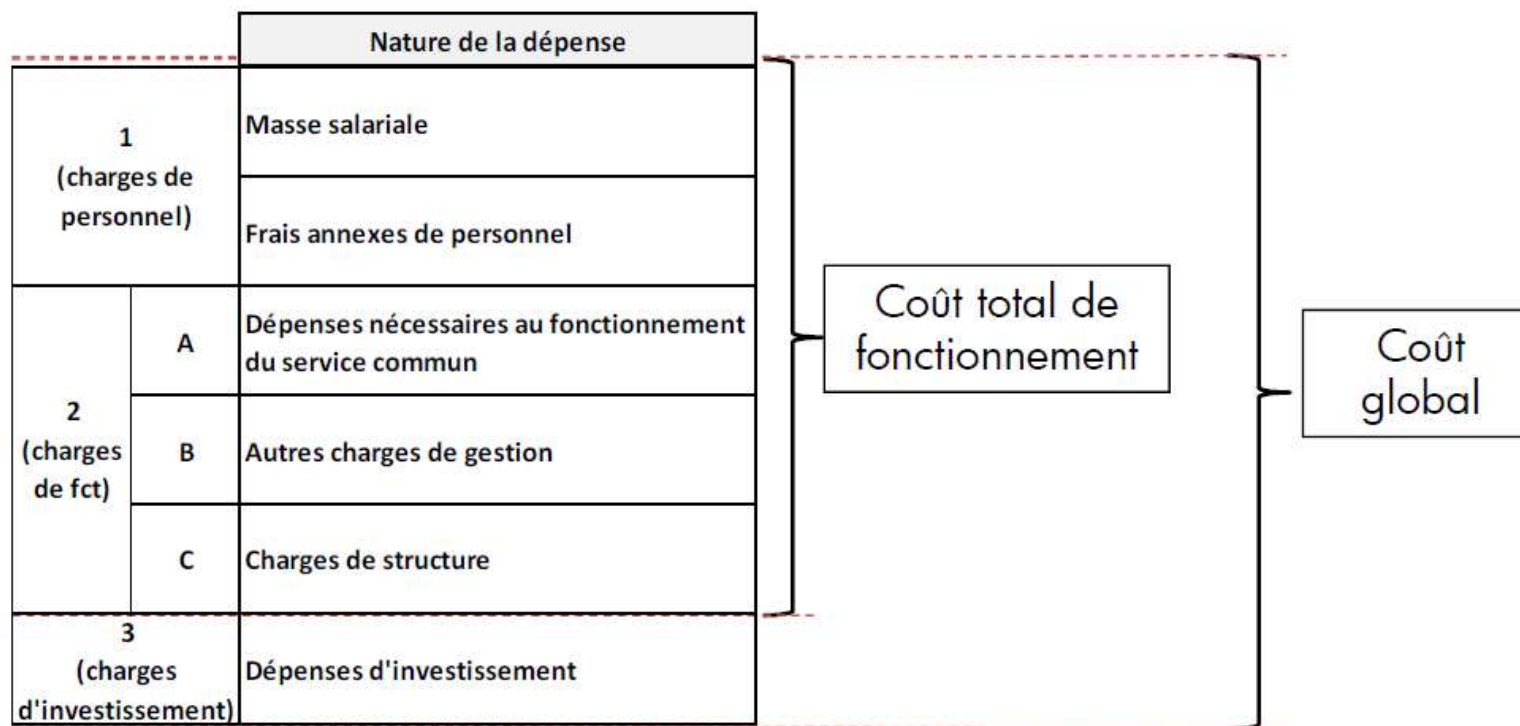


communauté
de l'auxerrois

Organigramme mutualisé



Le périmètre des dépenses permettant d'établir le coût global du service commun



Le contenu des dépenses concernées

		Nature de la dépense	Contenu de la dépense
1 (charges de personnel)		Masse salariale	Salaires des agents
		Frais annexes de personnel	AIST, formation CNFPT, assurance statutaire, CNAS, FIPHFP
2 (charges de fct)	A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers
	B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures...
	C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel...
3 (charges d'investissement)		Dépenses d'investissement	Equipements mis en commun entre la CA et la Ville imputés en section d'investissement (gros et petit matériel)

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge est adaptée (répartition du coût ou de la croissance), ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...) :

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services début 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

1- les charges de personnel : détail de la méthode d'évaluation

La masse salariale : La commune d'Auxerre prend en charge le montant de ses charges de personnel dès 2019. Depuis 2020, la variation de la masse salariale est répartie entre les deux structures en fonction de la clé de répartition de chaque service.

Frais annexes de personnel : il est défini un coût moyen au poste pour ces frais annexes sur la base des coûts 2019. Ce coût est déduit de l'AC 2019 de la Commune. Le montant est actualisé chaque année et la variation est répartie entre la Ville et la CA selon la clé de répartition des services. Pour 2021, la variation est de - 30,90 € par agent.

2019

€ par agent	Montant 2019*
Assurance statutaire	110 €
Formation CNFPT	189 €
AIST	100 €
FIPHFP	0 €
CNAS	207 €
Total frais annexes	606 €

* montant 2019 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

2021

€ par agent	Montant 2021 *
Assurance statutaire	104,71 €
Formation CNFPT	144,23 €
AIST	114,16 €
FIPHFP	0,00 €
CNAS	212,00 €
Total frais annexe	575,10 €

* montant 2021 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

1 – Charges de personnel 2021 – prise en charge de l’harmonisation du régime indemnitaire

Contexte : L’harmonisation du régime indemnitaire pour les agents mutualisés (304) dont l’employeur était la ville en 2018 est pris en charge par la ville et viendra donc en réduction de l’attribution de compensation.

CIA

	CIA Chargé	CIA versé
RI 2019	78,75 €	75,00 €
RI 2021	420,00 €	400,00 €
Différence	341,25 €	325,00 €

Nombre d’agents transféré mutualisé	304
-------------------------------------	-----

CIA agents anciennement ville **103 740,00 €** = 304 * 341,25 €

Prime métier (harmonisation sur 2020 et 2021)

	Prime Brute	Taux absentéisme de l’année	Montant ajusté	Taux de vacance de l’année	Montant ajusté
RI METIER 2020	75 930,75 €	6,48 %	71 010,44 €	5,04 %	67 431,51 €
RI METIER 2021	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €
Impact coût métier	142 930,75 €		138 010,44 €		134 431,51 €

Prime métier agents anciennement ville **134 431,51 €**

Impact de l’harmonisation 238 171,51 €

1 – Charges de personnel 2021 projetée

Contexte : Le tableau ci-après présente le montant définitif des charges de personnel 2021 (calculé sur la base d'une projection réalisée à partir de la paie de septembre 2021 et des dépenses réellement exécutées). Ces montants intègrent l'ensemble des charges de personnel (masse salariale et frais annexes de personnel).
 => la CA et la ville se partagent la croissance des charges de personnel par rapport aux charges de personnel 2019 figées, moins le retraitement du régime indemnitaire porté par la ville.

Services mutualisés	Direction	Paie définitive décembre 2019			Charges de personnel mutualisé projeté – CA projeté 2021	Différence	Clé de répartition 2021		Répartition de la croissance	
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA			ville	CA	Poids ville	Poids CA
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	499 568,97 €	434 312,37 €	65 256,60 €	546 804,02 €	47 235,05 €	51,13 %	48,87 %	24 151,28 €	23 083,77 €
	Communication	484 776,66 €	375 862,66 €	108 914,00 €	336 650,78 €	-148 125,88 €	51,13 %	48,82 %	-75 736,76 €	-72 315,06 €
	Sous total	984 345,63 €	810 175,04 €	174 170,60 €	883 454,80 €	-100 890,83 €			-51 585,48 €	-49 231,29 €
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	433 898,77 €	397 625,79 €	36 272,98 €	580 726,56 €	146 827,79 €	51,13 %	48,82 %	75 073,05 €	71 681,33 €
	Affaires juridiques et assemblées	304 215,09 €	260 584,41 €	43 630,68 €	305 583,83 €	1 368,74 €	57,03 %	42,97 %	780,59 €	588,15 €
	Archives	197 787,20 €	197 787,20 €		189 528,16 €	-8 259,04 €	51,13 %	48,82 %	-4 222,85 €	-4 032,06 €
	Commande publique	287 035,36 €	255 736,67 €	31 298,69 €	283 710,78 €	-3 324,58 €	45,54 %	54,46 %	-1 514,01 €	-1 810,57 €
	Ressources humaines	1 057 279,81 €	873 232,54 €	184 047,27 €	773 924,66 €	-283 355,15 €	58,09 %	41,91 %	-164 601,01 €	-118 754,14 €
	@ services	524 215,81 €	466 458,23 €	57 757,58 €	521 314,56 €	-2 901,25 €	54,04 %	45,96 %	-1 567,84 €	-1 333,41 €
	Sous total	2 804 432,04 €	2 451 424,84 €	353 007,20 €	2 654 788,55 €	-149 643,49 €			-96 052,07 €	-53 660,70 €
Direction des Finances	Finances	513 161,31 €	379 968,79 €	133 192,52 €	536 995,87 €	23 834,56 €	72,00 %	28,00 %	17 160,88 €	6 673,68 €
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	224 591,57 €	171 393,45 €	53 198,12 €	281 223,31 €	56 631,74 €	72,00 %	28,00 %	40 774,85 €	15 856,89 €
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	313 526,08 €	74 937,37 €	85,09 %	14,91 %	63 764,21 €	11 173,16 €
	Aménagement et gestion voirie	84 448,92 €	84 448,92 €		140 346,70 €	55 897,78 €	85,66 %	14,34 %	47 882,04 €	8 015,74 €
	Entretien de l'espace public	999 014,10 €	999 014,10 €		992 885,84 €	-6 128,26 €	85,66 %	14,34 %	-5 249,47 €	-878,79 €
	Patrimoine – Entretien programme	344 129,54 €	344 129,54 €		303 712,97 €	-40 416,57 €	62,21 %	37,79 %	-25 143,15 €	-15 273,42 €
	Entretien du patrimoine	1 347 074,67 €	1 278 290,10 €	68 784,57 €	1 342 738,12 €	-4 336,55 €	95,95 %	4,05 %	-4 160,92 €	-175,63 €
	Patrimoine - Programmation opération	226 108,83 €	226 108,83 €		233 189,02 €	7 080,19 €	95,95 %	4,05 %	6 793,44 €	286,75 €
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 326 398,73 €	87 033,96 €			83 886,15 €	3 147,81 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		185 158,85 €	-37 456,27 €	51,13 %	48,82 %	-19 151,39 €	-18 286,15 €
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	273 703,39 €	7 800,72 €	51,13 %	48,82 %	3 988,51 €	3 808,31 €
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	200 942,26 €	72 111,38 €	51,13 %	48,82 %	36 870,55 €	35 204,78 €
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	104 972,58 €	-922,87 €	51,13 %	48,82 %	-471,86 €	-450,55 €
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	764 777,08 €	41 532,96 €			21 235,81 €	20 276,39 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		181 207,71 €	2 698,42 €	77,96 %	22,04 %	2 103,69 €	594,73 €
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		194 653,95 €	39 734,95 €	85,66 %	14,34 %	34 036,96 €	5 697,99 €
	Entretien de l'espace public	2 816 439,30 €	2 816 439,30 €		2 793 257,50 €	-23 181,80 €	85,66 %	14,34 %	-19 857,53 €	-3 324,27 €
	Logistique	956 462,02 €	881 332,44 €	75 129,58 €	889 190,77 €	-67 271,25 €	70,26 %	29,74 %	-47 264,78 €	-20 006,47 €
	Sous total	4 106 329,61 €	4 031 200,03 €	75 129,58 €	4 058 309,93 €	-48 019,68 €			-30 981,66 €	-17 038,02 €
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Énergie environnement	297 500,35 €	175 059,32 €	122 441,03 €	183 217,69 €	-114 282,66 €	51,13 %	48,82 %	-58 432,72 €	-55 792,79 €
Total services mutualisés		12 892 969,41 €	11 795 399,45 €	1 097 569,96 €	12 689 165,96 €	-203 803,45 €			-73 994,24 €	-129 768,03 €
Retraitement du régime indemnitaire						-238 171,51 €				
TOTAL services mutualisés sans prise en charge du RI						-441 974,96 €	216,86 %		-160 466,38 €	-281 419,28 €
Prise en charge du Régime indemnitaire par la ville						238 171,51 €			238 171,51 €	
TOTAL services mutualisés avec retraitement du RI						-203 803,45 €			77 705,13 €	-281 419,28 €

1 – Récapitulatif des charges de personnel 2021 projetées

	AC projeté
Charge de personnel mutualisé – part ville figée 2019	11 795 399,45 €
+ Partage de la variation 2021	-160 466,38 €
+ Harmonisation du régime indemnitaire	238 171,51 €
TOTAL Prise en charge ville	11 873 104,59 €

=> Les charges de personnels projetées pour 2021 a prélevé sur l'AC de la ville sont estimées à 11 873 104,59 €.

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services début 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » seront prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : **dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A)**

Dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A) : ces dépenses engagées directement par le service sont prises en compte au réel. Les dépenses sont réparties entre la Ville et la CA selon la clé de répartition du service bénéficiaire de la dépense.

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)

2- Détail de la méthode d'évaluation : dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A)

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Réception	COVID	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d'Auxerre	Logistique							13 993,00 €			13 993,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26 %	29,74 %	9 831,48 €	4 161,52 €
	Communication			420,00 €							420,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	214,75 €	205,25 €
	Commande publique					13 420,00 €					13 420,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	6 111,47 €	7 308,53 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	420,00 €	0,00 €	13 420,00 €	0,00 €	13 993,00 €	0,00 €	0,00 €	27 833,00 €	Sous total			16 157,70 €	11 675,30 €
Communauté de l'Auxerrois	Modernisation de l'administration - @ service		165 712,56 €					692,04 €			166 404,60 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	89 925,05 €	76 479,55 €
	Modernisation de l'administration - Affaires juridiques		2 140,48 €		8 962,84 €				1 252,47 €		12 355,79 €	Nombre de délibération et arrêtés	57,03 %	42,97 %	7 046,51 €	5 309,28 €
	Modernisation de l'administration - Archives	8 453,95 €	4 848,00 €		200,00 €			1 863,13 €			15 365,08 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	7 856,17 €	7 508,91 €
	Modernisation de l'administration - Commande publique				6 517,65 €			1 190,25 €		22 626,02 €	30 333,92 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	13 814,07 €	16 519,85 €
	Modernisation de l'administration - Ressources humaines	50 515,56 €	1 350,00 €			5 742,08 €	52 992,60 €	29,10 €			110 629,34 €	Nombre de feuilles de paie	58,07 %	41,93 %	64 242,46 €	46 386,88 €
	Direction générale - Ressources humaines	81 468,00 €									81 468,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,09 %	41,91 %	47 324,76 €	34 143,24 €
	Direction générale		3 400,00 €								3 400,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	1 738,42 €	1 661,58 €
	Communication		15 665,38 €	238 683,72 €							254 349,10 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	130 048,69 €	124 300,41 €
	Finances		11 543,23 €								11 543,23 €	Nombre d'écritures	72,00 %	28,00 %	8 311,13 €	3 232,10 €
	Energie Environnement				1 526,00 €						1 526,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	780,24 €	745,76 €
	Patrimoine bâti - maintenance		14 365,92 €								14 365,92 €	m² planchers assurés et entretenu	95,95 %	4,05 %	13 784,10 €	581,82 €
	Stratégie et aménagement du territoire		8 198,40 €								8 198,40 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	4 191,84 €	4 006,56 €
Sous total Charge A	140 437,51 €	227 223,97 €	238 683,72 €	17 206,49 €	5 742,08 €	52 992,60 €	3 774,52 €	1 252,47 €	22 626,02 €	709 939,38 €	Sous total			389 063,44 €	320 875,94 €	
TOTAL CHARGE A	140 437,51 €	227 223,97 €	239 103,72 €	17 206,49 €	19 162,08 €	52 992,60 €	17 767,52 €	1 252,47 €	22 626,02 €	737 772,38 €	TOTAL de la répartition ville / CA			405 221,14 €	332 551,24 €	

Charges supportées 27 833,00 € 709 939,38 €

Ecart 377 388,14 € -377 388,14 €

Prélèvement sur l'AC de la ville

377 388,14 €

✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les **dépenses totales 2021 s'élèvent 737 772,38 €**. Ces dépenses sont plus élevées (budget primitif 2021 : 578 600 €) suite à l'intégration de dépenses au budget supplémentaire en juin dernier.

✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part finale de la ville s'élèverait à 405 221,14 € pour la ville et à 332 551,24 € pour la CA.

✓ **Au vu de la projection des dépenses 2021, le prélèvement de la ville est de 377 388,14 €.**

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge est adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services début 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » sont prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : les autres charges de gestion (B)

Autres charges de gestion (B) : ces charges ne peuvent pas être rattachées à un service en particulier mais elles participent à son fonctionnement quotidien. Elles sont réparties au prorata des charges de gestion constatées dans les deux collectivités en 2018, soit 82,32% pour la Ville et 17,68% pour la CA

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 82,32% pour la ville et 17,68% pour la communauté)

2- Détail de la méthode d'évaluation : les autres charges de gestion (B)

	Projection CA 2021			Budget 2021			Différence CA/BP 2021	
	VA	CA		VA	CA		VA	CA
Affranchissement	0,00 €	62 806,38 €				0,00 €	-27 193,62 €	
Entretien machine à affranchir	0,00 €	3 248,40 €				0,00 €	3 248,40 €	
Collecte et remise courrier	10 652,93 €	3 048,00 €		3 800,00 €	3 800,00 €	6 852,93 €	-752,00 €	
Affranchissement	10 652,93 €	69 102,78 €		3 800,00 €	93 800,00 €	6 852,93 €	-24 697,22 €	
Téléphonie	129 030,05 €	84 053,23 €		130 000,00 €	85 400,00 €	-969,95 €	-1 346,77 €	
Photocopieur	0,00 €	67 685,85 €		19 761,00 €	90 000,00 €	-19 761,00 €	-22 314,15 €	
Fournitures administratives	0,00 €	66 731,22 €		0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	-3 268,78 €	
Vêtements de travail	0,00 €	64 137,13 €		0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	19 137,13 €	
TOTAL	139 682,98 €	351 710,21 €	491 393,19 €	153 561,00 €	384 200,00 €	537 761,00 €	-13 878,02 €	-32 489,79 €

Partage de la dépense avec la clé de répartition « autre charge de gestion »	82,32 %	17,68 %
Charges que chaque collectivité auraient dû porter	404 514,87 €	86 878,32 €
Ecart	264 831,89 €	-264 831,89 €

Prélèvement sur l'AC de la ville 264 831,89 €

- ✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) sont projetées à 491 393,19 € dont 139 682,98 € payées par la Ville et 351 710,21 € payées par la CA.
- ✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2021 définitives entre la Ville et la CA est respectivement de 404 514,87 et 86 878,32 €.
- ✓ **Compte tenu des dépenses projetées, le prélèvement sur l'AC de la ville est estimé à 264 831,89 €.**

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services début 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » sont prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : les charges de structure (C)

- **Charges de structure (C)** : l'objectif est de partager le coût des locaux occupés par les services communs entre la Ville et la CA. L'évaluation et la répartition est la suivante : évaluer le coût global des sites utilisés par les services commun et répartir la variation de ce coût entre les deux collectivités. La clé de répartition est fonction de la surface occupée en 2019. L'application d'une répartition en fonction des surfaces occupées par les services communs conduit à répartir la croissance des charges entre 93,2% pour la Ville et 6,8% pour la CA :

Collectivité	Bâtiments	Surface en m ²	Clé de répartition
Ville d'Auxerre	Hôtel de ville	3 975	93,2 %
	Mairie Annexe	1 751	
	Ecole rue de Paris – DRH	283	
	Centre technique Municipal	6 232	
	Atelier et logement de la Maladière	4 513	
	Pavillon Gérot	359	
	Bottes d'Or	189	
	Centre horticole	3 427	
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119	
	PC jardiniers Emile Bernard	292	
	PC jardiniers Rive Droite	100	
	PC jardiniers secteur sud	201	
	Service voirie	423	
	Service signalisation	1 184	
	Boutisses B – cadre de vie	519	
Sous total	23 567		
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017	6,8 %
	Parking Monop		
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704	
	Sous total	1 721	
TOTAL		25 288	100,0 %

Contrairement aux dépenses « A » et « B », les dépenses « C » restent budgétées par les collectivités propriétaires ou occupants historiques des bâtiments.

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)

2- Détail de la méthode d'évaluation : les charges de structure (C)

La comptabilité de gestion permet d'identifier la majorité des dépenses cependant des retraitements sont encore nécessaires pour les dépenses à petit enjeu financier (ex : maintenance ascenseurs, électriques, etc.).

		Dépenses réelles 2020	Dépenses projetées 2021				
Ville d'Auxerre	Hôtel de ville	64 785,28 €	65 228,93 €				
	Mairie Annexe	30 437,27 €	30 898,43 €				
	Ecole rue de Paris – DRH	27 788,07 €	28 021,01 €				
	Centre technique Municipal	101 301,66 €	86 671,91 €				
	Atelier et logement de la Maladière	84 707,80 €	79 858,64 €				
	Pavillon Gérot	12 015,02 €	11 761,05 €				
	Bottes d'Or	37 193,84 €	37 202,67 €				
	Centre horticole	89 451,57 €	100 453,88 €				
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	65,01 €	322,90 €				
	PC jardiniers Emile Bernard	5 886,75 €	6 069,12 €				
	PC jardiniers Rive Droite	4 996,85 €	5 162,88 €				
	PC jardiniers secteur sud	5 909,82 €	10 456,24 €				
	Service voirie	4 807,56 €	6 279,29 €				
	Service signalisation	17 183,65 €	18 382,15 €				
	Boutisses B – cadre de vie	24 447,05 €	35 743,80 €				
	Sous-TOTAL	510 977,20 €	522 512,90 €	11 535,70 €	93,20 %	10 751,27 €	6,80 %
Communauté d'Agglomération	Siège CA	73 582,45 €	74 130,86 €				
	Parking Monop	2 453,51 €	305,10 €				
	Boutisses D – Patrimoine bâti	26 855,66 €	27 715,34 €				
	Sous-TOTAL	102 891,62 €	102 151,30 €	-740,32 €	93,20 %	-689,98 €	6,80 %
TOTAL	613 868,82 €	624 664,20 €	10 795,38 €	93,20 %	10 061,29 €	6,80 %	734,09 €

Croissance supportée 11 535,70 € -740,32 €

Ecart -1 474,41 € 1 474,41 €

Reversement via l'AC de la Ville 1 474,41 €

Entre 2021 et 2020, les charges de structures augmentent de 10 795,38 €. Selon les surfaces occupées, la ville bénéficie de 93,20 % de cette variation et la CA de 6,80 % soit réciproquement 10 061,29 € et 734,09 €.

La ville a supporté une croissance de ces charges de 11 535,70 € au lieu des 10 061,29 € répartis. **Ainsi, il convient de reverser sur son AC la différence soit 1 474,41 €.**

Impact des dépenses de fonctionnement mutualisées définitives 2020 sur l'attribution de compensation

Conformément à la délibération présentée au conseil communautaire de mars 2021, il convient de tenir compte de l'impact définitif des dépenses réalisés en 2020 par rapport à la projection des dépenses 2020 présentés au CC du 17 décembre 2020 :

	CA 2020	Projection CA 2020	Ajustement sur l'AC 2021
1 Régularisation charges de personnel 2019	-19 472,04 €	-19 472,04 €	0,00 €
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €	0,00 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2020	-4 137,39 €	18 271,55 €	-22 408,94 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-131 212,63 €	-131 212,63 €	0,00 €
2 – Dépenses A	-427 609,81 €	-324 275,75 €	-103 334,06 €
2 – Dépenses B	-163 051,29 €	-160 720,64 €	-2 330,65 €
2 – Dépenses C	4 419,96 €	-2 443,07 €	6 863,03 €
Impact de la mutualisation	-12 536 462,65 €	-12 415 252,03 €	-121 210,62 €

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services début 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 3 » font l'objet d'une AC d'investissement – Aci

3 – Les charges d'investissement

Dépenses d'investissement : les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont réparties entre la CA et Ville en fonction des clés de répartition des services communs.

- ✓ Comme pour les dépenses nécessaires au service, le suivi comptable, et donc la comptabilité de gestion, doit permettre de rattacher la dépense au service concerné mais également de distinguer la collectivité bénéficiaire de la dépense : les deux collectivités ou bien une seule.
- ✓ Dans le cas d'une dépense destinée aux deux collectivités, l'acquisition se fait par la CA avec un remboursement de la Ville par le biais d'une AC investissement.
- ✓ Les dépenses concernées sont les dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement du service. Sont donc ici concernés les biens mobiliers (matériel de transport, informatique, bureau...). Les dépenses réalisées sur les bâtiments (biens immobiliers) restent à la charge de la collectivité propriétaire ou occupant historique des bâtiments.

3 – Les charges d'investissement

Contexte : dépenses d'investissement réalisé jusqu'au 31 octobre 2021

AC d'investissement - ACI												
							Clé de répartition			Répartition		
		Logiciels et matériels informatiques	Véhicules	Matériels Divers	Mobiliers	Annonces et insertion	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d'Auxerre	Modernisation de l'administration - Commande publique					3 132,00 €	3 132,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	1 426,31 €	1 705,69 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 132,00 €	3 132,00 €	Sous total			1 426,31 €	1 705,69 €
Communauté de l'Auxerrois	Modernisation de l'administration - @ service	310 406,71 €					310 406,71 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	167 743,79 €	142 662,92 €
	Modernisation de l'administration - Archives			4 280,40 €	3 613,22 €		7 893,62 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	4 036,01 €	3 857,61 €
	Modernisation de l'administration - Commande publique			20 930,40 €	1 265,34 €		22 195,74 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	10 107,94 €	12 087,80 €
	Modernisation de l'administration - Accueil		20 518,76 €				20 518,76 €	Nombre d'habitants	51,18 %	48,82 %	10 501,50 €	10 017,26 €
	Modernisation de l'administration - Assemblée	7 949,47 €		4 000,00 €	3 819,65 €		15 769,12 €	Nombre de délibération et arrêtés	57,03 %	42,97 %	8 993,13 €	6 775,99 €
	Modernisation de l'administration - Ressources humaines				191,04 €		191,04 €	Nombre de feuilles de paie	58,07 %	41,93 %	110,94 €	80,10 €
	Direction générale des services				3 463,89 €		3 463,89 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	1 771,09 €	1 692,80 €
	Finances				386,40 €		386,40 €	Nombre d'écritures	72,00 %	28,00 %	278,21 €	108,19 €
	Direction Dev éco et transition écologique			3 984,18 €	238,16 €		4 222,34 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	2 158,88 €	2 063,46 €
	Carte de vie - Logistique		84 948,05 €		11 214,30 €		96 162,35 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26 %	29,74 %	67 563,67 €	28 598,68 €
	Cadre de vie - Entretien du domaine public		25 564,76 €		38 236,86 €	1 012,27 €	64 813,89 €	Nombre d'habitants	51,18 %	48,82 %	33 171,75 €	31 642,14 €
	Patrimoine bâti et aménagement - gestion de voiries		27 576,00 €		31 109,52 €		58 685,52 €	Entretien des espaces en hectares	85,66 %	14,34 %	50 270,02 €	8 415,50 €
	Patrimoine bâti et aménagement - maintenance bât				1 905,14 €	506,14 €	2 411,28 €	m ² planchers assurés et entretenu	95,95 %	4,05 %	2 313,62 €	97,66 €
	Sous total Charge A	318 356,18 €	158 607,57 €	115 660,80 €	14 496,11 €	0,00 €	607 120,66 €	Sous total			359 020,53 €	248 100,13 €
	TOTAL CHARGE A	318 356,18 €	158 607,57 €	115 660,80 €	14 496,11 €	3 132,00 €	610 252,66 €	TOTAL			360 446,84 €	249 805,81 €

Charges supportées 3 132,00 € 607 120,66 €
 Ecart 357 314,84 € -357 314,84 €

Prélèvement sur l'ACI de la ville 357 314,84 €

- ✓ Les dépenses mandatées fin octobre 2021 s'élèvent à 610 252,66 €, dont 607 120,66 € payées par la CA et 3 132 € payées par la ville. Les dépenses d'investissement mutualisées avaient été budgétées à 826 190 €.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part que la ville aurait dû payer ville s'élève à 360 446,84 € et à 249 805,81 € pour la CA.
- ✓ **Au vu de ces dépenses mutualisées d'investissement 2021, la ville versera une attribution de compensation d'investissement – ACI – de 357 314 84 €.**

Cela correspond à un versement intermédiaire au vu des dépenses mandatées au 31 octobre 2021 et un prélèvement complémentaire sera réalisé sur l'AC 2022 au titre des dépenses d'investissement mutualisées réalisées sur novembre et décembre 2021.

Impact des dépenses d'investissement mutualisées définitives 2020 sur l'attribution de compensation

Pour 2020, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 92 372,29 €.

Un prélèvement intermédiaire en décembre 2020 avait été réalisé sur la base des dépenses mandatées au 31 octobre 2020, ainsi un complément de prélèvement doit être réalisé pour 45 210,76 € sur l'ACi 2021 conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 25 décembre 2020.

Synthèse sur l'attribution de compensation de la ville

Projection de l'AC 2021 de la ville

	BP 2021	Projection CA 2021
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	-193 445,64 €	160 466,38 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-238 171,51 €	-238 171,51 €
2 – Dépenses A	-303 209,15 €	-377 388,14 €
2 – Dépenses B	-289 123,86 €	-264 831,89 €
2 – Dépenses C		1 474,41 €
1 Régularisation dépenses mutualisées 2020 - fct	-121 210,62 €	-121 210,62 €
Impact de la mutualisation	-12 940 560,23 €	-12 635 060,82 €
Impact des autres transferts de compétences	-1 461 901,06 €	-1 428 359,98 €
AC fiscale	16 017 721,00 €	16 017 721,00 €
AC actualisée de la ville (estimation)	1 615 259,71 €	1 954 300,20 €

Projection de l'ACi de la ville

	BP 2021	Projection CA 2021
3 - Régularisation dépenses mutualisées 2020 - invest	45 210,76 €	45 210,76 €
3 - Mutualisation	438 062,36 €	357 314,84 €
Pluvial	77 153,00 €	77 153,00 €
SNAS	234 355,00 €	234 355,00 €
Aci	794 781,12 €	714 033,60 €

Annexe : Les clés de répartition 2021 avec la nouvelle organisation

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2021		Poids ville	Poids CA
Direction	Services			Données ville	Données CA		
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	168 et 1772	246 et 85	57,03 %	42,97 %
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	51	61	45,54 %	54,46 %
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 919	5 717	58,07 %	41,93 %
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	321	273	54,04 %	45,96 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Contrôle de gestion	Contrôle de gestion	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	85,09 %	14,91 %
	Aménagement et gestion voirie	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Patrimoine – Entretien programme	Budget investissement réalisé	N-1	3 204 228,30 €	1 946 183,34 €	62,21 %	37,79 %
	Entretien du patrimoine	m² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
	Patrimoine - Programmation opération	m² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Direction et service foncier						
	Droits des sols						
	Stratégie urbaine, planification						
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	77,96 %	22,04 %
	Aménagement domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Logistique	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 007	1 696	70,26 %	29,74 %
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 554 431 €	97 998 € sur 554 431 €	82,32 %	17,68 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²	93,20 %	6,80 %

Annexe 1 : Attributions de compensation définitives 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_183-DE

AC de Fonctionnement	Attribution de compensation fiscale	Prélèvement Adhésion syndicat Mixte du Nivernais	Prélèvement Adhésion CAUE	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Urba	Transfert ZAE 2019-2025	Transfert Compétence Pluviale	Transfert Installations portuaires	Charges transférées							D'IFER(15 %) 2020	Somme des charges 2021	Compensation définitive 2021
									Ajustement service commun VA et CA 2020	Service commun VA et CA 2021	Services communs ADS SIG 2020	Ajustement service commun DPO 2020	Services Communs 2021	Sortie AC 2022	Sortie AC			
AUXERRE	16 017 721,00 €	-18 431,00 €		-847 672,00 €	-16 000,00 €	-381 479,00 €	-69 058,00 €	0,00 €	-121 210,62 €	-12 513 850,20 €	-95 184,47 €	-555,51 €						1 954 300,20 €
			sortie de FAC								Sortie AC 2022	Sortie AC	Sortie AC					

AC d'investissement

AC d'investissement	Attribution de compensation fiscale	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Pluviale	Transfert Installations portuaires	Service commun VA et CA 2021	Ajustement service commun VA et CA 2020	Attributions de compensation définitives 2021
AUXERRE	0,00 €	-234 355,00 €	-77 153,00 €	0,00 €	-357 314,84 €	-45 210,76 €	-714 033,60 €

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-184 – Attribution de compensation provisoire – Exercice 2022

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Pascal HENRIAT

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Ces attributions de compensation provisoires par rapport aux attributions de compensation – AC – de 2021 sont présentés à l'identique pour les communes membres hormis pour la ville d'Auxerre afin de tenir comptes des dépenses mutualisés proposés au budget primitif 2022 et qui doivent faire l'objet d'une refacturation à la ville d'Auxerre à travers l'AC (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le montant de l'attribution de compensation provisoire 2022 présentée en annexe 2.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

ANNEXE 1

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS :

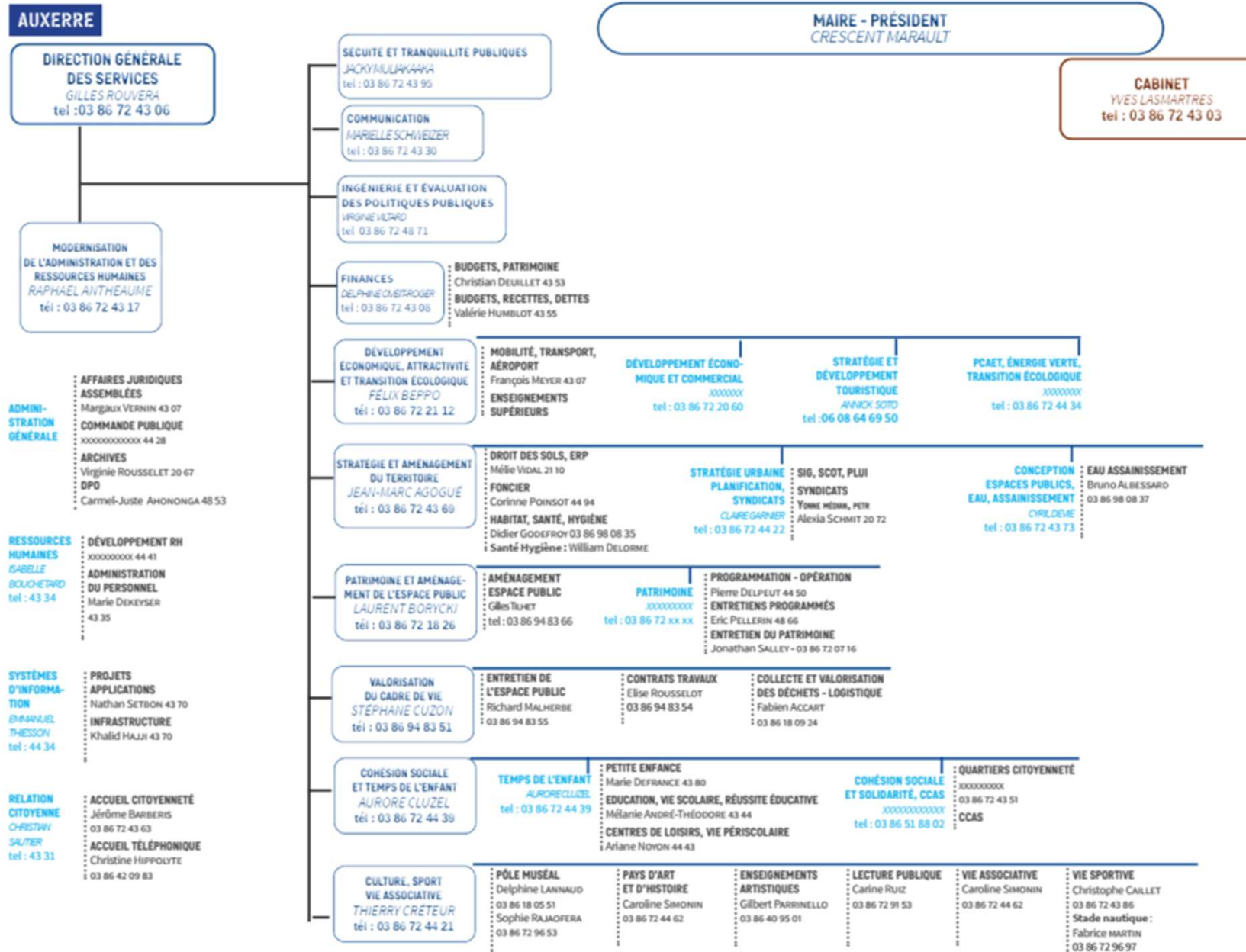
Budget primitif 2022

AUXERRE



communauté
de l'auxerrois

Organigramme mutualisé



DÉTAIL DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION : LES CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale : la méthode a été présentée et validée par la CLECT (commission suivi mutualisation) fin 2018. La commune d'Auxerre prend en charge le montant de ses charges de personnel dès 2019. Depuis 2020, la variation de la masse salariale est répartie entre les deux structures en fonction de la clé de répartition de chaque service.

Frais annexes de personnel : il est défini un coût moyen au poste pour ces frais annexes sur la base des coûts 2019. Ce coût est déduit de l'AC 2019 de la Commune. Le montant est actualisé chaque année et la variation est répartie entre la Ville et la CA selon la clé de répartition des services. Les données 2022 n'étant pas connu, il est pris en compte les données 2021, **soit une variation de – 30,9 € par agent.**

2019	
€ par agent	Montant 2019*
Assurance statutaire	110 €
Formation CNFPT	189 €
AIST	100 €
FIPHFP	0 €
CNAS	207 €
Total frais annexes	606 €

* montant 2019 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

2021	
€ par agent	Montant 2021 *
Assurance statutaire	104,71 €
Formation CNFPT	144,23 €
AIST	114,16 €
FIPHFP	0,00 €
CNAS	212,00 €
Total frais annexe	575,10 €

* montant 2021 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 – PRISE EN CHARGE DE L'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Contexte : L'harmonisation pour les agents mutualisés dont l'employeur était la ville en 2018 sera pris en charge par la ville

CIA

	CIA Chargé	CIA versé
RI 2019	78,75 €	75,00 €
RI 2022	535,50 €	510,00 €
Différence	456,75 €	435,00 €

Nombre d'agents transféré MUT 2019	304
------------------------------------	-----

CIA agents anciennement ville 138 852,00 € = 304 * 341,25 €

Prime métier (harmonisation sur 2020 et 2021)

	Prime Brute	Taux absentéisme de l'année	Montant ajusté	Taux de vacance de l'année	Montant ajusté
RI METIER 2020	75 930,75 €	6,48 %	71 010,44 €	5,04 %	67 431,51 €
RI METIER 2021	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €
Impact coût métier	142 930,75 €		138 010,44 €		134 431,51 €

Prime métier agents anciennement ville 134 431,51 €

L'impact du RI = 273 283,51 €

=> en fin d'année il sera pris un taux de vacances et un taux de réalisation par rapport à l'absentéisme 2021

Ce montant de 273 283,51 devra être prélevé sur l'AC 2022 de la ville

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 (1)

Contexte : La CA et la ville se partagent la croissance des charges de personnel par rapport aux charges de personnel 2019 figées moins le retraitement de l'harmonisation du régime indemnitaire pris en charge par la ville

- La variation des charges de personnel (périmètre mutualisation) est estimée à + 598 260,64 €. Cette variation tient compte de l'harmonisation du régime indemnitaire pour les agents historiques ville pour 273 283,51 € ; ce coût doit être pris en charge par la ville. Ce poste doit être sorti du raisonnement pour le partage de la croissance.
- La part liée à la variation des charges de personnel hors régime indemnitaire est de 54,32 %.**

		Paie définitive décembre 2019					Clé de répartition 2021		Répartition de la croissance	
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2022	Différence	ville	CA	Poids ville	Poids CA
Direction	Services									
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	499 568,97 €	434 312,37 €	65 256,60 €	559 296,50 €	59 727,53 €	51,13 %	48,87 %	30 538,69 €	29 188,84 €
	Communication	484 776,66 €	375 862,66 €	108 914,00 €	394 883,98 €	-89 892,68 €	51,13 %	48,87 %	-45 962,13 €	-43 930,55 €
	Sous total	984 345,63 €	810 175,04 €	174 170,60 €	954 180,48 €	-30 165,15 €			-15 423,44 €	-14 741,71 €
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	433 898,77 €	397 625,79 €	36 272,98 €	583 894,65 €	149 995,88 €	51,13 %	48,87 %	76 692,89 €	73 302,98 €
	Affaires juridiques et assemblées	304 215,09 €	260 584,41 €	43 630,68 €	309 819,54 €	5 604,45 €	57,03 %	42,97 %	3 196,22 €	2 408,23 €
	Archives	197 787,20 €	197 787,20 €		179 482,11 €	-18 305,09 €	51,13 %	48,87 %	-9 359,39 €	-8 945,70 €
	Commande publique	287 035,36 €	255 736,67 €	31 298,69 €	342 451,17 €	55 415,81 €	45,54 %	54,46 %	25 236,36 €	30 179,45 €
	Ressources humaines	1 057 279,81 €	873 232,54 €	184 047,27 €	863 139,20 €	-194 140,61 €	58,07 %	41,93 %	-112 737,45 €	-81 403,16 €
	@ services	524 215,81 €	466 458,23 €	57 757,58 €	583 648,61 €	59 432,80 €	54,04 %	45,96 %	32 117,48 €	27 315,31 €
Sous total	2 804 432,04 €	2 451 424,84 €	353 007,20 €	2 862 435,27 €	58 003,23 €			15 146,11 €	42 857,11 €	
Direction des Finances	Finances	513 161,31 €	379 968,79 €	133 192,52 €	542 365,83 €	29 204,52 €	72,00 %	28,00 %	21 027,25 €	8 177,27 €
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	224 591,57 €	171 393,45 €	53 198,12 €	260 175,06 €	35 583,49 €	72,00 %	28,00 %	25 620,11 €	9 963,38 €
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	323 573,24 €	84 984,53 €	85,09 %	14,91 %	72 313,33 €	12 671,19 €
	Aménagement et gestion voirie	84 448,92 €	84 448,92 €		86 970,64 €	2 521,72 €	85,66 %	14,34 %	2 160,10 €	361,61 €
	Entretien de l'espace public	999 014,10 €	999 014,10 €		1 195 535,57 €	196 521,47 €	85,66 %	14,34 %	168 340,29 €	28 181,18 €
	Patrimoine – Entretien programme	344 129,54 €	344 129,54 €		336 217,41 €	-7 912,13 €	62,21 %	37,79 %	-4 922,14 €	-2 990,00 €
	Entretien du patrimoine	1 347 074,67 €	1 278 290,10 €	68 784,57 €	1 346 004,44 €	-1 070,23 €	95,95 %	4,05 %	-1 026,89 €	-43,34 €
	Patrimoine - Programmation opération	226 108,83 €	226 108,83 €		272 225,48 €	46 116,65 €	95,95 %	4,05 %	44 248,93 €	1 867,72 €
Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 560 526,76 €	321 161,99 €			281 113,62 €	40 048,36 €	
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		186 126,51 €	-36 488,61 €	51,13 %	48,87 %	-18 656,63 €	-17 831,99 €
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	268 733,94 €	2 831,27 €	51,13 %	48,87 %	1 447,63 €	1 383,64 €
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	210 173,58 €	81 342,70 €	51,13 %	48,87 %	41 590,52 €	39 752,18 €
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	108 090,83 €	2 195,38 €	51,13 %	48,87 %	1 122,50 €	1 072,88 €
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	773 124,85 €	49 880,73 €			25 504,02 €	24 376,71 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		183 633,46 €	5 124,17 €	77,96 %	22,04 %	3 994,81 €	1 129,37 €
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		178 040,64 €	23 121,64 €	85,66 %	14,34 %	19 806,00 €	3 315,64 €
	Entretien de l'espace public	2 816 439,30 €	2 816 439,30 €		2 976 619,00 €	160 179,70 €	85,66 %	14,34 %	137 209,93 €	22 969,77 €
	Logistique	956 462,02 €	881 332,44 €	75 129,58 €	953 671,59 €	-2 790,43 €	70,26 %	29,74 %	-1 960,55 €	-829,87 €
	Sous total	4 106 329,61 €	4 031 200,03 €	75 129,58 €	4 291 964,69 €	185 635,08 €			159 050,19 €	26 584,91 €
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Énergie environnement	297 500,35 €	175 059,32 €	122 441,03 €	246 457,10 €	-51 043,25 €	51,13 %	48,87 %	-26 098,41 €	-24 944,84 €
Total services mutualisés		12 892 969,41 €	11 795 399,45 €	1 097 569,96 €	13 491 230,05 €	598 260,64 €			485 939,45 €	112 321,19 €
Retraitement du régime indemnitaire						-273 283,51 €				
TOTAL services mutualisés sans prise en charge de l'harmonisation du RI						324 977,13 €	54,32 %		263 963,89 €	61 013,24 €
Prise en charge du Régime indemnitaire par la ville						273 283,51 €			273 283,51 €	
TOTAL services mutualisés avec retraitement du RI						598 260,64 €			537 247,40 €	61 013,24 €

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 (2)

	AC provisoire
Charge de personnel mutualisé – part ville figée 2019	11 795 399,45 €
+ Partage de la variation 2022	263 963,89 €
+ Harmonisation du régime indemnitaire	273 283,51 €
TOTAL Prise en charge ville	12 332 646,85 €

⇒ **Les charges de personnel projetées pour 2022 a prélevé sur l'AC de la ville sont estimées à 12 332 646,85 €.**

2- LES DÉPENSES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE (A)

Contexte :

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition	
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Frais de déplacement Mission	Réception	COVID	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA	
Ville d'Auxerre	Logistique							14 200,00 €				14 200,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26%	29,74%	9 976,92 €	4 223,08 €	
	Communication											0,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	0,00 €	0,00 €	
	Commande publique					10 000,00 €						10 000,00 €	Nombre de lots	45,54%	54,46%	4 554,00 €	5 446,00 €	
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	14 200,00 €		0,00 €	0,00 €	24 200,00 €	Sous total			14 530,92 €	9 669,08 €	
Communauté de l'Auxerrois	@ service	34 340,00 €	213 935,00 €				18 000,00 €	6 500,00 €				272 775,00 €	Nombre de PC	54,64%	54,46%	149 044,26 €	148 553,27 €	
	Administration générale - Affaires juridiques									3 000,00 €		3 000,00 €	Nbre de délib' / arrêtés / décisions	57,03%	42,97%	1 710,90 €	1 289,10 €	
	Administration générale - Archives	10 500,00 €	6 100,00 €		200,00 €				3 500,00 €				20 300,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	10 379,39 €	9 920,61 €
	Administration générale - Commande publique				10 000,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €					33 000,00 €	Nombre de lots	45,54%	54,46%	15 028,20 €	17 971,80 €
	Direction générale		6 400,00 €										6 400,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	3 272,32 €	3 127,68 €
	Communication		17 450,00 €	250 000,00 €									267 450,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	136 747,20 €	130 702,82 €
	Finances		7 600,00 €										7 600,00 €	Nombre d'écritures	72,00%	28,00%	5 472,00 €	2 128,00 €
	Ressources humaines	107 100,00 €	4 140,00 €		31,00 €	7 000,00 €	45 000,00 €		10 500,00 €	1 200,00 €			174 971,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,07%	41,93%	101 605,66 €	73 365,34 €
	Energie Environnement	16 500,00 €	663,00 €		2 950,00 €								20 113,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	10 283,78 €	9 829,22 €
	Cadre de vie - Logistique												0,00 €	Nombres d'heures de main d'oeuvre	70,26%	29,74%	0,00 €	0,00 €
	Patrimoine bâti - maintenance		13 500,00 €										13 500,00 €	m ² planchers assurés et entretenu	95,95%	4,05%	12 953,25 €	546,75 €
	Urbanisme - MOE et projets structurants		14 300,00 €										14 300,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	7 311,59 €	6 988,41 €
Sous total Charge A	168 440,00 €	284 088,00 €	250 000,00 €	13 181,00 €	8 500,00 €	63 000,00 €	11 500,00 €	10 500,00 €	4 200,00 €	20 000,00 €	833 409,00 €	Sous total			453 808,55 €	404 423,00 €		
TOTAL CHARGE A	168 440,00 €	284 088,00 €	250 000,00 €	13 181,00 €	18 500,00 €	63 000,00 €	25 700,00 €	10 500,00 €	4 200,00 €	20 000,00 €	857 609,00 €	TOTAL			468 339,47 €	414 092,08 €		

Charges supportées 24 200,00 € 833 409,00 €

Ecart 444 139,47 € -419 316,92 €

Prélèvement sur l'AC de la ville 444 139,47 €

- ✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les dépenses totales s'élèvent à 857 609 €, dont 833 409 € payées par la CA et 24 200 € par la ville.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s'élèverait à 468 339,47 € et 414 092,08 € pour la CA.
- ✓ Au vu des dépenses budgétées sur 2022, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 444 139,47 €.

2- LES AUTRES CHARGES DE GESTION (B)

Contexte :

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 82,32% pour la ville et 17,68% pour la communauté)

	VA	CA	
Affranchissement	9 600,00	96 200,00 €	
Téléphonie	15 000,00	183 000,00 €	
Photocopieur	0,00	100 000,00	
Fournitures administratives	0,00 €	70 000,00 €	
Vêtements de travail		45 000,00	
TOTAL des charges supportées par collectivité	24 600,00 €	494 200,00 €	518 800,00 €

✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) s'élèvent au total à 518 800 €, dont 24 600 € payées par la Ville et 494 200 € payées par la CA.

✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2022 entre la Ville et la CA serait respectivement de 427 076,16 € et 91 723,84 €.

✓ **Compte tenu des dépenses budgétées sur 2022, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 402 476,16 €.**

Paratge de la dépense avec la clé de répartition "Autres charges de gestion"	82,32 %	17,68 %	100,00 %
Charges que chaque collectivité aurait dû porter	427 076,16 €	91 723,84 €	518 800,00 €
Ecart	402 476,16 €	-402 476,16 €	- €

Prélèvement sur l'AC de la Ville 402 476,16 €

2- LES CHARGES DE STRUCTURE (C)

Contexte :

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)

Au stade du budget, le partage de la croissance des charges de structure ne peut être évaluée.

Son évaluation paraît peu pertinente au stade du budget car on comparerait le réalisé N-1 au Budget N, cela se traduirait par la prise en compte d'une variation trop importante dans l'AC.

3 – LES CHARGES D’INVESTISSEMENT

Contexte : Elles correspondent aux dépenses d’investissement nécessaire au fonctionnement du service sur les biens mobiliers

								Clé de répartition			Répartition		
		Logiciels et matériels informatique	Matériel de transport	Matériels informatiques	Matériels Divers	Mobiliers	Annonces et insertion	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d’Auxerre	Commande publique						10 000,00 €	10 000,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	4 554,00 €	5 446,00 €
	Sous total Charge A	0,00 €					10 000,00 €	10 000,00 €	Sous total			4 554,00 €	5 446,00 €
Communauté de l’Auxerrois	Modernisation de l’administration - @ service	323 340,00 €						323 340,00 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	174 732,94 €	148 607,06 €
	Modernisation de l’administration - Archives				4 000,00 €			4 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	2 045,20 €	1 954,80 €
	Modernisation de l’administration – Commande publique		629 000,00 €			153 010,00 €		782 010,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	356 127,35 €	425 882,65 €
	Modernisation de l’administration - Accueil	60 000,00 €						60 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	30 678,00 €	29 322,00 €
	Stratégie de l’aménagement – Droit des sols	15 000,00 €						15 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	7 669,50 €	7 330,50 €
	Sous total Charge A	398 340,00 €	629 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	153 010,00 €	0,00 €	1 184 350,00 €	Sous total			571 252,99 €	613 097,01 €
TOTAL CHARGE A		398 340,00 €	629 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	153 010,00 €	10 000,00 €	1 194 350,00 €	TOTAL			575 806,99 €	618 543,01 €

Charges supportées 10 000,00 € 1 184 350,00 €
 Ecart 565 806,99 € -565 806,99 €

Prélèvement sur l’ACi de la ville 565 806,99 €

- ✓ Les dépenses totales s’élèvent à 1 194 350 €, dont 1 184 350 € payées par la CA et 10 000 € payées par la ville.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s’élèverait à 575 806,99 € et à 618 543,01 € pour l’agglomération.
- ✓ **Au vu des dépenses budgétées sur 2021, la ville versera une attribution de compensation d’investissement – ACi – de 565 806,99 €.**

SYNTHÈSE

Projection de l'AC 2022 de la ville

	BP 2022
1 Régularisation AC 2021	A évaluer début 2022
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	- 11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2022	- 263 963,89 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	- 273 283,51 €
2 – Dépenses A	- 444 139,47 €
2 – Dépenses B	- 402 476,16 €
2 – Dépenses C (fin d'année)	
Impact mutualisation	-13 179 262,48 €
Impact des autres transferts de compétences	- 1 392 144,77 €
AC fiscale	16 017 721,00 €
AC provisoire actualisée de la ville (estimation)	1 446 313,75 €

Projection de l'ACi de la ville

	BP 2022
Régularisation mutualisation 2021	A évaluer début 2022
Mutualisation 2022	565 806,99 €
Pluvial	77 153,00 €
SNAS	234 355,00 €
Aci provisoires	877 314,99 €

CLÉS DE RÉPARTITION

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2021		Poids ville	Poids CA
Direction	Services			Données ville	Données CA		
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	168 et 1772	246 et 85	57,03 %	42,97 %
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	51	61	45,54 %	54,46 %
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 919	5 717	58,07 %	41,93 %
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	321	273	54,04 %	45,96 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Contrôle de gestion	Contrôle de gestion	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	85,09 %	14,91 %
	Aménagement et gestion voirie	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Patrimoine – Entretien programme	Budget investissement réalisé	N-1	3 204 228,30 €	1 946 183,34 €	62,21 %	37,79 %
	Entretien du patrimoine	m ² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
	Patrimoine - Programmation opération	m ² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Direction et service foncier						
	Droits des sols						
	Stratégie urbaine, planification						
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	77,96 %	22,04 %
	Aménagement domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Logistique	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 007	1 696	70,26 %	29,74 %
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 554 431 €	97 998 € sur 554 431 €	82,32 %	17,68 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m ² sur 25 288 m ²	1 721 m ² sur 25 288 m ²	93,20 %	6,80 %

Annexe 2 - Attributions de compensation provisoires 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_184-DE

	Charges transférées										Attribution de compensation provisoire 2022
	Attribution de compensation fiscale	Prélèvement Adhésion syndicat Mixte du Nivernais	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Urba	Transfert ZAE 2019-2025	Transfert Compétence Pluviale	Ajustement service commun VA et CA 2022	Service commun VA et CA 2022	Services communs ADS SIG Prévisionnel 2021 Du 1/01/2021 au 31/08/2021	Reversement aux communes Ex CCPC SPL 2022	
AUXERRE	16 017 721,00 €	-18 431,00 €	-847 672,00 €	-13 000,00 €	-381 479,00 €	-69 058,00 €	Courant 2022	-13 179 262,48 €	-62 504,77 €	1 446 313,75 €	

AC d'investissement

	Attribution de compensation fiscale	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Pluviale	Service commun VA et CA 2021	Ajustement service commun VA et CA 2022	Attribution de compensation provisoire 2022
AUXERRE	0,00 €	-234 355,00 €	-77 153,00 €	-565 806,99 €	Courant 2022	-877 314,99 €

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-185 – Contournement sud d’Auxerre – Accord financier entre l’État et les collectivités locales

Le conseil de la Ville d’Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s’est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l’Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Crescent MARAULT

Le projet de déviation sud d'Auxerre constitue une opération de grande envergure pour lequel l'ensemble des partenaires a été fortement mobilisé pour établir un calendrier de réalisation et un plan de financement pour ce projet prioritaire pour le territoire.

A l'étude dans les années 2000 mais repoussée faute de financement, la déviation sud d'Auxerre est relancée depuis l'été 2020 selon le tracé de principe arrêté en 2004.

Destiné à relier la RN6 et la RD965, ce contournement de 9,9 km comporte une section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (de la RN 6 à la RN 151) et une section sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental (de la RN 151 à la RD 965).

En formant le troisième quart du contournement, ce projet permettra de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville d'Auxerre, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains et de mettre en œuvre des projets de requalification urbaine de certains quartiers.

Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage de l'État, la variante approuvée par le comité de pilotage le 16 novembre 2021 est estimé à 100 millions d'euros. Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, les travaux sont estimés à 29 millions d'euros.

A l'occasion d'un déplacement dans l'Yonne, Monsieur le Premier Ministre connaissant l'importance de cette réalisation pour le territoire, a souhaité définitivement débloquent ce projet. Au-delà du financement de 27,5 millions d'euros de la partie sous maîtrise d'ouvrage de l'État, un financement exceptionnel et forfaitaire de 7 millions d'euros est apporté par l'État pour financer la partie de la déviation sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Le plan de financement de ce projet a pu être définitivement arrêté avec la répétition des financements tenant compte de cet abondement et des importantes contributions des collectivités locales.

Lors du COPIL du 16 novembre 2021, les parties se sont entendues pour financer ce projet selon la répartition suivante :

	Section État		Section Département	Total
	%	Montant	Montant	
État	27,5 %	27,5 M€	7M€	34,5 M€

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

			Montant exceptionnel forfaitaire	
Région	25 %	25 M€	/	25 M€
Département	25 %	25 M €	9 M€	34 M€
Communauté de l'Auxerrois	22,5 %	22,5 M€	/	22,5 M€
Commune d'Auxerre	/	/	13 M€	13 M€
Total	100 %	100 M€	29 M€	129 M€

L'accord financier est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'accord financier pour le contournement sud d'Auxerre ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.



LETTRE D'INTENTION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

CONTOURNEMENT SUD D'AUXERRE

ENTRE :

L'État représenté par Monsieur Henri PREVOST, préfet de l'Yonne, 1 place de la préfecture, 89 000 AUXERRE,

d'une part,

ET

La communauté de l'Auxerrois, représentée par M. Crescent MARAULT, président, 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58, 89010 AUXERRE CEDEX,

La commune d'Auxerre, représentée par M. Crescent MARAULT, maire, 14 place de l'Hôtel de ville, BP 70059, 89 012 AUXERRE CEDEX,

Le conseil départemental de l'Yonne, représenté par M. Patrick GENDRAUD, président, 16 - 18, boulevard de la Marne, 89089 AUXERRE CEDEX,

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Mme Marie-Guite DUFAY, présidente, 4 square Castan, CS 51857, 25031 BESANCON CEDEX,

d'autre part.

1/ PREAMBULE

Le projet de déviation sud d'Auxerre constitue une opération de grande envergure pour lequel l'ensemble des partenaires a été très fortement mobilisé pour établir un calendrier de réalisation et un plan de financement pour ce projet prioritaire pour le territoire.

A l'étude dans les années 2000 mais repoussée faute de financements, la déviation sud d'Auxerre est relancée depuis l'été 2020 selon le tracé de principe arrêté en 2004.

Destiné à relier la RN 6 et la RD 965, ce contournement de 9,9 km comporte une section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (de la RN 6 à la RN 151) et une section sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental (de la RN 151 à la RD 965).

En formant le troisième quart du contournement, ce projet permettra de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville d'Auxerre, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains et de mettre en œuvre des projets de requalification urbaine de certains quartiers.

Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage de l'État, la variante approuvée par le comité de pilotage le 16 novembre 2021 est estimée à 100 M€. Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, les travaux sont estimés à 29 M€.

A l'occasion d'un déplacement de M. le Premier ministre dans l'Yonne, connaissant l'importance de cette réalisation pour le territoire, a souhaité définitivement débloquer ce projet. Au-delà du financement de 27,5M€ de la partie sous maîtrise d'ouvrage de l'État, un financement exceptionnel et forfaitaire de 7M€ est apporté par l'État pour financer la partie de la déviation sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Le plan de financement de ce projet a pu être définitivement arrêté avec la répartition des financements tenant compte de cet abondement et des importantes contributions des collectivités locales partenaires.

2/ FINANCEMENT

Le plan de financement suivant a été acté lors d'un COPIL extraordinaire le 16 novembre 2021. Les parties se sont entendues pour financer ce projet selon la clé de répartition suivante :

	Section État		Section Département	Total
	%	Montant	Montant	Montant
État	27,5 %	27,5 M€	7 M€ <i>Montant exceptionnel forfaitaire</i>	34,5 M€
Région	25,0 %	25 M€		25 M€
Département	25,0 %	25 M€	9 M€	34 M€
CA Auxerrois	22,5 %	22,5 M€		22,5M€
Commune d'Auxerre			13M€	13M€
Total	100,0 %	100 M€	29 M€	129 M€

Le contournement sud d'Auxerre (tronçon sous maîtrise d'ouvrage de l'État, coûts calculés à terminaison de 100M€) est un projet à insérer prioritairement au titre du volet mobilité des contrats de plan Etat-région 2023-2027.

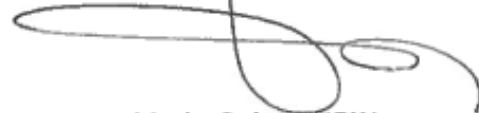
Fait à Auxerre, le **29 NOV. 2021**

Le préfet,



Henri PREVOST.

La présidente du conseil régional



Marie-Guite DUFAY

Le président du conseil départemental,



Patrick GENDRAUD

Le président de la communauté de l'Auxerrois, maire de la commune d'Auxerre



Crescent MARAULT

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-186 – Logement social situé 13 rue d’Auvergne à Auxerre – Avis sur la vente

Le conseil de la Ville d’Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l’Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Nordine BOUCHROU

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a délibéré, le 18 décembre 2020, sur la politique de vente de logements qui répondent à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant aux locataires d'accéder à la propriété en faisant l'acquisition du logement qu'ils occupent.

Dans ce cadre, l'Office Auxerrois de l'Habitat a proposé, à l'ensemble des locataires, la vente de leur logement et sollicite conformément aux articles L 443-7 et L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitat, l'avis de la commune sur ce projet et les modalités.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a sollicité la Ville d'Auxerre par courrier en date du 28 octobre 2021.

Descriptif du bien mis en vente : Pavillon mitoyen de 71 m² située 13 rue d'Auvergne à Auxerre.

Prix de vente : 110 000 € (décision du conseil d'administration de l'OAH du 18 octobre 2021)

Dans un souci de simplification, la loi ELAN autorise l'organisme HLM à fixer librement le prix de vente.



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Cette décision de vendre ce logement répondant aux critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation, contribue au parcours résidentiel des locataires et s'inscrit dans une démarche de renouvellement du patrimoine locatif du bailleur social.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions mentionnées.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

**N° 2021-187 – Requalification Îlot Montardoins - Guillet – Portage foncier à l'EPF
Doubs-Bourgogne Franche-Comté**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Nordine BOUCHROU

La Commune d'Auxerre a pour projet la réhabilitation et la restructuration du site « Guillet », sis rue de Preuilly à Auxerre. Pour mener à bien cette opération, elle doit maîtriser le foncier dans le périmètre immédiat.

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à L. 324-10 du code de l'urbanisme et, précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Le projet de la Commune d'Auxerre sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF, pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter, pour ce projet, un portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune d'Auxerre ou à tout opérateur désigné par elle.



VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC,
- D'autoriser le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-188 – Terrain situé 22 rue du Stand, cadastré DW 96 - Cession

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Nordine BOUCHROU

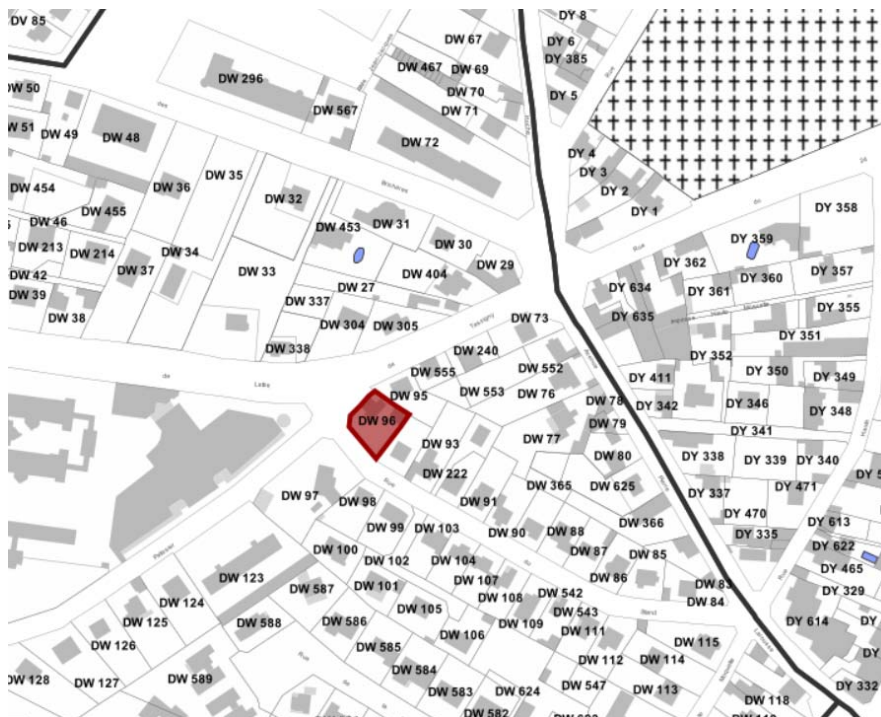
Monsieur Ballester et Madame Bazin ont acquis une propriété en 2015, sise 22 rue du Stand. Lors d'une demande d'autorisation d'extension de leur habitation, il s'est avéré que la propriétaire précédente a édifié, sans autorisation, une construction d'environ 12 m², contiguë à la propriété riveraine et en alignement de celle-ci, sur le domaine public.

Cette construction, ne remet pas en cause l'utilisation du domaine public restant et notamment l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Afin de ne pas pénaliser les propriétaires actuels en leur imposant une démolition sur cette portion de bâtiment, il leur a été proposé de leur céder cette superficie pour un montant de 800 euros, conformément à l'estimation réalisée par le Pôle d'évaluation des Domaines.

Les frais de géomètres pour la réalisation du bornage ainsi que les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.

Cette construction générée sur le domaine public, constitue de fait sa désaffectation. Il est donc proposé de procéder au déclassement du domaine public, en vue de la cession.



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- .De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public,
- .De céder une emprise d'environ 12 m², encours de division, en prolongement de la propriété sise 22 rue du Stand, cadastrée DW 96, pour un montant total de 800 euros,
- .D'autoriser le maire à signer tous actes à intervenir,
- .De dire que la recette sera inscrite au budget.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

7300 - SD

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_188-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 17/09/2021

**Direction régionale des Finances Publiques de
Bourgogne Franche-Comté et du département de
la Côte d'Or**

Pôle d'évaluation domaniale

16 rue Jean Renaud
21 000 DIJON

mél: drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Clément BOUVOT

téléphone : 03 80 59 59 52

courriel : clement.bouvot@dgfip.finances.gouv.fr

Réf DS:5228999

Réf OSE : 2021-89024-62021

Le Directeur régional des Finances publiques
de Bourgogne Franche-Comté et du
département de la Côte d'Or

à

Mairie d'Auxerre
14 Place de l'Hôtel de ville
89000 AUXERRE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Terrain
Adresse du bien :	22 Rue du Stand, 89 000 AUXERRE
Département :	Yonne (89)
Valeur vénale :	800€

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune d'Auxerre

Affaire suivie par : Corinne POINSOT

2 - DATE

de consultation : 17/08/2021

de réception : 17/08/2021

de visite : non visité

de dossier en état : 17/08/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession en vue de la régularisation d'une occupation du domaine public : les propriétaires de la parcelle DW 96 occupent de fait une portion de 12 m² du domaine public.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : sans objet

Description du bien : Portion de 12 m² du domaine public actuellement occupé par les propriétaires de la parcelle DW 96. Une construction a été réalisée sans autorisation depuis 2003 approximativement. Celle-ci, accolée à la propriété riveraine ne remet pas en cause la circulation piétonne et l'alignement.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du Propriétaire : Commune d'Auxerre

Situation d'occupation : Bien libre d'occupation

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Document d'urbanisme : PLU

Zone : UM

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas présent, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La valeur vénale du bien, hors taxes et hors frais de mutation, est estimée à **800€**.

Marge d'appréciation : 10 %

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,



Clément BOUVOT
Inspecteur des finances publiques
Évaluateur

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-189 – Halte nautique de Vaux – Procès-verbal de mise à disposition des biens

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Nordine BOUCHROU

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « *développement économique* » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

La commune d'Auxerre dispose d'une zone de stationnement à Vaux.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal de transfert est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens ;
- D'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE D'AUXERRE, représentée par son adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité, Nordine BOUCHROU Sise 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre,

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une zone de stationnement à Vaux, sur la rive gauche de l'Yonne, PK 167, 944 à 167, 968.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la zone de stationnement.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- les postes d'amarrage
- la passerelle

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la zone de stationnement, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;
- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code générale des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MAURALT

L'adjoint en charge de l'urbanisme des
travaux et de l'accessibilité à la Ville
d'Auxerre

Nordine BOUCHROU

Inventaire patrimonial des installations portuaires

	VAUX	
	Zone de stationnement	
	Quantité	Etat
NOMBRE DE PONTONS ou DE QUAI	1	
SUPERFICIE PONTONS ou QUAI	PONTON : 2m l * 12 m L	Très bon état
SUPERFICIE DU TERRAIN ATTENANT	pas de terrain attenant	
NOMBRE DE POSTES D'AMARAGE	4 taquets d'amarrage	Très bon état
NOMBRE DE BORNES D EAU	-	
NOMBRE DE BORNES ELECTRIQUES	-	
NOMBRE DE SIGNALISATION FLUVIALE ou TOURISTIQUE	-	
NOMBRE D'EQUIPEMENT SECURITE INCENDIE ET NOYADE	-	
NOMBRE DE RECEPTACLE DECHET	-	
Autres	1 passerelle (88cm de l * 3,90m de L)	Très bon état

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-190 – Halte nautique de Vaux – Convention de gestion des équipements avec la Communauté de l'Auxerrois

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Nordine BOUCHROU

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

L'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

L'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier, pour l'année 2021, la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la halte ou zone de stationnement.

La Ville d'Auxerre dispose d'une zone de stationnement à Vaux. Une convention de gestion doit donc être passée avec la Communauté de l'Auxerrois.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les termes de la convention de gestion ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de gestion et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune d'Auxerre, 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE, représentée par son adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité, Nordine BOUCHROU,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la zone de stationnement sise commune d'Auxerre à Vaux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la zone de stationnement qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la zone de stationnement avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune d'implantation de la zone.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la zone de stationnement sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 6. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la zone de stationnement est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la zone de stationnement sont assurées par la communauté.

ARTICLE 7. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel :42,72 euros.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 9. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MARAULT

L'adjoint en charge de l'urbanisme, des
travaux et de l'accessibilité,

Nordine BOUCHROU

Inventaire patrimonial des installations portuaires

	VAUX
	Zone de stationnement
	Quantité
NOMBRE DE PONTONS ou DE QUAI	1
SUPERFICIE PONTONS ou QUAI	PONTON : 2m l * 12 m L
SUPERFICIE DU TERRAIN ATTENANT	pas de terrain attenant
NOMBRE DE POSTES D'AMARAGE	4 taquets d'amarrage
NOMBRE DE BORNES D EAU	-
NOMBRE DE BORNES ELECTRIQUES	-
NOMBRE DE SIGNALISATION FLUVIALE ou TOURISTIQUE	-
NOMBRE D'EQUIPEMENT SECURITE INCENDIE ET NOYADE	-
NOMBRE DE RECEPTACLE DECHET	-
Autres	1 passerelle (88cm de l * 3,90m de L)

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-191 – Délégation du Service Public « LE SILEX » du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 – Renouvellement de contrat et choix du candidat

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Céline BÄHR

Par délibération n° 2020-154 du 17 décembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la délégation de service comme mode de gestion du SILEX à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

La procédure instaurée par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 a été engagée le 9 février 2021 pour la phase appel à candidatures. La commission de délégation de service public spécialement constituée pour cette procédure de délégation (délibération du 25 mars 2021) s'est réunie le 7 mai 2021 pour examiner le dossier de candidature reçu.

Cette candidature a été admise à remettre une offre sur la base du dossier (cahier des charges et annexes) qui leur a été adressé et pour la date limite du 10 septembre 2021.

Le 1^{er} octobre 2021, la commission de délégation de service public a procédé à l'analyse technique et économique de l'offre de l'association SERVICE COMPRIS et donné son avis quant à l'engagement des négociations avec le candidat conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de cette phase de négociations, le candidat a eu à répondre à des questions et a été entendu pour apporter des précisions techniques et économiques. L'ensemble s'est fait en 2 étapes dûment formalisées. Cette phase a été close le 15 octobre 2021.

La Ville d'Auxerre confie au concessionnaire la gestion et l'exploitation du service public de musiques actuelles, avec les risques que cela implique, dans le but d'optimiser la qualité du service rendu aux usagers.

Ce service public comporte différents volets :

- LA DIFFUSION :

- Élaborer une programmation annuelle éclectique et originale couvrant l'ensemble du spectre esthétique des musiques dites actuelles, du blues aux dernières expériences, de la fusion électronique en passant par les musiques du monde et le jazz. La programmation fera appel à des artistes reconnus et à des artistes émergents avec une attention particulière portée aux groupes locaux ;
- Garantir une programmation originale, dans et hors les murs, dont l'identité se distinguera des autres lieux de musiques actuelles dans le souci d'éviter la standardisation de l'offre culturelle.

- L'AIDE A LA PRODUCTION

- Soutenir, accompagner la création et favoriser la circulation des œuvres par l'accueil en résidence de groupes et artistes, par la construction d'un lieu ressources,

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

par la mise à disposition des studios de répétition et d'enregistrement et en soutenant, le cas échéant, les groupes locaux en formation et amateurs y compris en proposant l'apprentissage de la scène.

- LA MÉDIATION ARTISTIQUE ET L'INSCRIPTION SUR LE TERRITOIRE :

- Organiser des événements en lien avec la programmation ou avec des événements locaux et nationaux permettant de fidéliser et conquérir les publics ;
- Construire et développer des liens et partenariat avec les équipements culturels, les équipements de quartier et les établissements d'enseignement auxerrois ;
- Construire une alliance avec le conservatoire à rayonnement départemental en contribuant à l'effort de formation dans le domaine des musiques actuelles ;
- S'inscrire dans les axes du projet culturel de la collectivité et plus particulièrement dans le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- Contribuer au développement du futur pôle des enseignements artistiques constitué par le Conservatoire et le Silex.

- COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES USAGERS :

- Veiller à mettre en œuvre une relation aux usagers conformément au principe d'égalité d'accès et dans le souci d'organiser la notoriété et la bonne réputation de la salle.

- GESTION ET ADMINISTRATION :

- Assurer la gestion du Silex ;
- Garantir l'administration du lieu par la bonne affectation des recettes et par la bonne allocation des ressources ;
- Assurer la gestion et de l'exploitation du lieu-dit « la Cuisine » composé de 3 studios de répétitions et d'une régie d'enregistrement ;
- Assurer la bonne gestion commerciale de l'établissement et de son bar ;
- Assurer l'équilibre du budget du projet culturel confié ;
- Veiller à l'entretien, à la maintenance et au bon usage de l'établissement et des matériels qui lui sont confiés et formuler toute suggestion permettant d'en améliorer le fonctionnement ;
- Trouver des ressources nouvelles, complémentaires des aides publiques.

Au terme des négociations qui ont porté à chaque fois sur les volets technique, qualitatif et économique, la notation de l'offre a été faite en valeur technique pour 40 %, valeur économique pour 30 %, et valeur qualitative pour 30 % et en valeur économique pour 40%. La proposition de l'association SERVICE COMPRIS a reçu une note totale de 15,7/20.

Le rapport sur le choix du délégataire proposé et l'économie générale du contrat établi en application des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ci-annexé présente :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- un récapitulatif des attentes énoncées dans le cahier des charges,
- les principes généraux d'exploitation du service,
- les missions principales incombant au délégataire,
- le déroulement de la procédure dans chacune de ses phases,
- la forme que devait revêtir les offres aussi bien au plan technique qu'économique,

Le contrat et toutes ses annexes ainsi que les pièces jointes à l'annexe financière précisent l'offre et les modalités de cette délégation. Tout au long de la procédure, il y a eu la préoccupation technique d'être dans une amélioration du service par rapport à l'existant. Il y a eu également la préoccupation financière d'une proposition d'un coût contenu pour la collectivité par rapport à la situation actuelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les caractéristiques techniques et économiques du présent contrat,
- De dire que l'association SERVICE COMPRIS est retenue pour être le délégataire de la salle des musiques actuelles LE SILEX pour une durée allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et SERVICE COMPRIS ainsi que tous actes utiles à sa mise en œuvre.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

LE 20 AVRIL 2021

À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES
PUBLICS**OBJET : INVITATION À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine séance de la Commission de délégation de services publics qui aura lieu le :

**SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**RÉFÉRENT DOSSIER :
JUSTINE BADET

☎ 03 86 72 43 98

✉ commande.publique@auxerre.com

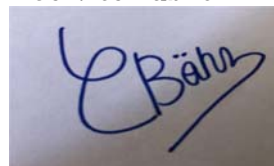
Vendredi 7 mai 2021 à 11h00 (durée estimée 1 heure)
Ville d'Auxerre
Rue des Plaines de l'Yonne – Centre d'affaires Les Boutisses
Bâtiment D – Salle de réunion du rez-de-chaussée

Ordre du jour :

- Agrément des candidatures reçues dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du SILEX ;
- Autorisation à présenter une offre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente de la Commission de Délégation de
Service Public



Céline Bähr



Commission « DSP SILEX » du 7 mai 2021

VILLE D'AUXERRE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU SILEX

**PROCÈS VERBAL OUVERTURE DES CANDIDATURES ET
DÉCISION DE LA COMMISSION SUR LES CANDIDATS
ADMIS A DÉPOSER UNE OFFRE**

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du 9 décembre 2020 par lequel la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée favorablement sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du SILEX ;

Vu la délibération du 17 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du SILEX ;

Vu l'avis de concession adressé à la publication le 09 février 2021 sur la plateforme Territoires Numériques, au BOAMP/JOUE, ainsi qu'à la revue de presse spécialisée La Lettre du Spectacle ;

Vu le tableau d'ouverture et d'analyse des candidatures annexé par lequel une candidature a été remise ;

Le vendredi 7 mai 2021 à 11h00, la Commission, composée comme suit :

C. BÄHR	Présidente	Assistaient également	
A. OUCHERIF C. CRESSON-GIRAUD S. DOLOZILEK M. GRANDRUE D. ROYCOURT	Élus membres titulaires	T. CRETEUR	Direction de la Culture, du Sport et Vie Associative
P. HENRIAT E. MIRE DIN P. VOYE M-A MAURICE F. LOURY	Élus membres suppléants	J. BADET	Direction de la Modernisation de l'Administration et des Ressources Humaines Trésorerie Principale DDETSPP

s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures au regard des garanties professionnelles et financières ; de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par le Code du travail.

La commission constate qu'une candidature a été remise, il s'agit de :

Association SERVICE COMPRIS
7, Rue de l'Île aux Plaisirs – BP 292 – 89005 AUXERRE CEDEX

EN CONSÉQUENCE, après analyse des candidatures,

La commission

- 1) Déclare la conformité des candidatures à l'avis de concession
- 2) Décide après examen des garanties professionnelles et financières ; de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par le Code du travail ; d'admettre le candidat suivant à présenter une offre pour la délégation de service public du SILEX :

– Association SERVICE COMPRIS

Conclusion :

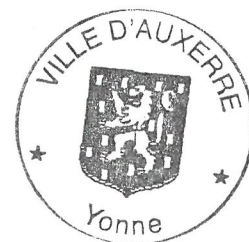
Le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues du délégataire sera remis aux candidats invités à remettre une offre.

La Commission ouvrira et analysera les offres lors de la prochaine séance.

Fait à Auxerre, le 7 mai 2021

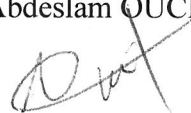

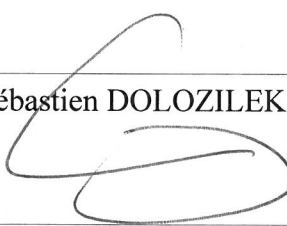
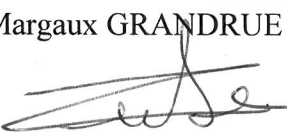
La Présidente de la Commission

Céline BÄHR



Les membres du jury ayant voix délibérative

Membres titulaires

Abdeslam OUCHERIF 	Carole CRESSON-GIRAUD 	Sébastien DOLOZILEK 
Margaux GRANDRUE 	Denis ROYCOURT Absent mais convoque le 20/04/21	

Membres suppléants

Pascal HENRIAT <i>Non convoqué</i>	Emmanuelle MIRE DIN <i>Non convoquée</i>	Patricia VOYE <i>Non convoquée</i>
Marie-Agnès MAURICE <i>Non convoquée</i>	Florence LOURY <i>Non convoquée</i>	

Les membres du jury ayant voix consultative

Trésorerie principale Absent mais convoqué le 20/04/21	DDETSPP <i>Excusé</i>
--	------------------------------

LE 27 SEPTEMBRE 2021**À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES
PUBLICS****OBJET : INVITATION À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine séance de la Commission de délégation de services publics qui aura lieu le :

Vendredi 1^{er} octobre 2021 à 11h00 (durée estimée 1 heure)**Ville d'Auxerre****6bis, Place du Maréchal Leclerc – 89000 AUXERRE****Siège de la Communauté de l'Auxerrois****Salle réunion 1^{er} étage****SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**

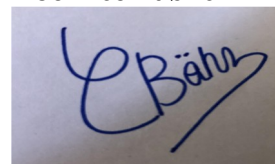
RÉFÉRENT DOSSIER :

JUSTINE BADET

 03 86 72 43 98 commande.publique@auxerre.com**Ordre du jour :**

- Agrément des offres reçues dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du SILEX ;
- Autorisation à engager les négociations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente de la Commission de Délégation de
Service Public

Céline Bähr



Commission « DSP SILEX » du 1^{er} octobre 2021

VILLE D'AUXERRE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU SILEX

PROCÈS VERBAL ANALYSE DES OFFRES ET DÉCISION DE LA COMMISSION SUR LES CANDIDATS ADMIS AUX NÉGOCIATIONS

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du 9 décembre 2020 par lequel la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée favorablement sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du SILEX ;

Vu la délibération du 17 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du SILEX ;

Vu l'avis de concession adressé à la publication le 09 février 2021 sur la plateforme Territoires Numériques, au BOAMP/JOUE, ainsi qu'à la revue de presse spécialisée La Lettre du Spectacle ;

Vu le procès-verbal en date du 7 mai 2021 par lequel la Commission a enregistré la candidature de l'association SERVICE COMPRIS et a admis celle-ci à déposer une offre ;

Le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues du délégataire a été mis en ligne sur la plateforme Territoires Numériques et un courrier a été transmis au candidat le 9 juillet 2021 qui est invité à remettre une offre pour le 10 septembre 2021 ;

Vu le tableau d'ouverture et d'analyse des offres annexé par lequel une offre a été remise ;

Le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 11h00, la Commission, composée comme suit :

C. BÄHR	Présidente	Assistaient également	
A. OUCHERIF C. CRESSON-GIRAUD S. DOLOZILEK M. GRANDRUE D. ROYCOURT	Élus membres titulaires	T. CRETEUR	Direction de la Culture, du Sport et Vie Associative
		J. BADET	Direction de la Modernisation de l'Administration et des

P. HENRIAT E. MIRENIN P. VOYE M-A MAURICE F. LOURY	Élus membres suppléants		Ressources Humaines Trésorerie Principale DGCCRF
--	----------------------------	--	--

s'est réunie afin de procéder à l'analyse de l'offre pour la délégation de service public de la salle des musiques actuelles SMAC « LE SILEX » et donner un avis sur les candidats admis à négocier.

L'offre suivante a été reçue avant la date et heure limite :

Association SERVICE COMPRIS
7, Rue de l'Île aux Plaisirs – BP 292 – 89005 AUXERRE CEDEX

Au vu du rapport d'analyse ci-joint, la Commission propose à l'autorité habilitée à entamer des négociations avec l'association SERVICE COMPRIS.

EN CONSÉQUENCE après analyse des offres,

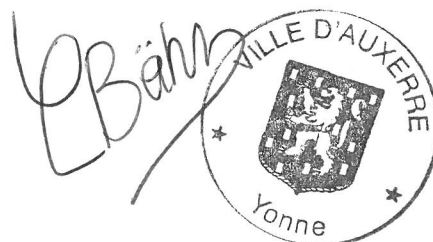
La Commission

- 1) Autorise à engager les négociations avec l'association SERVICE COMPRIS.

Fait à Auxerre, le 1^{er} octobre 2021

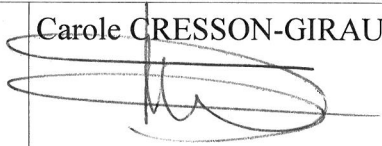
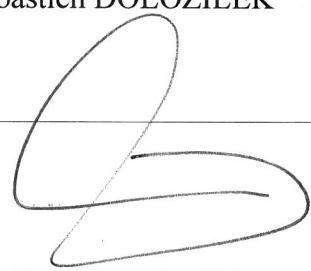
La Présidente de la Commission

Céline BÄHR

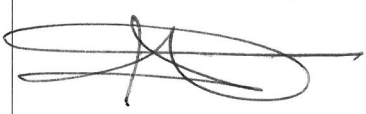



Les membres du jury ayant voix délibérative

Membres titulaires

Abdeslam OUCHERIF <i>Excusé</i>	Carole CRESSON-GIRAUD 	Sébastien DOLOZILEK 
Margaux GRANDRUE <i>Excusée</i>	Denis ROYCOURT Absent mais convoqué le 27/09/21	

Membres suppléants

Pascal HENRIAT <i>Excusé</i>	Emmanuelle MIRE DIN 	Patricia VOYE 
Marie-Agnès MAURICE <i>Non convoquée</i>	Florence LOURY <i>Non convoquée</i>	

Les membres du jury ayant voix consultative

Trésorerie principale <i>Absent</i>	DGCCRF <i>Excusé</i>
--	-------------------------

Direction Culture, Sport et Vie Associative
Rédacteurs : JB (CP) / TC (DCSVA)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LE SILEX

RAPPORT D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES APRÈS NÉGOCIATIONS

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la salle de musiques actuelles Le Silex labellisée SMAC.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La Ville d'Auxerre confie au concessionnaire la gestion et l'exploitation du service public de musiques actuelles, avec les risques que cela implique, dans le but d'optimiser la qualité du service rendu aux usagers.

Ce service public comporte différents volets :

- LA DIFFUSION :

- Élaborer une programmation annuelle éclectique et originale couvrant l'ensemble du spectre esthétique des musiques dites actuelles, du blues aux dernières expériences, de la fusion électronique en passant par les musiques du monde et le jazz. La programmation fera appel à des artistes reconnus et à des artistes émergents avec une attention particulière portée aux groupes locaux ;
- Garantir une programmation originale, dans et hors les murs, dont l'identité se distinguera des autres lieux de musiques actuelles dans le souci d'éviter la standardisation de l'offre culturelle.

- L'AIDE A LA PRODUCTION

- Soutenir, accompagner la création et favoriser la circulation des œuvres par l'accueil en résidence de groupes et artistes, par la construction d'un lieu ressources, par la mise à disposition des studios de répétition et d'enregistrement et en soutenant, le cas échéant, les groupes locaux en formation et amateurs y compris en proposant l'apprentissage de la scène.

- LA MÉDIATION ARTISTIQUE ET L'INSCRIPTION SUR LE TERRITOIRE :

- Organiser des événements en lien avec la programmation ou avec des événements locaux et nationaux permettant de fidéliser et conquérir les publics ;
- Construire et développer des liens et partenariat avec les équipements culturels, les équipements de quartier et les établissements d'enseignement auxerrois ;
- Construire une alliance avec le conservatoire à rayonnement départemental en contribuant à l'effort de formation dans le domaine des musiques actuelles ;
- S'inscrire dans les axes du projet culturel de la collectivité et plus particulièrement dans le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- Contribuer au développement du futur pôle des enseignements artistiques constitué par le Conservatoire et le Silex.

- COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES USAGERS :

- Veiller à mettre en œuvre une relation aux usagers conformément au principe d'égalité d'accès et dans le souci d'organiser la notoriété et la bonne réputation de la salle.

- GESTION ET ADMINISTRATION :

- Assurer la gestion du Silex ;
- Garantir l'administration du lieu par la bonne affectation des recettes et par la bonne allocation des ressources ;
- Assurer la gestion et de l'exploitation du lieu-dit « la Cuisine » composé de 3 studios de répétitions et d'une régie d'enregistrement ;

- Assurer la bonne gestion commerciale de l'établissement et de son bar ;
- Assurer l'équilibre du budget du projet culturel confié ;
- Veiller à l'entretien, à la maintenance et au bon usage de l'établissement et des matériels qui lui sont confiés et formuler toute suggestion permettant d'en améliorer le fonctionnement ;
- Trouver des ressources nouvelles, complémentaires des aides publiques.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

La rémunération du concessionnaire s'effectuera sur les recettes d'exploitation du service qu'il est chargé de collecter.

DURÉE DE LA CONCESSION

La présente concession est conclue pour une période de 5 ans, allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

1.2 PROCÉDURE DE CONSULTATION

Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) sur le mode de gestion du SILEX : le 9 décembre 2020.

PHASE CANDIDATURE

Date de publication de l'avis principal de concession : le 9 février 2021

Organes de publication de l'avis de concession :

- Référence Territoires Numériques : 2021VADSP1
- Référence BOAMP : No 21-18732
- Référence JOUE : n°2021/S 030-075730
- La Lettre du Spectacle : Édition n°488 du 19 février 2021

Date limite de remise des candidatures : le 26 mars 2021 à 12h00

Ouverture des candidatures : le 29 mars 2021 à 15h30

Commission de Délégation de Service Public pour l'analyse des candidatures : le 7 mai 2021 à 11h00.

PHASE OFFRE

Date de publication du DCE sur la plateforme Territoires Numériques : le 6 juillet 2021

Date limite de remise des offres : le 10 septembre 2021 à 12h00

Ouverture des offres : le 10 septembre 2021 à 14h00

Commission de Délégation de Service Public pour l'analyse des offres : le 1^{er} octobre 2021

La CDSP a admis l'autorité habilitée à engager les négociations avec l'association SERVICE COMPRIS.

2 - EXAMEN DES CANDIDATURES

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

La candidature de l'entreprise

- SERVICE COMPRIS

a été déclarée conforme à l'avis de concession par la Commission de Délégation de Service Public du 7 mai 2021.

Cette dernière a admis le candidat SERVICE COMPRIS a présenté une offre.

3 - EXAMEN DES OFFRES

3.1 RAPPEL DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en considération des critères pondérés suivants :

Valeur technique de l'offre : projet culturel de la SMAC et développement - 40%

1. Qualité du projet culturel global en lien avec le label SMAC en termes de programmation, d'action culturelle et d'animation, dont le festival (10%)
2. Propositions en termes de développement de l'activité, de conquête des publics notamment éloignés de ce type d'offre, de mixité générationnelle et sociale (10%)
3. Propositions pour assurer la promotion culturelle de l'équipement, notamment effort pour le distinguer au plan régional et national et renforcer son identité culturelle (10%)
4. Propositions d'actions et partenariats avec les équipements et associations culturelles existantes afin de contribuer à une offre culturelle locale intelligente et cohérente (10%)

Valeur économique de l'offre - 30%

Intérêts présentés par les aspects financiers de l'offre dont notamment la cohérence des prix proposés et la décomposition des prix dans le compte d'exploitation prévisionnel :

5. Le montant de la compensation pour contrainte de service public sur les quatre années de la DSP

Valeur qualitative de l'offre : qualité du service rendu - 30%

6. Qualité du service rendu : qualité et originalité du service proposé aux usagers (10%)
7. Voies et moyens d'information de la Collectivité et outils de transparence de la gestion (10%)
8. Politique et stratégie de communication et outils d'information du public (10%)

3-2 ANALYSE DES OFFRES – AVANT NÉGOCIATIONS

3-2-1 Valeur technique de l'offre : projet culturel de la SMAC et développement

A - Qualité du projet culturel global en lien avec le label SMAC en termes de programmation, d'action culturelle et d'animation, dont le festival

L'association Service compris, labellisée SMAC par le Ministère de la culture, répond au cahier des charges imposé par le label, en lien avec les institutions partenaires : Région, Département et Ville. Son rayonnement pour la promotion des musiques actuelles est réel, du local au national, grâce au Silex, salle spécialisée qui fait partie des meilleures en France, tant techniquement que par l'action qui y est menée.

Service compris propose de garantir une ouverture sur les musiques actuelles en développant plusieurs items :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

- La diffusion

60 concerts par saison, avec 50 % d'artistes nationaux, 40 % d'artistes régionaux, 10 % d'artistes internationaux.

Ces concerts respectent les esthétiques des musiques actuelles, rock, blues, jazz et musiques improvisées, chanson, rap et hip hop.

La diversité des formes concoure à élargir le public :

- Concert classique : tête d'affiche + première partie
- Concert « plateau » : 3 ou 4 groupes dans une même soirée
- Concert en coréalisation ou location de salle : ce qui permet d'accueillir des opérateurs locaux
- Concert jeune public : ce genre dans les musiques actuelles est en pleine expansion, il est proposé un concert par trimestre et un festival à l'automne, Les cromignons.
- Le jazz club : 15 dates réparties entre la grande salle et le club
- Les mises à disposition du Conservatoire musique et danse : 15 dates
- Les collaborations hors les murs : concerts qui permettent d'intervenir sur le territoire
- Le Catalpa festival : point d'orgue de la saison, véritable force d'attractivité pour l'Auxerrois au début de l'été

- L'aide à la création

Le Silex accueille des concerts mais aussi est un outil au service des musiciens professionnels et amateurs. Service compris propose un panel d'actions visant à les accompagner vers des pratiques professionnalisantes ou lors de la création d'un nouveau concert avant de partir en tournée.

Cet accompagnement se fait en développant plusieurs items :

- Première marche vers la scène : propositions pour participer à l'éclosion d'un « véritable vivier » de musiciens.

Concerts Release party ou porteur de projets : mise en avant des acteurs de la scène locale

Les actions concerts à destination de la scène locale : exemple antenne du Printemps de Bourges

Les mix de fin de soirée : présentation de collectifs de DJs

Les résidences : démarche plus construite autour de thématiques précises quant à la nature des projets : éclairage, son, mise en scène, ...

Les studios de la cuisine : offre de temps de répétition, plutôt pour les groupes amateurs

La formation : mise en place de plan de formation dans le cadre de partenariats

Un nouveau dispositif est prévu, celui d'avoir un artiste associé pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Celui-ci pourra bénéficier d'un soutien régulier pour son projet et d'un accompagnement sur toutes les facettes du métier.

- La médiation

L'action culturelle est un point fort de Service compris. C'est le fil rouge de l'activité, qui ne se voit pas forcément, mais qui participe de l'ouverture culturelle des publics.

La liste est longue des propositions mais on peut citer :

Les conférences, les ciné concerts, les expositions, les rencontres littéraires, les masters class, les démonstrations d'instruments.

Service compris joue là son rôle d'opérateur agissant pour le territoire et l'ensemble de ses habitants.

Impliqué dans les problèmes de santé publique, service compris est aussi actif pour la lutte contre les addictions et la prévention des risques auditifs.

- Les festivals

Service compris propose deux festivals chaque année : Les cromignons à destination du jeune public et le Catalpa Festival.

Le festival jeune public se passe au silex et le catalpa fait l'objet de plusieurs propositions d'organisations :

Sur le site historique, le parc de l'arbre sec, qui rassemble près de 40 000 personnes sur trois soirs

Une formule plus éclatée entre l'arbre sec, l'AJA, la coulée verte et le club vert

Une formule dégradée multi site, notamment en cas d'inondation sur l'arbre sec.

Remarque : la réussite d'un festival passe par son unité de lieu, son unité thématique et de temps.
La formule à l'arbre sec est la plus pertinente.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

B - Propositions en termes de développement de l'activité, notamment éloignés de ce type d'offre, de mixité générationnelle et sociale

Service compris propose des opérations spécifiques en milieu pénitentiaire, dans les EPHAD, en milieu psychiatrique, des rendez-vous autour du handicap, ...

De plus, il développe une offre de concerts dans les villages de l'auxerrois afin d'être plus proche des habitants

C- Propositions pour assurer la promotion culturelle de l'équipement, notamment effort pour le distinguer au plan régional et national et renforcer son identité culturelle

Service compris fait partie des réseaux régionaux et nationaux et représente le territoire dans les différentes instances proposées. Il fait aussi partie des réseaux professionnels de défense des intérêts des musiciens et acteurs des musiques actuelles.

D - Propositions d'actions et partenariats avec les équipements et associations culturelles existantes afin de contribuer à une offre culturelle locale intelligente et cohérente

A l'échelon local, Service compris collabore avec l'ensemble des structures culturelles : Théâtre, MJC, Maisons de quartiers, Conservatoire, Bibliothèque, Abbaye Saint-Germain. Cela passe par des projets co-construits qui apportent une valeur ajoutée à chacune des structures engagées.

A l'échelon départemental, il y a des intérêts communs avec le Cabaret l'Escale à Migennes.

3 – 2 – 2 Valeur économique de l'offre

Politique tarifaire : La grille tarifaire est proposée sans indexation pour la période de la DSP. Elle prend en compte toutes les catégories de population avec un coût lié à la notoriété du groupe accueilli, ce qui est normal : plus le groupe est coté, plus le coût d'achat du concert est élevé.

Le tarif plein est identique à la dernière DSP, le tarif réduit augmente de 1 à 2 € en fonction des catégories et reste acceptable (14 et 16 €).

Le tarif « découverte et jeune public » est bas, à 5 €.

Le tarif de location des studios de la cuisine est inchangé : 6 € pour 2h30.

Montant de la compensation pour contrainte de service public sur les quatre années de la DSP : Service compris propose un budget à 1 254 000 pour 2022 jusqu'à 1 305 000 €, soit une augmentation de 4 %. Cette augmentation est espérée avec une montée en puissance des subventions de la DRAC de la Région et du Département.

La compensation financière demandée à la Ville d'Auxerre est de 673 000 € par an pour la durée du contrat, soit une augmentation de 6% (635 000 € pour le dernier contrat)

3 – 2 – 3 Valeur qualitative de l'offre : qualité du service rendu

Qualité du service rendu : qualité et originalité du service proposé aux usagers

La qualité de la programmation est indéniable, et le cahier des charges est respecté. La diversité des formes d'intervention, des styles proposés, en font une structure qui compte dans le paysage culturel, du local à l'international.

Voies et moyens d'information de la Collectivité et outils de transparence de la gestion

L'association Service compris respecte la structuration associative classique : plusieurs CA par an, une assemblée générale. Les comptes rendus financiers sont faits, en collaboration avec leur cabinet comptable et leur commissaire aux comptes.

Ce point demande à être explicitement écrit dans le dossier de candidature

Politique et stratégie de communication et outils d'information du public

Les canaux habituels de communication pour les salles de musiques actuelles sont inscrits dans le projet de service compris :

- Communication numérique

Site internet, Réseaux sociaux, disponibilité des offres sur les plates formes de vente en ligne.

- Communication papier

Plaquette trimestrielle, Magazines dédiés aux musiques actuelles, magazines de la collectivité.

- Information générale du public

Au Silex, les informations d'autres SMAC et festivals sont disponibles pour le public.

		Candidat Service compris
Valeur technique de l'offre : projet culturel de la SMAC et développement	Note sur 20 ramenée à 40 % de la note globale	
Qualité du projet culturel global en lien avec le label SMAC en termes de programmation, d'action culturelle et d'animation, dont le festival	Sur 5	5
Propositions en termes de développement de l'activité, de conquête des publics notamment éloignés de ce type d'offre, de mixité générationnelle et sociale	Sur 5	4
Propositions pour assurer la promotion culturelle de l'équipement, notamment effort pour le distinguer au plan régional et national et renforcer son identité culturelle	Sur 5	4
Propositions d'actions et partenariats avec les équipements et associations culturelles existantes afin de contribuer à une offre culturelle locale intelligente et cohérente	Sur 5	3
Sous total	Sur 20	16
Sous total 40% de la note		6,4
Valeur économique de l'offre	Note sur 20 ramenée à 30 % de la note globale	
Le montant de la compensation pour contrainte de service public sur les quatre années de la DSP	Sur 20	10
Sous total	Sur 20	10
Sous total 30% de la note		3
Valeur qualitative de l'offre : qualité du service rendu	Note sur 20 ramenée à 30 % de la note globale	
Qualité du service rendu : qualité et originalité du service proposé aux usagers	Sur 8	7
Voies et moyens d'information de la Collectivité et outils de transparence de la gestion	Sur 4	4
Politique et stratégie de communication et outils d'information du public	Sur 8	7
Sous total	Sur 20	18

4 – PROPOSITION DE LA DIRECTION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Le dossier d'offre répond aux critères techniques et financiers demandés par la collectivité, à savoir :

- Projet culturel de la SMAC et développement
- Qualité du service rendu
- Valeur économique de l'offre

De déclarer recevable l'offre de l'association SERVICE COMPRIS ;

5 - ANALYSE DES OFFRES – APRÈS NÉGOCIATIONS

La rencontre dite de négociation a permis d'éclaircir et préciser certains points du dossier :

- 1 – Développement des actions de Service compris hors les murs
- 2 – Stratégie de communication
- 3 – Recherche de partenariats
- 4 – Informations complémentaires budgétaires


1 – Service compris est attaché au développement du territoire et souhaite optimiser les périodes « plus creuse » septembre, janvier, puis début juin, pour proposer dans les villes de l'agglomération des actions autour des musiques actuelles. Cela répond à une volonté d'élargissement des publics et de communication des programmations du Silex.

2 – Avec le recul des deux dernières années, Service compris s'aperçoit que les achats de places sont plus spontanés, de dernière minute, et qu'il y a moins d'anticipation sur l'acte d'achat de la part des usagers. L'augmentation du poste communication permettra d'être plus offensif vers les outils de communication plus immédiats comme les différents réseaux sociaux, ainsi que la refonte du site internet.

3 – Service compris est familier des démarches auprès des potentiels partenaires, notamment pour le Catalpa. Cette recherche fait partie intégrante du projet de service compris, dans un contexte malgré tout assez peu favorable à ce type d'aides. De plus les locaux, salle, studios, sont régulièrement loués pour abonder les recettes de l'association.

4 – les prévisions de Service compris sont prudentes, car il semble difficile de retrouver les niveaux de 2019 avant deux ou trois ans. C'est raisonnable en attendant d'analyser les nouveaux usages des spectateurs.

		Candidat Service compris
Valeur technique de l'offre : projet culturel de la SMAC et développement	Note sur 20 ramenée à 40 % de la note globale	
Qualité du projet culturel global en lien avec le label SMAC en termes de programmation, d'action culturelle et d'animation, dont le festival	Sur 5	5
Propositions en termes de développement de l'activité, de conquête des publics notamment éloignés de ce type d'offre, de mixité générationnelle et sociale	Sur 5	4,5
Propositions pour assurer la promotion culturelle de l'équipement, notamment effort pour le distinguer au plan régional et national et renforcer son identité culturelle	Sur 5	4,5

Propositions d'actions et partenariats avec les équipements et associations culturelles existantes afin de contribuer à une offre culturelle locale intelligente et cohérente	Sur 5	4
	Envoyé en préfecture le 20/12/2021	
Sous total	Reçu en préfecture le 20/12/2021	18
Sous total 40% de la note	Affiché le	
	ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE	
Valeur économique de l'offre	ramenée à 30 % de la note globale	
Le montant de la compensation pour contrainte de service public sur les quatre années de la DSP	Sur 20	10
Sous total	Sur 20	10
Sous total 30% de la note		3
Valeur qualitative de l'offre : qualité du service rendu	Note sur 20 ramenée à 30 % de la note globale	
Qualité du service rendu : qualité et originalité du service proposé aux usagers	Sur 8	7
Voies et moyens d'information de la Collectivité et outils de transparence de la gestion	Sur 4	4
Politique et stratégie de communication et outils d'information du public	Sur 8	7,5
Sous total	Sur 20	18,5
Sous total 30% de la note		5,5

TOTAL SUR 20 - NOTE AVEC RATIOS

15,7

Après analyse des offres et suite aux négociations, il apparaît que l'association Service compris répond bien aux critères établis par le cahier des charges et est en capacité de gérer les activités du Silex pour la période de la DSP 2022 – 2026.

Le Directeur Culture, Sport, Vie Associative

Thierry CRETEUR

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

LE SILEX – SCÈNE DES MUSIQUES ACTUELLES

01 JANVIER 2022 – 31 DÉCEMBRE 2026

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

TITRE 1 - SERVICE DÉLÉGUÉ

ARTICLE 1 : Objet du contrat

ARTICLE 2 : Durée du contrat

ARTICLE 3 : Personne morale spécifique

ARTICLE 4 : Cession des droits

TITRE 2 – DROITS ET OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE

ARTICLE 5 : Les principes généraux

ARTICLE 6 : Les conditions spécifiques (débit de boissons)

ARTICLE 7 : Clause de revoyure

ARTICLE 8 : L'accès des usagers

ARTICLE 9 : La continuité du service public

ARTICLE 10 : Communication

ARTICLE 11 : Règlement et affichage

ARTICLE 12 : Les ressources humaines

ARTICLE 13 : Responsabilité du Délégué

ARTICLE 14 : Assurances

TITRE 3 – RÉGIME DES BIENS

ARTICLE 15 : Biens immobiliers

ARTICLE 16 : Biens mobiliers

ARTICLE 17 : Mise à disposition des sols

ARTICLE 18 : Biens de retour et biens de reprise

TITRE 4 – RÉGIME FINANCIER

ARTICLE 19 : Principe

ARTICLE 20 : Les tarifs

ARTICLE 21 : La compensation financière

ARTICLE 22 : Redevance d'affermage

ARTICLE 23 : Aides d'autres partenaires

ARTICLE 24 : Tenue de la comptabilité

ARTICLE 25 : Impôts et taxes

TITRE 5 – CONTRÔLES

ARTICLE 26 : Programme

ARTICLE 27 : Règlement intérieur

ARTICLE 28 : Contrôle technique

ARTICLE 29 : Rapport d'activités

ARTICLE 30 : Informations et prévisions

ARTICLE 31 : Relations avec le concessionnaire

ARTICLE 32 : Anticipation de fin de contrat

TITRE 6 – GARANTIE ET SANCTIONS

ARTICLE 33 : Pénalités

ARTICLE 34 : Mise en régie provisoire

ARTICLE 35 : Exécution d'office

ARTICLE 36 : Déchéance

TITRE 7 – FIN DE LA DÉLÉGATION

ARTICLE 37 : Résiliation anticipée

ARTICLE 38 : Échéance

ARTICLE 39 : Contentieux

SIGNATURES

TITRE 8 – ANNEXES

Annexe 1 : Description de l'équipement mis à disposition

1-1 : Vue aérienne

1-2 : Fiche descriptive

Annexe 2 : Plans des locaux

Annexe 3 : État des lieux contradictoire

Annexe 4 : Inventaire du mobilier et du matériel

Annexe 5 : Plans de maintenance et d'exploitation

5-1 : PME Silex

5-2 : PME des locaux occupés dans le conservatoire

Annexe 6 : Liste des contrats de maintenance du délégataire

Annexe 7 : Effectif du délégataire au 1^{er} janvier 2022

Annexe 8 : Statuts du Délégataire

Annexe 9 : Grille tarifaire

Annexe 10 : CEP

Annexe 11 : Budget prévisionnel des années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

Annexe 12 : Glossaire

Annexe 13 : Règlement intérieur à l'attention des usagers

Annexe 14 : Offre du délégataire

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC SLOW
LE SILEX – SCÈNE DES MUSIQUES ACTUELLES

01 JANVIER 2022 – 31 DÉCEMBRE 2026

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville d'Auxerre,

Adresse : 14 place de l'Hôtel-de-Ville, 89012 Auxerre Cedex

Représentée par son Maire, Crescent MARAULT

Ci-après dénommée « **La Ville** »

D'une part,

ET

Le délégataire

Adresse :

Représentée par

Ci-après dénommée « **Le Délégué** »

D'autre part

PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

La Ville d'Auxerre, dans le cadre de sa politique culturelle, développe et soutient un grand nombre d'actions qui répond aux besoins de sa population, notamment dans le domaine du spectacle vivant.

Cette politique affirme, et tente de traduire dans les faits, qu'à l'égal du développement économique et du développement social, la culture participe à l'attractivité du territoire auxerrois, en même temps qu'un outil d'émancipation individuelle ; elle est consubstantielle au bien-être des populations et au progrès social en même temps qu'elle constitue le citoyen éclairé.

Ces actions culturelles sont conduites par un ensemble d'acteurs : la direction culture sport et vie associative de la ville, les institutions culturelles municipales, et les associations conventionnées ou en délégation de service public.

C'est ainsi qu'événements, manifestations en salle ou de rue, festivals de toute nature, expositions et colloques rythment la vie culturelle auxerroise.

Parallèlement à une politique de conservation et de valorisation du prestigieux patrimoine de la Ville, la politique culturelle d'Auxerre accorde une importance égale au développement des initiatives de culture contemporaine, tout domaine esthétique et tout genre confondu, dont les musiques actuelles. Elle mobilise sa volonté et ses moyens pour permettre leur rencontre avec le plus grand nombre d'habitants.

Une programmation dense et de qualité, des actions de sensibilisation, de formation, de diffusion « hors les murs », sont souhaitées et encouragées, afin de constituer une offre complète, avec une préoccupation permanente d'élargissement des publics, avec une réelle volonté de démocratisation.

Le site de l'Ile aux plaisirs va fortement évoluer dans les prochaines années, avec une rénovation complète du Conservatoire à Rayonnement Départemental, et des aménagements extérieurs permettant d'insérer l'ensemble du site dans le tissu urbain et imaginer ainsi une Cité de diffusion et de pratiques de musique et danse de l'auxerrois.

La Scène des Musiques Actuelles (SMAC) dénommée « Le Silex » fait partie de cet ensemble de moyens qui doivent être mis au service de cette politique.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

TITRE 1 : SERVICE DÉLÉGUÉ

Article 1 : Objet du contrat

L'autorité délégante confie au Délégué qui l'accepte, la délégation de service public sous forme d'affermage ayant pour objet l'exploitation de la scène des musiques actuelles : le Silex.

Le Silex - scène des musiques actuelles - a ouvert ses portes en 2010. Labellisé scène de musiques actuelles depuis 2013, l'équipement répond au cahier des charges du ministère de la culture en matière de diffusion, action artistique et médiation culturelle. La Ville d'Auxerre entend que l'ensemble de ces missions soient menées mais avec la volonté d'augmenter, d'élargir et de diversifier les publics, d'en faire un lieu emblématique pour l'ensemble de la population auxerroise et pour la jeunesse en particulier et de le signaler par une programmation originale la distinguant des autres lieux de diffusion à proximité.

Dans ce cadre, le Délégué a pour missions :

A - Diffusion

- Élaborer une programmation annuelle éclectique, couvrant l'ensemble du spectre esthétique des musiques dites actuelles, du blues aux dernières expériences de la fusion électronique en passant par les musiques du monde, le jazz, la chanson, etc. La programmation fera appel à des artistes reconnus et à des artistes émergents, avec une attention particulière portée aux groupes locaux.
- Veiller à une programmation équilibrée sur l'ensemble de l'année et mois par mois qui doit comprendre au minimum entre 60 et 70 événements dont 30 à 50 concerts payants tous les ans, hors festival.
- Garantir une programmation originale dont l'identité la distingue des autres lieux de musiques actuelles dans le souci d'éviter une standardisation de l'offre culturelle.
- Programmer et mettre en œuvre un événement majeur, de type festival, sur plusieurs jours consécutifs à Auxerre entre la toute fin du mois de juin et le début du mois de juillet.
- Proposer des concerts et actions hors les murs, avec une attention particulière au périmètre de l'agglomération.

B - Action artistique

- Soutenir, accompagner la création et favoriser la circulation des œuvres :
 - Par l'accueil en résidence de groupes et artistes locaux, régionaux et nationaux en pré-production ou en création ;
 - Par la construction d'un lieu ressources au sein duquel les artistes émergents et les artistes amateurs trouveront information, diagnostic et conseil ;
 - Par la mise à disposition des studios de répétition et d'enregistrement ;
 - En soutenant, informant et encadrant le cas échéant les groupes locaux en formation et amateurs y compris en proposant l'apprentissage de la scène.
- Construire une alliance avec le conservatoire à rayonnement départemental :

- Contribuer à l'effort de formation mené par le conservatoire des musiques actuelles par l'accueil et l'accompagnement des élèves ;
- Inventer les voies contribuant au développement de la pratique artistique des jeunes dans le domaine des musiques actuelles.
- Promouvoir et animer la future Cité de la musique et de la danse :
 - Participer à l'animation de la future Cité de la musique et de la danse formée par le site Silex/Conservatoire, à la fois par des actions au nom du délégataire ou en coorganisation avec le Conservatoire ou d'autres partenaires ;
 - Proposer une offre d'espace de convivialité en dehors des concerts visant à faire de ce site un lieu de vie en lien avec les aménagements de la Cité de la musique et de la danse en fonction de l'étude des flux lors de la première année de fonctionnement (article 7 : clause de revoyure)
- Participer à l'insertion professionnelle des jeunes :
 - En initiant les jeunes aux techniques du spectacle ;
 - En accueillant en résidence courte les musiciens amateurs et professionnels en processus de création ou d'amélioration de leurs œuvres, ou souhaitant préparer un concert.

C - Médiation culturelle et inscription sur le territoire

- Organiser des événements en lien avec la programmation ou avec des événements locaux et nationaux permettant de fidéliser et conquérir les publics, notamment les plus éloignés de la culture.
- Construire et développer des liens et partenariat avec les équipements culturels, les maisons de quartier et les établissements d'enseignement auxerrois en vue de coordonner l'offre culturelle, de conquérir de nouveaux publics, de favoriser une pluridisciplinarité et de faciliter la circulation des publics.
- Organiser autant que possible une offre hors les murs, et notamment dans les quartiers sensibles.
- S'inscrire dans les réseaux professionnels locaux, régionaux, nationaux, voire européens et participer aux dispositifs territoriaux de concertation autour du spectacle vivant.

D - Gestion et administration

- Le Délégataire assurera la gestion du Silex – scène des musiques actuelles - conformément aux orientations du présent contrat et garantira l'administration du lieu par la bonne affectation des recettes et par la bonne allocation des ressources humaines.
- Il est responsable de la gestion et de l'exploitation du lieu-dit « la Cuisine » composé de 3 studios de répétitions et d'une régie d'enregistrement. Les tarifs des réservations, des locations d'équipements et des séances d'enregistrement sont précisés en annexe. Les élèves du conservatoire qui suivent un cursus jazz ou musiques actuelles bénéficient, dans la cadre de leur enseignement et avec la

présence d'un professeur, d'un accès gratuit aux locaux, confiés dans les conditions SLO par le Délégué.

- Le Délégué assurera la bonne gestion commerciale de l'établissement et de son bar.
- Il est responsable de l'équilibre du budget du projet culturel qui lui est confié.
- Il veille à l'entretien, à la maintenance et au bon usage de l'établissement et des matériels qui lui sont confiés et formulera toute suggestion permettant d'en améliorer le fonctionnement.

E - Communication et relation avec les usagers

- Il veillera à mettre en œuvre une relation aux usagers conformément au principe d'égalité d'accès et dans le souci d'organiser la notoriété et la bonne réputation de la salle.
- Les outils de communication seront déterminés à la fois pour répondre à un public amateur de musiques actuelles et de nouvelles technologies de l'information (réseaux sociaux, blog, site internet) mais aussi pour informer des publics éloignés de la culture ou de ce type de culture par le biais de supports plus traditionnels.
- Une politique tarifaire sera adaptée aux contraintes économiques du temps et proposera une modulation permettant l'accès de tous les publics.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022, ou à compter de sa notification si celle-ci est postérieure. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Il ne pourra être renouvelé par tacite reconduction.

Article 3 : Personne morale spécifique

Le service délégué est confié à une personne morale spécifique ayant pour unique objet la gestion déléguée du service public tel que défini à l'article 1.

Cette personne morale aura son siège social à Auxerre.

En cas de non-respect des obligations définies aux alinéas précédents, pendant toute la durée de la convention, l'autorité délégante pourra prononcer la résiliation dans les conditions prévues à l'article 36.

Article 4 : Cession des droits

Sous réserve des lois et règlements en vigueur, toute cession partielle ou totale de la présente convention, tout changement de cocontractant ne peut avoir lieu qu'en vertu

d'une autorisation résultant d'une délibération de l'assemblée d'Auxerre.

La présente convention ne fait pas obstacle au droit pour le Délégué de passer avec des tiers des contrats de prestation ou de sous-traitance. Les contrats conclus ne pourront comporter de clauses interdisant à la Ville de se substituer, le cas échéant, au Délégué. Dans le cadre du rapport annuel d'activités prévu à l'article 29 du contrat, le Délégué tiendra à jour la liste des contrats de prestation et de sous-traitance conclus en application du présent article.

Le non-respect des dispositions énoncées ci-dessus entraîne l'application de sanctions contractuelles.

En cas de recours à des prestataires de services, ce qui est expressément autorisé ici par la Ville, le Délégué sera seul tenu pour responsable de l'exécution du service confié quel que soit le partage des responsabilités susceptible d'intervenir entre, d'une part le Délégué, et d'autre part le ou les prestataires.

Le délégué fera son affaire de tout contentieux pouvant survenir du fait de cette sous-traitance.

Le Délégué devra porter sans délai à la connaissance de la Ville l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à son encontre, ainsi que le résultat, même provisoire, de tout contrôle fiscal.

TITRE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS DU DÉLÉGUÉ

Article 5 : Les principes généraux

Le Délégué est responsable de l'exploitation du service.

Il agit de manière autonome, sans préjudice du droit de contrôle de la Ville.

Il assume le fonctionnement et la gestion de l'établissement. Il assume la responsabilité de la salle de diffusion des musiques actuelles tant de jour que de nuit, et à ses risques et périls.

Il doit veiller au respect du principe d'égalité des usagers et de tarification tels que stipulés dans la présente convention.

Le Délégué s'engage à respecter, en toute circonstance, les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'à l'activité autorisée.

Il doit disposer en permanence de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement général de la scène des musiques actuelles et en justifier à la première demande.

Les périodes et les modalités d'ouverture de la salle de diffusion des musiques actuelles sont arrêtées annuellement dans le cadre des modalités de suivi de l'activité prévues au Titre 5 du contrat, et s'inscrivent dans le respect des réglementations générales et particulières en vigueur.

Tout manquement à cette obligation d'ouverture constitue une faute grave susceptible d'entraîner la déchéance du Délégué conformément à l'article 36 du contrat.

Dans le cas où le Délégué n'entend pas ouvrir l'établissement néanmoins l'entière responsabilité du gardiennage des lieux et de l'équipement mis à disposition.

Le Délégué est entièrement responsable de l'exécution du service public, tant à l'égard de la Ville que des usagers et des tiers.

Il s'engage à garantir la Ville contre tout recours et toute condamnation résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du service, et/ou de ses obligations telles qu'elles résultent du présent contrat ou de la réglementation en vigueur.

Article 6 : Conditions spécifiques

Nuisances

La salle de diffusion des musiques actuelles se trouve au sein d'un espace public. De ce fait, la tranquillité des usagers doit être respectée et il conviendra de limiter au maximum les nuisances liées à l'activité, nuisances sonores en particulier.

C'est pourquoi toute manifestation, installation ou animation organisée par le Délégué à l'extérieur de la salle de diffusion ne peut se faire après 22h sauf accord exprès de la Ville et après étude de la demande.

Licence IV

La Ville d'Auxerre confie au délégué l'exploitation de la licence IV dont elle est propriétaire.

Mise à disposition

La Ville pourra disposer gratuitement des installations de la salle de diffusion des musiques actuelles pour un ensemble de 10 jours par an, pour son propre usage ou au bénéfice de tiers, dans les conditions fixées ci-après :

Les bénéficiaires de ces prêts sont désignés par le Maire après qu'il ait reçu une demande écrite de la part des demandeurs. Les demandeurs font valoir l'accord formalisé par écrit au Délégué. Le Délégué et le demandeur s'accordent sur une date ; la mise en œuvre de la manifestation organisée par le demandeur ne devra en aucun cas perturber le déroulement normal de la programmation. C'est pourquoi, la demande devra être formulée au moins deux mois avant la date de la manifestation ; le genre de la manifestation ne devra pas être concurrentiel au type de programmation de la scène des musiques actuelles, sauf accord du Délégué.

Le conservatoire à rayonnement départemental bénéficiera de 8 jours par an pour la valorisation de l'enseignement des musiques actuelles et du jazz et pour les auditions des élèves inscrits en cursus de musiques actuelles ou de jazz.

Enfin, en accord avec le délégué, et si le bon déroulement de l'activité n'est pas mis en cause, l'une ou l'autre des salles pourront être mises gracieusement à la disposition de la Ville pour y tenir des réunions propres à l'action de la municipalité.

Ces mises à dispositions gracieuses de la scène des musiques actuelles concernent la grande salle, le jazz club et le hall d'accueil. Elles sont accordées dans le cadre d'un lieu en

état de marche et ne comprennent pas les prestations techniques spécifiques telles que la sonorisation, mise en lumière ou accueil bar qui induisent un coût supplémentaire.

La Ville, le conservatoire et les demandeurs, s'ils ont besoin de prestations techniques spécifiques, régleront au Délégué, sur présentation de factures, le prix de ces prestations fournies par le Délégué à l'occasion de manifestations organisées dans le cadre des mises à disposition.

Les facturations se feront sur la base du catalogue des tarifs indiqués à l'annexe 9.

Il conviendra de prévoir la mise à disposition de technicien(s) dans la grille tarifaire élaborée en début de délégation par le Délégué.

Article 7 : Clause de revoyure

Les travaux entrepris sur la Cité de la musique et de la danse pourraient engendrer des aménagements nécessaires aux abords du Silex.

Ces changements pourront notamment amener le délégataire à proposer un espace de convivialité en dehors des heures de concerts afin de faire du lieu du Silex un espace de vie et d'attractivité.

Le délégataire et le délégant conviennent de se revoir, à la fin desdits travaux et de l'étude des flux à l'issue de la première année de fonctionnement de la Cité de la musique et de la danse, et de réfléchir sur les éventuels aménagements nécessaires, à la création d'un modèle, la répartition des rôles de chacun, les investissements et achats à réaliser, etc. pour cet espace de convivialité.

Article 8 : Accès des usagers

Le Délégué s'interdit de pratiquer des discriminations à l'égard des usagers.

Il ne peut refuser l'accès aux services publics délégués sans un juste motif.

Constitue un juste motif de refus ou d'exclusion l'utilisateur qui :

- Refuse d'acquiescer le tarif ou le droit d'entrée qui lui est réclamé ;
- Se rend coupable d'actes même involontaires de bris, de destruction, de vandalisme, y compris par récurrence et même si les premiers dommages ont donné lieu à réparation ;
- Adopte un comportement désobligeant, injurieux ou intolérant à l'égard du Délégué, de la Ville ou des autres usagers.

Les motifs d'exclusion figureront clairement dans le règlement intérieur de l'établissement.

En tout état de cause, le refus d'accès est prononcé librement par le Délégué et ne peut être que limité dans le temps. Toute exclusion fera l'objet d'une information immédiate à la Ville qui aura à en connaître les motifs.

Article 9 : Continuité du service public

Dans le cadre de la présente convention, le Délégué s'engage à prendre toute disposition pour assurer la continuité du service public qui lui est confié.

A ce titre, en cas d'arrêt imprévu, il s'oblige à informer la Ville de la survenance, notamment pour des raisons techniques utiles et à faire ses meilleurs efforts pour y mettre un terme dans les meilleurs délais.

Le Délégué n'est exonéré de sa responsabilité en cas d'arrêt du service que dans les hypothèses suivantes :

- Destruction totale de l'ouvrage ;
- Événement extérieur ayant un caractère de force majeure, indépendant de la volonté du Délégué qui rend l'exécution du service public totalement impossible.

Article 10 : Communication

En vue d'assurer la publicité de la scène des musiques actuelles sur le plan local, régional et national, le Délégué assurera son inscription dans les documents, brochures ou guides spécialisés en musiques actuelles.

Aucune publicité, sauf celle dûment acceptée par la Ville, ne doit être posée à l'extérieur de la scène des musiques actuelles.

Le Délégué s'engage à faire figurer, de manière claire, valorisante (taille plus importante) et distincte des autres partenaires, sur l'ensemble des supports de promotion de la scène des musiques actuelles (programmes, tracts, affiches, site internet, dossiers de presse, réseaux sociaux, etc.) la mention suivante : « Le Silex, scène de musiques actuelles – Délégation de service public de la Ville d'Auxerre ».

Il fera également état de ce partenariat auprès des médias écrits, parlés, télévisés.

Les différents supports de communication seront utilisés dans le but exclusif de promouvoir les activités déléguées qui sont détaillées dans l'article 1.

Article 11 : Règlement et affichage

Le Délégué doit établir et soumettre à la Ville avant le 31 mars 2022, pour approbation, le règlement intérieur.

Celui-ci fixe les principales dispositions relatives au fonctionnement et aux mesures de sécurité. Il est destiné à assurer le meilleur service aux usagers.

Il reprend également les motifs de refus d'accès et d'exclusion mentionnés à l'article 8.

Toute évolution de ce règlement intérieur sera soumise à l'accord préalable de la Ville.

Le règlement intérieur sera affiché dès l'entrée et en plusieurs endroits de la salle de diffusion des musiques actuelles et dans les locaux utilisés par les usagers. Il sera facilement lisible tant au niveau de sa présentation que de la police des caractères utilisée.

Le Délégué veillera également au respect de la législation en matière d'affichages relatifs à la gestion de la licence IV.

Article 12 : Ressources humaines

Le Délégué reprend le personnel de l'exploitant actuel du service public à l'article L.1224-1 du Code du travail.

Pour son personnel, le Délégué est tenu de se conformer aux dispositions du Code du travail et aux conventions collectives qui sont applicables à ses activités.

Le Délégué fournira à la Ville une attestation sur l'honneur que les contrats conclus avec l'ensemble de son personnel, notamment avec celui relevant du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, sont conformes en tous points aux obligations réglementaires et législatives régissant la matière.

L'embauche d'un salarié en contrat à durée déterminée est possible, sans l'accord de la Ville, sous réserve que la date de fin du contrat de travail soit antérieure à la date de fin de la délégation de service public.

Toute nouvelle embauche d'un salarié à contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée dont la date de fin est postérieure à la date de fin de la délégation de service public devra alors faire l'objet d'un accord écrit du délégant.

En cas d'infraction à cette disposition, une pénalité prévue à l'article 33 pourra être appliquée par le délégant.

Article 13 : Responsabilité du Délégué

Le Délégué est responsable du bon usage des installations, et du respect des normes de sécurité applicables à ce type d'ouvrage.

Il assumera toute responsabilité pour défaut d'application des règles de sécurité relatives aux installations qui lui sont confiées.

Il assume la responsabilité de la sécurité des biens et des personnes ainsi que du fonctionnement des ouvrages.

Le Délégué fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation. Il est seul responsable vis-à-vis des tiers de tout accident, dégât et dommage de quelque nature que ce soit provenant du fait de son exploitation.

La responsabilité du délégant ne pourra être recherchée à l'occasion des litiges provenant de la gestion du Délégué.

Article 14 : Assurances.

Responsabilité civile professionnelle

Le Délégué souscrira également, en sa qualité d'exploitant du service public, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et pour des capitaux suffisants, une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les différents risques inhérents à ce type d'exploitation et notamment les conséquences pécuniaires de toute nature (corporels, matériels et immatériels) causés aux tiers.

Renonciation à recours

En cas de dommage aux biens, le Délégué et ses assureurs renoncent à tout recours contre le délégant et ses assureurs, les risques étant couverts par l'assurance du Délégué qui doit prendre en charge le risque de l'exploitant.

Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, le Délégataire s'engage :

- Soit à affecter les indemnités d'assurance perçues de ses assureurs à la réparation ou l'achat des biens objet de l'indemnisation ;
- Soit à reverser au délégant les indemnités d'assurance perçues de ses assureurs lorsque les réparations ou le remplacement incombent au délégant du fait de la convention.

Justificatif des assurances

Il est convenu que les compagnies d'assurance auront communication des termes spécifiques du présent contrat de délégation afin de rédiger en conséquence leurs garanties.

Toutes les polices d'assurance devront être communiquées au délégant dès la remise de l'ouvrage.

En cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, le Délégataire s'oblige à informer la commune un mois au moins avant la date effective de rupture du contrat d'assurance.

TITRE 3 : RÉGIME DES BIENS

Un glossaire en annexe 12 porte éclairage sur certains mots employés au titre 3.

Article 15 : Biens immobiliers

Consistance

Les biens immobiliers sont constitués pour l'essentiel d'un équipement culturel comprenant le bâtiment doté de grandes qualités acoustiques et environnementales et composé principalement d'une salle de concerts, d'un club, d'un espace catering, d'un bar et de plusieurs loges et espaces techniques.

Il est situé 7 rue de l'île aux plaisirs à Auxerre, sa dénomination est : « Le Silex ».

Les locaux administratifs sont situés dans le bâtiment du conservatoire qui jouxte Le Silex et se composent de :

- 4 bureaux au 1^{er} étage ;
- un espace de stockage au 2^{ème} étage.

Dans le cadre de la rénovation totale du Conservatoire, les espaces administratifs du délégataire seront amenés à déménager, en conservant le même nombre de bureaux, dans le même bâtiment. Cela fera l'objet d'un avenant à la DSP.

Enfin, les locaux du lieu-dit « La Cuisine » sont également dans le bâtiment du conservatoire et se composent de 3 studios de répétition dont un est doté d'une régie d'enregistrement plus un espace de stockage et un bureau.

Les travaux de rénovation du Conservatoire vont commencer en janvier 2022. Une fois le planning du chantier validé, les temps d'occupation des locaux de La Cuisine seront traités dans un avenant spécifique.

L'ensemble des plans de ces biens immeubles est annexé au présent contrat.

Un état des lieux contradictoire des locaux et des équipements sera établi entre les parties au contrat lors de la remise des clés à l'entrée et à la sortie du Délégué. Il sera joint en annexe 3 également. Pour l'entrée, il sera réalisé dans le courant du premier trimestre 2022.

Entretien et travaux

La commune d'Auxerre prend à sa charge tous les travaux relevant légalement du propriétaire (article 605 et 606 du Code civil), ainsi que les prestations devant être réalisées par des organismes agréés.

Le Délégué assure la charge des réparations locatives de tous les biens affectés à la délégation de service public dans les conditions de l'annexe du décret n°87-712 du 26 août 1987.

L'ensemble des travaux d'entretien et de maintenance sont détaillés dans le Plan de Maintenance et d'Exploitation du bâtiment Silex qui figure en annexe 5 ainsi que leur répartition entre les parties. Ce document est actualisable annuellement.

Pour réaliser les prestations à sa charge, le Délégué est autorisé qu'il estime nécessaire. Il en adressera copie systématiquement au délégant à leur conclusion, à leur modification et à leur renouvellement à l'occasion de la remise du rapport d'activités prévu à l'article 29. Ces prestations sont effectuées en conformité avec toutes les réglementations en vigueur, notamment avec les règles d'hygiène, de sécurité et de bruit. Il s'engage à ce propos à se tenir informé de leur évolution et d'agir en conséquence.

Le Délégué signale à la Ville, dès qu'il en a connaissance, les défauts, travaux ou renouvellements dont la charge incombe à la Ville, notamment les travaux de mise en conformité. Les travaux devront être réalisés dans le respect des contraintes d'exploitation du service et des contraintes budgétaires et de planning pluriannuel d'investissement de la Ville d'Auxerre - sauf urgence et impératifs de sécurité - le Délégué devant être consulté sur lesdites périodes. En outre, la Ville associe le Délégué au suivi des-dits travaux.

Le délégataire assure le renouvellement des matériels nécessaires à la conduite des concerts, qui seront portés à l'inventaire général.

Le Délégué ne réalisera aucun travaux sans l'accord préalable de la commune d'Auxerre.

Fournitures de fluides

Le Délégué reprendra à son compte, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, l'ensemble des abonnements concernant notamment l'eau, l'électricité, le chauffage, le téléphone, internet et toutes autres sources de fluides ou d'énergie dont il acquittera de façon régulière les primes et cotisations pour le bâtiment du Silex.

Pour les locaux de « La Cuisine » du bâtiment du conservatoire, les charges de chauffage, d'eau et d'électricité seront facturées de manière proportionnée avec le conservatoire. Une répartition de 30 % de la commune et 70 % pour le délégataire sera appliquée aux charges.

Pour les bureaux du 1^{er} étage du bâtiment du conservatoire, une participation aux frais de chauffage sera demandée au Délégué selon le tarif municipal en vigueur actualisable annuellement.

Pour l'eau et l'électricité, le Conservatoire de musique et de danse étant l'abonné, la ville récupérera auprès du Délégué le montant des consommations calculé au prorata des surfaces occupées.

Surfaces occupées jusqu'à la réalisation des travaux du conservatoire :

- bureaux du 1^{er} étage : 60,99 m²
- Cuisine (studios) : 207,06 m²

Soit un total de 268,05 m².

Ce total sera recalculé en fonction des bureaux occupés par le délégataire dans le futur aménagement du Conservatoire.

Article 16 : Biens mobiliers

Consistance

Outre les biens immobiliers, le Délégué jouira gratuitement des biens mobiliers dont l'inventaire figure en annexe 4.

Une actualisation du relevé d'inventaire sera effectuée annuellement à l'initiative du Délégué, contradictoirement entre les parties, dans le cadre du rapport d'activités.

L'inventaire distinguera les biens de reprise et de retour.

Renouvellement, entretien et maintenance

Le Délégué assurera leur entretien, maintenance, réparations et renouvellement chaque fois que nécessaire et quelle qu'en soit la raison.

Tout remplacement d'un bien ne pourra se faire que par un bien de même nature répondant au moins aux mêmes caractéristiques techniques et au même usage.

Article 17 : Mise à disposition des sols

Le Délégué jouira de l'occupation des abords du bâtiment dans un espace délimité par la clôture (excluant celle-ci) entourant le bâtiment (voir annexe 5 Plan de Maintenance et d'Exploitation pour la délimitation de la délégation de service public). A ce titre, il est chargé de l'entretien courant.

Avec les travaux du Conservatoire, la clôture disparaîtra et de nouveaux aménagements verront le jour. A l'issue de ceux-ci, une nouvelle délimitation de la délégation de service public sera mentionnée par un avenant.

Article 18 : Biens de retour et biens de reprise

Les biens désignés aux articles 15, 16 et 17 qui sont indispensables au fonctionnement du service constituent des biens de retour qui seront restitués gratuitement à la Ville à la fin de la présente délégation.

Par ailleurs, l'amélioration et le remplacement assurés par le Délégué des biens désignés aux articles 15, 16 et 17 ainsi que les équipements et matériels acquis par le Délégué pendant la délégation et utiles au fonctionnement du service, constitueront des biens de reprise.

Ils devront être remis gratuitement, en bon état de fonctionnement à l'autorité délégante à la fin de la délégation de service public.

Les biens propres, biens utiles au service public mais non indispensables, resteront la propriété du délégataire à la fin de la présente délégation.

L'inventaire joint au rapport d'activité distinguera les biens de reprise et de retour.

La restitution des biens de retour et de reprise fera l'objet d'un procès-verbal de remise signé par la Ville et le Délégué.

Les remises en état ou les remplacements qui s'avéreront nécessaires en vertu de cet état des lieux et qui ne résulteraient pas d'une usure normale constatée annuellement dans l'inventaire joint au rapport d'activité seront à la charge du Délégué.

TITRE 4 : RÉGIME FINANCIER

Article 19 : Principe

La Ville d'Auxerre et le Délégué ont en commun le souci d'adopter une politique tarifaire aussi adaptée que possible à la situation des futurs usagers du service public délégué. Ils souhaitent tout particulièrement que la mise en œuvre de ce service public contribue à favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre de personnes.

Article 20 : Les tarifs

Le tableau disposant de l'ensemble des tarifs est annexé au présent contrat (annexe 9).

La rémunération du Délégué sera assurée par les recettes tirées de l'exploitation du service, comprenant les recettes de billetterie, les résidences d'artistes, la location des studios de répétition, la production d'enregistrements, le bar, la mise à disposition des salles, la location de matériels, les produits dérivés et toute autre recette provenant de l'exploitation du Silex.

Article 21 : La compensation financière

Les candidats devront justifier, sur la base d'un compte prévisionnel d'exploitation établi pour chaque année du contrat, le montant de la compensation demandée.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Budget prévisionnel total					
Compensation demandée					

- Compte-tenu de l'annualité du fonctionnement de la structure et des charges lui incombant, en particulier de personnel, cette compensation financière sera versée en une fois, en janvier de chaque année.

Article 22 : Redevance d'occupation domaniale

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le Délégué verse une redevance annuelle à la Ville d'Auxerre.
Cette redevance s'établit à 20 000 €.

Article 23 : Aides d'autres partenaires

Le Délégué s'engage à mettre en œuvre les procédures lui proposées par les autres partenaires publics (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, notamment), avec éventuellement le soutien de l'autorité délégante, et des autres partenaires privés, les aides financières auxquelles il peut prétendre.

Article 24 : Tenue de la comptabilité

Le Délégué sera tenu d'établir une comptabilité soumise à l'issue de chaque exercice à un commissaire aux comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L822-1 du Code du commerce, sous réserve des dispositions applicables.

Il devra tenir l'ensemble de ses factures, de sa billetterie et de ses livres à la disposition de l'autorité délégante qui pourra désigner à tout moment une personne qualifiée pour procéder aux vérifications qu'elle jugera utiles.

Article 25 : Impôts et taxes

Les taxes foncières seront réglées par la Ville.

Le Délégué supportera le reste de la fiscalité affectée aux biens et services concédés dans le cadre du contrat.

TITRE 5 : CONTRÔLES

L'ensemble des documents mentionnés dans les articles suivants doivent être transmis au format PDF par courriel à la Direction de la culture de la ville d'Auxerre.

Le rapport d'activités dont le contenu est détaillé à l'article 29 fera l'objet d'un envoi par courrier papier en plus de l'envoi par mail.

C'est la date d'arrivée du courriel qui sera prise en compte pour contrôler le respect des délais.

La non-production des documents énumérés dans les articles suivants dans les délais impartis constitue une faute contractuelle sanctionnée dans les conditions prévues à l'article 33.

Article 26 : Programme

Le Délégué devra informer la Ville du projet de programmation des manifestations en fonction de la sortie des programmes.

Le document devra faire la distinction entre les concerts payants et les autres manifestations.

Article 27 : Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur devra être soumis à la commune avant le 31 mars 2022. Son approbation fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Si le Délégué souhaite y apporter des modifications en cours d'exécution du contrat, il fera parvenir ses propositions à la commune dans le cadre du rapport d'activités mentionné à l'article 29.

L'approbation ou le refus sera notifié par écrit au Délégué.

Article 28 : Contrôle technique

La Ville se réserve le droit de procéder, à toute époque de l'année, aux contrôles de l'état et du fonctionnement des biens meubles et immeubles qu'elle juge utiles, après en avoir avisé le Délégué, prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber la bonne marche de l'exploitation.

Dans le cas où les contrôles feraient apparaître des défauts relevant des obligations contractuelles du Délégué, celui-ci est tenu d'y remédier.

Sauf urgence motivée par les doléances des usagers, le contrôle projeté est porté à la connaissance du Délégué un mois avant l'intervention des agents municipaux.

Article 29 : Rapport d'activités

Conformément à l'article L3131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué doit remettre à l'autorité délégante chaque année, avant le 1^{er} juin de l'exercice

N+1, un rapport comportant notamment les comptes retraçant les dépenses afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de leur impact. Il permet en outre à la Ville d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément à l'article R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités comportera notamment trois points :

1) Les données comptables suivantes :

- Bilan et compte de résultat détaillés, certifiés par un commissaire aux comptes. Ces documents feront apparaître le détail des comptes de charges et de produits ainsi que le détail des comptes de bilan.
Le compte de résultat devra rappeler les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Le Délégué précisera les modalités de répartition pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- Une note de commentaires des principales évolutions constatées et des résultats financiers s'attachant particulièrement à décrire et expliquer les écarts entre comptes réalisés et prévisionnels ;
- L'inventaire actualisé des biens mobiliers prévu à l'article 16.

2) L'analyse de la qualité du service

La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

Cette partie devra comporter :

A) Une note circonstanciée faisant le bilan des actions menées et correspondant aux chapitres A, B, C, D, E de l'article 1. Cette note fera la synthèse des actions réalisées en faveur de la création qu'elle soit issue d'amateurs ou de professionnels, tirera le bilan des résidences et accompagnements de groupes et d'artistes dans une démarche de professionnalisation, démontrera les efforts faits par le Délégué en faveur du territoire, du public jeune et notamment des publics les plus éloignés de la culture, quel que soit leur âge.

Le point sera également fait sur la construction de projets avec les partenaires locaux et la participation aux réseaux régionaux au bénéfice de l'équipement auxerrois.

Accompagnant la note, les statistiques sur le taux de fréquentation des concerts par genre esthétique, ainsi que la recette afférente, seront élaborées avec des données sur l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et l'origine géographique des usagers du Silex.

B) Des tableaux de bord qui mentionnent :

- le nombre de manifestations
- le nombre de concerts payants

- le taux de remplissage de chacune des salles (grande salle et club) en séparant les élèves du conservatoire bénéficiant d'un accès gratuit des autres usagers
- le taux de remplissage des studios en séparant les élèves du conservatoire bénéficiant d'un accès gratuit des autres usagers
- la liste des mises à disposition de salles

C) Un tableau détaillant l'ensemble des représentations et renseignant les champs suivants : nom de l'artiste, provenance, style, type de production, coût de la production, tarifs pratiqués pour la billetterie, nombre d'entrées payantes et exonérées.

3) L'analyse des conditions d'exécution du service

- les investissements faits par le Délégué
- les travaux réalisés
- la liste des justificatifs des contrôles techniques et d'entretien à la charge du Délégué tel que prévu dans le plan de maintenance et d'exploitation
- les effectifs du personnel
- les autres recettes d'exploitation (bar, vestiaire, merchandising...)
- la liste des contrats de prestations et de sous-traitance
- les justificatifs d'assurances

Article 30 : Informations et prévisions

Avant le 15 septembre, le Délégué sera tenu d'envoyer à la collectivité un compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice à venir en détaillant la nature et le coût des investissements envisagés et les dotations aux amortissements correspondantes.

Article 31 : Relations avec le concessionnaire

A chaque trimestre, des rencontres entre délégué et délégant seront organisées afin d'échanger sur le fonctionnement du service délégué.

Des rencontres exceptionnelles seront également organisées de manière ponctuelle afin de travailler sur des projets particuliers.

Article 32 : Anticipation de la fin du contrat

Six mois avant la fin de la délégation, l'ensemble des contrats de travail du Délégué seront remis à la Ville.

En même temps, les parties estimeront et arrêteront, à l'amiable ou à dire d'expert, les travaux nécessaires à la remise en bon état d'entretien et de fonctionnement compte-tenu d'un usage normal de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, mis à la disposition du Délégué par la Ville.

Le Délégué devra exécuter ces travaux avant l'expiration de la présente convention ou à défaut, la somme correspondant à leur montant fera l'objet d'un titre de recettes émis par la ville à l'expiration de la présente convention. :

TITRE 6 : GARANTIES ET SANCTIONS

Article 33 : Pénalités

En cas de retard ou de non-exécution de l'une des obligations mises à la charge du Délégataire par la présente convention, le Délégataire peut être redevable sur décision du délégant d'une indemnisation forfaitaire égale à 50 € par jour de persistance de l'infraction dûment notifiée au Délégataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour le non-respect des délais dans la transmission du rapport d'activités, la pénalité sera de 200 € par jour de retard.

De manière spécifique, pour tout recrutement non autorisé dans les conditions prévues à l'article 12 une pénalité de 10 000 € est prévue par personne recrutée.

Le montant des pénalités fait l'objet d'un titre de recettes émis par la Ville.

Les dispositions du présent article ne préjudicient pas l'application des sanctions coercitives et résolutoires ci-après prévues.

Article 34 : Mise en régie provisoire

En cas de faute grave du Délégataire, et notamment si la sécurité publique venait à être compromise ou si le service n'était exécuté que partiellement, l'autorité délégante pourrait mettre le service délégué en régie provisoire dans les conditions définies ci-après.

Après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée au Délégataire d'avoir à remédier aux fautes constatées, restée sans effet dans un délai d'un mois, sauf cas d'urgence dûment constaté par l'autorité délégante, cette dernière pourra se substituer ou substituer toute personne de son choix dans les droits et obligations du Délégataire.

L'autorité délégante, ou la personne qu'elle aura subrogée au Délégataire, aura accès aux ouvrages nécessaires au fonctionnement du service.

L'utilisation des ouvrages par l'autorité délégante, ou l'exploitant qu'elle aurait subrogé au Délégataire, serait précédée d'un état des lieux contradictoire.

Sauf en cas de faute caractérisée du nouvel exploitant, les risques industriels tels que les avaries et en général, toutes dégradations de matériels ou d'ouvrages liées à l'exploitation antérieure à la mise en régie provisoire resteront à la charge du Délégataire.

Dans ce cas, le coût de la mise en régie du service est supporté par le Délégataire.

Les sommes correspondantes feront l'objet d'un titre de recettes émis par la Ville.

Après la mise en régie provisoire, le risque commercial résultant d'une baisse de fréquentation ou toute autre cause à caractère commercial entraînant une baisse du chiffre d'affaires par rapport à une période similaire antérieure sera assumé, par le seul Délégataire.

Durant la période de mise en régie, il sera interdit au Délégataire de poursuivre son exploitation ou de faire entrave à l'accès des installations nécessaires à l'exploitation.

Dans l'hypothèse où la cause ayant généré la mise en régie provient de la diligence du Délégué, l'autorité délégante pourra autoriser l'exploitation du service, lequel pourra à nouveau bénéficier de tous les droits attachés à la présente convention.

Article 35 : Exécution d'office

Faute par le Délégué de pourvoir à l'entretien des ouvrages et des installations nécessaires à l'exploitation du service, l'autorité délégante pourrait procéder, ou faire procéder aux frais du Délégué, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service et ce, dans un délai d'un mois après une mise en demeure restée infructueuse.

Ce délai pourra être réduit en cas d'urgence.

Le coût de l'entretien des ouvrages ou installations du service serait supporté par le Délégué.

Les sommes correspondantes feront l'objet d'un titre de recettes émis par la Ville.

Article 36 : Déchéance

Le Délégué pourrait être déchu de la convention de délégation de service public notamment dans les cas suivants :

- en cas de non-constitution de personne morale spécifique dans le délai prévu à l'article 3 ;
- en cas de cession ou de toute autre opération assimilée à une cession du bénéfice de la délégation sans l'autorisation préalable de l'autorité délégante ;
- en cas de fraude ou de malversation de sa part ;
- en cas de faute d'une particulière gravité et, notamment, en cas d'interruption totale ou partielle du service pendant une durée supérieure aux périodes mentionnées dans les différents articles de la convention ou si, du fait du Délégué, la sécurité venait à être compromise par défaut d'entretien des installations ou du matériel dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les dispositions de la convention.

L'interruption du service n'entraînerait aucune conséquence pour le Délégué, dans l'hypothèse où elle résulterait d'un fait imputable à un tiers ou en cas de force majeure.

La déchéance sera prononcée par l'autorité délégante, après mise en demeure restée sans effet, d'avoir à remédier aux fautes constatées dans les délais définis par la convention, sauf cas d'urgence dûment constaté par l'autorité délégante. La mise en demeure sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au Délégué.

La déchéance prendrait alors effet à compter du jour de sa notification par l'autorité délégante au Délégué.

Les suites de la déchéance et notamment les surcoûts d'exploitation
mises au compte du Délégué.

L'autorité déléguée aura également la faculté de prononcer la déchéance de la délégation
de plein droit et sans autre formalité :

- en cas de dissolution ou de liquidation du Délégué ;
- en cas de défaillance persistante et excédant un mois calculé à compter d'une mise
en demeure adressée par l'autorité déléguée d'avoir à respecter l'une des autres
clauses de la présente ou des lois et règlements régissant le travail, l'hygiène et les
débits de boissons ;
- en cas d'atteinte notoire à la sécurité publique et dans le cadre d'infractions
susceptibles d'être qualifiées de délit ou de crime contre les personnes ou les biens
au terme du Code pénal.

TITRE 7 : FIN DE LA DÉLÉGATION

Article 37 : Résiliation anticipée

La Ville peut résilier unilatéralement la présente convention à tout moment pour des motifs d'intérêt général. Cette résiliation devra être notifiée au Délégué par lettre recommandée avec accusé de réception et moyennant un préavis de six mois.

En cas de rupture anticipée de la présente convention à l'initiative de la Ville pour des motifs d'intérêt général, celle-ci s'engage à verser au Délégué, en réparation du préjudice subi, une indemnité négociée.

Article 38 : Échéance

En cas de déchéance, de résiliation anticipée ou d'échéance du contrat, les biens de retour et de reprise seront restitués à la commune conformément à l'article 18.

A l'échéance normale ou anticipée de la convention, le Délégué est tenu de remettre à la Ville, en état normal d'entretien et à titre gratuit, tous les biens et équipement mis à sa disposition par la Ville.

Article 39 : Contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

Les contestations qui s'élèveraient entre la Ville et le Délégué au sujet de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, seront soumises au tribunal administratif de DIJON.

Fait à Auxerre, le

Le Délégué,

Le Maire d'Auxerre,

Crescent MARAULT

ANNEXES

Annexe 1 : Description de l'équipement

Annexe 2 : Plan des locaux

Annexe 3 : État des lieux contradictoire des locaux et équipements

Annexe 4 : Inventaire des biens mobiliers

Annexe 5 : Plan de maintenance et d'exploitation du bâtiment

Annexe 6 : Liste des contrats de maintenance

Annexe 7 : Effectif du délégataire

Annexe 8 : Statuts du délégataire

Annexe 9 : Grille tarifaire

Annexe 10 : CEP

Annexe 11 : Budget prévisionnel des années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026

Annexe 12 : Glossaire sur le régime des biens

Annexe 13 : Règlement intérieur usagers

Annexe 14 : Offre du délégataire

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LE SILEX – SALLE DE DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES

ANNEXE 2 - LA SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES D'AUXERRE

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

La scène des musiques actuelles baptisée « Le silex » est implantée sur la commune d'Auxerre au bord de la rive droite de l'Yonne, rue de l'Ile-aux-Plaisirs mitoyenne du Conservatoire à Rayonnement Départemental en musique et danse d'Auxerre. Ce bâtiment a été inauguré en janvier 2010. L'architecte auteur du projet est Laurent COURCIER du cabinet d'architecture BMC2, à Paris.

DESCRIPTION / ORGANISATION

Le bâtiment est de forme parallélépipédique, d'une surface hors d'œuvre brut de 2479m² (SHOB) et d'une surface hors d'œuvre net (SHON) de 1271m². Les façades et la toiture sont réalisées en béton auto-plaçant ponctuées d'éléments triangulaires en relief béton ou vitrés ou grillagés. Les triangles vitrés de la façade principale sont équipés de Leds RVB qui varient suivant un programme choisi.

A l'extérieur :

- Une cour technique close de 208m²
- Une esplanade de 202m²

Au sous-sol :

Un vide sanitaire inondable de 382m²

Au rez-de-chaussée :

- Un hall/foyer tout hauteur (9m) de 177m² permettant l'accueil et l'information du public et l'organisation de petits concerts sur une estrade démontable de 40m² (8 x 5m) sous un grill technique fixe (jauge public variable de 30 à 150 personnes suivant les configurations). Un vestiaire de 13m², un bar et son office de 16m², une banque d'accueil, et des toilettes publiques.
- Une salle de concert tout hauteur (9m) isolée par deux sas acoustiques du hall pouvant accueillir 500 personnes (environ 400 places debout au parterre (134m²) et 82 places assises au balcon de 78m². Possibilité de positionner des chaises au parterre, la jauge totale public est alors de 230 places assises.
- Espace scénique intégré de 107m² (plateau de 11,80 x 10 x 7m sous grill surélevé de 1m) avec un dégagement de scène de 38m².
- Atelier de maintenance de 23m², réserves, local poubelles, infirmerie de 8m² et une entrée des artistes de 4m².

Au 1er étage :

3 loges, 2 de 14m² et 1 de 22m², pour les artistes équipées toilettes et douches, un local détente de 31m² (salle de catering).

Au 2^{ème} étage :

-Les locaux techniques totalisant 61m² (Centrales de traitement de l'air, pompe à chaleur), un local de stockage de 14m² et les accès aux passerelles techniques.

Toiture :

-Terrasse « inaccessible » de 833m².

Un escalier et un ascenseur desservent l'ensemble des étages ainsi que l'accès aux handicapés (artistes au loges ou public au balcon).

Deux escaliers latéraux dans la salle de concert desservent le balcon.

Classement de l'établissement :

ERP du 1^{er} groupe, 3^{ème} catégorie de type L, effectif maximum 588 personnes (public + personnel).

Ce bâtiment de construction récente répond à l'ensemble des normes en vigueur à la date de sa construction (2010), incendie, accessibilité, consignes acoustiques de 95dB dans le hall et 105dB dans la salle de concert, nuisance sonore pour les riverains, etc...

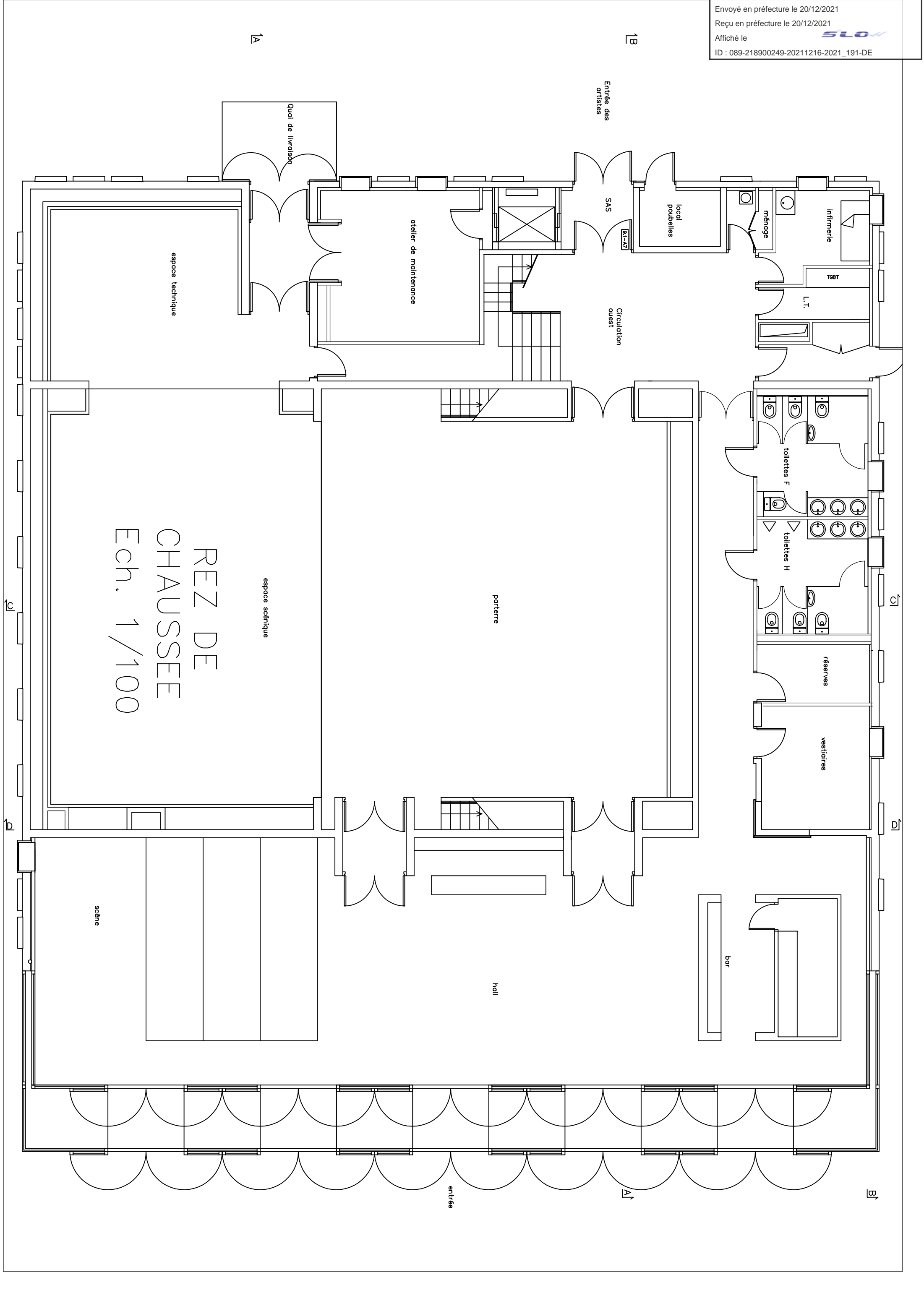
Il a fait l'objet d'une préoccupation de développement durable en raison du contexte hydrogéologique favorable par la mise en place d'un système géothermique (pompe à chaleur réversible) pour le chauffage et le refroidissement des espaces, à noter que le bâtiment n'est pas HQE.

Les bureaux sont situés dans l'enceinte du CRD d'Auxerre au 1^{er} étage du plateau administratif du bâtiment principal. Ils sont au nombre 4 (3 de 22m² et 1 de 32m²) pouvant accueillir environ 9 postes de travail, et un espace de stockage/archives au 2^{ème} étage du conservatoire d'une surface d'environ 30m².

Les studios de répétitions et d'enregistrement construits avant le bâtiment « Silex » sont également sur le site du CRD d'Auxerre, au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Un hall d'accueil de 50m² avec une banque d'accueil, 3 studios de 20, 30 et 31m² et une régie d'enregistrement de 10m², un local de stockage de 20m² et 1 bureau de 12m² avec un poste de travail. Ces espaces portent le nom de « Cuisines ».

Tous les locaux sont équipés en matériel spécifique, mobilier et instruments, voir la fiche technique du silex, l'inventaire et la liste du matériel des studios.



REZ DE
CHAUSSEE
Ech. 1/100

espace technique

atelier de maintenance

Quai de livraison

Entrée des artistes

SAS

local poubelles

ménage

Infirmière

TGBT

L.T.

Circulation ouest

toilettes F

toilettes H

réserves

vestiaires

bar

porterre

hall

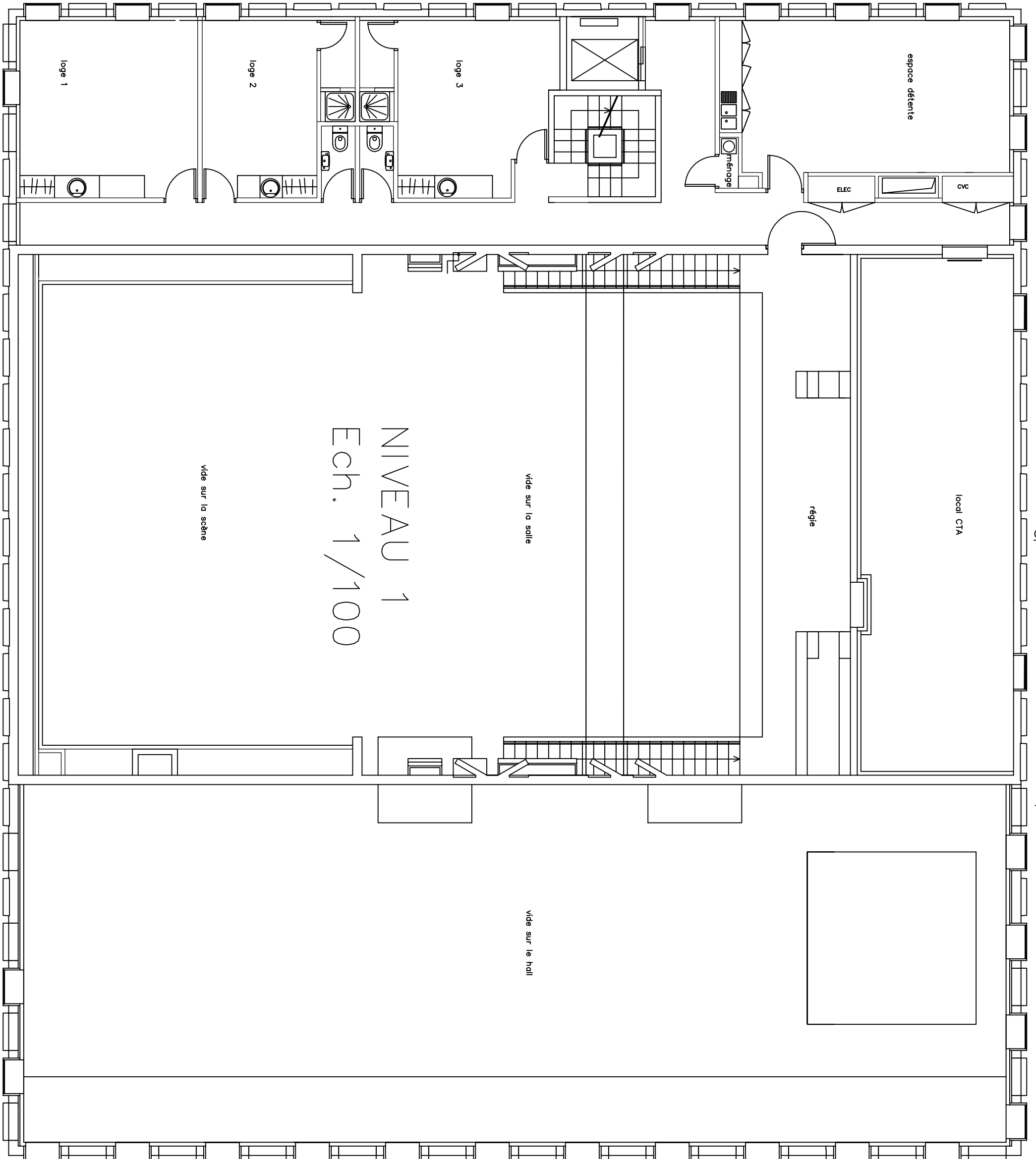
espace scénique

scène

entrée

1A

1B

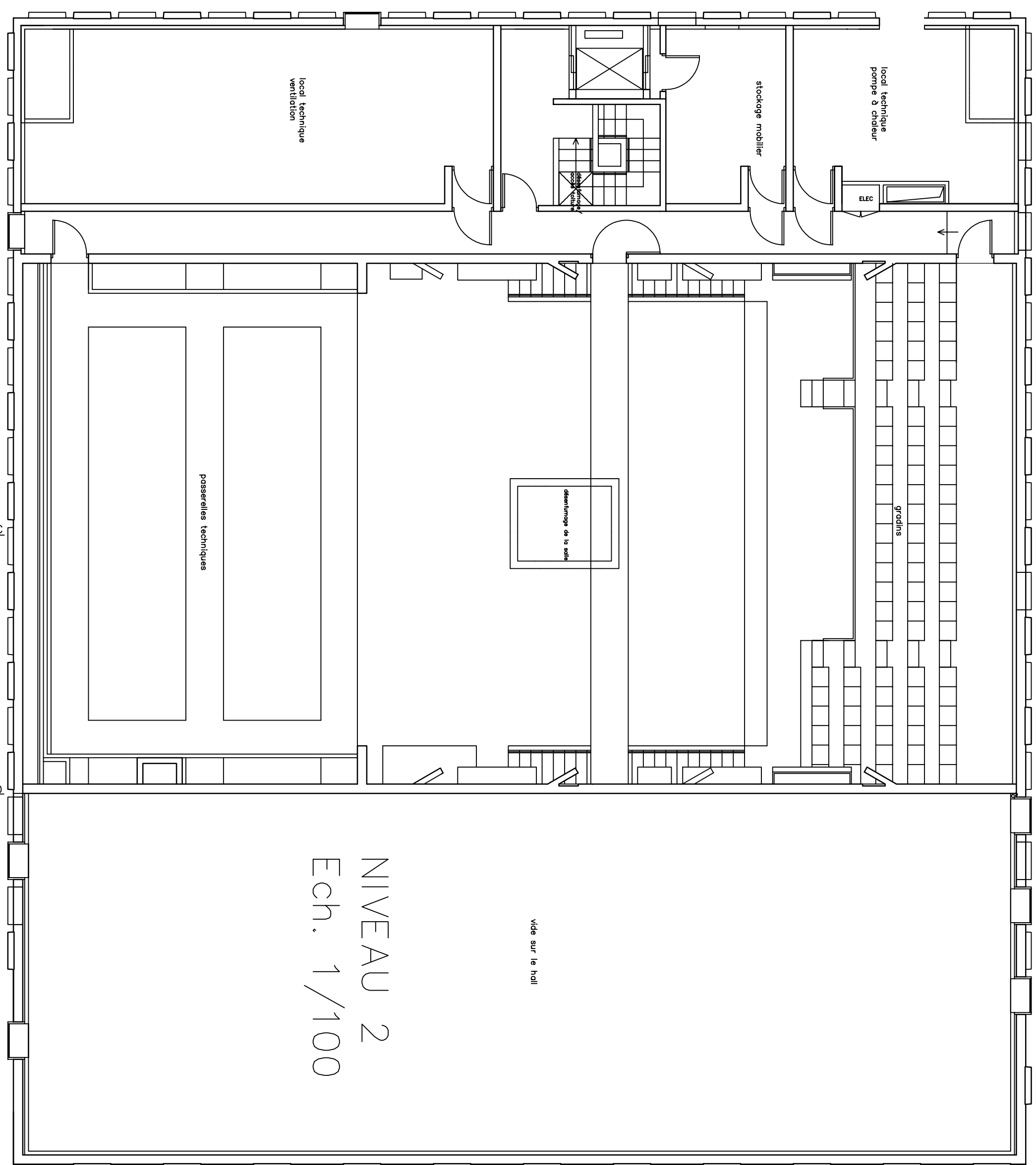


1A

1B

1A

1B



NIVEAU 2
Ech. 1/100

vide sur le hall

passerelles techniques

gradins

désenfumage de la salle

local technique
pompe à chaleur

stockage mobilier

local technique
ventilation

ELEC

escalier

1C

1D

1B

1A

1A

1B

**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

NOTICES DE FONCTIONNEMENT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

SOMMAIRE

- **PASSERELLES DE SCENE ET DE SALLE**
- **RESILLE HALL**
- **LISSE SCENE ET SALLE**
- **ANNEAUX DE SUSPENSION**
- **PODIUM REGIE**
- **RIDEAUX DE SCENE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

SLO

A

M

G

Féchoz

**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

**PASSERELLES DE SCENE ET
DE SALLE**



PASSERELLES DE SCENE ET SALLE

ACCES INTERDIT RESERVE AUX PERSONNELS AUTORISES

• PASSERELLES : SURCHARGE 150 daN/m².

Elles sont situées côté cour, côté jardin, au lointain, en milieu de scène, à la face et en salle.

Niveau + 7.12.

Dimensions :

- Passerelles côté cour et jardin : 0,96 m de large, 5,736 m de long,
- Passerelles au lointain, en milieu de scène et à la face : 0,96 m de large, 0,32 m de long,
- Passerelle de salle : 0,96 m de large, 13,9 m de long.

Elles sont fixées à la dalle béton de toiture par l'intermédiaire de suspentes chevillées et au voile béton de la cage de scène par des consoles.

Description :

Comprenant chacune :

- Des longerons et traverses en tube 60 x 60 x 4 et 40 x 40 x 3 et plat 40 x 5,
- Des plinthes en plat 100 x 5,
- Un ensemble de garde-corps avec lisses en tube Ø 48,3 x 3,2, fixées à 1,10 m, par rapport au caillebotis,
- Un platelage en caillebotis pressé galvanisé maille 40 x 20 plat porteur 40 x 2.

Consignes d'utilisation :

- Afin d'éviter tous risques de chutes lors d'interventions de techniciens depuis des équipements techniques situés en hauteur (passerelles), les techniciens devront impérativement, pendant toute la durée de leurs interventions, être équipés de tous les moyens individuels ou collectifs de protection nécessaires à leur sécurité.
- Que la charge appliquée n'est pas supérieure à la capacité de charge.

Consignes d'entretien :

Reprendre si nécessaire :

- Vérification de la boulonnerie et visserie, etc.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

RESILLE HALL

RESILLE HALL

Charges d'exploitation : 35 daN/ml.

ATTENTION : LES CHARGES INDIQUEES SUR CHAQUE LISSE SONT DES CHARGES D'EXPLOITATION PONCTUELLES SUR LA LISSE.

Description :

La résille comprend :

- 1 structure métallique, constituée de tubes de 48,3 mm de diamètre, reprise par des suspentes chevillées sous dalle supérieure béton.

Consignes d'utilisation :

S'assurer :

- Que le poids des équipements installés sur les lisses est inférieur ou égal à sa capacité de charges.

Consignes d'entretien :

- Vérification des étriers de fixations.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

LISSE SCENE ET SALLE

LISSE SCENE ET SALLE

ATTENTION : LES CHARGES INDIQUEES SUR CHAQUE LISSE SONT DES CHARGES D'EXPLOITATION REPARTIES SUR LA LONGUEUR DE LA LISSE.

- SURCHARGE LISSES : 35 daN/ml.

Peinture : 1 couche antirouille + 1 couche glycéro. Noir mat.

Position et longueur et nombres de lisses :

- 8 lisses sur mur cour et Jardin, longueur 7 m.
- 4 lisses en salle sur mur Cour et Jardin, longueur 1,2 m
- 4 lisses en salle sur mur Cour et Jardin, longueur 2,1 m,
- Lisses sous passerelle lointain, longueur 11,5 m,
- Lisses sous passerelle Cour et Jardin, longueur 7,425 m,
- 4 montants au lointain, longueur 6 m,
- 4 lisses au lointain, longueur 11,5 m,
- Lisse à la face, longueur 12,3 m.

Elles sont fixées par l'intermédiaire de consoles métalliques sur les voiles béton ou directement sous les passerelles.

Description :

Chacune est constituée de tubes horizontaux Ø 48,3 x 3,2.

Consignes d'utilisation :

- Que la charge appliquée n'est pas supérieure à la capacité de charge.

Consignes d'entretien :

Reprendre si nécessaire :

- Vérification de la boulonnerie et visserie, etc.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

ANNEAUX DE SUSPENSION



ANNEAUX DE SUSPENSION

• SURCHARGE : 500 daN/Anneaux

Description :

26 anneaux de suspensions repris par :

- Des suspentes sur la dalle béton supérieure,
- Des tubes 50 x 50 x 2 fixés par des consoles murales.

Localisation :

Voir répartition sur les plans dans le chapitre concerné.

Peinture :

1 couche antirouille + 1 couche de glycéro.

Consignes d'utilisation :

- Que la charge appliquée n'est pas supérieure à la capacité de charge.

Consigne d'entretien :

Reprendre si nécessaire :

- Vérification de la boulonnerie et visserie, etc.

LISSE SCENE ET SALLE :

ATTENTION : LES CHARGES INDIQUEES SUR CHAQUE LISSE SONT DES CHARGES D'EXPLOITATION REPARTIES SUR LA LONGUEUR DE LA LISSE.

- **SURCHARGE LISSES : 35 daN/ml.**

Peinture : 1 couche antirouille + 1 couche glycéro. Noir mat.

Position et longueur et nombres de lisses :

- 8 lisses sur mur cour et Jardin, longueur 7 m.
- 4 lisses en salle sur mur Cour et Jardin, longueur 1,2 m
- 4 lisses en salle sur mur Cour et Jardin, longueur 2,1 m,
- Lisses sous passerelle lointain, longueur 11,5 m,
- Lisses sous passerelle Cour et Jardin, longueur 7,425 m,
- 4 montants au lointain, longueur 6 m,
- 4 lisses au lointain, longueur 11,5 m,
- Lisse à la face, longueur 12,3 m.

Elles sont fixées par l'intermédiaire de consoles métalliques sur les voiles béton ou directement sous les passerelles.

Description :

Chacune est constituée de tubes horizontaux Ø 48,3 x 3,2.

Consignes d'utilisation :

- **Que la charge appliquée n'est pas supérieure à la capacité de charge.**

Consignes d'entretien :

Reprendre si nécessaire :

- Vérification de la boulonnerie et visserie, etc.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

PODIUM EN REGIE



PODIUM EN REGIE

Description :

- D'un plancher en panneau de contreplaqué, ép. 22 mm,
- Garde-corps de 1.10 m x 13.84 m.

Consignes d'utilisation :

- Ne pas surcharger excessivement

Consignes d'entretien :

- Vérification de la boulonnerie et de la visserie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



**SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES
AUXERRE**

**DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)
DOSSIER TECHNIQUE**

AMG-FÉCHOZ

LOT N° 10.1 : AMENAGEMENTS SCENIQUES

**NOTICES DE FONCTIONNEMENT
D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

RIDEAUX DE SCENE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



RIDEAUX DE SCENE

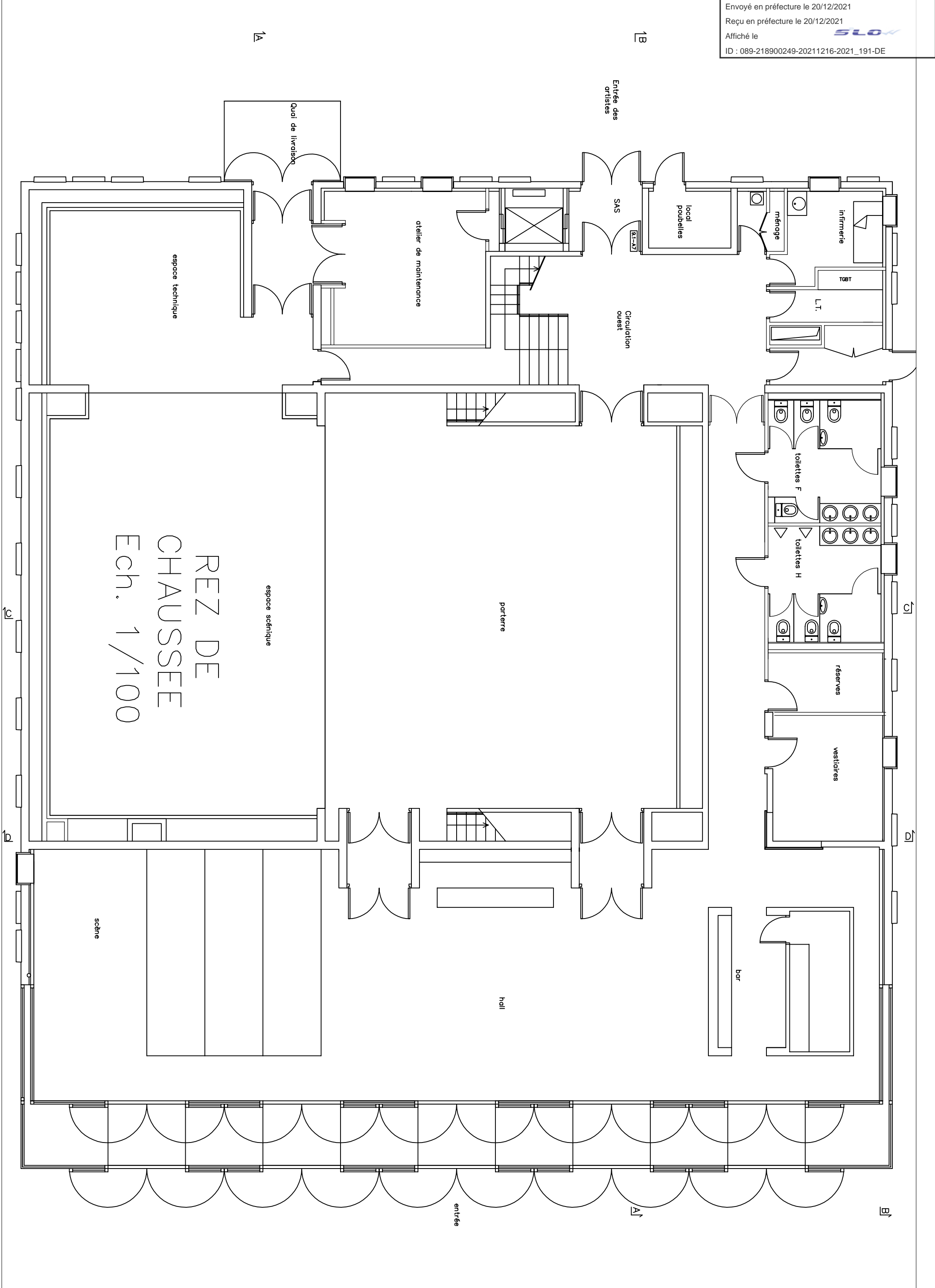
Entretien :

- A l'aide d'une brosse dans le sens du poil,
- A l'aide d'un aspirateur dans le sens du poil.

Contre-indications :

- Pas de nettoyage à l'eau,
- Pas de nettoyage à sec.





REZ DE
CHAUSSEE
Ech. 1/100

scène

hall

porterre

espace scénique

espace technique

atelier de maintenance

local poubelles

ménage

infirmière

L.T.

TGBT

Circulation
ouest

SAS

Entrée des
artistes

Quai de livraison

réserves

vestiaires

toilettes F

toilettes H

bar

entrée

1A

1B

B1

A1

C1

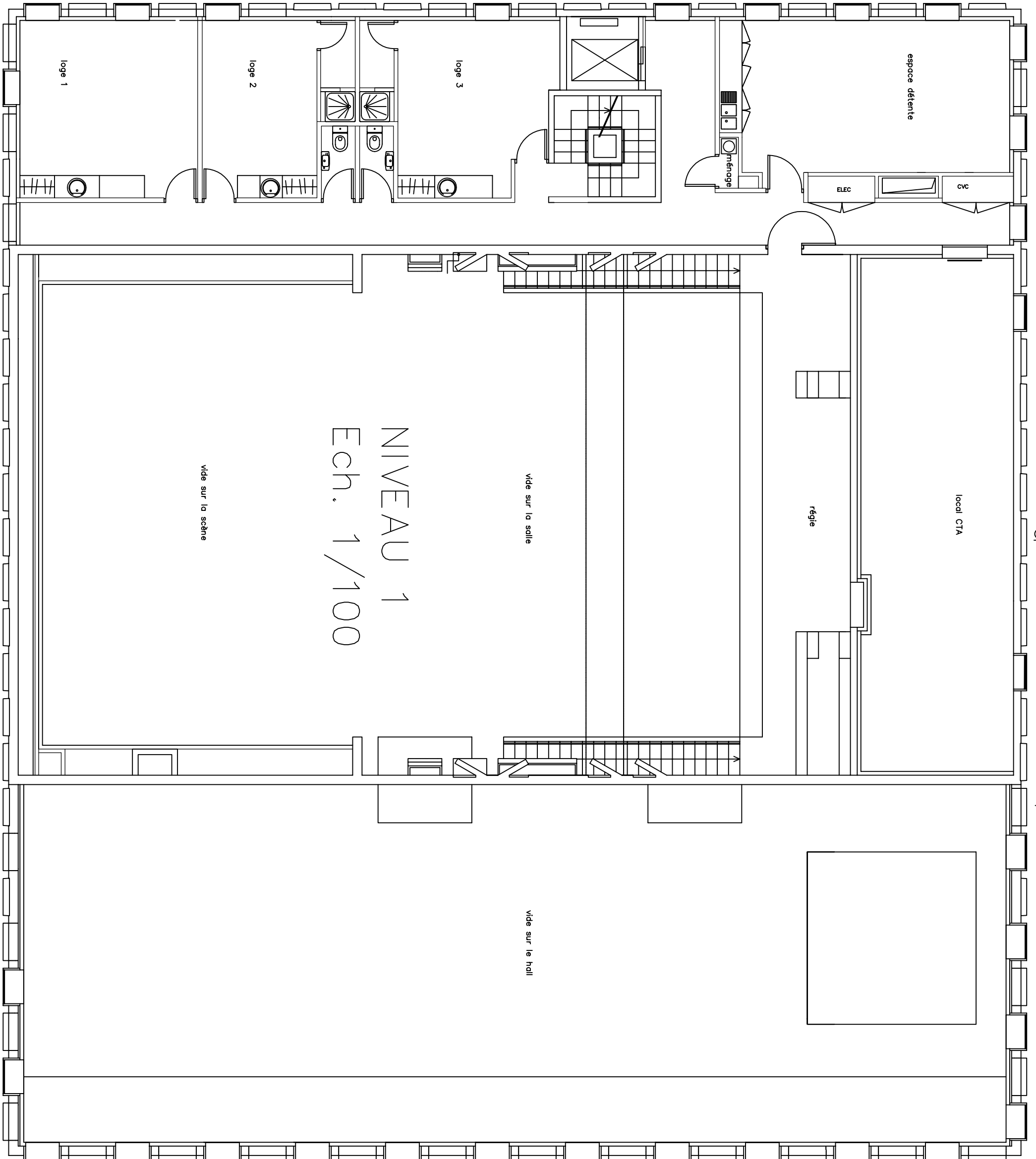
D1

2A

2B

1A

1B

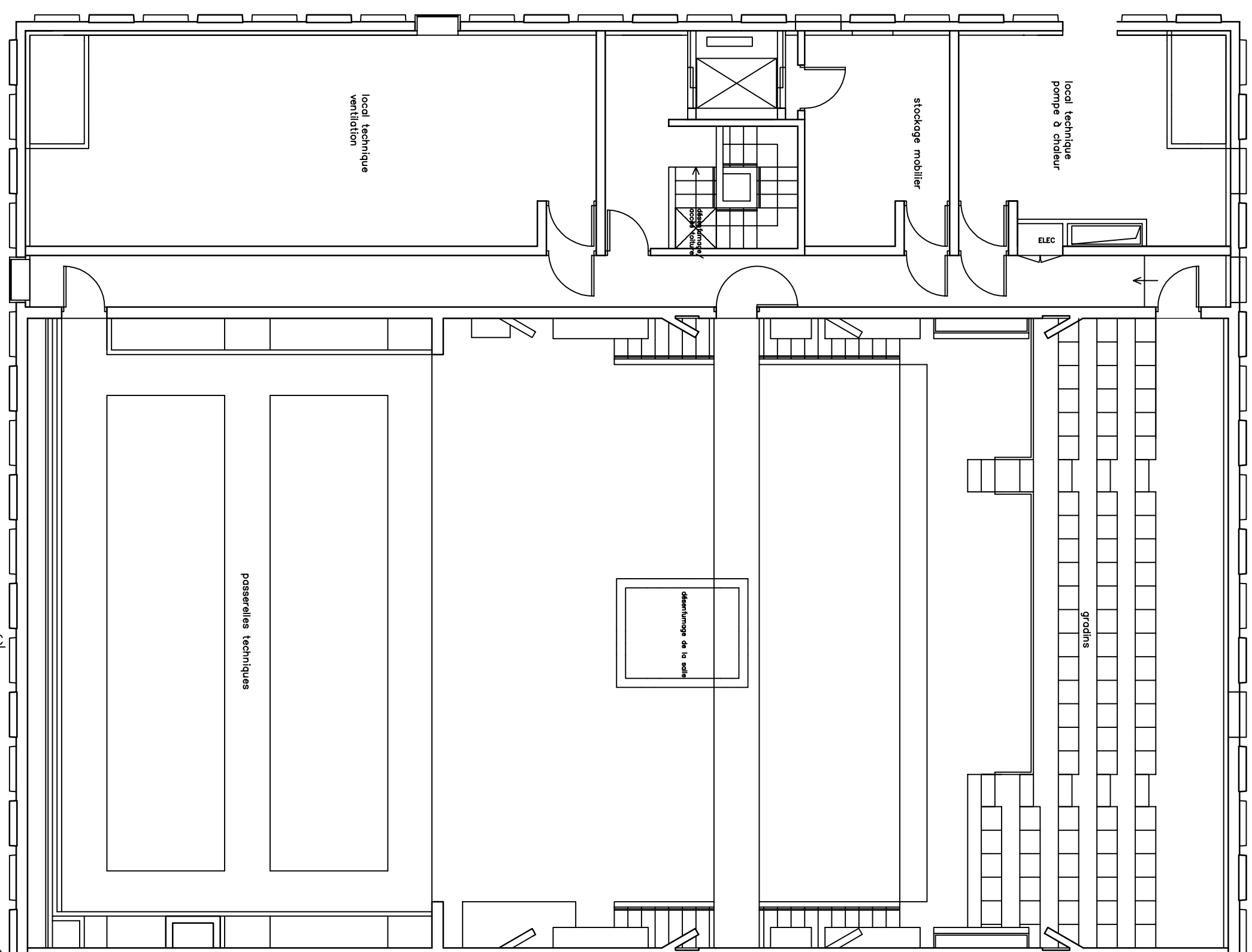


1A

1B

1A

1B



1C

1D

2A

2B

NIVEAU 2
Ech. 1/100

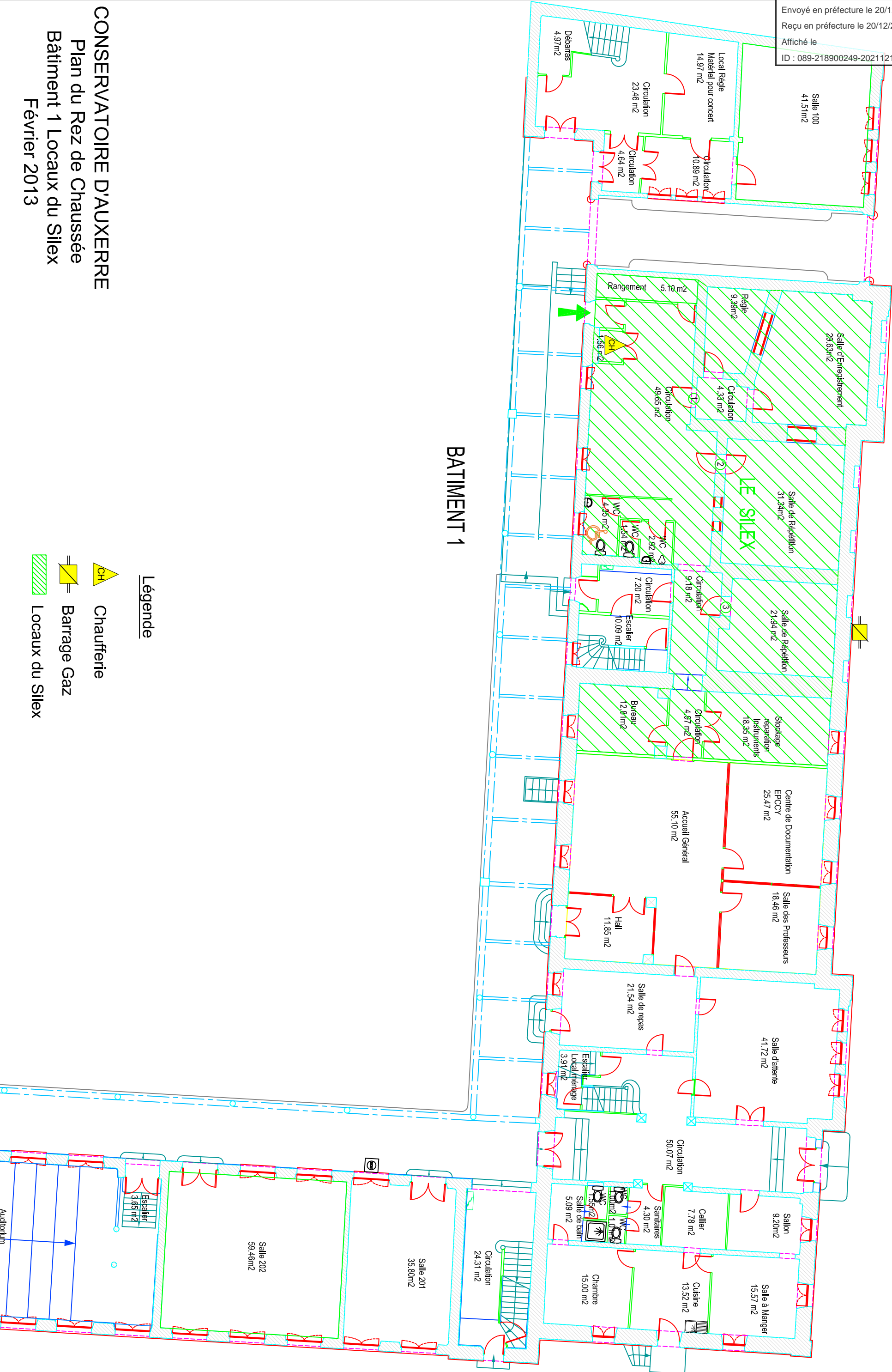
vide sur le hall

1A

1B



BATIMENT 1



Légende



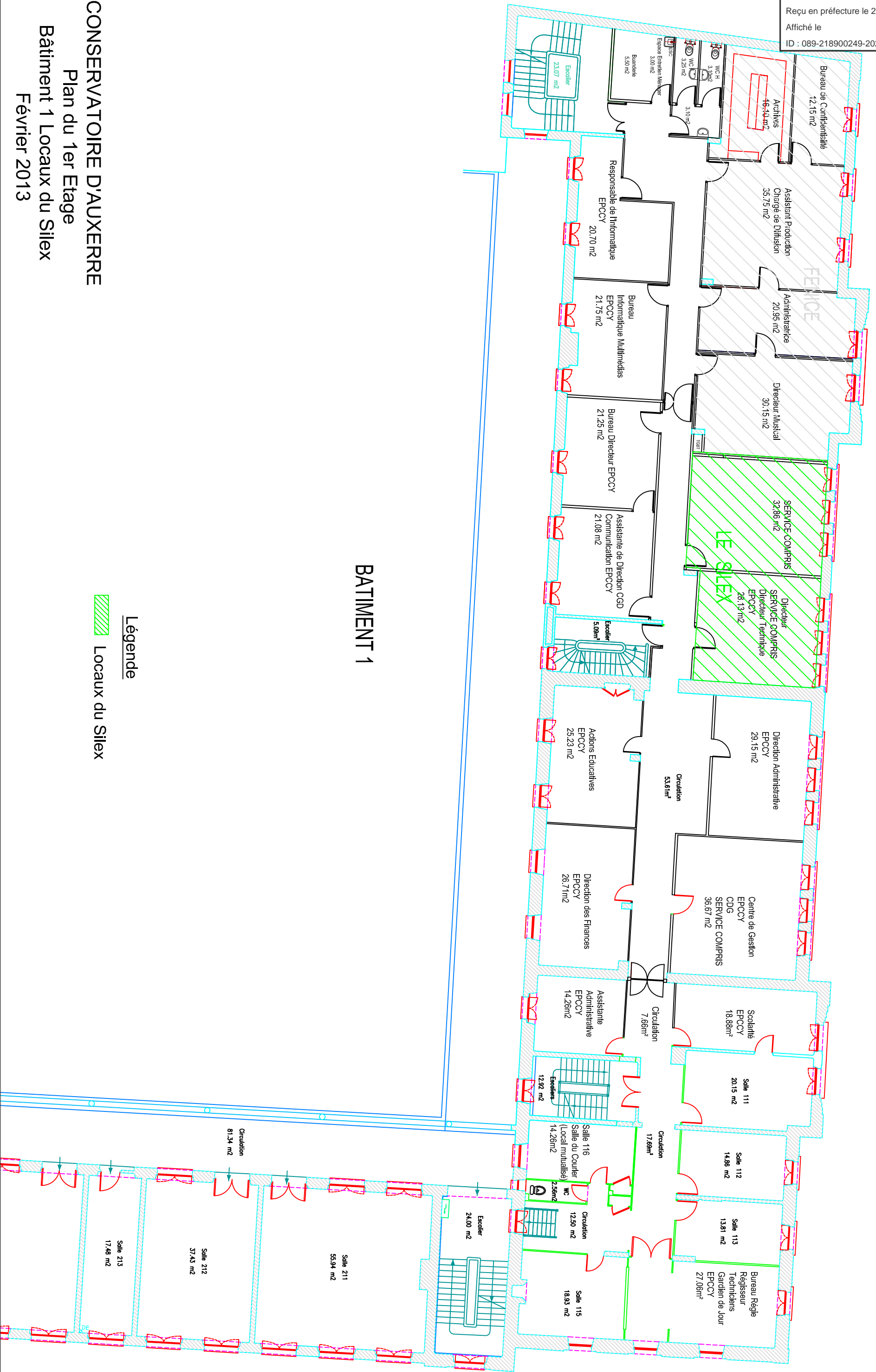
Chaufferie



Barrage Gaz

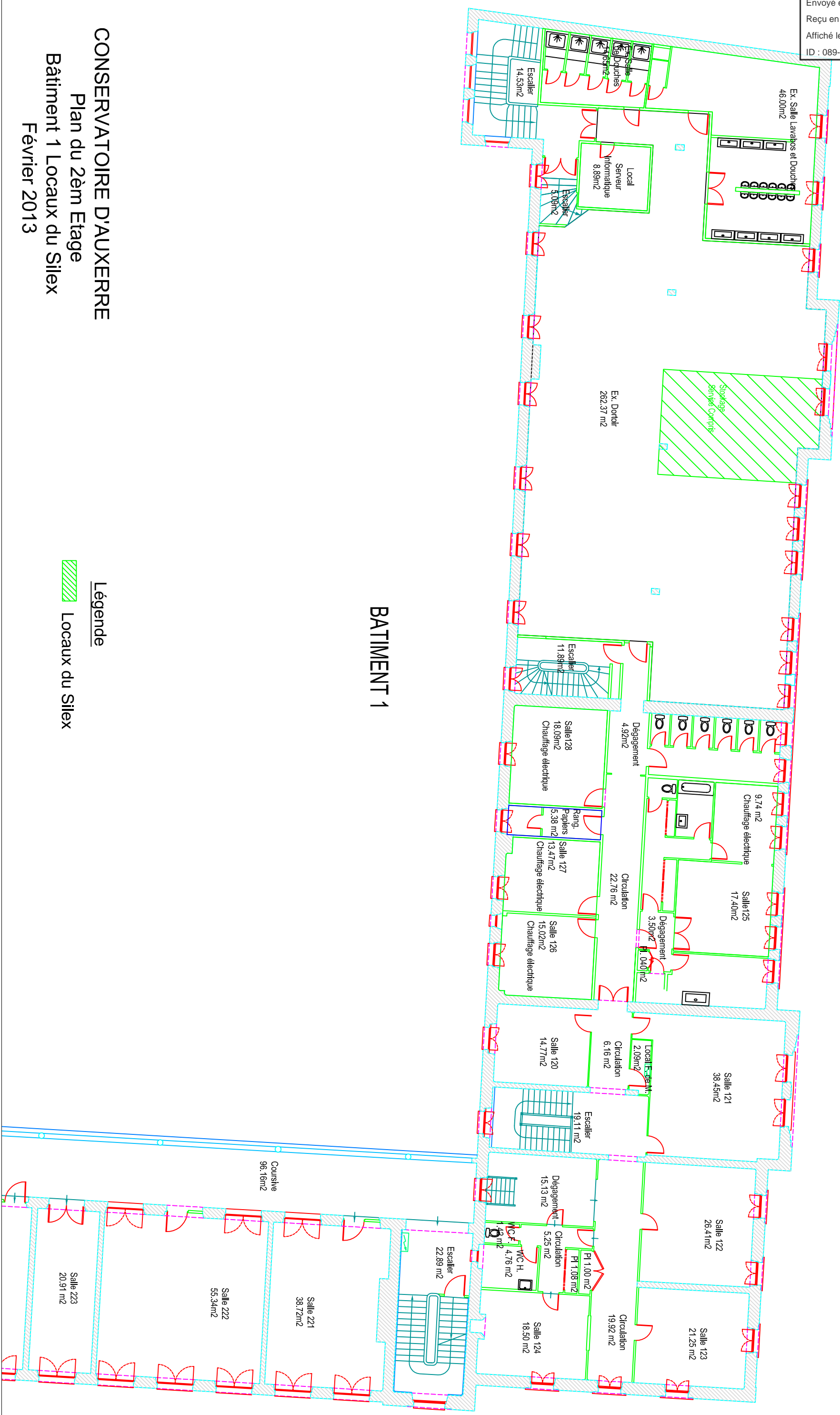


Locaux du Silex




BATIMENT 1

Légende
 Locaux du Silex

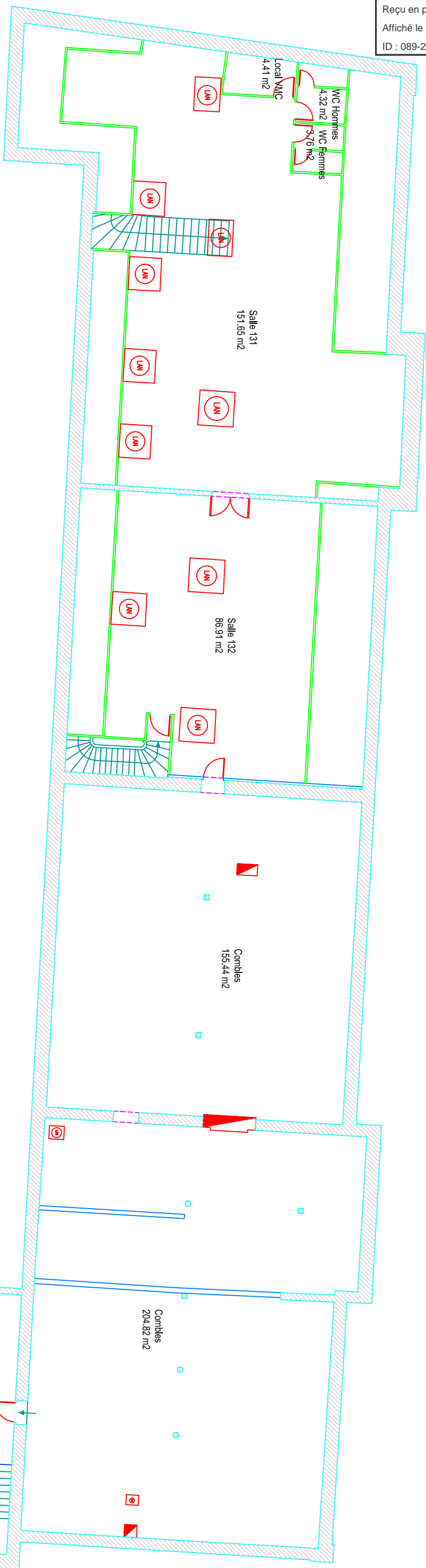


BATIMENT 1

Légende

 Locaux du Silex

CONSERVATOIRE D'AUVERGNE
Plan du 2^{ème} Etage
Bâtiment 1 Locaux du Silex
Février 2013



BATIMENT 1

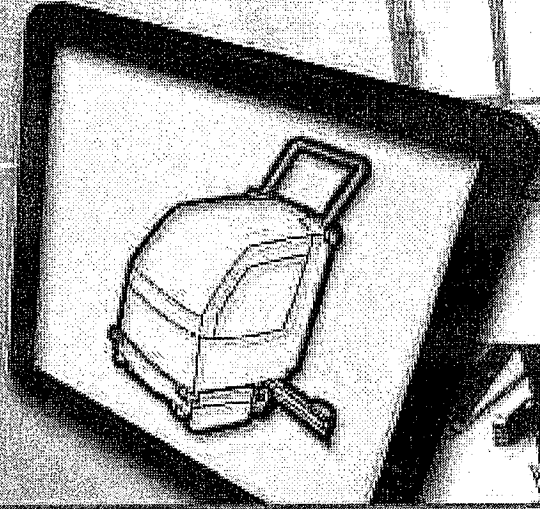
Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Sols Homogènes traités Protecso[®] et PU

**NOTICE D'ENTRETIEN
POUR LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT
ET ADMINISTRATION**

Matériel

Méthodologie

Produits

Gerflor

Sols Bâtiment

Entretien des sols Homogènes traités Protecso[®] et PU

> Les produits

		SOCIETES	W & M FRANCE PROFESSIONAL SAS	ECOLAB	JOHNSON DIVERSEY	KIEHL FRANCE	Laboratoire ROCHEX		
	TYPE D'OPERATION	COORDONNEES	Parc des Barbannières F- 92230 -GENNEVILLIERS T : +33 01 41 47 35 71 F : +33 01 41 47 35 95 www.wmprof.com	8, rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX T: 01 40 93 93 86 F: 01 40 93 93 97 www.henkel-ecolab.com	9,11 av du Val de Fontenay 94133-FONTENAY S/BOIS T: 01 45 14 76 76 F: 01 45 14 76 11 www.johnsondiversey.com	1, rue de l'industrie BP 54 F-67172 BRUMATH CEDEX T : 03 88 59 52 25 F : 03 88 59 52 20 info@kiehl.fr	3, av.des Buchillons BP54 F-67172 BRUMATH Cedex T : 04 50 37 49 54 F : 04 50 87 21 10 www.laboratoires-rochex.com		
		TYPES DE PRODUIT							
			Gamme Colgate Palmolive	Gamme Werner & Mertz		Gamme Jontec	Gamme Taski		
ENTRETIEN COURANT Sols Homogènes traités Protecso [®] et PU	LAVAGE DETERGENT ENTRETIEN	DETERGENT NEUTRE	DYNATECH CLEAN FORCE DYNATECH CLEAN FRESH	BLINK ECOLINE N°7	GLOSS EXPRESS BRIAL CALYPSO	JONTEC ASSET JONTEC 300	TASKI R50 VERIPROP	LUMISOL	
		DETERGENT ALCALIN	DYNATECH ALKA	AZ 70 SUPER CLEANER	NEOMAT A	JONTEC COMBINET JONTEC STRIDE JONTEC DEGRAISSANT	TASKI FORCE DOPOMAT INTENSO	ROCTONIC	
		DETERGENT TRACES CAOUTCHOUC	DYNATECH STRIPP	QUICK STRIPPER FLA 710 S LINAX PLUS	BENDUROL FAST NEOMAT RENOVANT	JD ATTACK PLUS	TASKI COMBIBEST JD ATTACK PLUS	RAPID LI-EX COPEX	ROCTONIC
		DETERGENT REDISPERSIBLE FORT TRAFIC	DYNATECH PHENIX	TAWIP C		JONTEC TENSOL	TASKI TENSIO	PROCUR dilué	
		SPRAY DETERGENT	DYNATECH BACTISPRAY	TAWIP	INDUR TOP HELOTILSTAR	JONTEC ASSET			LUMISOL
		LAVANT CIRANT	DYNATECH DUO	AR 80 B 250	INDUR BRILLANT PLUS	JONTEC EXTRA JONTEC COMBINET	TASKI TOP SHINE TASKI COMBIPLUS	ARISTON	DUOSOL
REMISE EN ETAT - METALLISATION Sols Homogènes traités PU	DECAPAGE METALLISATION	DECAPANT	DYNAMO SUPER STRIPP DYNAMO STRIPP	QUICK STRIPPER	BENDUROL FAST BENDUROL FORTE	JONTEC N°1F JONTEC FUTUR	TASKI RADICAL COPEX POLI-EX LY-EX	DEPROTEX	
		DECAPANT A SEC	DYNATECH SECCO	CLEANER R	NOVASEC	JONTEC STRIPO	TASKI OMNISTRIP COPEX POLI-EX LY-EX	MINIDEX	
	ACCROCHAGE METALLISATION	PRIMAIRE	DYNATECH PREBASE		PRESEAL XL SPIRIT SEALER	JONTEC TECHNIQUE		SURFACIL	
	METALLISATION	METALLISATION = EMULSION = PROTECTION	DYNATECH PROTECTION DYNATECH FORCE OPTIMA DYNATECH TRIO	LONGLIFE	ISI STAR TUKLAR SUPER METALLIC	JONTEC ETERNUM JONTEC LUNA	TASKI VISION MATT TASKI VISION SILK TASKI VISION STAR	THERMODUR POLYVAL	
	NETTOYAGE DE METALLISATION	SPRAY NETTOYANT POUR REVETEMENT PROTEGE IN SITU	DYNATECH CLEAN FORCE	SUPER CLEAN	INDUR F	JONTEC ASSET		PROCUR dilué POLYSTAR	
	RENOVATION METALLISATION	SPRAY RENOVANT	DYNATECH MULTISPRAY		TOP SPRAY	JONTEC RESTORE	TASKI P44 (<300V/mm) TASKI OMNISTRIP	SOLYSPRAY	

Service Express :
Conseils techniques et échantillons

0 810 569 569

PREX D'APPEL LEGAL

0 810 569 570

PREX D'APPEL LEGAL

e-mail : contactfrance@gerflor.com

Gerflor
43, Boulevard Garibaldi - 69170 TARARE



www.gerflor.fr

Gerflor
Sols Bâtiment

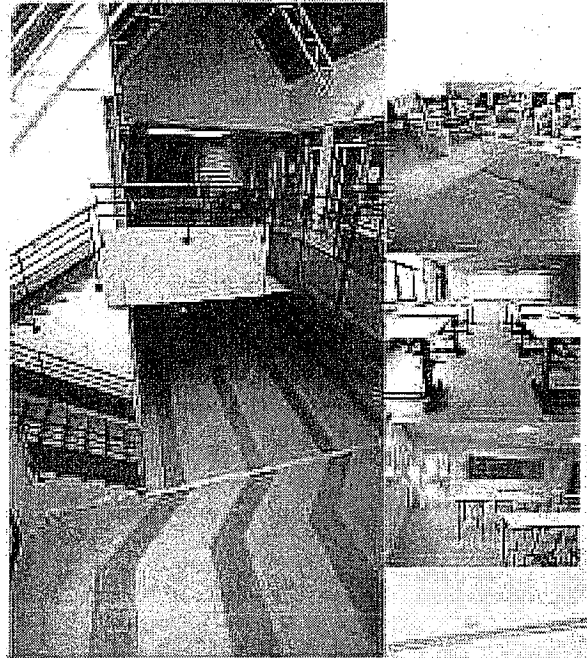
Gerflor, expert du sol

dans les milieux de l'enseignement et des administrations, vous accompagne...

Vos objectifs:

- > Assurer un entretien de **qualité** tout en minimisant les **coûts**.
- > **Adopter** des méthodes qui simplifient le travail et procurent un **excellent résultat esthétique** grâce à des traitements de surface intégrés dans le process de fabrication.
- > Obtenir une **satisfaction** optimale grâce à des **produits durables** **offrant** une excellente résistance aux chocs, au poinçonnement et aux traces de chaussures dans des zones fortement sollicitées.

Quelles que soient vos contraintes, les gammes de revêtements de sols Gerflor s'inscrivent dans cette démarche globale.



Le traitement des taches sur les revêtements Homogènes traités Protecso[®] et PU

> NOTE IMPORTANTE :



Ne jamais utiliser d'embouts (de chaise ou de mobilier) en caoutchouc, mais des embouts en PVC ou en Polyéthylène.

Pour les matériaux traités usine, ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs (vert, marron ou noir) ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (abrasifs, solvants...).

QUELQUES CONSEILS DE DETACHAGE

> Encre :

Appliquer sur la tache un mélange d'eau et de détergent. Frotter à l'aide d'un chiffon propre. En cas de résistance, utiliser de l'alcool éthylique non coloré (70°)

> Stylo à bille - stylo feutre :

Appliquer sur la tache de l'alcool éthylique non coloré (70°) le plus rapidement possible. Frotter à l'aide d'un chiffon propre.



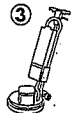





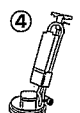



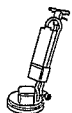

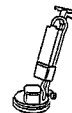

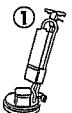



> Chewing-gum :

Pulvériser à l'aide d'une bombe à froid à usage sportif puis décoller le chewing-gum sans gratter.

> Traces de caoutchouc - traces de chaussures :

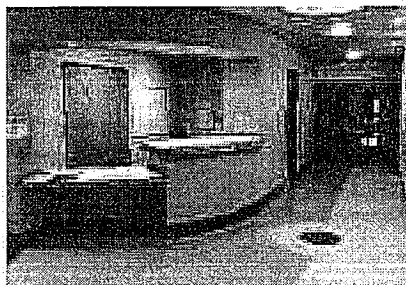
Utiliser un détergent traces de chaussures. Appliquer le détergent. Laisser agir 5 minutes. Frotter.

> Halls et zones à fort trafic

	Fréquence	Matériel utilisé	Accessoires	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Mise en service		  	 Brosse pour rotocleaner ①  Disque rouge ② & ③	Détergent ou détergent alcalin si sale	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage mécanique par rotocleaner ① autolaveuse ② ou monobrosse ③ - avec récupération d'eau si monobrosse
Entretien hebdomadaire	2 fois par semaine	   	 Brosse pour rotocleaner ②  Disque rouge ou Top Line Vert Amande ③ & ④  puis Disque beige pour lustrage	Détergent redispersible ou lavant cirant	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide avec lingette ① puis Nettoyage mécanique par rotocleaner ② autolaveuse ③ ou monobrosse ④ - avec récupération d'eau si monobrosse
Nettoyage traces de chaussure	Minimum 1 fois par mois		 Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent traces de chaussure	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Nettoyage approfondi produits traités PROTECSOL® et PU	4 fois par an		 Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent alcalin pH < 9	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Remise en état produits traités PU	1 fois par an	  	 Disque marron	Décapant, protection ou dispersion	<ul style="list-style-type: none"> Décapage mono < 200 tr/mn + disque marron ① Aspiration des résidus ② Rinçage Passage 3 couches mini croisées de protection ou de dispersion ③

Si l'aspect ne donne plus satisfaction (esthétique ou hygiène), procéder à une protection de surface :

Une fois le sol protégé, suivre la même méthode d'entretien, mais ne plus réaliser de nettoyage approfondi qui est remplacé par la remise en état.



Entretien des sols Homogènes traités

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

> Circulations

	Fréquence	Matériel utilisé	Accessoires	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Mise en service			Brosse pour rotocleaner ① Disque rouge ② & ③	Détergent ou détergent alcalin si sale	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage mécanique par rotocleaner ① autolaveuse ② ou monobrosse ③ - avec récupération d'eau si monobrosse
Entretien hebdomadaire	Scolaire & Bureaux : 1 fois par semaine Crèches et Maternelles : 2 fois par semaine		Brosse pour rotocleaner ② Disque rouge ou Top Line Vert Amande ③ & ④ puis Disque beige pour lustrage	Lavant cirant ou détergent redispersible	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide avec lingette ① puis Nettoyage mécanique par rotocleaner ② autolaveuse ③ ou monobrosse ④ puis Lustrage
Nettoyage traces de chaussure	Scolaire : à chaque vacances scolaires Bureaux : tous les 2 mois		Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent traces de chaussure	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Nettoyage approfondi produits traités PROTECSOL® et PU	2 fois par an		Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent alcalin pH <9	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Remise en état produits traités PU	1 fois par an		Disque marron	Décapant, protection ou dispersion	<ul style="list-style-type: none"> Décapage mono < 200 tr/mn + disque marron ① Aspiration des résidus ② Rinçage Passage 3 couches mini croisées de protection ou de dispersion ③

Une fois le sol protégé, suivre la même méthode d'entretien, mais ne plus réaliser de nettoyage approfondi qui est remplacé par la remise en état.



> Salles de classe et bureaux

	Fréquence	Matériel utilisé	Accessoires	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Mise en service			 Brosse pour rotocleaner ① Disque rouge ou Top Line Vert Amande ② & ③	Détergent ou détergent alcalin si sale	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage mécanique par rotocleaner ① autolaveuse ② ou monobrosse ③ - avec récupération d'eau si monobrosse
Entretien hebdomadaire	Minimum 2 fois par semaine			Détergent redispersible ou lavant cirant	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide avec lingette ① et lavage manuel avec Faubert ou balai plat ②
Entretien périodique	A chaque vacances en scolaire 1 fois tous les 2 mois dans les bureaux		 Brosse pour rotocleaner ② Disque rouge ou Top Line Vert Amande ③ & ④	Détergent ou détergent alcalin si sale (pH<9) ou détergent redispersible	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide avec lingette ① puis Nettoyage mécanique par rotocleaner ② autolaveuse ③ ou monobrosse ④
Nettoyage traces de chaussure	Minimum 2 fois par an		 Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent traces de chaussure	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Nettoyage approfondi produits traités PROTECSOL® et PU	1 fois par an		 Disque rouge ou Top Line Vert Amande	Détergent alcalin pH < 9	<ul style="list-style-type: none"> Balayage humide + Nettoyage mécanique
Remise en état produits traités PU	1 fois par an		 Disque marron	Décapant, protection ou dispersion	<ul style="list-style-type: none"> Décapage mono < 200 tr/mn + disque marron ① Aspiration des résidus ② Rinçage Passage 3 couches mini croisées de protection ou de dispersion ③

Si l'aspect ne donne plus satisfaction (esthétique ou hygiène), procéder à une protection de surface :

Une fois le sol protégé, suivre la même méthode d'entretien, mais ne plus réaliser de nettoyage approfondi qui est remplacé par la remise en état.



mobilier

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoire sécurité	atelier	Armoire de sécurité produits inflammables	HALECO		1	10/11/2009	Neuf	429,00 €	429,00 €		
Chevalet	bar	chevalet de trottoir noir cadre bois 60x90	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	73,50 €	73,50 €		
desserte de bureau	billetterie	Desserte mobile 71x43x72 cm	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	403,64 €	403,64 €		
établi	atelier	Etabli roulant 1500x700 250kg	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	292,81 €	292,81 €	10 ans	
établi	atelier	Etabli 300kg	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	174,67 €	174,67 €	10 ans	
établi accessoire	atelier	10 crochets simple panneau perforé L.25	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	12,18 €	12,18 €	10 ans	
établi accessoire	atelier	10 crochets simple panneau perforé L.50	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	12,00 €	12,00 €	10 ans	
établi accessoire bouchons de montant	atelier	Lot 20 embouts plast. propace	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	10,08 €	10,08 €		
établi réhausse fond	atelier	Montant perforé H.734 + Vis	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	23,31 €	23,31 €		
établi réhausse montant	atelier	Panneau perforé L.650x H.355	PROVOST		2	10/11/2009	Neuf	32,49 €	64,98 €		
établi réhausse plateau	atelier	Etagère L.660 + Plateau Agglo.	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	22,60 €	22,60 €	10 ans	
établi réhausse traverse	atelier	Al.1x100/ 1x200 +vis +sup	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	209,11 €	209,11 €		
étagère de rangement montant	atelier	Mont PCE + 2000 Type AR5019	PROVOST		6	10/11/2009	Neuf	6,33 €	37,98 €		
étagère de rangement plateaux	atelier	PLA. MDF 959x471	PROVOST		10	10/11/2009	Neuf	2,22 €	22,20 €		
étagère de rangement traverses	atelier	TAB-TUB GALVA 970x500 175kg	PROVOST		10	10/11/2009	Neuf	8,59 €	85,90 €		
meuble d'atelier	atelier	Servante a outils eurostyle 4 tiroirs + porte coulissante ref : 940E1	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	310,00 €	310,00 €	10 ans	
moblier de bureau	bureaux au conservatoire	Armoire H.102x120 + 2 tablettes avec presta.(corps+ poignées+	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	229,56 €	688,68 €		
mobilier	espace catering	Table pliante modulaire aulne stratifié 120x80	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	137,12 €	548,48 €		
mobilier	espace catering	1 lot de 6 chaises pliantes grises	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	319,73 €	1 918,38 €		
mobilier	espace catering	1 lot de 6 chaises pliantes noires	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	319,73 €	1 918,38 €		
mobilier	loge bleue	Chaise chrome Mat Hola Bleu ciel	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	loge bleue	Fauteuil bleu ciel pied chrome	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	144,98 €	289,96 €		
mobilier	loge orange	Fauteuil chrome Mat Hola orange	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	289,96 €	579,92 €		
mobilier	loge orange	Chaise chrome Mat Hola orange	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	loge rouge	Fauteuil chrome Mat Hola rouge	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	289,96 €	579,92 €		
mobilier	loge rouge	Chaise chrome Mat Hola rouge	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	117,89 €	117,89 €		
mobilier	Loges	Canape 2 places cuir noir gamme ona lounge	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	1 256,98 €	3 770,94 €		
mobilier	Loges	Fauteuil en cuir noir gamme ona lounge	UGAP		6	03/11/2009	Neuf	808,40 €	4 850,40 €		

mobilier

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



mobilier	loges	cintres plastiques	UGAP		15	03/11/2009	Neuf	24,33 €	364,95 €		
mobilier	Régies	Chaise de travail bella std	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	85,45 €	341,80 €		
mobilier	hall	meuble caisse sur mesure	H PIZETTE		2	03/05/2011	Neuf	854,00 €	1 708,00 €		
mobilier	Loges	Porte-manteau métallique Orion gris alu partere en bois	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	51,09 €	153,27 €		
mobilier de bar	hall	Tabourets pieds métal chromé assise tissu H.45cm	Angun		5	14/10/2009	Neuf	399,71 €	1 998,53 €	4 ans	
mobilier de bar	hall	Chaises empilables, aluminium, stressage nylon Rouge/orange/vert	Gipsy		30	14/10/2009	Neuf	135,00 €	4 050,00 €	4 ans	
mobilier de bar	hall	Banquettes pied métal chromé assise tissu H.48cm-L.188cm	Madras		3	14/10/2009	Neuf	745,20 €	2 235,60 €	4 ans	
mobilier de bureau	billetterie	Chaise de travail textile noir anthracite et roulettes	UGAP		2	03/11/2009	Neuf	85,45 €	170,90 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	Chaise de travail tissu jump	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	128,47 €	513,88 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	bureau compact 90 hauteur de bureau	UGAP		4	03/11/2009	Neuf	553,01 €	2 212,04 €	7 ans	
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	Armoire haute 198x120+ 5 tablettes	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	338,38 €	1 015,14 €		
mobilier de bureau	bureaux au conservatoire	coiffe. stratifiée pr armoire L.120 ac presta. erable clair	UGAP		3	03/11/2009	Neuf	41,72 €	125,16 €		
mobilier de bureau	hall	Chaise de travail textile noir anthracite et roulettes	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	85,45 €	85,45 €	4 ans	
présentoir	hall	Carrousel noir 40 cases	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	383,28 €	383,28 €		Prêté au CRD /accuel
présentoir	hall	Présentoir fixe multiformat au sol noir	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	129,10 €	129,10 €		
présentoir	hall	pair de présentoir droit A5	MANUTAN		10	26/04/2011	Neuf	10,71 €	107,10 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural 1/3 A4 6 compartiments	MANUTAN		7	26/04/2011	Neuf	43,50 €	304,50 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural A5 9 compartiments	MANUTAN		2	26/04/2011	Neuf	43,50 €	87,00 €		
présentoir mural	hall	présentoir mural sur rail 15 compartiments couleurs argent	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	65,50 €	65,50 €		
pupitre conférence	hall	Pupitre mobile	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	572,37 €	572,37 €		
siège haut	atelier	Assis debout appui lombaire	PROVOST		2	10/11/2009	Neuf	90,04 €	180,08 €	5 ans	
table de bar	hall	Pieds aluminium 3 branches Plateaux stratifiés moulés	Alu /SM Solo		10	14/10/2009	Neuf	95,30 €	953,00 €		
tableau	bureaux (3 au CRD / 2 vestiaire)	tableau blanc laqué 60x90	MANUTAN		5	26/04/2011	Neuf	31,95 €	159,75 €		
tableau	bar	tableau noir à craies 30x40	MANUTAN		2	26/04/2011	Neuf	13,73 €	27,46 €		
tableau mobile	Vestiaire (bureau de prod)	tableau mobile double face (laqué blanc/ liège)	MANUTAN		1	26/04/2011	Neuf	289,00 €	289,00 €		
									35 915,55 €		

téléphonie

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	DETAILS
baie téléphone	atelier	Carte interface 16 num + installation pour autocom			1	03/11/2009	Neuf	862,00 €	862,00 €		
baie téléphone	atelier	Carte analogique autocom + installation			1	03/11/2009	Neuf	203,00 €	203,00 €		
baie téléphone	atelier/conservatoire	Cablage entre conservatoire et silex et programmation			1	03/11/2009	Neuf	2 354,00 €	2 354,00 €		
central téléphone	borne HF	Bornes DECT + cablage pour couverture sans fil			3	03/11/2009	Neuf	306,00 €	918,00 €		
intercom	atelier	Talkie Walkie XTNI + Batterie + Chargeur + Clip	MOTOROLA		2	09/11/2009	Neuf	159,96 €	319,92 €	10 ans	
téléphone	hall	Poste fixe numerique 4029	ALCATEL		1	03/11/2009	Neuf	149,00 €	149,00 €	7 ans	
téléphone	régie et bureaux	poste sans fil DECT 400+alim+chargeur	ALCATEL		3	03/11/2009	Neuf	203,00 €	609,00 €	5 ans	
téléphone	régie et bureaux	poste sans fil DECT 300+alim+chargeur	ALCATEL		3	03/11/2009	Neuf	142,00 €	426,00 €	5 ans	
téléphone	hall/régies/atelier/loges/bar	Poste fixe analogique Temporis 350	ALCATEL		9	03/11/2009	Neuf	23,00 €	207,00 €	5 ans	
téléphone		Licence pour mobile dect (10 utilisateurs)			1	03/11/2009	Neuf	235,00 €	235,00 €		
									5 420,92 €		

informatique

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
baie informatique	armoire informatique conservatoire	baie conservatoire+ fibre optique entre CRD et Silex			1	03/11/2009	Neuf	2 500,00 €	2 500,00 €		
clavier	régies / bureaux	Clavier Azerty USB			6	03/11/2009	Neuf	20,00 €	120,00 €	4 ans	
clavier	bar	clavier sans fil	APPLE		1	20/06/2011	Neuf	71,65 €	71,65 €	4 ans	pour ordinateur vidéo du bar
disque dur	régies	disque dur externe 500 go	SAMSUNG		1	03/11/2009	Neuf	90,00 €	90,00 €	3 ans	
écran	bureau infographie	Ecran plat LCD 22 p. rotatif	DELL		1	03/11/2009	Neuf	160,00 €	160,00 €	3 ans	
imprimantes	Atelier	imprimante laser reseau et usb noir et blanc	BROTHER		1	03/11/2009	Neuf	200,00 €	200,00 €	4 ans	
logiciel	régie lumière	logiciel lumière light regie version mac	light régie		1	03/11/2009	Neuf	550,00 €	550,00 €		
ordinateur	2 en régie (lumière /& son) / 1 bureau CRD (stagiaire)	ordinateur portable mac book pro 13 pouces	APPLE		3	03/11/2009	Neuf	1 700,00 €	5 100,00 €	4 ans	
ordinateur	bureaux	Portable. PC 17 p.	DELL		4	03/11/2009	Neuf	720,00 €	2 880,00 €	3 ans	
ordinateur	bureaux	Portable. PC 13 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	720,00 €	720,00 €	3 ans	
ordinateur	régie générale	Portable. PC 17 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	720,00 €	720,00 €	3 ans	
ordinateur	bureau infographie	Portable. PC 17 p.	DELL		1	03/11/2009	Neuf	1 050,00 €	1 050,00 €	3 ans	
ordinateur	bar	Média serveur Mac mini / mini display VGA / minidisplay DVI	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	661,00 €	661,00 €	4 ans	ordinateur vidéo du bar
ordinateur	régies	Mac Mini 2.4/2x1/320/SD/AP/BT-FRA	APPLE		1	20/06/2011	Neuf	584,45 €	584,45 €	4 ans	Régie mobile Vidéo
souris	bar	souris bluetooth	LOGITEC		1	20/06/2011	Neuf	80,00 €	80,00 €	4 ans	pour ordinateur vidéo du bar
									15 487,10 €		

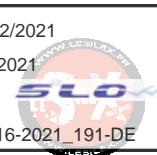
electroménager

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
bouilloire	espace catering	Bouilloire	PHILIPS		2	09/11/2009	Neuf	22,92 €	45,84 €	3 ans	
cafetière	espace catering	Cafetiere	PHILIPS		2	09/11/2009	Neuf	45,67 €	91,34 €	3 ans	
four	espace catering	Four Micro Onde	BRANDT		1	09/11/2009	Neuf	152,67 €	152,67 €	4 ans	
four	espace catering	Four Micro Onde			1						
lave vaisselle	espace catering	lave vaisselle BOSCH larg 45	Ecotel		1	31/05/2011	Neuf	470,00 €	470,00 €	8 ans	
lave verres	bar	lave vaisselle 50 Top M	GASTROPOLIS 24		1	11/04/2012	Neuf	1 623,00 €	1 623,00 €	8 ans	
pompe à bière	bar	pompe à Bière	France boisson		1	30/09/2009	Neuf				France boisson propriétaire
réfrigérateur	espace catering	Refrigerateur	FAGOR		1	09/11/2009	Neuf	187,77 €	187,77 €	7 ans	
réfrigérateur	bar	meuble réfrigérateur mobile	PROCOLD	CBC410	1	30/01/2012	Neuf	1 631,00 €	1 631,00 €	8 ans	
									4 201,62 €		

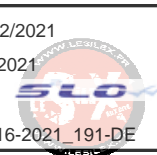
outillage

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	Détails
agrafeuse	atelier	AGRAFEUSE RAPID 36 E CODE 20511812	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	46,92 €	46,92 €	10 ans	
ampèremètre	atelier	pince ampèremétrique réf DL49	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	115,68 €	115,68 €		
clé à molette	atelier	Cles a molette Fac 155	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	27,50 €	27,50 €	10 ans	
clés à pipe	atelier	JEU DE 9 CLES A PIPE FAC435	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	66,06 €	66,06 €	10 ans	
clés male	atelier	Jeux de 9 Cles Males longues tetes FAC1400	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	17,51 €	17,51 €	10 ans	
coffret à douille	atelier	COFFRET DOUILLES FAC425	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	140,67 €	140,67 €	10 ans	
compresseur	atelier	compresseur Jetco	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	132,00 €	132,00 €	10 ans	
compresseur accessoire	atelier	SOUFFLETTE PROGRESSIVE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	7,70 €	7,70 €	10 ans	
compresseur accessoire	atelier	ENROULEUR AUTOMATIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	72,45 €	72,45 €	10 ans	
décapeur	atelier	Decapeur Thermique Ref HL 1910E - code DUL1030	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	48,66 €	48,66 €	3 ans	
étau	atelier	ETAU PARALLELE TOUT ACIER	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	103,33 €	103,33 €	10 ans	
fer à souder	atelier	Station de soudage fer 2501	TRENOIS DECAMPS		1	12/11/2009	Neuf	399,07 €	399,07 €	5 ans	
forets	atelier	COFFRET DR 25 MECHESS HSS M2	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	71,20 €	71,20 €	5 ans	
lase mètre	atelier	lasermètre	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	108,42 €	108,42 €		
marteau	atelier	MARTEAU MENUISIER MANCHE PLASTIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	9,72 €	9,72 €	10 ans	
metre à ruban	atelier	MESURE TAPE BIMATIERE 5M X 19	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	6,81 €	6,81 €		
metre à ruban	atelier	MESURE LONGUE PERME 10 M ACIER	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	12,21 €	12,21 €	10 ans	
meuleuse	atelier	Meuleuse d'angle D 28130	DEWALT		1	09/11/2009	Neuf	91,56 €	91,56 €	7 ans	
nettoyeur haute pression	atelier	Nettoyeur Haute Pression HD 5/11 C 115	KARCHER		1	09/11/2009	Neuf	448,20 €	448,20 €	7 ans	
outil à cheville	atelier	OUTIL DE POSE CHEVILLES METALLIQUES	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	18,88 €	18,88 €	10 ans	
perceuse sans fil	atelier	Perceuse 12 V - code FES0624	FESTOOL		1	09/11/2009	Neuf	489,01 €	489,01 €	7 ans	
pince à collier	atelier	PINCE A MAIN POUR COLLIERS	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	22,60 €	22,60 €	10 ans	
pince à dénuder	atelier	Pince a dénuder	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	63,64 €	63,64 €	5 ans	
pince à dénuder	atelier	PINCE A COUPER-DENUDER FAC1886	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	46,41 €	46,41 €	10 ans	
pince étau	atelier	PINCE- ETAU ORIGINAL BECS TRES FAC1910	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	30,12 €	30,12 €	10 ans	
pincés	atelier	JEU 3 PINCE FAC404 FAC1886	FACOM		1	23/11/2009	Neuf	77,46 €	77,46 €	10 ans	
pistolet à colle	atelier	Pistolet a colle Ref : 40108579 - code RAW050	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	38,48 €	38,48 €	3 ans	
scie circulaire	atelier	Scie circulaire plongeante Ref: SP6000K - code MAK048	MAKITA		1	09/11/2009	Neuf	364,10 €	364,10 €	7 ans	

outillage

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



scie sauteuse	atelier	Scie Sauteuse Ref 4351CT	MAKITA		1	09/11/2009	Neuf	192,31 €	192,31 €	7 ans	
tournevis	atelier	Jeux 6 Tournevis FAC3990	FACOM		1	23/11/2009	Neuf		0,00 €	10 ans	
tournevis	atelier	JEU DE 8 TOURNEVIS MICRO-MECANQUES TORX	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	15,35 €	15,35 €	10 ans	
tuyau d'arrosage	local poubelle	Couronne de tuyau eau en 25 in ref 139142	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	46,41 €	46,41 €		
tuyau d'arrosage accessoire	local poubelle	Kit de raccords ref 2372 9000	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	8,64 €	8,64 €		
tuyau d'arrosage accessoire	local poubelle	Sellette murale - code HAE051 Compresseur	TRENOIS DECAMPS		1	09/11/2009	Neuf	8,42 €	8,42 €		

3 347,50 €

Lumière

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoie électrique mobile	parc lumière	armoie elec.32 tri 30 ma vers 6 pc 16A	ESL		2	22/03/2011	Neuf	1 015,20 €	2 030,40 €	10 ans	
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur 6x3	RVE		2	22/03/2011	Neuf	1 656,92 €	3 313,84 €	5 ans	
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur Beta Pack 6X2	ZERO 88		2	30/11/2009	Neuf	991,20 €	1 982,40 €	5 ans	Grada club
gradateur lumière	parc lumière	Gradateur Beta Pack 6X2	ZERO 88		1	18/12/2009	Neuf	957,90 €	957,90 €	5 ans	
gradateur lumière	espace scénique	armoie 24x3kw ADB EURORACK 60	ADB	1130253/254/255	3	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	Enregistreur DMX oxo 19 pouces	OXO		1	22/03/2011	Neuf	133,50 €	133,50 €	5 ans	
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	splitter DMX 4 voies	FLUX LIGHTING		1	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	boitier de pilotage DMX + logiciel	FLUX LIGHTING		1	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	club / trichromie	module de rétro éclairage LED	FLUX LIGHTING		266	30/09/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Gradateur lumière accessoire	parc lumière	splitter 2=>10	CELCO	F210.0804.234/228/235 F210.0723.203	4	24/06/2009	neuf				inclus CCTP chantier 2009
interface informatique	régie lumière	interface dmx usb pro mac regielight	ENTTEC		1	03/11/2009	Neuf	125,00 €	125,00 €	5 ans	
liaison DMX à fabriquer	parc lumière	100m de Cable DMX 110ohm	SOMMER		1	22/03/2011	Neuf	109,65 €	109,65 €	7 ans	
machine à effets	espace scénique	Machine a brouillard MDG 3000 / manomètre / cable CO²	MDG		1	22/03/2011	Neuf	3 618,90 €	3 618,90 €	3 ans	
machine à effets accessoires	espace scénique	Ventilateur pour MDG 3000			1	22/03/2011	Neuf	342,00 €	342,00 €	3 ans	
projecteur	parc lumière	Projecteur PAR 64 DTS Pro noire (avec crochet et élingue)	DTS		60	18/12/2009	Neuf	61,15 €	3 669,00 €	10 ans	
projecteurs	régie lumière	Découpe source junior 25°/50° avec crochet et élingue)	ETC		4	21/02/2012	Neuf	365,50 €	1 462,00 €	7 ans	club
projecteurs	parc lumière	projecteurs FL 1300	FL		6	22/03/2011	Neuf	71,29 €	427,74 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Découpe 1000w 614 SX2B (avec crochet et élingue)	JULIAT		4	21/02/2012	Neuf	742,50 €	2 970,00 €	10 ans	grande salle
projecteurs	parc lumière	Découpe 2000w 714 SX2B (avec crochet et élingue)	JULIAT		6	21/02/2012	Neuf	1 200,50 €	7 203,00 €	10 ans	grande sale
projecteurs	parc lumière	MULTIBEAM A LED RVB 7X3W	OXO		6	21/02/2012	Neuf	217,50 €	1 305,00 €	5 ans	
projecteurs	parc lumière	projecteur PC 310 (avec crochet et élingue)	ROBERT JULIAT		16	22/03/2011	Occasion	358,40 €	5 734,40 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Sunstripes (avec crochets et élingues)	SHOWTEC		10	22/03/2011	Occasion	248,60 €	2 486,00 €	5 ans	
projecteurs	amphi du conservatoire	projecteurs beam 600w +coupeflux +crochets +élingues	MULTIBEAM/575		10	28/10/2008	Neuf	113,12 €	1 131,20 €	10 ans	
projecteurs	amphi du conservatoire	Projecteurs lentilles martelées 500w +crochets +élingues	SCENA		4	29/10/2008	Neuf	148,07 €	592,28 €	10 ans	
projecteurs	parc lumière	Stroboscope Atomic 3000	MARTIN		1	22/03/2011	Neuf	948,60 €	948,60 €	10 ans	
prolongateur 110V	parc lumière	prolongateur 110 v 10metre			2	22/03/2011	Neuf	42,73 €	85,46 €	10 ans	Pour les ACL
prolongateur 110V accessoire	parc lumière	bretelle 110 v p17			2	22/03/2011	Neuf	47,03 €	94,06 €	10 ans	Pour les ACL
prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Fiche femelle double	LEGRAND		20	18/12/2009	Neuf	9,93 €	198,60 €	10 ans	

Lumière

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Prise PCE male 0521S	PCE		20	18/12/2009	Neuf	2,72 €	54,40 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2009	parc lumière	Cable 3G 2.5 (ho7rnf)	PIRELLI		200	18/12/2009	Neuf	1,38 €	275,20 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC legrand double 16A mono	LEGRAND		40	22/03/2011	Neuf	9,88 €	395,20 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	Pc à monter 16 A femelle mono	PCE		40	22/03/2011	Neuf	5,05 €	201,80 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	Pc à monter 16 A male mono	PCE		20	22/03/2011	Neuf	2,77 €	55,36 €	10 ans	
prolongateur monophasé à fabriquer en 2011	parc lumière	400m de Cable 3 G 2,5	PIRELLI		1	22/03/2011	Neuf	732,00 €	732,00 €	10 ans	
prolongateur triphasé	parc lumière	Prolongateur 32 Tri 20 M	PCI		2	30/11/2009	Neuf	129,23 €	258,46 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC 32 tri femelle	PCE		4	22/03/2011	Neuf	6,01 €	24,03 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2011	parc lumière	PC 32 tri male	PCE		4	22/03/2011	Neuf	5,35 €	21,41 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Fiche P17 32A Mâle	PCE		3	21/02/2012	Neuf	7,90 €	23,70 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Fiche P17 32A Femelle	PCE		3	21/02/2012	Neuf	9,60 €	28,80 €	10 ans	
prolongateur triphasé à fabriquer en 2012	parc lumière	Câble pour P17 32A 6 5G 6mm	Titanex		20	21/02/2012	Neuf	4,50 €	90,00 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multipaire 6c / Pc dble	LEGRAND		2	18/12/2009	Neuf	433,44 €	866,88 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multipaire 8 circuits 15 metres	TITANEX		8	22/03/2011	Neuf	451,20 €	3 609,60 €	10 ans	
prolongateurs monophasé multipaires	parc lumière	Multiprises 4 circuits 16A			15	22/03/2011	Neuf	4,88 €	73,25 €	5 ans	
pupitre lumière	club	Console oxo 24/48 circuits dmx	OXO		1	22/03/2011	Neuf	234,00 €	234,00 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	Console grand ma full size en flight case	MA LIGHTING		1	22/03/2011	Occasion	20 250,00 €	20 250,00 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	Pupitre MA 48/96	MA LIGHTING		1	22/03/2011	Occasion	4 582,50 €	4 582,50 €	5 ans	
pupitre lumière	régie lumière	PORT NODE2 (2SORTIES DMX)	MA LIGHTING		1	21/02/2012	Neuf	1 140,00 €	1 140,00 €	10ans	pupitre lumière virtuel pour le club
									40 628,27 €		

son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur totale	Durée de vie	Détails
Amplificateur	Espace scénique	Ampli D12 solo (sous 4 ôhms)	D&B		3	22/03/2011	Neuf	4 483,00 €	13 449,00 €	10 ans	System son club
Amplificateur	Espace scénique	2 Ampli d&b 2x1200W en flight	D&B		1	22/03/2011	Occasion	7 500,00 €	7 500,00 €	7 ans	
Amplificateur	Espace scénique	3 Ampli d&b 2x1200W en flight + alim 32 tri	D&B		2	22/03/2011	Occasion	11 250,00 €	22 500,00 €		
Amplificateur	sonorisation loges	préampli/ampli HP loges	TOA	VM2120	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Amplificateur	sonorisation du hall	amplificateur en rack	INTER M	PAM-340A / H3N0 11500206	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
amplificateur	Amphi Conservatoire	amplificateur en rack sur roulettes 2 x 750w/4 Ohms 2 x 450w/8 Ohms	QSC	PLX 2502	3	24/02/2009	Neuf	869,00 €	2 607,00 €		
Amplificateur accessoire	Espace scénique	Lyre verticale Qi10	D&B		2	22/03/2011	Neuf	209,00 €	418,00 €		
Amplificateur accessoire	Espace scénique	Lyre verticale E8	D&B		2	22/03/2011	Neuf	118,75 €	237,50 €		System son club
Amplificateur accessoire	Espace scénique	accroche d'enceinte Spigot	D&B		6	22/03/2011	Neuf	38,00 €	228,00 €		System son club
Amplificateur accessoire	Espace scénique	accroche d'enceinte Clamp d&b	D&B		6	22/03/2011	Neuf	175,75 €	1 054,50 €		
Amplificateur accessoire	parc son	R 60 Telecommande	D&B		1	12/04/2011	Neuf	655,50 €	655,50 €		
boite de direct	parc son	DI AR 133	BSS		9	23/11/2009	Neuf	112,00 €	1 008,00 €	10 ans	
boite de direct	parc son	DI AR133	BSS		4	18/12/2009	Neuf	112,00 €	448,00 €	10 ans	
boite de direct	parc son	Di Avalon U5 / Mse en rack pour U5	AVALON		1	12/04/2011	Neuf	558,00 €	558,00 €		
casque d'écoute	parc son	Casques HD 25	SENNHEISER		1	12/04/2011	Neuf	211,50 €	211,50 €		
connectique multipaire son	espace scénique	Patch Plateau 48 XLR in doublé, 12 XLR out	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		3 956,34 €	3 956,34 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Patch Facade 2 Harting 1/24 et 25/48 , 12 XLR out	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		858,89 €	858,89 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	C ble de liaison Plateau / Retour	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 576,06 €	1 576,06 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Boitier mobile 24 paires /Harting	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		366,44 €	366,44 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Multipaire	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 086,46 €	1 086,46 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Fouets facade 24 paires	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 277,44 €	1 277,44 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	2 Fouets retour 24 paires	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		965,23 €	965,23 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son	espace scénique	Câble mobile Harting 24 paire 1x15m et 1x20m	RT ELECTRONIQUE		1	20/09/2010		1 407,11 €	1 407,11 €	10 ans	Cablage son
Connectique multipaire son	Amphi Conservatoire	multipaire entrée son entrée micro line 16/4 XLR	fabrication interne		1	27/02/2009	Neuf	500,00 €	500,00 €		
Connectique multipaire son	Amphi Conservatoire	multipaire sortie son sortie HP speaker x 4	fabrication interne		1	28/02/2009	Neuf	500,00 €	500,00 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2009	parc son	Cable HP 5x2.5	D&B		100	18/12/2009	Neuf	5,24 €	523,80 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	EP511 femelle	AMPHENOL		10	22/03/2011	Neuf	11,60 €	116,03 €	10 ans	Eléments de fabrication câbles "maison"
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Fiche EP512 Mâle Plastique	AMPHENOL		10	22/03/2011	Neuf	6,91 €	69,13 €	10 ans	

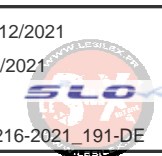
son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	cable HP 5x2,5	D&B		50	22/03/2011	Neuf	4,59 €	229,50 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	connecteur xlr 3 pt femelle	NEUTRIK		20	22/03/2011	Neuf	2,51 €	50,16 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	connecteur xlr 3 pt male	NEUTRIK		20	22/03/2011	Neuf	2,06 €	41,26 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche Jack NP3X	NEUTRIK		80	12/04/2011	Neuf	2,82 €	225,76 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche NC3FX XLR	NEUTRIK		100	12/04/2011	Neuf	2,51 €	250,80 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	fiche NC3MX XLR	NEUTRIK		100	12/04/2011	Neuf	2,06 €	206,30 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Cable 20 P			20	12/04/2011	Neuf	10,90 €	217,94 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2011	parc son	Rouleau gaine pliosyl			3	12/04/2011	Neuf	38,29 €	114,88 €		
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	EMBASE FEMELLE SOCAPEX 41 points	AMPHENOL		4	21/02/2012	Neuf	72,00 €	288,00 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	FICHE MALE SOCAPEX - 41POINTS	AMPHENOL		4	21/02/2012	Neuf	85,00 €	340,00 €	10 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur NC3 FXBAG	NEUTRIK		100	21/02/2012	Neuf	2,32 €	232,00 €	5 ans	Éléments de fabrication câbles micros "maison"
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur NC3 MXBAG	NEUTRIK		100	21/02/2012	Neuf	2,71 €	271,00 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Connecteur Jack TRSNP3X BAG	NEUTRIK		50	21/02/2012	Neuf	3,05 €	152,50 €	5 ans	
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Multi conducteur 20 x 0,22mm (Gaine par paire)			10	21/02/2012	Neuf	14,50 €	145,00 €	10 ans	Cablage son
connectique multipaire son à fabriquer en 2012	parc son	Multi conducteur 8 x 0,22mm2 - gainé par paire			30	21/02/2012	Neuf	4,60 €	138,00 €	10 ans	
console de mixage	parc son	console dj djm 600	PIONEER		1	02/05/2011	Occasion	650,00 €	650,00 €	5 ans	
console de mixage	Espace scénique	Console Yamaha PM 5000 52 voies+ alimentation PM 5000 / 2 PSW	YAMAHA	YAKX0100	1	22/03/2011	Occasion	24 600,00 €	24 600,00 €		Console Facade
console de mixage	Espace scénique	Console 48 entrees + 4 stereo 16bus M7CL	YAMAHA	4957812315180	1	23/03/2011	Occasion	14 950,00 €	14 950,00 €	5 ans	Console Retour
Enceinte acoustique	sonorisation du hall	enceinte HP 100v	APART	MASK6T	12	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade C7 top	D&B		2	22/03/2011	Occasion	3 175,20 €	6 350,40 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade C7 sub	D&B		4	22/03/2011	Occasion	1 927,80 €	7 711,20 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade B2 sub	D&B		1	22/03/2011	Occasion	3 325,00 €	3 325,00 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	D12 solo 2x1200 en flight case	D&B		1	22/03/2011	Occasion	3 750,00 €	3 750,00 €	7 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte de façade Qi10 137db	D&B		2	22/03/2011	Neuf	3 524,50 €	7 049,00 €	10 ans	
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E15X sub	D&B		2	22/03/2011	Neuf	1 738,50 €	3 477,00 €	10 ans	System sonclub
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E12 (80°x50°)	D&B		2	22/03/2011	Neuf	2 669,50 €	5 339,00 €	10 ans	System sonclub
Enceinte acoustique	Espace scénique	Enceinte E8 (90°x50°)	D&B		6	22/03/2011	Neuf	1 567,50 €	9 405,00 €	10 ans	System sonclub
Enceinte acoustique	Espace scénique	Retour de scene MAX15 Coax	D&B		14	22/03/2011	Occasion	1 365,00 €	19 110,00 €	7 ans	

son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Enceinte acoustique	Amphi Conservatoire	Enceinte façade 2 voies passives + lyre	AMADEUS	MPB 400	2	25/02/2009	Neuf	1 062,50 €	2 125,00 €		
Enceinte acoustique	Amphi Conservatoire	Enceintes retour 2 voies coaxiales	AMADEUS	PMX 10	4	26/02/2009	Neuf	1 050,00 €	4 200,00 €		
Enceinte acoustique	sonorisation loges	enceinte HP 100v	TOA	BS634T	5	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Enceinte acoustique accessoire	sonorisation loges	Atténuateurs de volume	TOA	AT063P	5	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Flightcase 3 égaliseurs flightcase CD/Enreg/égalis	parc son	Flight Chausette 10 U	CASETOR		2	12/04/2011	Neuf	793,94 €	1 587,88 €	10 ans	
Flightcase accessoire	parc son	TIROIR ACIER - SERRURE - 2U	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	45,00 €	135,00 €	10 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	TIROIR ACIER - SERRURE - 3U	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	51,00 €	153,00 €	10 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	ECLAIRAGE DE FACADE RACK LIGHT LED 2 FLEXIBLES	ADAM HALL		3	21/02/2012	Neuf	47,00 €	141,00 €	3 ans	mobile en fonction des besoins
Flightcase accessoire	parc son	Planche roulette pour open road	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	66,00 €	66,00 €		Peripherique regie retour
Flightcase cablage son	parc son	Flight 600x600x600	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	311,04 €	311,04 €	5 ans	
Flightcase console 01V	parc son	FLIGHT CASE REGIE TYPE 19" - 14U x 12 U INCLINABLES	RYTHMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	543,00 €	543,00 €		Flight O1V
Flightcase DI avalon Flightcase recepteur HF	parc son	RYTHMES ET SONS OPEN ROAD 3U	RYTHMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	118,00 €	236,00 €		
Flightcase micro	parc son	Flight case servante 18U Audio Pro	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	502,81 €	502,81 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 6U Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	141,67 €	141,67 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 3U Rackable	CASETOR		2	23/11/2009	Neuf	75,56 €	151,12 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase micro accessoire	parc son	Tiroir acier 2U Rackable	CASETOR		3	23/11/2009	Neuf	69,89 €	209,67 €	5 ans	Rangement Micro
Flightcase périphériques	parc son	FLIGHT CASE TYPE CHAUSSETTE 16U	RYTHMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	715,00 €	715,00 €		Peripherique regie face
Flightcase pieds de micro	parc son	Flight 15 pieds de micro	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	467,87 €	467,87 €	5 ans	
Flightcase polyvalent	parc son	Flight case open road 3U	RYTMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	118,00 €	236,00 €		
Flightcase préampli retour	parc son	Flight case open road 12U	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	244,00 €	244,00 €		Peripherique regie retour
Flightcase régie de façade	parc son	PORTILLON ACIER - CHARNIERE - 19" 6 U- PLV	RYTHMES ET SONS		2	21/02/2012	Neuf	29,00 €	58,00 €		
Flightcase régie de façade	parc son	Flight open road 6 U	CASETOR		1	12/04/2011	Neuf	274,35 €	274,35 €	10 ans	
Flightcase régie de façade accessoire	parc son	Tiroir 2U Rackable	CASETOR		1	12/04/2011	Neuf	54,05 €	54,05 €	10 ans	
Flightcase régie façade accessoire	parc son	Eclairage 19 pouce Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	100,62 €	100,62 €	5 ans	
Flightcase régie façade accessoire	parc son	Multiprise 19 pouce Rackable	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	67,86 €	67,86 €	5 ans	
Flightcase régie façade	parc son	Flight 6U + Fixation arriere	CASETOR		1	23/11/2009	Neuf	236,00 €	236,00 €	5 ans	Peripherique regie face
informatique	parc son	Ipad 2 16go	APPLE		1	12/04/2011	Neuf	435,00 €	435,00 €	5 ans	
Intercom	parc son	Centrale Intercom BS286	ASL		1	23/11/2009	Neuf	465,50 €	465,50 €	10 ans	Intercom

son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Intercom	parc son	Boitier BS15	ASL		3	23/11/2009	Neuf	164,50 €	493,50 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Casque DT108/400	ASL		3	23/11/2009	Neuf	112,00 €	336,00 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Casque DT109/400	ASL		1	23/11/2009	Neuf	147,00 €	147,00 €	10 ans	Intercom
Intercom accessoire	parc son	Cable DT100	ASL		4	23/11/2009	Neuf	34,30 €	137,20 €	10 ans	Intercom
Microphone	parc son	Micro C 214	AKG		2	18/12/2009	Neuf	245,70 €	491,40 €	7 ans	
Microphone	parc son	MICROPHONE AKG C 535EB	AKG		2	21/02/2012	Neuf	211,00 €	422,00 €		
Microphone	parc son	Micro 4041	AUDIOTEKNICA		2	21/02/2012	Neuf	267,00 €	534,00 €		
Microphone	parc son	Micro D6	AUDIX		1	22/03/2011	Neuf	162,52 €	162,52 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Scx25	AUDIX	3611038-4/3610288-3	2	22/03/2011	Neuf	605,75 €	1 211,49 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro OM6	AUDIX		2	22/03/2011	Neuf	175,73 €	351,47 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro OM7	AUDIX		1	22/03/2011	Neuf	178,07 €	178,07 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro M88	BEYER		1	22/03/2011	Neuf	324,72 €	324,72 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro M88	BEYER		1	23/11/2009	Neuf	258,30 €	258,30 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro RE 20 EV	ELECTROVOICE		1	21/02/2012	Neuf	449,00 €	449,00 €		
Microphone	parc son	Micro KMS 105 BK	NEUMANN		1	21/02/2012	Neuf	396,00 €	396,00 €		
Microphone	parc son	Micro MD 421	SENNHEISER		1	23/11/2009	Neuf	290,50 €	290,50 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro E904	SENNHEISER		1	21/02/2012	Neuf	123,75 €	123,75 €	7 ans	
Microphone	parc son	MICROPHONE SENNHEISER E 906	SENNHEISER		1	21/02/2012	Neuf	143,00 €	143,00 €		
Microphone	parc son	Micro SM 58	SHURES		8	23/11/2009	Neuf	78,74 €	629,92 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro SM 57	SHURES		8	23/11/2009	Neuf	78,74 €	629,92 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 52	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	124,79 €	124,79 €	7ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 91	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	187,50 €	187,50 €	7ans	
Microphone	parc son	Micro Béta 98D/S	SHURES		1	23/11/2009	Neuf	187,50 €	187,50 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro SM57	SHURES		4	21/02/2012	Neuf	85,00 €	340,00 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 91	SHURES		1	21/02/2012	Neuf	221,00 €	221,00 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro SM81 LC	SHURES		2	21/02/2012	Neuf	281,00 €	562,00 €	10 ans	
Microphone	parc son	Micro e 904	SENNHEISER		4	12/04/2011	Neuf	161,00 €	644,00 €		
Microphone	parc son	Micro C 214	AKG		4	23/11/2009	Neuf	245,70 €	982,80 €	7 ans	

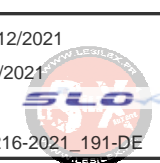
son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Microphone	parc son	Micro AT4041	AUDIOTECHNICA		2	23/11/2009	Neuf	245,65 €	491,30 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro Opus 87	BEYER		4	23/11/2009	Neuf	90,00 €	360,00 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro e906	SENNHEISER		1	23/11/2009	Neuf	139,20 €	139,20 €	7 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 58A	SHURE		2	23/11/2009	Neuf	117,89 €	235,78 €	5 ans	
Microphone	parc son	Micro Beta 57A	SHURE		2	23/11/2009	Neuf	103,47 €	206,94 €	5 ans	
Microphone	Ecoute de scène	micro écoute de scène grande salle	AUDIO TECHNICA	PRO 45	2	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone	sonorisation loges	micro d'appel loge	TOA	PM660D	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone	sonorisation du hall	micro d'ordre	MAJORCOM	MAGPL	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
Microphone accessoire	parc son	Pince Micro beta 98	SHURE		1	23/11/2009	Neuf	29,75 €	29,75 €	5 ans	
Microphone HF	parc son	Ensemble HF ew 135 G3	SENNHEISER		1	12/04/2011	Neuf	549,00 €	549,00 €		
périphérique	parc son	Mixage Rackable Multimix 12R	ALESIS		1	21/02/2012	Neuf	248,00 €	248,00 €		
périphérique	parc son	Compresseur désesseur BSS 2 canaux	BSS		1	18/12/2009	Neuf	1 105,77 €	1 105,77 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	parc son	equaliseur 2x31 bandes	BSS		3	22/03/2011	Occasion	546,00 €	1 638,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	compresseur 1 canal	DBX		6	22/03/2011	Occasion	435,00 €	2 610,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Double compresseur DL241	DRAWMER		3	22/03/2011	Neuf	734,70 €	2 204,10 €	7 ans	Peripheriqueregie face
périphérique	Espace scénique	Gate DS 201 2 canaux	DRAWMER		3	22/03/2011	Occasion	487,50 €	1 462,50 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Horloge Drawmer	DRAWMER		1	23/03/2011	Neuf	769,95 €	769,95 €	10 ans	Peripherique egie retour
périphérique	Espace scénique	DL 441	DRAWMER		1	21/02/2012	Neuf	840,00 €	840,00 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	compresseur DISTRESSOR EL8X MONO	EMPIRICAL	21340/21979	2	21/02/2012	Neuf	1 350,00 €	2 700,00 €	10 ans	
périphérique	parc son	EQ DN370	KLARK TEKNIK		1	22/03/2011	Neuf	1 755,60 €	1 755,60 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	PCM 70	LEXICON	M70 12766	1	21/02/2012	Occasion	1 000,00 €	1 000,00 €	7 ans	
périphérique	parc son	PRESONNUS DIGIMAX D8	PRESONUS		1	21/02/2012	Neuf	298,00 €	298,00 €	10 ans	
périphérique	parc son	Re 20 Delay	ROLAND		1	29/11/2011	Neuf	167,16 €	167,16 €	7 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	TRANSIENT DESIGNER 4 CANAUX	SPL		1	21/02/2012	Neuf	885,00 €	885,00 €	10 ans	
périphérique	Espace scénique	Lecteur CD / XLR	TASCAM		1	23/11/2009	Neuf	574,00 €	574,00 €	5 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Enregistreur sur carte compact flash et réseau	TASCAM		1	23/11/2009	Neuf	1 000,00 €	1 000,00 €	5 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	M-One XL	TC ELECTRONIC		1	22/03/2011	Neuf	430,00 €	430,00 €	10 ans	Peripherique regie face
périphérique	Espace scénique	Delay D2 D'two	TC ELECTRONIC		1	22/03/2011	Neuf	570,00 €	570,00 €	10 ans	Peripherique regie face

son

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



périphérique	Espace scénique	VOICE WORK PLUS	TC ELECTRONIC		1	21/02/2012	Neuf	370,00 €	370,00 €	10 ans	
périphérique	Espace scénique	Préampli 8 canaux AD8HR	YAMAHA		1	23/11/2009	Neuf	1 535,82 €	1 535,82 €	7 ans	Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte 8 insert MY8	YAMAHA		1	23/03/2011	Occasion	553,68 €	553,68 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte AES MY16AE	YAMAHA		2	23/03/2011	Neuf	623,10 €	1 246,20 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Carte adat MY16AT	YAMAHA		1	23/03/2011	Neuf	430,59 €	430,59 €		Peripherique regie retour
périphérique	parc son	Spx 2000 Multi-effet 24 bits	YAMAHA		1	21/02/2012	Neuf	975,20 €	975,20 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	Lecteur CD CDS 300 RK	YAMAHA		1	21/02/2012	Neuf	211,00 €	211,00 €		Son Club
périphérique	parc son	Rack multiprise			4	21/02/2012	Neuf	56,00 €	224,00 €		Peripherique regie face
périphérique	parc son	AD8HR Preamp 8 Canaux aes	YAMAHA		2	12/04/2011	Neuf	1 732,72 €	3 465,44 €	7 ans	
périphérique	parc son	Borne Wifi Airport extreme	APPLE		2	12/04/2011	Neuf	145,00 €	290,00 €	7 ans	
Périphérique	sonorisation du hall	lecteur CD/tuner/usb	RONDSOON	ER100CTU / 9506565	1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25935	K&M		2	23/11/2001	Neuf	28,80 €	57,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25960	K&M		2	23/11/2011	Neuf	40,80 €	81,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 25905	K&M		6	23/11/2011	Neuf	31,85 €	191,10 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 210/8	K&M		10	23/11/2011	Neuf	32,81 €	328,10 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de Micro 210/9	K&M		10	23/11/2011	Neuf	36,46 €	364,60 €		
ped de microphone	parc son	Pieds de micro 260 BLACK	K&M		2	23/11/2011	Neuf	34,45 €	68,90 €		
ped de microphone	parc son	Petit Pied de micro	K&M		10	12/04/2011	Neuf	59,00 €	590,00 €		
ped de microphone	parc son	Grand pied de micro	K&M		10	12/04/2011	Neuf	56,89 €	568,90 €		
ped de microphone	parc son	Petit Pied de micro embase ronde	K&M		2	12/04/2011	Neuf	45,23 €	90,46 €		
ped de microphone accessoire	parc son	Barre de couplage	K&M		3	23/11/2011	Neuf	8,00 €	24,00 €		
ped de microphone accessoire	parc son	Flexible 400mm	K&M		4	23/11/2011	Neuf	17,55 €	70,20 €		
ped support d'enceinte	parc son	PIED HP	K&M		2	12/04/2011	Neuf	97,00 €	194,00 €		
									231 715,86 €		

Vidéo

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N°serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix d'achat	Valeur	Durée de vie	DETAILS
connectique	parc vidéo	Mini Display vers DVI	APPLE		1	11/02/2009	Neuf	29,00 €	29,00 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	Media Serveur Mac Mini	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	603,00 €	603,00 €	5 ans	Media server Bar
connectique	parc vidéo	Mini Display vers VGA	APPLE		1	11/12/2009	Neuf	29,00 €	29,00 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	100m de Cable paire torsadé	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	109,25 €	109,25 €	5 ans	
connectique	parc vidéo	20 m de câble VGA	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	66,50 €	66,50 €	5 ans	
diffusion	parc vidéo	Vidéo projecteur EP782	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	1 553,25 €	3 106,50 €	4 ans	
diffusion	espace scénique	Ecran Valise 3x2 face rétro	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	1 392,88 €	1 392,88 €	5 ans	
diffusion	espace scénique	Ecran Valise 3x2 face	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	1 121,48 €	1 121,48 €	5 ans	
diffusion	hall / club	Ecran Super gear pro	ORAY		1	11/12/2009	Neuf	211,60 €	211,60 €	5 ans	Ecran Club
diffusion	hall / bar	Ecran Video Plasma 42 pouces	SAMSUNG		1	11/12/2009	Neuf	739,00 €	739,00 €	5 ans	
diffusion	parc vidéo	Lycra extensible 4X3			1	11/12/2009	Neuf	89,00 €	89,00 €	5 ans	
diffusion	amphi Conservatoire	Ecran projection mural 300 x 400 motorisé	ORAY	EEM300x400	1	16/04/2009	Neuf	1 222,50 €	1 222,50 €	10ans	
diffusion	amphi Conservatoire	moniteur vidéo LCD XGA	NEOVO	X15AV	1	16/04/2009	Neuf	335,00 €	335,00 €		
diffusion	amphi Conservatoire	vidéoprojecteur XGA 3500 lumens + télécommande +supportVP +collier alu	PANASONIC	PTF200E	1	16/04/2009	Neuf	2 199,00 €	2 199,00 €		
diffusion accessoire	parc vidéo	Focal Courte YM06	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	280,00 €	560,00 €	5 ans	
diffusion accessoire	parc vidéo	Support de plafond OPCMU 813	OPTOMA		2	11/12/2009	Neuf	127,00 €	254,00 €	10 ans	
Flightcase régie vidéo mobile	parc vidéo	Flight case open road 14U x 12U	RYTMES ET SONS		1	21/02/2012	Neuf	432,00 €	432,00 €	7 ans	Regie video
Flightcase régie vidéo mobile accessoire	parc vidéo	tablette coulissante 19" pour écran	ADAM HALL		1	21/02/2012	Neuf	68,00 €	68,00 €		
source	parc vidéo	Lecteur DVD avec prise USB	YAMAHA		1	11/12/2009	Neuf	178,00 €	178,00 €	5 ans	Regie video
source	amphi Conservatoire	caméra de plafond sur tourelle +télécommande	SONY	EVID70P	1	16/04/2009	Neuf	922,50 €	922,50 €	11 ans	
source	amphi Conservatoire	comescope + pied	SONY	DCRSR190	1	16/04/2009	Neuf	560,91 €	560,91 €		
source	amphi Conservatoire	lecteur DVD / DVDR + télécommande	SONY	RDRGX380	1	16/04/2009	Neuf	150,00 €	150,00 €		
Traitement	parc vidéo	Mixeur Video V8	EDIROL		1	11/12/2009	Neuf	1 596,00 €	1 596,00 €	10 ans	Regie vidæ
Traitement	parc vidéo	Selecteur Scaler VP	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	931,00 €	931,00 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Distributeur UXGA	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	133,95 €	133,95 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Emetteur distributeur UXGA sur RJ45	KRAMER		1	11/12/2009	Neuf	220,40 €	220,40 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Recepteur UXGA RJ45	KRAMER		3	11/12/2009	Neuf	169,10 €	507,30 €	10 ans	
Traitement	parc vidéo	Convertisseur xga 4 sortie	KRAMER		1	02/05/2011	Neuf	195,00 €	195,00 €	10 ans	

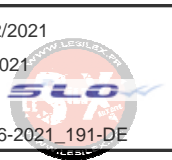
Vidéo

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Traitement	amphi Conservatoire	interface vidéo 1 entrée / 2 sorties	KRAMER	PT102V	1	16/04/2009	Neuf	93,09 €	93,09 €		
Traitement	amphi Conservatoire	selecteur vidéo 4 VGA / 4 vidéo / 4 Svidéo /audio	EXTRON	MPS112	1	16/04/2009	Neuf	463,71 €	463,71 €		
									18 519,57 €		

Levage

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
nacelle	Espace scénique	Nacelle AWP 25S	GENIE		1	08/12/2009	Neuf	5 812,50 €	5 812,50 €		
Palan	Espace scénique	Moteur 250 kg	PROLYFT		6	30/11/2009	Neuf	967,68 €	5 806,08 €	5 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Commande poire 2 Moteur	PROLYFT		1	30/11/2009	Neuf	353,60 €	353,60 €	5 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Télécommande moteur pour 4 moteurs SC4P	STAGEMAKER		1	21/02/2012	Neuf	1 239,00 €	1 239,00 €	7 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Elingue 3 m - 1 Tonne - Certifié - gainée -			4	21/02/2012	Neuf	21,80 €	87,20 €	7 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Cable Moteur 25 M	LEGRAND/PIRELLI		3	30/11/2009	Neuf	140,22 €	420,66 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Cable Moteur 20 M	LEGRAND/PIRELLI		3	30/11/2009	Neuf	122,18 €	366,54 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Manille Lyre 1T5			24	30/11/2009	Neuf	3,11 €	74,64 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Prolongateur 32 tri 10m	PCE		3	18/12/2009	Neuf	77,28 €	231,84 €	10 ans	
Palan accessoire	Espace scénique	Prolongateur 32 tri 15m	PCE		3	18/12/2009	Neuf	96,58 €	289,75 €	10 ans	
ped de levage	Espace scénique	Pied telescopique 2,5 metres	DOUGHTY		4	22/03/2011	Neuf	130,91 €	523,64 €	10 ans	
ped de levage	Parc Conservatoire	ped à treuil 4m ALT400	ASD		2	28/10/2008	Neuf	360,30 €	720,60 €	10 ans	
ped de levage accessoire	Parc Conservatoire	tourelle pour ped ASD CO12	ASD		2	29/10/2008	Neuf	16,55 €	33,10 €	10 ans	
ped de levage accessoire	Parc Conservatoire	barre à projecteurs économique pour ped ASD BA 150	ASD		2	30/10/2008	Neuf	29,88 €	59,76 €	10 ans	
									16 018,91 €		

Scène

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
Echelle	espace scénique	EHELLE TRANSFORFELE 2 PLANS	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	174,00 €	174,00 €	10 ans	
Echelle	espace scénique	PLATE- FORME DE TRAVAIL TELESCOPIQUE	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	697,33 €	697,33 €	10 ans	
Echelle	espace scénique	ESCABEAU M.P. PROFESSIONEL	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	104,03 €	104,03 €	10 ans	
machinerie	espace scénique	Patience Six Trac 10 M	DOUGHTY		1	30/11/2009	Neuf	1 160,88 €	1 160,88 €	10 ans	
machinerie	espace scénique	patience pour rideau de fond de scène			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	Double Collier lighthouse T 58098	DOUGHTY		4	30/11/2009	Neuf	34,66 €	138,64 €	10 ans	
machinerie accessoire	espace scénique	Pendrillon h5xL6			2	22/03/2011	Neuf	265,20 €	530,40 €	10 ans	
machinerie accessoire	espace scénique	collier double réglable			12	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	frise 2,50x12,20			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	frise 1,50x9,50			2	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	pendrillons 1,20 x 6,00			14	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	rideau de fond en 2 parties L:10,80 ouverture à la grecque			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	rideau de fond hall/club en 2 partie L:7,20n ouverture à la grecque			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
machinerie accessoire	espace scénique	patiencepour rideau de fond hall club			1	30/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
manutention	espace scénique	Rampe de déchargement longueur 3,80	STACCO		1	09/11/2009	Neuf	966,70 €	966,70 €	10 ans	
manutention	Parc Conservatoire	planche 4 roulettes	R&S	FZR512263	1	31/10/2008	Neuf		0,00 €		
manutention	espace scénique	Chariot grillage fermé	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	616,05 €	616,05 €	10 ans	
manutention	espace scénique	Chariot 1 dossier tubulaire 1075x676 RB	PROVOST		1	10/11/2009	Neuf	140,88 €	140,88 €	10 ans	
manutention	espace scénique	DIABLE TUBE ROUES CAOUTCHOUC	TRENOIS DECAMPS		1	23/11/2009	Neuf	35,60 €	35,60 €	10 ans	
palan sécurité	espace scénique	Stop Chute 250 Kg	PROLYTE		6	30/11/2009	Neuf	301,71 €	1 810,26 €	7 ans	
praticable	espace scénique	4 praticable 2 x 1m réglable sur ciseau	SAMIA		4	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
praticable accessoire	espace scénique	Agrafes ou pinces pour assemblage (PVC)			18	22/03/2011	Occasion	12,00 €	216,00 €	10 ans	
praticable accessoire	espace scénique	6 m de garde corps pour praticable SAMIA	SAMIA		1	24/06/2009	Neuf				inclus CCTP chantier 2009
praticable espace club	espace scénique	Praticable anti-dérapant 2m x 1m	NIVOFLEX		21	22/03/2011	Occasion	250,00 €	5 250,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied fixe de 25-30cm	NIVOFLEX		12	22/03/2011	Occasion	8,00 €	96,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 600cm-100cm	NIVOFLEX		6	22/03/2011	Occasion	20,00 €	120,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 80cm-140cm	NIVOFLEX		24	22/03/2011	Occasion	3,00 €	72,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Pied télescopique 40cm-60cm	NIVOFLEX		18	22/03/2011	Occasion	15,00 €	270,00 €	10 ans	Scene Club

Scène

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



praticable espace club accessoire	espace scénique	Jonction 2 pieds télescopiques	NIVOFLEX		4	22/03/2011	Occasion	10,00 €	40,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Garde corps 2m PP/CHV/GC2	NIVOFLEX		4	22/03/2011	Occasion	100,00 €	400,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Garde corps 1m PP/GC1	NIVOFLEX		1	22/03/2011	Occasion	60,00 €	60,00 €	10 ans	Scene Club
praticable espace club accessoire	espace scénique	Escalier 3 marches	NIVOFLEX		1	22/03/2011	Occasion	250,00 €	250,00 €	10 ans	Scene Club
praticable scène grande salle	espace scénique	praticable 2m x 1m event mutant	NIVOFLEX		10	07/01/2010	Neuf	258,00 €	2 580,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	pieds fixes 40 cm	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	5,50 €	220,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	pieds telescopiques 60cm/1metre	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	27,00 €	1 080,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	escaliers 4 marches	NIVOFLEX		2	07/01/2010	Neuf	421,50 €	843,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	agrafes plastiques pour praticables	NIVOFLEX		15	07/01/2010	Neuf	13,00 €	195,00 €	7 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Agrafes pvc pour assemblage podiums	NIVOFLEX		40	07/01/2010	Neuf	1,30 €	52,00 €	10 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Roulette simple avec frein	NIVOFLEX		12	07/01/2010	Neuf	80,00 €	960,00 €	5 ans	
praticable scène grande salle accessoire	espace scénique	Roulette double avec frein	NIVOFLEX		12	07/01/2010	Neuf	100,00 €	1 200,00 €	5 ans	
structure accessoire	espace scénique	Elingue Acier 400KG 2M	PROLITE		12	30/11/2009	Neuf	16,08 €	192,96 €	10 ans	
Structure accessoire	espace scénique	Embase lourde 53 KG	PROLITE		2	30/11/2009	Neuf	297,36 €	594,72 €	10 ans	
Structure accessoire	espace scénique	Demi Manchon	PROLITE		8	30/11/2009	Neuf	8,63 €	69,04 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Coupleur Conique 88mm	PROLYTE		50	30/11/2009	Neuf	5,40 €	270,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille conique	PROLYTE		100	30/11/2009	Neuf	1,13 €	113,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille Beta	PROLYTE		100	30/11/2009	Neuf	0,15 €	15,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Cone pour Pont de 300	PROLYTE		20	21/02/2012	Neuf	6,90 €	138,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Goupille (sécurité cone)	PROLYTE		40	21/02/2012	Neuf	1,40 €	56,00 €	10 ans	
structure accessoire	espace scénique	Broche sécu BETA	PROLYTE		40	21/02/2012	Neuf	0,15 €	6,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L400	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	474,75 €	1 899,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L200	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	282,00 €	1 128,00 €	10 ans	
Structure pont de contre	espace scénique	Pont 300 Carré H30V-L100	PROLYTE		4	30/11/2009	Neuf	184,50 €	738,00 €	10 ans	
Structure pont de face	espace scénique	Pont 300 Tri 2M X 30DL200	PROLYTE		1	30/11/2009	Neuf	126,75 €	126,75 €	10ans	
Structure pont de face	espace scénique	Pont 300 Tri 4M X 30DL400	PROLYTE		2	30/11/2009	Neuf	213,75 €	427,50 €	10ans	
Structure pont mobile	espace scénique	PONT 300mm Section TRI 3m	PROLYTE		3	21/02/2012	Neuf	191,00 €	573,00 €	10ans	
Tissus de scène	espace scénique	Jupe de scène en velour noir (H=60cm-L=1m) PS05			10	22/03/2011	Occasion	50,00 €	500,00 €		

Scène

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



27 125,74 €

backline

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
Amplificateur basse	Espace scénique	AMPEG SVT-410 HE 4x10	AMPEG		1	29/06/2011	Neuf	629,10 €	629,10 €	5 ans	
Amplificateur basse	Espace scénique	Ampli AMPEG tete SVT3 Pro 450w	AMPEG		1	29/06/2011	Neuf	899,10 €	899,10 €	5 ans	
Amplificateur basse	Parc Conservatoire	Ampli bass / tête d'ampli + baffle 2x10"	Mark Bass	LMII / 102HF	1	01/11/2008	Neuf	1 400,00 €	1 400,00 €		
Amplificateur guitare	Espace scénique	Ampli FENDER Deluxe reverb	FENDER		1	29/06/2011	Neuf	913,75 €	913,75 €	5 ans	
Batterie	Espace scénique	batterie mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	2 691,95 €	2 691,95 €	5 ans	
Batterie caisse claire	Espace scénique	caisse claire mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	527,00 €	527,00 €	5 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 10'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	80,75 €	80,75 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 12'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	82,45 €	82,45 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 13'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	92,65 €	92,65 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 14'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	84,15 €	84,15 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	coffre hard case 16'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	105,40 €	105,40 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	Coffre hard case 22'	HARDCASE		1	29/06/2011	Neuf	174,25 €	174,25 €	10 ans	
Platine vinyl accessoire	Espace scénique	Cover dust	NUMARK		2	29/11/2011	Neuf	29,26 €	58,52 €		
Flightcase platine vinyl	Espace scénique	Flight Case ACCORE TT1200 pour platine VvTI d			1	29/06/2011	Neuf	84,15 €	84,15 €	10 ans	
Flightcase	Espace scénique	Flight case pour hard ware avec roulettes	GEMAR		1	29/06/2011	Neuf	238,00 €	238,00 €	10 ans	
Flightcase ampli basse	Espace scénique	Flight-case PELIBOX pour AM PEG SW 410			1	29/06/2011	Neuf	387,00 €	387,00 €	10 ans	
Flightcase ampli guitare	Espace scénique	Flight-case PELIBOX pour combo FENDER			1	29/06/2011	Neuf	351,00 €	351,00 €	10 ans	
Flightcase ampli basse	Espace scénique	Flight-case PELI'BOX pour pour tête d ampli			1	29/06/2011	Neuf	315,00 €	315,00 €	10 ans	
Batterie accessoire	Espace scénique	pack accesiores yamaha serie 800	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	365,50 €	365,50 €	5 ans	
Batterie pied cymbale	Espace scénique	Pied cymbale CS 865 perchette	YAMAHA		2	29/06/2011	Neuf		0,00 €	5 ans	
Batterie pied cymbale	Espace scénique	Pied Cymbale Perche Pro	YAMAHA		1	29/11/2011	Neuf	88,63 €	88,63 €	5 ans	
Platine vinyl	Espace scénique	Platine NUMARK 1TX vinyl pro	NUMARK		1	29/06/2011	Neuf	569,50 €	569,50 €	5 ans	
Platine vinyl	Espace scénique	Platine tt usb	NUMARK		1	29/11/2011	Neuf	114,38 €	114,38 €	5 ans	
Batterie siège	Espace scénique	Siege Batterie	YAMAHA		1	29/11/2011	Neuf	108,99 €	108,99 €	10 ans	
Stand clavier	Espace scénique	Stand Clavier RTX RX30/T	RTX		1	29/11/2011	Neuf	33,49 €	33,49 €	5 ans	
Batterie tom	Espace scénique	tom de 13' pour mapple custom	YAMAHA		1	29/06/2011	Neuf	527,00 €	527,00 €	5 ans	
									10 921,71 €		

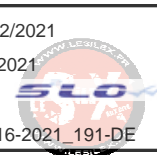
Sécurité

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



Désignation	Affectation	Designation fabricant	Marque	Réf & N° serie	Quantité	Date Achat	Type d'achat	Prix	Valeur	Durée de vie	Détails
armoire de secours	atelier	Armoire de secours polypropylene 102 P			1	17/11/2009	Neuf	58,13 €	58,13 €	10 ans	
brancard	infirmierie	brancard	PVS		1	17/11/2009	Neuf	208,00 €	208,00 €	7 ans	
coffre fort	infirmierie	Coffre fort à combinaison 114 litres classe 1	UGAP		1	03/11/2009	Neuf	1 407,11 €	1 407,11 €	15 ans	
EPI casque	atelier	casque de chantier			6	02/05/2011	Neuf	7,92 €	47,52 €	10 ans	
EPI chaussure	atelier	sur coques de chaussure			6	02/05/2011	Neuf	57,04 €	342,24 €	10 ans	
EPI harnais	atelier	harnais de securite			1	02/05/2011	Neuf	113,05 €	113,05 €	5 ans	
trousse de secours	vestiaire	valise de secours	MEDIC		1	17/11/2009	Neuf	47,19 €	47,19 €	3 ans	
									2 223,24 €		

Extérieur

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



<i>Désignation</i>	<i>Affectation</i>	<i>Désignation fabricant</i>	<i>Marque</i>	<i>Réf & N° serie</i>	<i>Quantité</i>	<i>Date Achat</i>	<i>Type d'achat</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>	<i>Durée de vie</i>	<i>Détails</i>
cendrier	esplanade	cendrier extérieur	arkinox mobilier henry		6	15/01/2010	Neuf	62,72 €	376,32 €		
container	local poubelle	container poubelle			3	15/01/2010	Neuf	270,00 €	810,00 €		
corbeille	esplanade	corbeille extérieure	Ecolor Acropose		4	15/01/2010	Neuf	225,75 €	903,00 €		
									2 089,32 €		

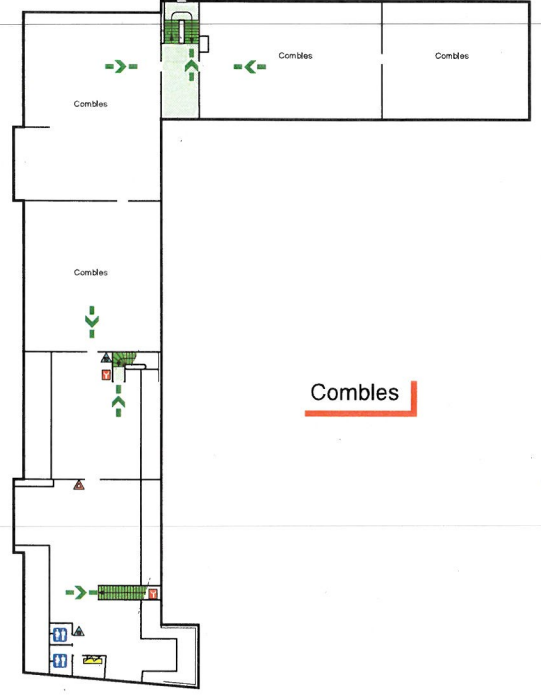
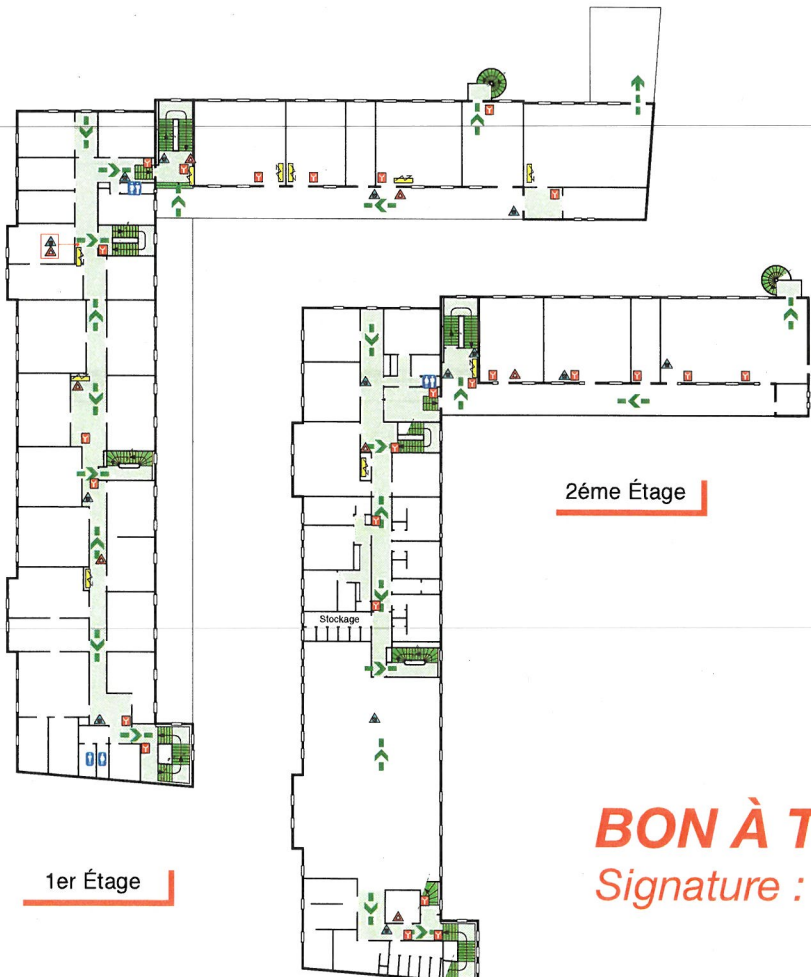
totaux

MOBILIER	35 915,55 €
TELEPHONIE	5 420,92 €
INFORMATIQUE	15 487,10 €
ELECTROMENAGER	4 201,62 €
OUTILLAGE	3 347,50 €
LUMIERE	40 628,27 €
SON	231 715,86 €
VIDEO	18 519,57 €
LEVAGE	16 018,91 €
SCENE	27 125,74 €
BACKLINE	10 921,71 €
SECURITE	2 223,24 €
EXTERIEUR	2 089,32 €
	413 615,31 €

HT

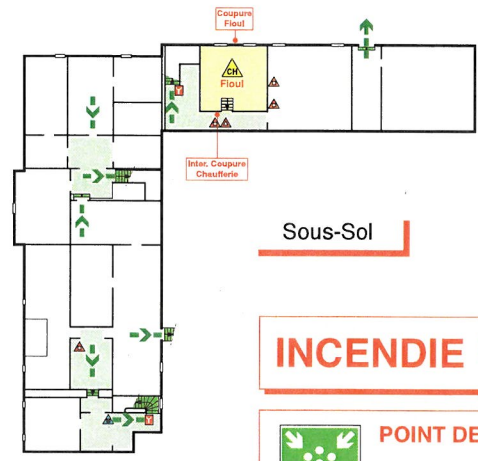
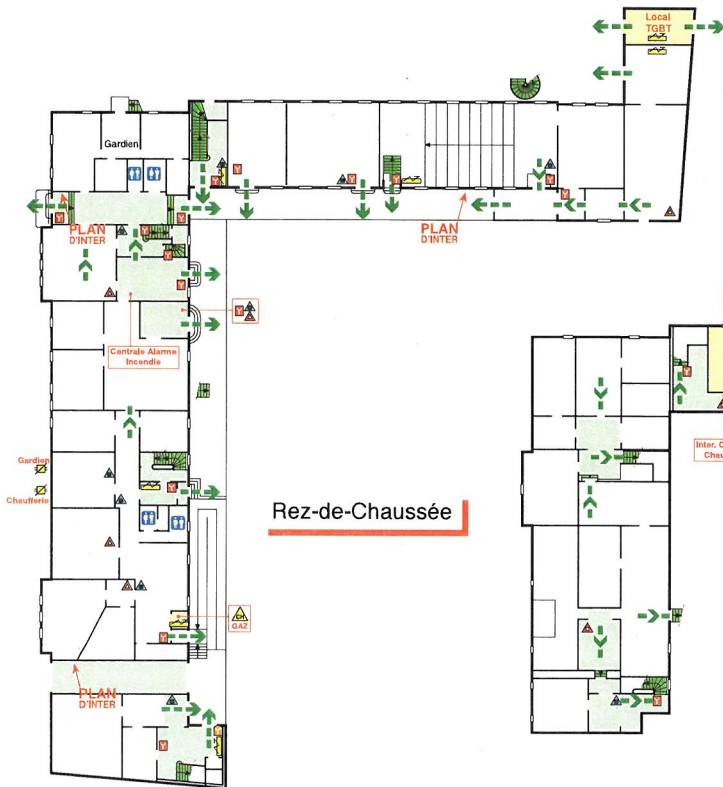
PLAN D'INTERVENTION

CONSERVATOIRE
RUE GAMBETTA
89000 AUXERRE



BON À TIRER
Signature :

- LÉGENDE**
- Évacuation
 - Cheminement d'évacuation
 - Extincteur à poudre
 - Extincteur à eau
 - Extincteur CO2
 - Désenfumage
 - Déclencheur manuel - Alarme
 - Barrage GAZ
 - Armoire électrique
 - Chauffage



INCENDIE **18 ou 112**

POINT DE RASSEMBLEMENT
COUR DU CONSERVATOIRE



**DECRET****Décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accèsion à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives**

NOR: EQUC8700032D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accèsion à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, notamment son article 7 (d) ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Article 1

Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant, et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables auxdites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif.

Ont notamment le caractère de réparations locatives les réparations énumérées en annexe au présent décret.

Article 1 bis

- ▶ Créé par Décret n°99-667 du 26 juillet 1999 - art. 1 JORF 1er août 1999

Le présent décret est applicable en Polynésie française pour la mise en oeuvre des dispositions du d de l'article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Article 2

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

▶ Annexes

- ▶ Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives.

Article Annexe

I. - Parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif.

a) Jardins privatifs :

Entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ; taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ;

Remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.

b) Auvents, terrasses et marquises :

Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

c) Descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières :

Dégorgement des conduits.

II. - Ouvertures intérieures et extérieures.

a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :

Graissage des gonds, paumelles et charnières ;

Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.

b) Vitrages :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

- Réfection des mastics ;
- Remplacement des vitres détériorées.
- c) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies :
Graissage ;
Remplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames.
- d) Serrures et verrous de sécurité :
Graissage ;
Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.
- e) Grilles :
Nettoyage et graissage ;
Remplacement notamment de boulons, clavettes, targettes.
- III. - Parties intérieures.
- a) Plafonds, murs intérieurs et cloisons :
Maintien en état de propreté ;
Menus raccords de peintures et tapisseries ; remise en place ou remplacement de quelques éléments des matériaux de revêtement tels que faïence, mosaïque, matière plastique ; rebouchage des trous rendu assimilable à une réparation par le nombre, la dimension et l'emplacement de ceux-ci.
- b) Parquets, moquettes et autres revêtements de sol :
Encaustiquage et entretien courant de la vitrification ;
Remplacement de quelques lames de parquets et remise en état, pose de raccords de moquettes et autres revêtements de sol, notamment en cas de taches et de trous.
- c) Placards et menuiseries telles que plinthes, baguettes et moulures :
Remplacement des tablettes et tasseaux de placard et réparation de leur dispositif de fermeture ; fixation de raccords et remplacement de pointes de menuiseries.
- IV. - Installations de plomberie.
- a) Canalisations d'eau :
Dégorgement :
Remplacement notamment de joints et de colliers.
- b) Canalisations de gaz :
Entretien courant des robinets, siphons et ouvertures d'aération ;
Remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement.
- c) Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance :
Vidange.
- d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie :
Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;
Rinçage et nettoyage des corps de chauffe et tuyauteries ;
Remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets ;
Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau.
- e) Eviers et appareils sanitaires :
Nettoyage des dépôts de calcaire, remplacement des tuyaux flexibles de douches.
- V. - Equipements d'installations d'électricité.
Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes lumineux ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection.
- VI. - Autres équipements mentionnés au contrat de location.
- a) Entretien courant et menues réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, sèche-linge, hottes aspirantes, adoucisseurs, capteurs solaires, pompes à chaleur, appareils de conditionnement d'air, antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision, meubles scellés, cheminées, glaces et miroirs ;
- b) Menues réparations nécessitées par la dépose des bourrelets ;
- c) Graissage et remplacement des joints des vidoirs ;
- d) Ramonage des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et conduits de ventilation.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

PIERRE MÉHAIGNERIE.

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation,

ÉDOUARD BALLADUR.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ALBIN CHALANDON.

Entretien

de Coral

Gu?



1



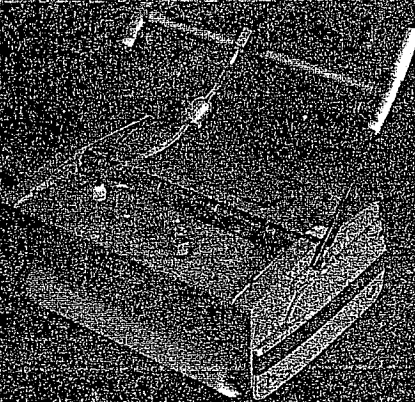
2



3



206



4



5



6

De par leur fonction, les tapis de propreté Coral deviennent des zones de concentration de salissures.

Leur entretien doit être effectué régulièrement et soigneusement pour éviter qu'ils ne soient saturés de saletés et donc pour préserver leur efficacité.

De même que les revêtements de sols qui les entourent, les tapis de propreté Coral doivent être régulièrement débarrassés des salissures qu'ils ont captées et absorbées.

Entretien courant

Dépoississage

Avec un aspiro-brosseur ou un aspirateur muni d'une brosse électrique. L'action mécanique de ces appareils augmente considérablement l'efficacité de l'aspiration. Cette opération doit être renouvelée fréquemment et avec soin.

Détachage localisé

Avec des produits pour injection/extraction concentrés (10%) ou des détachants pour revêtements de sols textiles (type TAPI NEUTRAFRESH de Johnson Diversey, SAPUR B de Henkel Écolab).

- Éliminer l'excédent de salissures en raclant le velours à l'aide d'une spatule ou d'une raclette, absorber les liquides avec un papier essuie-tout blanc. **1**
- Vaporiser le détergent ou le détachant. Brosser **2** ou racler à nouveau pour augmenter l'action de la chimie.
- Éliminer les salissures dissoutes avec la raclette et le papier essuie-tout.
- Rincer soigneusement à l'eau claire. **3**
- Éliminer un maximum d'humidité avec le papier essuie-tout ou avec un aspirateur à eau.

**Legifrance**.gouv

LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

DECRET**Décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accèsion à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives**

NOR: EQUC8700032D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accèsion à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, notamment son article 7 (d) ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Article 1

Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant, et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables auxdites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif.

Ont notamment le caractère de réparations locatives les réparations énumérées en annexe au présent décret.

Article 1 bis

- ▶ Créé par Décret n°99-667 du 26 juillet 1999 - art. 1 JORF 1er août 1999

Le présent décret est applicable en Polynésie française pour la mise en oeuvre des dispositions du d de l'article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Article 2

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

▶ Annexes

- ▶ Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives.

Article Annexe

I. - Parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif.

a) Jardins privatifs :

Entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ; taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ;

Remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.

b) Auvents, terrasses et marquises :

Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

c) Descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières :

Dégorgement des conduits.

II. - Ouvertures intérieures et extérieures.

a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :

Graissage des gonds, paumelles et charnières ;

Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.

b) Vitrages :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

- Réfection des mastics ;
- Remplacement des vitres détériorées.
- c) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies :
Graissage ;
Remplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames.
- d) Serrures et verrous de sécurité :
Graissage ;
Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.
- e) Grilles :
Nettoyage et graissage ;
Remplacement notamment de boulons, clavettes, targettes.
- III. - Parties intérieures.
- a) Plafonds, murs intérieurs et cloisons :
Maintien en état de propreté ;
Menus raccords de peintures et tapisseries ; remise en place ou remplacement de quelques éléments des matériaux de revêtement tels que faïence, mosaïque, matière plastique ; rebouchage des trous rendu assimilable à une réparation par le nombre, la dimension et l'emplacement de ceux-ci.
- b) Parquets, moquettes et autres revêtements de sol :
Encaustiquage et entretien courant de la vitrification ;
Remplacement de quelques lames de parquets et remise en état, pose de raccords de moquettes et autres revêtements de sol, notamment en cas de taches et de trous.
- c) Placards et menuiseries telles que plinthes, baguettes et moulures :
Remplacement des tablettes et tasseaux de placard et réparation de leur dispositif de fermeture ; fixation de raccords et remplacement de pointes de menuiseries.
- IV. - Installations de plomberie.
- a) Canalisations d'eau :
Dégorgement :
Remplacement notamment de joints et de colliers.
- b) Canalisations de gaz :
Entretien courant des robinets, siphons et ouvertures d'aération ;
Remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement.
- c) Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance :
Vidange.
- d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie :
Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;
Rinçage et nettoyage des corps de chauffe et tuyauteries ;
Remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets ;
Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau.
- e) Eviers et appareils sanitaires :
Nettoyage des dépôts de calcaire, remplacement des tuyaux flexibles de douches.
- V. - Equipements d'installations d'électricité.
Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes lumineux ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection.
- VI. - Autres équipements mentionnés au contrat de location.
- a) Entretien courant et menues réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, sèche-linge, hottes aspirantes, adoucisseurs, capteurs solaires, pompes à chaleur, appareils de conditionnement d'air, antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision, meubles scellés, cheminées, glaces et miroirs ;
- b) Menues réparations nécessitées par la dépose des bourrelets ;
- c) Graissage et remplacement des joints des vidoirs ;
- d) Ramonage des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et conduits de ventilation.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

PIERRE MÉHAIGNERIE.

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation,

ÉDOUARD BALLADUR.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ALBIN CHALANDON.

Organisation du festival, le Jazz-club, studios de la Cuisine

DIRECTEUR
SERVICE COUPRES

Convention collective CCNEAC

DIRECTEUR PROGRAMMATEUR

Sylvain BRIAND

ADMINISTRATION COMPTABLE

Cadre 3

Stéphanie RIOLET

Chargé de communication

Melika Grosjean

Chargée d'administration/billetterie

Représentante du personnel
Claire Millot

Employée d'accueil bar/souvenir production

Manton Micol

Chargée de productions/collaborations culturelles

Isabelle Heuff

Chargé des studios / pratiques amateurs

Frédéric Huvet

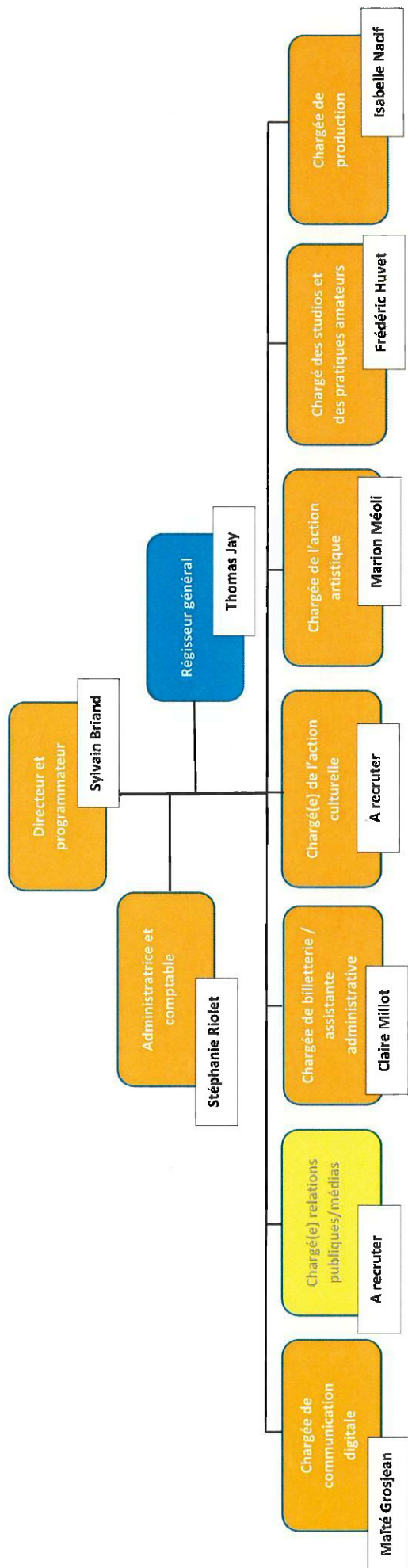
Cadre CDI

CONTRACT AIDE

CDI non cadre

Autre

ORGANIGRAMME SERVICE COMPRIS 2022
Le Silex, Jazz-club d'Auxerre, Catalpa Festival, Studios de la Cuisine



Administration

Technique

CDI / Temps plein

Intermittent

Temps partiel

Vacation BAR

Vacation BILLETTERIE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

CONVENTION COLLECTIVE CCNEAC

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LE SILEX – SALLE DE DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES

LISTE DES CONTRATS DE MAINTENANCE DU DELEGATAIRE

PRESTATAIRE	OBJET DU CONTRAT	N° CONTRAT	DEBUT CONTRAT	DUREE	FREQUENCE DES VISITES	OBSERVATION
PRIMMA FRANCE	Maintenance du SSI	191011S – Maintenance simple – Système de Sécurité Incendie	2009	1 an	1x/an	Reconduction tacite
PRIMMA FRANCE	Maintenance du désenfumage	092011S – Maintenance simple – Système de Désenfumage	2009	1 an	1x/an	Reconduction tacite
OTIS	Maintenance de l'ascenseur 1-Opération de maintenance et réparation 2-intervention pour dépannage	45OBHWMF tertiaire étendu	2009	1 an	Visite toutes les 6 semaines	Reconduction tacite
SCUTUM	Maintenance et conduite du système anti-intrusion	Contrat d'intervention 510 231	2014	1 an	1x/an	Reconduction tacite
SCOPROD	Entretien ménager	Contrat pour le nettoyage de la SMAC à Auxerre	2014	1 an	2x/semaine	Reconduction tacite
GHS	Maintenance logiciel paye	SECO – mise à jour et maintenance à distance	2013	1 an		Reconduction tacite
SAGE	Maintenance logiciel comptabilité	103 88 396 - mise à jour et maintenance à distance	2013	1 an		Reconduction tacite
OXO	Maintenance photocopieur	10 194	2013	1 an	1x/an	Reconduction tacite

TELESURVEILLANCE / INTERVENTIONS SUR SITES

PROCOLE D'INTERVENTION

LE SILEX

1) GROUPES D'ALARME

Groupe 1 : hall d'entrée + petite scène + couloir sanitaires

Groupe 2 : grande scène + locaux techniques

Groupe 3 : infirmerie

Groupe 4 : sas d'entrée + circulation ouest

2) TELESURVEILLANCE DU SITE

L'alarme anti-intrusion du Silex est raccordée à la société de télésurveillance SPGO.

Les utilisateurs la contactent en cas de déclenchement de l'alarme anti-intrusion suite à une erreur de manipulation.

Lors de toute communication avec SPGO, les utilisateurs transmettent leur code d'identification (8946 pour l'exploitant Service Compris).

Numéro de téléphone de la télésurveillance SPGO : **02.31.14.22.23**

3) PLAGES HORAIRES HORS ALARME

Pas de plages horaires programmées hors alarme : les utilisateurs activent et désactivent l'alarme avec leur code personnel selon les besoins du service.

La société de télésurveillance n'assure donc pas de gestion horaire de l'alarme.

4) TESTS CYCLIQUES JOURNALIERS

Il est prévu un test cyclique par jour à 20h00.

5) EN CAS D'ALARME SECURITAIRE (ALARME INTRUSION OU AUTOPROTECTION)

1 – La télésurveillance effectue un contre-appel sur site (Tél. 03.86.40.95.48),

2 – Sans réponse ou mauvaise identification, la télésurveillance prévient les contacts selon la liste



d'appel ci-dessous :

- Sylvain BRIAND - Tél. 06.79.61.05.36,
- sans réponse, Thomas JAY - Tél. 06.08.50.56.87,
- sans réponse, Rodéric DAVID - Tél. 06.64.26.81.19.

3 – Le contact effectue la levée de doute et rend compte de son intervention à la société de télésurveillance.

4 – Si effraction constatée, la société de télésurveillance prévient la police nationale qui se rend sur site.

6) EN CAS D'ALARME TECHNIQUE

La télésurveillance avise les contacts selon la liste d'appel ci-dessus.

7) EN CAS D'AVANCE DE MISE HORS SERVICE

Sans objet (pas de gestion horaire de l'alarme).

8) EN CAS D'ABSENCE DE MISE EN SERVICE

Sans objet (pas de gestion horaire de l'alarme).

9) EN CAS DE MISE A L'ARRET SOUS LA CONTRAINTE

La télésurveillance avise les contacts selon la liste d'appel ci-dessus.

En rappel, cette mise à l'arrêt se fait en ajoutant 1 au code personnel.

Exemple : si code 1234 = mise à l'arrêt de l'alarme, code 1235 = mise à l'arrêt sous la contrainte.

10) AGENTS ET PRESTATAIRES ACCREDITES

10.1 Association Service Compris

Sylvain BRIAND
Stéphanie RIOLET
Maïté GROSJEAN
Marie-Line LEJEUNE
Célestino MONTEIRO
Merry BENOIT
Claire MARTI
Frédéric HUVET
Alexandre KHOTOVTCHIKINE
Rodéric DAVID
Thomas JAY
Étienne CAUGANT
Rémy FOUASSIN



10.2 Conservatoire de musique

Jean-Pierre LESCOT

10.3 Services techniques de la ville d'Auxerre

Service Maintenance

10.4 Exploitant chauffage

Société COFELY

10.5 Société de maintenance

Société SCUTUM

11) MISE A JOUR DU PROTOCOLE

En cas de mise à jour du protocole, l'exploitant établira les modifications par écrit qu'il adressera à la direction des bâtiments pour prise en compte et actualisation de la programmation par la société de télésurveillance.

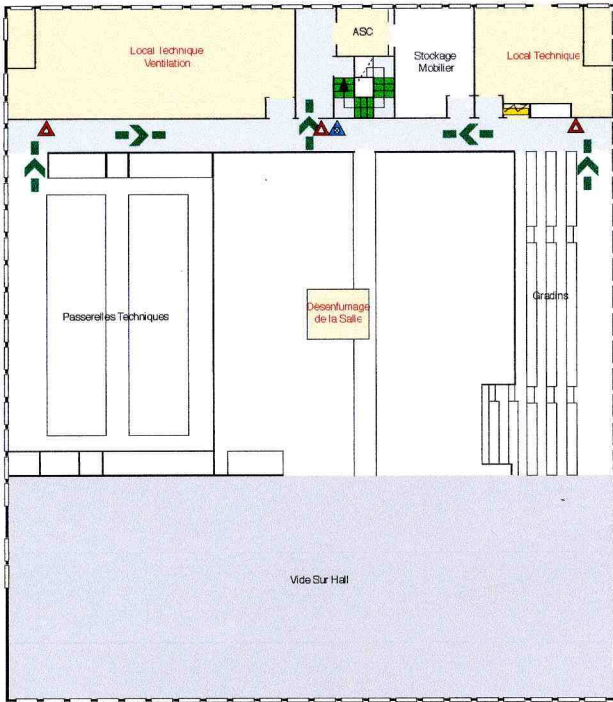
DIFFUSION : TÉLÉSURVEILLANCE SPGO — J. DIDIERJEAN — S.BRIAND — J-P. LESCOT — B. PETIT — P-A. GERVAIS — A. BOURBON — F. NICOLAS — D. RUIZ.

PLAN D'INTERVENTION

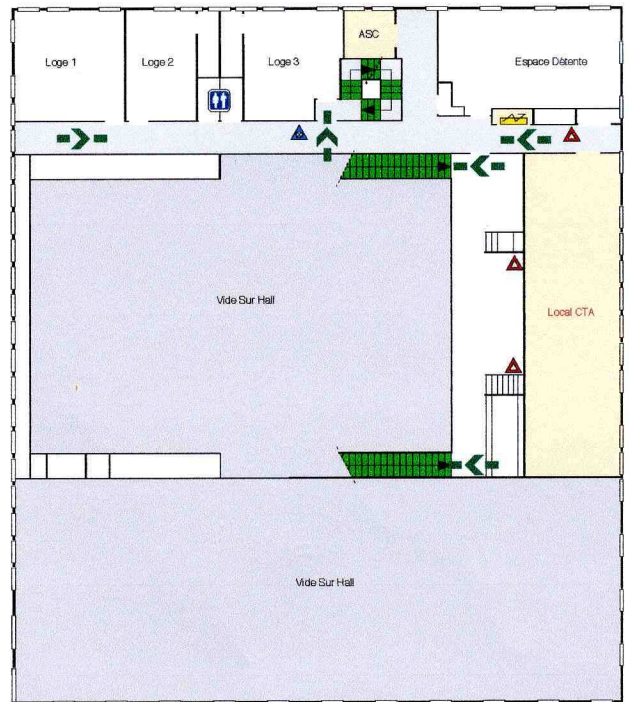
SALLE DE MUSIQUE

6 Rue de l'Île aux Plaisirs
89000 AUXERRE

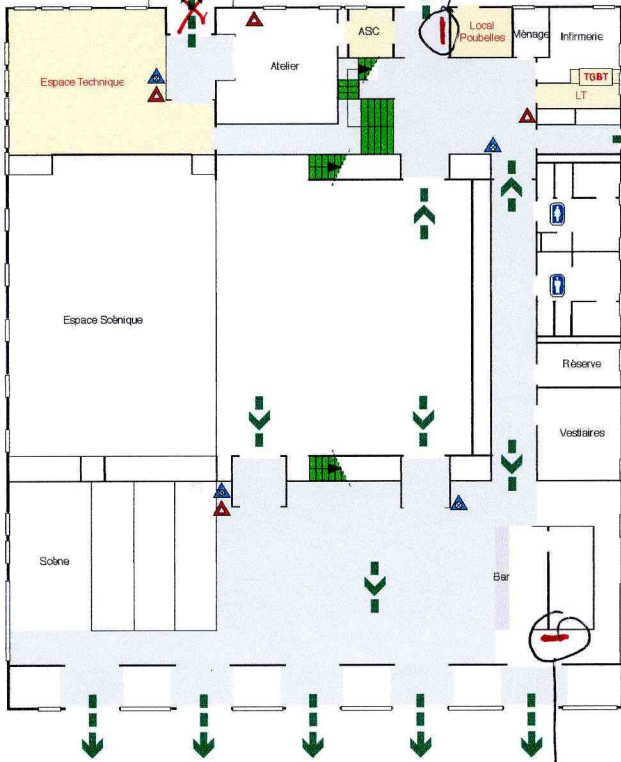
BON A TIRER
Signature :



2ème Étage



1er Étage



Rez-de-Chaussée

Plan d'Intervention

Plan d'intervention

LÉGENDE

- Évacuation
- Cheminement d'évacuation
- Extincteur CO2
- Extincteur à eau
- Armoire électrique
- ASC

POINT DE RASSEMBLEMENT

INCENDIE ☎ 18 ou 112
Sapeurs-Pompiers les plus proches :



Statuts – Association Service Compris

Statuts modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 novembre 2020.

Article 1 – Objet de l'association

L'association dite « **SERVICE COMPRIS** », fondée en 1990, a pour objet le « *développement et la structuration de l'ensemble des musiques actuelles et amplifiées sur le département de l'Yonne* ».

Il est convenu que le terme « musiques actuelles » régulièrement employé par les milieux professionnels regroupe l'ensemble des esthétiques jazz, chanson, variétés, rock, rap, électro, musiques du monde, nouvelles musiques traditionnelles... amplifiées ou non. Cette liste ne saurait être limitative.

Pour mener à bien cet objectif, l'association développera notamment les actions suivantes :

- la gestion de lieux de concerts, de répétition, d'enregistrement, de formation, d'information et/ou d'accompagnement mis à sa disposition dans un but conforme à son objet.
 - l'organisation, la co-production ou la co-réalisation de concerts, ponctuels, sous formes de saisons ou de festivals,
 - le repérage ainsi que le soutien aux groupes constitués, aux musiciens et porteurs de projets,
 - la production discographique,
 - le soutien aux différentes actions de formations menées dans le champ des musiques actuelles,
 - la participation à toutes actions visant à accroître la cohérence et l'efficacité tant au niveau local, départemental, régional et national, des politiques publiques menées en faveur des musiques actuelles,
- et plus généralement, toute opération concernant l'objet principal précité.

Article 2 – Durée et siège

La durée de l'association est illimitée.

Son siège social est situé 7, rue de l'Île aux Plaisirs 89000 AUXERRE. Le siège social peut être déplacé sur simple décision du conseil d'administration.

Article 3 – Composition de l'association

L'association se compose :

1) de membres actifs :

Les membres actifs sont des personnes qualifiées ayant atteint l'âge légal de la majorité, souscrivant pleinement au projet artistique et culturel proposé par SERVICE COMPRIS et défendu par son directeur et son Conseil d'Administration.

Après dépôt de candidature auprès du Président et agrément par l'Assemblée Générale à la majorité, la qualité de membre actif est acquise.

Le membre actif assiste au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

2) de membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à SERVICE COMPRIS.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Le membre d'honneur ne participe pas au vote de l'Assemblée Générale.

3) de membres de droit :

Les membres de droits de SERVICE COMPRIS sont les représentants désignés (élus ou Fonctionnaires) des institutions et collectivités participant au financement de l'Association.

Les membres de droit assistent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Chaque institution ou collectivité désigne, si elle le désire, au maximum trois membres de droits.

Les membres de l'Association et a fortiori les membres du Conseil d'Administration et du bureau ne recevront aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale devra faire mention du remboursement des frais de mission, déplacement ou représentation payés à des membres de l'Association.

Article 4 – Radiation

Le titre de membre actif ou de membre d'honneur se perd par le décès, la démission, l'absence non justifiée à 3 réunions consécutives de Conseil d'Administration ou la radiation prononcée pour motif grave par le Conseil d'Administration. Le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications au Bureau de SERVICE COMPRIS. Un recours en appel est possible auprès de l'Assemblée Générale.

Article 5 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres actifs de l'association, les membres d'honneurs, les membres de droits.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, par son Président ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

Les convocations sont adressées par courrier postal ou électronique au moins quinze jours avant la date fixée et doivent comporter l'ordre du jour ainsi que, dans la mesure du possible, les documents qui seront soumis à l'Assemblée Générale.

Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration qui est tenu d'y faire figurer les questions proposées par n'importe quel membre de l'association.

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valablement prises que sur des questions préalablement mises à l'ordre du jour.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur les activités et la situation financière et morale de l'association. Ces rapports sont préparés et présentés par le bureau du Conseil d'Administration.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et affecte son résultat, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, valide l'agrément des personnes ayant présenté leur candidature pour acquérir la qualité de membre actif et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle peut révoquer les membres du Conseil d'Administration si la question figure à l'ordre du jour.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée Générale. Les membres absents peuvent donner pouvoir au membre présent de leur choix dans la limite de deux pouvoirs par mandataire. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité. Pour la validité des délibérations, la présence physique de la moitié des membres est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à six jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux, signés par le Président, sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre coté et paraphé par le Président et accessible un mois après la date de la séance.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Président ou par un tiers des membres.

Article 6 – Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration.

Assiste au Conseil d'Administration, l'ensemble des membres élus, d'honneur et de droits ainsi qu'un représentant du personnel permanent en CDI.

Le Conseil d'Administration est composé de vingt personnes physiques au maximum ayant toute la qualité de membre actif, élues par l'Assemblée Générale pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Le Conseil d'Administration réserve 3 sièges aux membres actifs signataires de la convention de bénévolat.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de postes vacants, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres, dans l'attente de l'agrément définitif des candidatures par l'Assemblée Générale suivante. Les membres cooptés en attente d'agrément n'ont pas voix délibérative.

Le Conseil d'Administration se réunit obligatoirement au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou à la demande du quart de ses membres.

Peuvent assister aux Conseils d'Administration, à l'invitation du Président, toute personne extérieure à l'association, à titre consultatif. Ces personnes n'ont pas de voix délibérative.

Les convocations sont adressées par courrier postal ou électronique au moins quinze jours avant la date fixée et doivent comporter l'ordre du jour fixé par le bureau ainsi que, dans la mesure du possible, les documents qui seront soumis au Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés au Conseil d'Administration. Pour la validité des décisions, la présence physique de la moitié des membres est nécessaire. Les membres absents peuvent se faire représenter par un pouvoir nominatif. Chaque membre actif présent ne pouvant être mandaté que de deux pouvoirs maximum.

Les délibérations ne sont valablement prises que sur les questions préalablement mises à l'ordre du jour.

La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.

Le Conseil d'Administration doit notamment voter la validation du budget prévisionnel de l'exercice suivant et le pouvoir au Directeur pour les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et financeurs privés.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux, signés par le Président, sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre coté et paraphé par le Président et accessible un mois après la date de la séance.

Article 7 – Bureau de l'Association

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau composé :

- Un Président(e),
- Un(e) Secrétaire,
- Un(e) Trésorier(e),

Le cas échéant :

- Un(e) Vice-Président(e),
- Un Trésorier(e) adjoint(e),
- Un(e) Secrétaire adjoint(e),

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans renouvelables. Les membres sortants sont rééligibles.

Le bureau se réunit dix fois par an et transmet au CA le cas échéant un relevé de décision.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Conseil d'Administration spécialement habilité à cet effet par ledit conseil.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président ou par délégation écrite au Directeur de l'Association.

Article 8 – Le représentant du personnel

Un représentant du personnel siège à titre consultatif lors des Conseils d'Administration et Assemblées Générales. Les réunions portant sur la situation personnelle du directeur se tiennent en l'absence du représentant du personnel.

Article 9 – Affiliation

L'association Service Compris peut s'affilier à tout organisme pouvant contribuer à son objet, sur décision du bureau et information du CA.

Article 10– Ressources de l'association

Les ressources de l'Association comprennent :

- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, des Départements, des communes et de tout autre organisme de droit public ou privé,
- Des recettes propres générées par l'activité (billetterie, location de salle, carte d'abonnement, etc.)
- L'exploitation d'un débit de boissons – licence IV – lors des spectacles, manifestations et animations organisées,
- et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

Article 11 – Direction de l'Association

La direction de SERVICE COMPRIS est assurée par un / une directeur (trice).

Celui-ci est nommé par le Président après sélection par un jury de recrutement.

Ce jury est composé à l'initiative du Conseil d'Administration en relation avec les partenaires publics et présidé par le président de SERVICE COMPRIS.

Le directeur est seul responsable du choix des moyens d'actions propres à assurer la mise en œuvre de son projet artistique et culturel contenu dans le projet pluriannuel conclu avec l'association et les tutelles publiques concourant à son financement.

Le Président accorde au directeur la plus large délégation de pouvoir nécessaire à la gestion courante de l'association.

Cette délégation est cosignée entre le Président et le Directeur.

Le directeur aura, dans les limites fixées par le budget, dans le cadre de l'organigramme de l'établissement et le respect des conventions signées avec les partenaires financiers, la signature des engagements de dépenses et des contrats y compris ceux concernant le personnel de l'établissement. Les Contrats de travail à Durée Indéterminée sont signés par le Président.

Le directeur exerce toutes les fonctions d'employeur par délégation du Président.

Le directeur exploite un débit de boisson - Licence IV propriété de la Ville d'Auxerre.

Le directeur représente l'association auprès de toutes les collectivités territoriales, administrations, sociétés, entreprises, particuliers.

Il assiste aux réunions de Bureau, de Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Le Directeur de SERVICE COMPRIS obtient les licences de commerce, de débit de boisson et de spectacle nécessaires au fonctionnement permanent de l'association SERVICE COMPRIS.

Article 12 – Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou de la moitié des membres dont se compose l'Assemblée Générale, soumise au Bureau au moins un mois avant l'Assemblée Générale Extraordinaire. Cette dernière est convoquée par le Président de l'Association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit se composer du tiers au moins de ses membres actifs. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Article 13 – Dissolution et liquidation de l'Association

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre plus de la moitié des membres actifs de l'association.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle; Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des voix des membres présents.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi, à la Ville d'Auxerre.

En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Article 14 – Formalités administratives

Le Président (ou par délégation un membre du bureau) doit effectuer à la Préfecture de l'Yonne les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement (administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901) et concernant notamment :

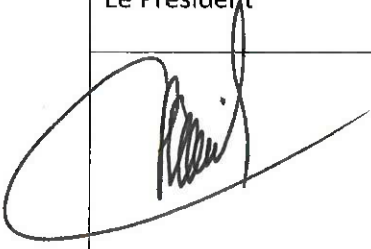
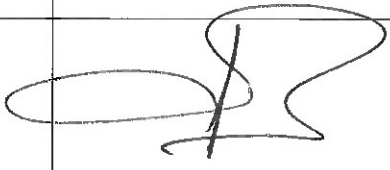
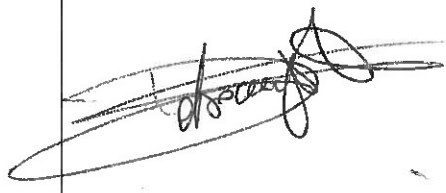
- les modifications apportées aux statuts
- le changement de titre de l'association
- le transfert du siège social
- les changements survenus au sein du Conseil d'Administration.

Article 15 – Règlement intérieur

Les règlements intérieurs élaborés dans l'esprit et le respect des présents statuts sont préparés par le Conseil d'Administration et adoptés par l'Assemblée Générale.

Article 16- Signatures

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 novembre 2020 sous la Présidence de M. Joël GARNIER assisté de Madame Françoise DEBEAUPTE, Secrétaire et de Monsieur Jean-Pierre LESCOT, Trésorier.

Le Président	Le Trésorier	Le Secrétaire
		

GRILLE TARIFAIRE INCLUANT LES TARIFS DES CONCERTS, LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE, LES COÛTS DES PRESTATIONS TECHNIQUES FACTURÉES (LE CAS ÉCHÉANT), LES TARIFS DES STUDIOS ET TOUT AUTRE TARIF JUSTIFIÉ PAR LA NÉCESSITÉ D'ÉQUILIBRER LE BUDGET

Billetterie du Silex/Jazz-club d'Auxerre et pour les 5 années de la DSP, sans indexation.

	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonné	Tarif enfant
Tête d'affiche internationale	16€/25€	14€/25€	12€/25€	5 €
Tête d'affiche nationale	16€/25€	14€/20€	12€/18€	5 €
Découverte et jeune public	5 €	néant	gratuit	5 €
Accompagnement des groupes locaux	gratuit			
Actions culturelles	0€/10€	néant	néant	néant
Catalpa	gratuit			

Billetterie du jazz club et pour les 5 années de la DSP, sans indexation.

	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonné	Tarif enfant
Tête d'affiche nationale	16€/25€	14€/18€	12€/16€	5 €
Découverte et jeune public	10 €	8 €	5 €	5 €

- « Tarif réduit » applicable aux collégiens, lycéens, étudiants, élèves du Conservatoire d'Auxerre, demandeurs d'emploi, RSA, CE participants (CLAS89), personnes handicapées, abonnés du Théâtre d'Auxerre, du Cabaret l'Escale de Migennes, de la Fabrique à Sens, Carte Culture MGEN, Carte Activ CMCAS Bourgogne, Carte Moisson sur présentation de justificatif.
- « Tarif abonnés » applicable aux abonnés de la saison en cours et aux abonnés de la Vapeur (Dijon), La Cave à Musique (Mâcon), La Péniche (Chalon-sur-Saône), Le Café Charbon (Nevers) sur présentation de justificatif.
 - « Tarif enfant » applicable pour les moins de 10 ans sur présentation de justificatif.

Catalpa Festival:

Le Catalpa Festival sera gratuit tout au long de la DSP.

CARTE D'ABONNEMENT :

Carte d'Abonnement

La carte d'abonnement est valable pour une saison de concerts d'octobre à juillet. Elle coûte 16 Euros et se rentabilise dès trois concerts. Sur présentation de cette carte (nominative et personnelle), elle permet de bénéficier de nombreux avantages :

Accès aux tarifs préférentiels abonnés du :

- Silex, scène de musiques actuelles
- Jazz club d'Auxerre

Accès aux tarifs préférentiels de nos salles partenaires :

- Théâtre (Auxerre) www.auxerreletheatre.com - 03 86 72 24 24
- Cabaret l'Escale (Migennes) www.cabaret-escale.fr - 09 83 01 65 16
- Fabrique (Sens) www.sallelafabrique.com - 03 86 83 86 00
- la Vapeur (Dijon) www.lavapeur.com - 03 80 48 86 00
- Cave à Musique (Mâcon) www.cavazik.org - 03 85 21 96 69
- La Péniche (Chalon sur Saône) www.lapeniche.org - 03 85 94 05 78
- Café Charbon (Nevers) www.aucharbon.org - 03 85 21 96 69

Accès aux studios de répétitions de la Cuisine (ce qui ne dispense pas de régler le coût de location de la séance d'un montant de 6 Euros pour 2h30 de mise à disposition d'un studio équipé).

Mais également de :

- recevoir la programmation chez vous avant tout le monde
- recevoir des invitations à certaines soirées
- recevoir la newsletter "Rezomuzactuelles"
- permet de participer à La chorale du Silex

LOCATION DE LA SALLE:

-Le club est loué 500€ HT équipé son, lumières et video avec accès aux parties privatives (loges, sale de repas). Toutes demandes en dehors de notre fiche technique qui nécessiteraient une location complémentaire seront refacturées à prix coûtant.

Le coût de location ne comprend pas le personnel intermittent à évaluer au cas par cas selon les besoins techniques de l'événement. Ce coût annexe fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Le bar est incessible et revient de droit à l'association Service Compris.

La billetterie est obligatoirement tenue par le personnel avec les outils informatiques de l'association Service Compris. Elle peut faire l'objet d'une refacturation selon les modalités de partenariat avec le loueur.

-La grande sale est louée 1700€ HT équipé son, lumières et video avec accès aux parties privatives (loges, sale de repas). Toutes demandes en dehors de notre fiche technique qui nécessiteraient une location seront refacturées à prix coûtant.

Le coût de location ne comprend pas le personnel intermittent à évaluer au cas par cas selon les besoins techniques de l'événement. Ce coût annexe fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Le bar est incessible et revient de droit à l'association Service Compris.

La billetterie est obligatoirement tenue par le personnel avec les outils informatiques de l'association Service Compris. Elle peut faire l'objet d'une refacturation selon les modalités de partenariat avec le loueur.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



CHARGES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	195 500,00	197 500,00	198 500,00	199 000,00	200 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	113 000,00	121 500,00	125 000,00	125 000,00	129 000,00
Spectacles	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	Prestations de services	60 000,00	62 500,00	64 000,00	64 000,00	65 000,00
Prestations de services (Sécurité+...)	18 000,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	19 000,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	40 000,00	42 500,00	44 000,00	44 000,00	45 000,00
Autres prestations						Produits des activités annexes (dont refacturations)	5 000,00	6 000,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Achats de marchandises (bar)	25 000,00	25 000,00	25 500,00	25 500,00	26 000,00	Studios (répétitions/enregistrements)	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	30 000,00	31 000,00	31 500,00	31 500,00	32 000,00	Location de salles - mise à disposition	5 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 500,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	7 500,00	8 000,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00						
Autres fournitures											
61 - Services extérieurs	78 500,00	79 000,00	80 000,00	80 500,00	81 500,00	74 - subventions d'exploitation	704 000,00	704 000,00	711 000,00	718 000,00	723 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	État:					
Locations	47 000,00	47 000,00	47 500,00	47 500,00	48 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)	120 000,00	120 000,00	120 000,00	125 000,00	125 000,00
Entretien et réparation	9 500,00	9 500,00	10 000,00	10 000,00	10 500,00	Région(s):					
Assurances	10 500,00	11 000,00	11 000,00	11 500,00	11 500,00	BOURGOGNE	75 000,00	75 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Documentation	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	Département(s):					
Divers						YONNE	21 000,00	21 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
62 - Autres services extérieurs	78 500,00	79 000,00	80 500,00	80 500,00	82 500,00	Commune					
Rémunération intermédiaires et honoraires	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00	AUXERRE	463 000,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion...)	27 000,00	27 000,00	27 500,00	27 500,00	28 000,00	Communauté de l'auxerrois					
Déplacements, missions, réceptions	37 000,00	37 000,00	37 500,00	37 500,00	38 000,00	AUXERRE / contrat de ville					
Frais postaux et télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00	Communauté de l'auxerrois / contrat de ville					
Services bancaires, autres	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	22 500,00
63 - Impôts et taxes	7 500,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00	9 000,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,					
Impôts et taxes sur rémunération	6 000,00	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)					
Autres impôts et taxes	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	Agence de l'eau	5 000,00	5 000,00	5 000,00	7 000,00	10 000,00
64 - Charges de personnel	412 500,00	417 500,00	422 000,00	427 500,00	431 000,00	Autres recettes (Mécénat)					
Rémunération des personnels permanents	225 000,00	227 500,00	230 000,00	232 500,00	235 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités					
Rémunération des intermittents	52 500,00	53 500,00	54 000,00	55 000,00	55 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 000,00
Charges sociales	135 000,00	136 500,00	138 000,00	140 000,00	141 000,00	Abonnements - Prods divers	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 000,00	13 000,00	76 - Produits financiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
66 - Charges financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	77 - Produits exceptionnels					
67 - Charges exceptionnelles						78 - Reprises sur amortissements et provisions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00
68 - Amortissements et Provision pour Fonds propres	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aidés)					
69 - Impôts sur les sociétés						TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	855 000,00	863 500,00	874 000,00	881 000,00	886 500,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00	Valorisation TVA sur subventions -	- 38 000,00	- 38 000,00	- 40 000,00	- 41 000,00	- 43 000,00
						TOTAL DES CHARGES	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00
						TOTAL DES PRODUITS	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00
						Résultat	0	0	0	0	0

CHARGES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	180 500,00	181 000,00	183 000,00	184 500,00	186 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	104 500,00	106 000,00	110 500,00	113 500,00	113 500,00
Spectacles (cachets et contrats)	90 000,00	90 500,00	91 000,00	91 500,00	92 000,00	Prestation de services					
Prestations de services	54 000,00	54 000,00	54 500,00	55 000,00	55 500,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	80 000,00	81 000,00	83 500,00	85 000,00	85 000,00
Autres prestations						Produits des activités annexes (dont refacturations)	24 500,00	25 000,00	27 000,00	28 500,00	28 500,00
Achats de marchandises	30 000,00	30 000,00	30 500,00	31 000,00	31 500,00	Studios (répétitions/enregistrements)					
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000,00	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	Location de salles - mise à disposition					
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00						
Autres fournitures											
61 - Services extérieurs	66 000,00	67 000,00	67 500,00	68 000,00	68 500,00	74 - subventions d'exploitation	277 500,00	280 000,00	281 000,00	283 500,00	288 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Etat:					
Locations (matériel technique)	60 000,00	60 500,00	61 000,00	61 500,00	62 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)					
Entretien et réparation	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Région(s):					
Assurances	2 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	BOURGOGNE	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Documentation	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Département(s):					
Divers						YONNE	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
62 - Autres services extérieurs	31 000,00	31 500,00	32 500,00	33 500,00	34 500,00	Commune:					
Rémunération intermédiaires et honoraires						AUXERRE	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion...)	8 000,00	8 500,00	9 000,00	9 500,00	10 000,00	Communauté de l'auxerrois	25 000,00	25 000,00	25 000,00	27 500,00	27 500,00
Déplacements, missions, réceptions	22 000,00	22 000,00	22 500,00	23 000,00	23 500,00	AUXERRE / contrat de ville					
Frais postaux et télécommunications	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	Communauté de l'auxerrois / contrat de ville	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00
Services bancaires, autres	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	5 000,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 500,00
63 - Impôts et taxes	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,					
Impôts et taxes sur rémunération	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)					
Autres impôts et taxes						Syndicat mixte du canal du Nivernais					
64 - Charges de personnel	78 000,00	80 000,00	82 000,00	84 000,00	86 000,00	Autres recettes (mécénat)	27 500,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	32 500,00
Rémunération des personnels permanents	34 000,00	35 000,00	36 000,00	37 000,00	38 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités					
Rémunération des intermittents	18 000,00	18 500,00	19 000,00	19 500,00	20 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
Charges sociales	26 000,00	26 500,00	27 000,00	27 500,00	28 000,00	Abonnements - Prods divers					
65 - Autres charges de gestion courante	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	76 - Produits financiers					
66 - Charges financières						77 - Produits exceptionnels					
67 - Charges exceptionnelles						78 - Reprises sur amortissements et provisions					
68 - Amortissements et Provisions						79 - Transfert de charges					
69 - Impôts sur les sociétés						TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	382 000,00	386 000,00	391 500,00	397 000,00	402 000,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	382 000,00	386 000,00	391 500,00	397 000,00	402 000,00
						Valorisation TVA sur subventions	- 12 500,00	- 12 500,00	- 12 500,00	- 13 000,00	- 13 000,00
TOTAL DES CHARGES	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00	TOTAL DES PRODUITS	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00
						Résultat	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE



CHARGES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	20 500,00	20 500,00	20 500,00	21 500,00	21 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	15 500,00	17 000,00	17 500,00	17 500,00	18 000,00
Spectacles (cachets et contrats)	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 500,00	18 500,00	Prestation de services	14 000,00	15 000,00	15 500,00	15 500,00	16 000,00
Prestations de services	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 500,00	2 500,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	1 500,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Autres prestations						Produits des activités annexes (dont refacturations)					
Achats de marchandises						Studios (répétitions/enregistrements)					
Fournitures non stockables (eau, énergie)						Location de salles - mise à disposition					
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00						
Autres fournitures											
61 - Services extérieurs	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	74 - subventions d'exploitation	55 000,00	55 000,00	55 000,00	57 500,00	57 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	Etat:					
Locations (matériel technique)	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)					
Entretien et réparation	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	Région(s):					
Assurances	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	BOURGOGNE	15 000,00	15 000,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00
Documentation	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Département(s):					
Divers						YONNE	5 000,00	5 000,00	5 000,00	6 500,00	6 500,00
62 - Autres services extérieurs	6 800,00	6 800,00	7 300,00	7 300,00	7 800,00	Commune:					
Rémunération intermédiaires et honoraires						AUXERRE	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion..)	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	2 000,00	Communauté de l'auxerrois					
Déplacements, missions, réceptions	5 000,00	5 000,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00	AUXERRE / contrat de ville					
Frais postaux et télécommunications	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	Communauté de l'auxerrois / contrat de ville					
Services bancaires, autres						CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI					
63 - Impôts et taxes	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,					
Impôts et taxes sur rémunération	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)					
Autres impôts et taxes						Syndicat mixte du canal du Nivernais	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64 - Charges de personnel	34 000,00	35 500,00	35 500,00	37 000,00	37 000,00	Autres recettes (mécénat)					
Rémunération des personnels permanents	18 000,00	18 500,00	18 500,00	19 000,00	19 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités					
Rémunération des intermittents	5 000,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00	6 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Charges sociales	11 000,00	11 500,00	11 500,00	12 000,00	12 000,00	Abonnements - Prods divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	76 - Produits financiers					
66 - Charges financières						77 - Produits exceptionnels					
67 - Charges exceptionnelles						78 - Reprises sur amortissements et provisions					
68 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)						79 - Transfert de charges					
69 - Impôts sur les sociétés											
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	67 500,00	69 000,00	69 500,00	72 000,00	72 500,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	71 500,00	73 000,00	73 500,00	76 000,00	76 500,00
						Valorisation TVA sur subventions -	4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00
TOTAL DES CHARGES	67 500,00	69 000,00	69 500,00	72 000,00	72 500,00	TOTAL DES PRODUITS	67 500,00	69 000,00	69 500,00	72 000,00	72 500,00

Résultat	0	0	0	0	0
-----------------	----------	----------	----------	----------	----------

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Service Compris Récapitulatif

CHARGES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	396 500,00	399 000,00	402 000,00	405 000,00	408 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	233 000,00	244 500,00	253 000,00	256 000,00	260 500,00
Spectacles	223 000,00	223 500,00	224 000,00	225 000,00	225 500,00	Prestations de services	74 000,00	77 500,00	79 500,00	79 500,00	81 000,00
Prestations de services (Sécurité)	74 000,00	74 500,00	75 000,00	76 000,00	77 000,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	121 500,00	125 500,00	129 500,00	131 000,00	132 000,00
Autres prestations	-	-	-	-	-	Produits des activités annexes (dont refacturations)	29 500,00	31 000,00	33 500,00	35 000,00	35 000,00
Achats de marchandises (bar)	55 000,00	55 000,00	56 000,00	56 500,00	57 500,00	Studios (répétitions/enregistrements)	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	33 000,00	34 000,00	35 000,00	35 000,00	35 500,00	Location de salles - mise à disposition	5 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 500,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	11 500,00	12 000,00	12 000,00	12 500,00	12 500,00	-	-	-	-	-	-
Autres fournitures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
61 - Services extérieures	147 800,00	149 300,00	150 800,00	151 800,00	153 300,00	74 - subventions d'exploitation	1 036 500,00	1 039 000,00	1 047 000,00	1 059 000,00	1 069 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance	9 800,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00	Etat:	-	-	-	-	-
Locations	109 500,00	110 000,00	111 000,00	111 500,00	112 500,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)	120 000,00	120 000,00	120 000,00	125 000,00	125 000,00
Entretien et réparation	10 800,00	10 800,00	11 300,00	11 300,00	11 800,00	Région(s):	-	-	-	-	-
Assurances	12 600,00	13 600,00	13 600,00	14 100,00	14 100,00	BOURGOGNE	105 000,00	105 000,00	110 000,00	111 000,00	111 000,00
Documentation	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	Département(s):	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	YONNE	41 000,00	41 000,00	43 000,00	44 500,00	44 500,00
62 - Autres services extérieurs	116 300,00	117 300,00	120 300,00	121 300,00	124 800,00	Commune:	-	-	-	-	-
Rémunération intermédiaires et honoraires	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00	AUXERRE	673 000,00	673 000,00	673 000,00	673 000,00	673 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion...)	36 500,00	37 000,00	38 000,00	38 500,00	40 000,00	Communauté de l'auxerrois	25 000,00	25 000,00	25 000,00	27 500,00	27 500,00
Déplacements, missions, réceptions	64 000,00	64 000,00	65 500,00	66 000,00	67 000,00	AUXERRE / contrat de ville	-	-	-	-	-
Frais postaux et télécommunications	5 800,00	5 800,00	6 300,00	6 300,00	6 800,00	Communauté de l'auxerrois / contrat de ville	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00
Services bancaires, autres	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	CNV, SACEM, SPEDIDAM, ADAMI	25 000,00	25 000,00	26 000,00	26 000,00	29 000,00
63 - Impôts et taxes	8 900,00	9 400,00	9 900,00	9 900,00	10 400,00	SCPP, SPPF, FCM, ONDA,	-	-	-	-	-
Impôts et taxes sur rémunération	7 400,00	7 900,00	8 400,00	8 400,00	8 900,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	Syndicat mixte du canal du nivernais ou Agence de l'eau	-	-	-	-	-
64 - Charges de personnel	524 500,00	533 000,00	539 500,00	548 500,00	554 000,00	Autres recettes (Mécénat)	37 500,00	40 000,00	40 000,00	42 000,00	47 500,00
Rémunération des personnels permanents	277 000,00	281 000,00	284 500,00	288 500,00	292 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités	-	-	-	-	-
Rémunération des intermittents	75 500,00	77 500,00	78 500,00	80 500,00	81 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	9 000,00
Charges sociales	172 000,00	174 500,00	176 500,00	179 500,00	181 000,00	Abonnements - Prods divers	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	9 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	29 000,00	29 000,00	29 000,00	28 500,00	28 500,00	76 - Produits financiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
66 - Charges financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00
68 - Amortissements et Provision pour Fonds propres	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00	79 - Transfert de charges (ex : emplois aidés)	-	-	-	-	-
69 - Impôts sur les sociétés	-	-	-	-	-	TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 254 000,00	1 268 000,00	1 282 500,00	1 296 000,00	1 305 000,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 254 000,00	1 268 000,00	1 282 500,00	1 296 000,00	1 305 000,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	1 308 500,00	1 322 500,00	1 339 000,00	1 354 000,00	1 365 000,00
						Valorisation TVA sur subventions	- 54 500,00	- 54 500,00	- 56 500,00	- 58 000,00	- 60 000,00
TOTAL DES CHARGES	1 254 000,00	1 268 000,00	1 282 500,00	1 296 000,00	1 305 000,00	TOTAL DES PRODUITS	1 254 000,00	1 268 000,00	1 282 500,00	1 296 000,00	1 305 000,00
						Résultat	0	0	0	0	0

	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2021 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
CHARGES											
60 - Achats	195 000,00	197 500,00	198 900,00	199 000,00	200 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	113 000,00	121 800,00	125 000,00	125 000,00	129 000,00
Spéciales	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	Prestations de services	60 000,00	62 500,00	64 000,00	64 000,00	65 000,00
Prestations de services (Sécurité...)	18 000,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	19 000,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	40 000,00	42 500,00	44 000,00	44 000,00	45 000,00
Autres prestations	25 000,00	25 000,00	25 500,00	25 500,00	26 000,00	Produits des activités annexes (dont refacturations)	5 000,00	6 000,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Achats de marchandises (bar)	30 000,00	31 000,00	31 500,00	31 500,00	32 000,00	Produits (répétitions/enregistrements)	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	7 500,00	8 000,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00	Location de salles - mise à disposition	5 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 500,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)											
Autres fournitures											
61 - Services extérieurs	78 500,00	79 000,00	80 000,00	80 500,00	81 500,00	74 - subventions d'exploitation	704 000,00	704 000,00	711 000,00	718 000,00	723 500,00
Sous-traitance générale - Maintenance	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	Etat:					
Locations	47 000,00	47 000,00	47 500,00	47 500,00	48 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)	120 000,00	120 000,00	120 000,00	125 000,00	125 000,00
Entretien et réparation	9 500,00	9 500,00	10 000,00	10 000,00	10 500,00	Région(s):	75 000,00	75 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Assurances	10 500,00	11 000,00	11 000,00	11 500,00	11 500,00	BOURGOGNE					
Documentation	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	Département(s):					
Divers						YONNE	21 000,00	21 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
62 - Autres services extérieurs	78 500,00	79 000,00	80 500,00	80 500,00	82 500,00	Commune	463 000,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00	463 000,00
Rémunération intermédiaires et honoraires	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	AUXERRE					
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderolles, insertion...)	27 000,00	27 000,00	27 500,00	27 500,00	28 000,00	Communaux de l'auvernois					
Duplications, missions, réceptions	37 000,00	37 000,00	37 500,00	37 500,00	38 000,00	AUXERRE / contrat de ville					
Frais postaux et télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00	Communaux de l'auvernois / contrat de ville					
Services bancaires, autres	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	CIV, SACREH, SPEDIDAM, ADAMI					
63 - Impôts et taxes	7 500,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00	9 000,00	SCPP, SPFF, PCH, ONDA	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	22 500,00
Impôts et taxes sur rémunération	6 000,00	6 500,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00	Fonds européens (FESAM, RCE, Culture France,)					
Autres impôts et taxes	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	Agence de l'eau					
64 - Charges de personnel	412 500,00	417 500,00	422 000,00	427 500,00	431 000,00	Autres recettes (Mécatat)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
Rémunération des personnels permanents	325 000,00	327 500,00	330 000,00	332 500,00	335 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 000,00
Rémunération des intermittents	52 500,00	53 500,00	54 000,00	55 000,00	55 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	8 000,00
Charges sociales	135 000,00	136 500,00	138 000,00	140 000,00	141 000,00	Abonnements - Profits divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Droits d'auteurs)	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 000,00	13 000,00	76 - Produits financiers	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00
66 - Charges financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	77 - Produits exceptionnels					
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions					
68 - Amortissements et Provisions pour Fonds propres						79 - Transfert de charges (ex 1 emplois aidés)					
69 - Impôts sur les sociétés						TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	855 000,00	863 500,00	874 000,00	881 000,00	886 500,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00	Valorisation TVA sur subventions	- 38 000,00	- 38 500,00	- 40 000,00	- 41 000,00	- 43 000,00
TOTAL DES CHARGES	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00	TOTAL DES PRODUITS	817 000,00	825 500,00	834 000,00	840 000,00	843 500,00
						Résultat	0	0	0	0	0

	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	180 500,00	181 000,00	183 000,00	184 500,00	186 000,00	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	104 500,00	106 000,00	110 500,00	113 500,00	115 500,00	113 500,00	115 500,00
Spectacles (cachets et contrats)	90 000,00	90 500,00	91 000,00	91 500,00	92 000,00	Prestation de services	80 000,00	81 000,00	83 500,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
Prestations de services	54 000,00	54 000,00	54 000,00	55 000,00	55 500,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	24 500,00	25 000,00	27 000,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
Autres prestations	30 000,00	30 000,00	30 000,00	31 000,00	31 500,00	Produits des activités annexes (dont refractions)							
Actes de marchandises	3 000,00	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	Produits (réditions/enregistrements)							
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000,00	3 000,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	Location de salles - mise à disposition							
Fournitures d'entretien et de petit équipement (tech et admin.)	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00								
Autres Fournitures						74 - subventions d'exploitation	277 500,00	280 000,00	281 000,00	283 500,00	285 500,00	283 500,00	285 500,00
61 - Services extérieurs	66 000,00	67 000,00	67 500,00	68 000,00	68 500,00	Eut:							
Sous-traitance générale - Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	(DRAC, EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)							
Locations (matériel technique)	60 000,00	60 500,00	61 000,00	61 500,00	62 000,00	Région(s):	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Entretien et réparation	1 000,00	1 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	BOURGOGNE							
Assurances	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Département(s):	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Documentatin	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	YONNE							
Divers						Communes:							
62 - Autres services extérieurs	31 000,00	31 500,00	32 500,00	33 500,00	34 500,00	AUXERRE	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Rémunération intermédiaires et honoraires	8 000,00	8 500,00	9 000,00	9 500,00	10 000,00	Communauté de communes	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion...)	22 000,00	22 000,00	22 500,00	23 500,00	23 500,00	AUXERRE / contrat de ville							
Déplacements, missions, réceptions	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	Communaire des fauconniers / contrat de ville	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Prés postaux et télécommunications	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	CNV, SACRE, SPEDIAN, ADAMI	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Services bancaires, autres						SCIP, APP, PCH, ONDA							
63 - Impôts et taxes	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Fonds européens (PESOP, RCE, Culture France,)							
Impôts et taxes sur rémunération	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Syndicat mixte du canal du Nivernais	27 500,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Autres impôts et taxes						Autres recettes (médiatec)							
64 - Charges de personnel	78 000,00	80 000,00	82 000,00	84 000,00	86 000,00	POUS - ACSB - autres collectivités							
Rémunération des personnels permanents	34 000,00	35 000,00	36 000,00	37 000,00	38 000,00	75 - Autres produits de gestion courante							
Rémunération des intermittents	18 000,00	18 500,00	19 000,00	19 500,00	20 000,00	Abonnements - Prods divers							
Charges sociales	26 000,00	26 500,00	27 000,00	27 500,00	28 000,00	76 - Produits exceptionnels							
65 - Autres charges de gestion courante	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	77 - Produits exceptionnels							
66 - Charges financières						78 - Reprises sur amortissements et provisions							
67 - Charges exceptionnelles						79 - Transfert de charges							
68 - Amortissements et Provisions						TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	362 000,00	366 000,00	381 500,00	387 000,00	402 000,00	387 000,00	402 000,00
69 - Impôts sur les sociétés						Valorisation TVA sur subventions -	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00	TOTAL DES PRODUITS	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00	384 000,00	389 000,00
TOTAL DES CHARGES	369 500,00	373 500,00	379 000,00	384 000,00	389 000,00								

Resultat

9

9

9

CHARGES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT	RECETTES	BP 2022 HT	BP 2023 HT	BP 2024 HT	BP 2025 HT	BP 2026 HT
60 - Achats	20 500,00	20 500,00	20 500,00	21 500,00	21 500,00	70 - Ventes de produits finis, prestations service, marchandises	15 500,00	17 000,00	17 500,00	17 500,00	18 000,00
Spectacles (tickets et contrats)	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 500,00	18 500,00	Prestation de services	14 000,00	15 000,00	15 500,00	15 500,00	16 000,00
Prestations de services	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 500,00	2 500,00	Vente de marchandises (dont recettes bar)	1 500,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Autres prestations						Produits des activités annexes (dont rafraichissements)					
Achats de marchandises						Studios (répétitions/ensregistrements)					
Fournitures non stockables (eau, énergie)	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	Location de salles - mise à disposition					
Fournitures d'équipement et de petit équipement (tech et admin.)											
Autres fournitures						74 - subventions d'exploitation	55 000,00	55 000,00	55 000,00	57 500,00	57 500,00
61 - Services extérieurs	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	Etat:					
Sous-traitance générale - Maintenance	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	(DRAC EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, DIV)					
Locations (matériel technique)	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	Région(s):					
Entretien et réparation	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	BOURGOGNE	15 000,00	15 000,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00
Assurances	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Département(s):					
Documentation	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	YONNE	5 000,00	5 000,00	5 000,00	6 500,00	6 500,00
Divers	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Commune:					
62 - Autres services extérieurs	6 800,00	6 800,00	7 300,00	7 300,00	7 800,00	AUXERRE	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Rémunération intermédiaires et honoraires	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	2 000,00	Communauté de Pauzerols					
Publicité, publications (plaquettes, affiches, bandeaux, banderoles, insertion...)	5 000,00	5 000,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00	AUXERRE / contrat de ville					
Déplacements, missions, réceptions	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	Communauté de Pauzerols / contrat de ville					
Frais postaux et télécommunications						CNV, SACEM, SPEDDAM, ADAMI					
Services bancaires, autres						SCP, SPP, FCV, ONDA,					
63 - Impôts et taxes	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	Fonds européens (PESAV, RCE, Culture France,)					
Impôts et taxes sur rémunération	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	Syndicat mixte du canal de Nivernais					
Autres impôts et taxes						Autres recettes (mécinat)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64 - Charges de personnel	34 000,00	35 500,00	35 500,00	37 000,00	37 000,00	PUCS - ACSE - autres collectivités					
Rémunération des personnels permanents	18 000,00	18 500,00	18 500,00	19 000,00	19 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Rémunération des intermittents	5 000,00	5 500,00	5 500,00	6 000,00	6 000,00	Abonnements - Profits divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Charges sociales	11 000,00	11 500,00	11 500,00	12 000,00	12 000,00	76 - Produits financiers					
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	77 - Produits exceptionnels					
66 - Charges financières						78 - Reprises sur amortissements et provisions					
67 - Charges exceptionnelles						79 - Transfert de charges					
68 - Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)						TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	71 500,00	73 000,00	73 500,00	76 000,00	76 500,00
69 - Impôts sur les sociétés						Valorisation TVA sur subventions	- 4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00	- 4 000,00
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	67 500,00	69 000,00	69 500,00	72 000,00	72 500,00	TOTAL DES PRODUITS	67 500,00	69 000,00	69 500,00	73 000,00	72 500,00
						Résultat	0	0	0	0	0

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LE SILEX – SALLE DE DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES

ANNEXE 13 - GLOSSAIRE

Ce glossaire a pour vocation d'éclairer le sens des termes usuels ou techniques utilisés et qui peuvent donner lieu à des interprétations différentes. Il porte, en l'état, sur la définition des biens, sur le vocabulaire appliqué aux biens ou à la documentation. Il pourra, en cours de contrat, s'enrichir de nouvelles définitions dans le cas où le sens des termes utilisés donnerait lieu à des interprétations différentes par le délégant et par le délégataire.

DEFINITION DES BIENS

Locaux : ensemble des espaces construits mis à disposition du délégataire pour les activités convenues.

Équipement : ensemble des installations utiles et nécessaires à l'exploitation des locaux et à produire les activités convenues. Élément immeuble par destination (exemple : système de sécurité incendie, ascenseur, installations thermiques ...).

Matériel : éléments mobiles, ensemble de biens de consommation durable, objets, instruments techniques.

Mobilier : éléments mobiles, ensemble de biens de consommation durable, meubles destinés à l'aménagement.

DEFINITION DU VOCABULAIRE APPLIQUE AUX BIENS

Entretien : action participant à la conservation en bon état apparent d'usage.

Maintenance : action réglementaire ou non de maintien et/ou de réparation et/ou de remise en état pour un fonctionnement conforme à la destination originelle.

Vérification : action réglementaire ou non de contrôle de conformité du fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel, y compris de la documentation technique s'y rapportant.

Conduite : action directe sur l'équipement ou le matériel en vue d'en maîtriser les composants pour obtenir les effets attendus.

Usure normale : durée de vie intrinsèque, détérioration progressive et inéluctable produite par l'usage et l'environnement, et par le temps.

Mauvaise utilisation manifeste : par opposition à usage normal, pouvant conduire à la dégradation et/ou à la ruine anticipée du bien et à risque pour les personnes.

Conformité : état d'un élément, au moment de sa mise en œuvre, relatif à la norme qui le définit, à la réglementation et à toute règle applicable du fait de la destination de l'élément considéré.

Non-conformité : s'appréhende par rapport à un texte.

Mise à disposition : Les mises à disposition sont le nombre de jours définis dans le cahier des charges qui peuvent être attribués aux services de la Ville d'Auxerre ou à ses partenaires, et au Conservatoire pour y organiser des activités non concurrentes à l'activité principale du Silex et en accord avec le délégataire (date, nature, organisation, tarif le cas échéant).

DEFINITION DU VOCABULAIRE APPLIQUE AUX ACTIVITES

DEFINITION DU VOCABULAIRE LIE A LA DOCUMENTATION

Plan de Maintenance et d'Exploitation : document exposant la répartition des responsabilités et des charges entre le propriétaire et l'exploitant (du point de vue de l'entretien, de la maintenance, des vérifications et de la conduite des locaux et de leurs abords, des équipements et du matériel) et réunissant toutes les informations utiles et nécessaires à l'exploitation du bâtiment.

AUXERRE

SERVICES
TECHNIQUES

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
SERVICE OPTIMISATION DU PATRIMOINE BÂTI
EP / MISE À JOUR AVRIL 2017

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

PLAN DE MAINTENANCE

ET D'EXPLOITATION

LE SILEX

12, AVENUE GAMBETTA
89000 AUXERRE



FICHE IDENTITAIRE DU BÂTIMENT

Dénomination de la structure : Le silex

Adresse : 12, avenue Gambetta
89000 AUXERRE

Déléataire :

Responsable de la structure :

INFORMATIONS GÉNÉRALES ERP

Groupe : 1

Type : L

Catégorie : 3

Effectif maximum de public autorisé : 582

Effectif de personnel : 6

COMMISSION DE SÉCURITÉ

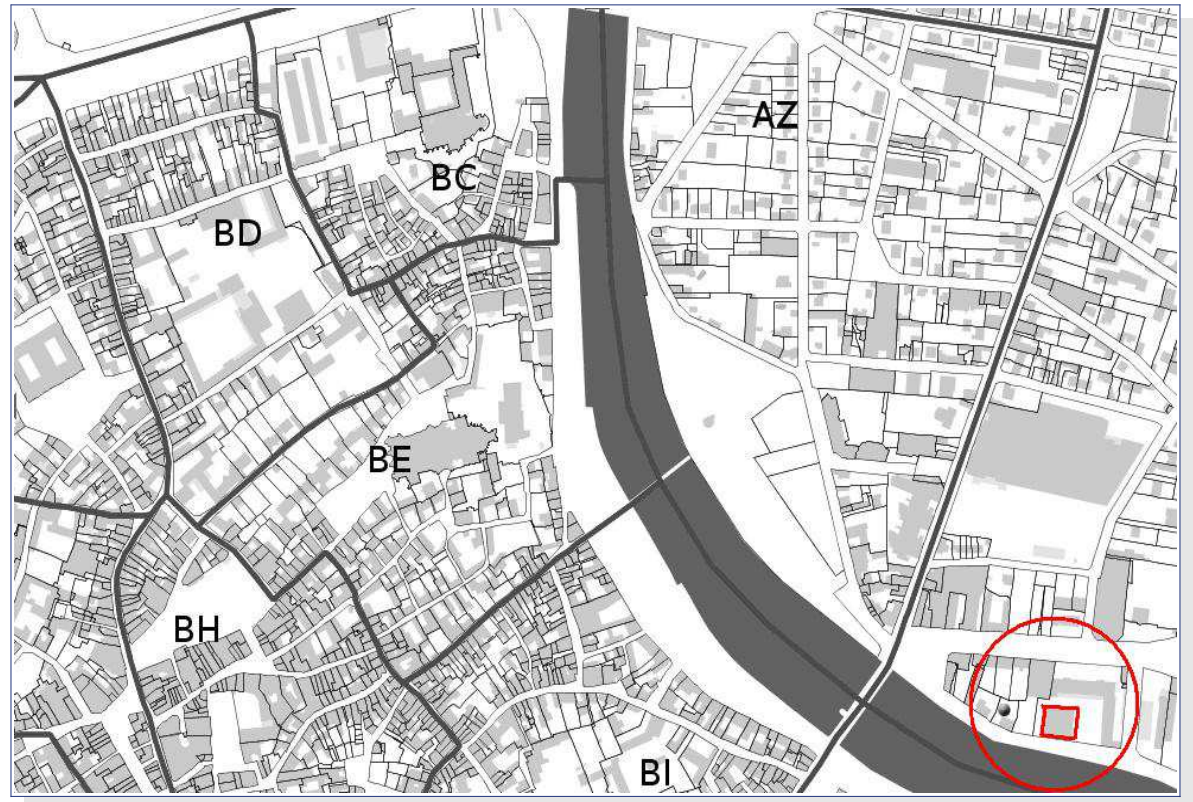
Date de dernière visite : 05/10/2015

Avis : favorable

Périodicité : 3 ans

COMMENTAIRES

Sans objet



SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	4				
Partie 1 : MAINTENANCE.....	5				
1 - REGISTRE DE SECURITE.....	6	7.1 - Toitures terrasses.....	28	INCENDIE.....	40
2 - EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE.....	7	7.2 - Gros œuvre.....	29	3.1 - Alarme incendie.....	40
2.1 - Alarme incendie.....	7			3.2 - Désenfumage.....	40
2.2 - Désenfumage.....	8	8 - RESEAUX PUBLICS.....	29	3.3 - Extincteurs.....	40
2.3 - Extincteurs.....	9	8.1 - Eau potable.....	29	4 - SERVICE DE SECURITE ET SERVICE DE REPRESENTATION... 41	
2.4 - Éclairage de sécurité.....	10	8.2 - Eaux usées.....	30	4.1 - Service de sécurité incendie.....	41
3 - AUTRES EQUIPEMENTS.....	12	8.3 - Eaux pluviales.....	30	4.2 - Service de représentation.....	41
3.1 - Installations électriques.....	12	8.4 - Électricité.....	30	E . utilisation du bâtiment et de ses équipements.... 42	
3.2 - Transformateur.....	13	8.5 - Téléphonie.....	31	1 - RECOMMANDATIONS GENERALES D'EXPLOITATION	42
3.3 - Installations de chauffage, de ventilation et de refroidissement.....	14	9 - ABORDS.....	31	1.1 - Garde des biens.....	42
3.4 - Installations de ventilation mécanique contrôlée simple flux.....	15	9.1 - Esplanade, cour arrière.....	31	- de se positionner dans une recherche d'économies d'énergies en mettant en	
3.5 - Installations de plomberie et d'eau chaude sanitaire.....	15	9.2 - Végétation.....	31	place la pédagogie suffisante et nécessaire pour que les exploitants aient une	
3.6 - Installations téléphoniques.....	15	9.3 - Clôture.....	32	attitude responsable.....	42
3.7 - Ascenseurs.....	16	9.4 - Poubelles et cendriers.....	32	Vous êtes donc considérés comme gardien de la chose au sens du code civil	
3.8 - Lignes de vie et anneaux de fixation.....	18	9.5 - Conteneurs.....	33	ce qui signifie que vous êtes responsables non seulement du dommage	
3.9 - Lisses d'accrochage.....	18	9.6 - Panneaux d'affichage.....	33	causé par votre propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des	
3.10 - Alarme anti-intrusion.....	19	9.7 - Potelets amovibles.....	34	choses que vous avez sous votre garde.	42
3.11 - Télésurveillance alarme anti-intrusion.....	19			1.2 - Télésurveillance.....	42
4 - REPARATIONS LOCATIVES.....	20	Partie 2 : EXPLOITATION.....	35	1.3 - Utilisation rationnelle de l'énergie.....	43
5 - ENTRETIEN MENAGER / HYGIENE.....	20	A . Énergies et fluides.....	36	1.4 - Tri des déchets.....	43
6 - MATERIEL.....	21	B . Assurances.....	36	2 - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES	
6.1 - Mobilier technique.....	21	C . Accessibilité.....	37	EQUIPEMENTS.....	44
6.2 - Mobilier intérieur.....	21	1 - GENERALITES.....	37	2.1 - Acoustique	44
6.3 - Matériel d'office et électroménager.....	22	2 - ACCESSIBILITE DU BATIMENT.....	37	2.2 - Alarme anti-intrusion	44
6.4 - Matériel d'atelier, outillage.....	22	D . Sécurité incendie.....	38	2.3 - Dénéigement.....	44
6.5 - Matériel informatique et de téléphonie.....	23	1 - RECOMMANDATIONS GENERALES.....	38	F . Recommandations particulières d'entretien..... 45	
6.6 - Matériel d'éclairage scénique.....	23	1.1 - Généralités.....	38	1 - EQUIPEMENT D'OFFICE.....	45
6.7 - Matériel de sonorisation et vidéo.....	24	2 - RECOMMANDATIONS GENERALES.....	39	2 - REVETEMENTS DE SOL.....	45
6.8 - Matériel et accessoires de levage, motorisés et non motorisés.....	25	2.1 - Électricité.....	39	3 - FAUX PLAFONDS.....	45
6.9 - Matériel scénique, patiences et rideaux.....	26	2.2 - Décoration.....	39	4 - FILTRATION DE L'AIR.....	45
6.10 - Matériel de backline.....	26			5 - EQUIPEMENT ET MATERIEL DE SCENE.....	45
6.11 - Matériel de sécurité.....	27	3 - FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS DE SECURITE		ANNEXES.....	47
7 - CLOS ET COUVERT.....	28				

Plan de Maintenance et d'Exploitation : document exposant la répartition des responsabilités et des charges entre le propriétaire et l'exploitant (du point de vue de l'entretien, de la maintenance, des vérifications et de la conduite des locaux et de leurs abords, des équipements et du matériel) et réunissant toutes les informations utiles et nécessaires à l'exploitation du bâtiment.

E.R.P : Établissement Recevant du Public.

Exploitant : responsable de structure, et par extension tous les occupants du bâtiment.

DPB : Direction du Patrimoine Bâti

O.P.B. : Direction du Patrimoine Bâti - service Optimisation du Patrimoine Bâti.

BMA : Direction du Patrimoine Bâti - service Bâtiments-Maintenance-Ateliers.

BME : Direction du Patrimoine Bâti - service Bâtiments-Maintenance-Entreprises.

BMN : Direction du Patrimoine Bâti - service Bâtiments-Maintenance-Nettoyage.

DCV : Direction du Cadre de Vie

DDD : Direction du Développement Durable

M.G. Logistique : Direction Moyens Généraux – Service Logistique

SSI : Système de Sécurité Incendie.

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

DSP : Délégation de Service Public.

Équipement : ensemble des installations utiles et nécessaires à l'exploitation des locaux et à produire les activités convenues. Élément immeuble par destination (exemple : système de sécurité incendie, ascenseur, installations thermiques ...).

Matériel : éléments mobiles, ensemble de bien de consommation durables, objets, instruments techniques.

Mobilier : éléments mobiles, ensemble de bien de consommation durables, meubles destinés à l'aménagement.

Entretien : action participant à la conservation en bon état apparent d'usage.

Maintenance : action réglementaire ou non de maintien et/ou de réparation et/ou de remise en état pour un fonctionnement conforme à la destination originelle.

Vérification : action réglementaire ou non de contrôle de conformité du fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel, y compris de la documentation technique s'y rapportant.

Conduite : action directe sur l'équipement ou le matériel en vue d'en maîtriser les composants pour obtenir les effets attendus.

Usure normale : durée de vie intrinsèque, détérioration progressive et inéluctable produite par l'usage et l'environnement (le temps).

Mauvaise utilisation manifeste : par opposition à usage normal, pouvant conduire à la dégradation et/ou à la ruine anticipée du bien et à risque pour les personnes.

Conformité : état d'un élément, au moment de sa mise en œuvre, relatif à la norme qui le définit à la réglementation et à toute règle applicable du fait de la destination de l'élément considéré.

Non conformité : s'appréhende par rapport à un texte.

PARTIE 1 : MAINTENANCE

« Ensemble des mesures techniques destinées à préserver une installation dans un état lui permettant d'assurer ses fonctions. »

Dès constat d'un défaut ou d'un dysfonctionnement sur le bâti (installations électriques, d'éclairage, de sécurité incendie, de plomberie, de chauffage ...), veuillez contacter votre service gestionnaire (Direction Animation et Rayonnement) du lundi au vendredi de 8h à 17h, au 03 86 72 44 20 et par e-mail sur animation.rayonnement@auxerre.com.

Lors des vérifications périodiques, le matériel doit être tenu à disposition.

1 - REGISTRE DE SECURITE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Mise à jour	Dès nécessité	Art. MS 75 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Situé dans le bureau du directeur technique du conservatoire.
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer que le registre de sécurité soit accessible lors des contrôles - s'assurer que celui-ci est tenu à jour lors des contrôles - s'assurer qu'il soit accessible 						

2 - EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

2.1 - Alarme incendie


Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Vérifications	Hebdomadaire	Art. MS 69 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Type 2b, catégorie C. Le SDIS tolère les essais mensuels.
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification de la mise en route de l'alarme pendant 5 min après action sur le déclencheur manuel - réarmement du déclencheur manuel et de la centrale incendie <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - consignation des dates de vérification et efficacité du système 						
VILLE D'AUXERRE	Vérifications / Maintenance	Annuelle	Art. MS 72 et 73 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	SSITEK	Maintenance des installations de protection contre l'incendie (2016/2019)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Type 2b, catégorie C.
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifications générales d'aspect et de fonctionnement des déclencheurs manuels, des diffuseurs sonores, des zones de détection, des transmetteurs téléphoniques et des asservissements - contrôle des sources électriques et de commutation - contrôle du tableau de signalisation incendie - vérification de la centrale - vérifications et essais des détecteurs et boucles - remplacement des éléments à durée de vie limitée (ensemble des batteries des accumulateurs la première année, des piles, remplacement des têtes de détection défectueuses si nécessité) - vérification des documents <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - annexion du rapport de visite d'entretien préventif au registre de sécurité et envoi d'une copie au service O.P.B. - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité 						

2.2 - Désenfumage

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications / Maintenance	Annuelle	Art. DF 9 et 10 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	SSITEK	Maintenance des installations de protection contre l'incendie (2016/2019)	O.P.B. 03.86.72.43.21	
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifications générales (cartouches, joints, circuits cuivre, liaison câbles et poulies, boîtiers de commande, commande manuelle, commande pneumatique) et nettoyage - essais de fonctionnement de l'ensemble des appareils - remplacement des cartouches utilisées lors des essais <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - annexion d'un rapport de visite d'entretien préventif au registre de sécurité et envoi d'une copie au service O.P.B. - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité 						

2.3 - Extincteurs

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Vérification	journalière	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
<p><u>Objet de la prestation :</u> - vérification visuelle de la présence des extincteurs et de l'adéquation de leur emplacement</p>							
VILLE D'AUXERRE	Vérifications / Maintenance	Annuelle	Art. MS 372 et 73 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	IPS	Fourniture et entretien d'équipements de lutte contre l'incendie (2014 - 2017)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Cela doit être réalisé par une personne ou un organisme compétent
	<p><u>Objet des vérifications :</u> - vérifier les dates des remplacements - vérifier l'année de construction - bon fonctionnement des appareils et maintien en conformité - vidange et renouvellement de la charge - examen détaillé des appareils (capuchons, indicateurs, vannes, lances, soufflette, intérieur du corps) - fixation d'un nouveau scellé</p> <p><u>Registre de sécurité :</u> - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité- consignation des dates de vérification et efficacité du système - un bon de vérification des extincteurs doit être annexée au registre de sécurité</p>						
VILLE D'AUXERRE	Maintenance	Décennale	Art. MS 38 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	IPS	Fourniture et entretien d'équipements de lutte contre l'incendie (2014 - 2017)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Cela doit être réalisé par une personne ou un organisme compétent
	<p><u>Objet des vérifications :</u> - révision en atelier</p> <p><u>Consignation :</u> - date et mois sur l'étiquette de l'appareil</p>						

2.4 - Éclairage de sécurité

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Vérifications	Variable	Art. EL 18, EC 14 et EC 15 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<p><u>Objet de la prestation journalière :</u> - contrôle visuel du bon fonctionnement des blocs autonomes de secours</p> <p><u>Objet de la prestation mensuelle :</u> - coupure générale de l'électricité au tableau et contrôle visuel du bon fonctionnement, puis de la remise automatique en veille au retour de l'alimentation</p> <p><u>Objet de la prestation bisannuelle :</u> - coupure générale de l'électricité au tableau et contrôle visuel du bon fonctionnement du système avec une heure d'autonomie, puis vérification de la remise automatique en veille au retour de l'alimentation</p> <p><u>Registre de sécurité :</u> - consignation des dates de vérification et efficacité du système</p>						
	Maintenance	Dès constat de défaut	Art. EC 13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Exploitant	-	O.P.B. 03.86.72.43.21	
<p><u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintien en bon état de fonctionnement</p> <p><u>Registre de sécurité :</u> - une notice descriptive des conditions de maintenance et de fonctionnement concernant l'éclairage doit être renseignée dans le registre de sécurité - toutes les opérations d'entretien doivent être consignées</p>							

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le Observations **SLOW**

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	Annuelle	Art. EC 15 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	APAVE	Vérifications réglementaires des installations électriques des bâtiments et équipements techniques communaux (2014/2017)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Cette prestation doit être effectuée par un organisme agréé.
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - état d'entretien et de maintenance des installations - absence de modification du réseau - existence du relevé des essais incombant à l'exploitant <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un rapport de vérification réglementaire en cours d'exploitation (commun aux installations électriques) doit être annexé (stocké au service O.P.B.) - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité ainsi que la date et le nom du vérificateur avec mention de l'état et de l'entretien des installations 						
	Vérification	Bisannuelle	Art. EC 13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	BMA-Electricité	-	D.P.B./ Maintenance 03.86.42.07.10	
	<p><u>Objet de la prestation bisannuelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - coupure générale de l'électricité au tableau et contrôle visuel du bon fonctionnement du système avec une heure d'autonomie, puis vérification de la remise automatique en veille au retour de l'alimentation <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - consignation impérative des vérifications dans le registre de sécurité 						
	Maintenance	Dès constat de défaut	Art. EC 13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	BMA-Electricité	-	D.P.B. / Maintenance 03.86.42.07.10	
<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien et maintien en bon état de fonctionnement <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une notice descriptive des conditions de maintenance et de fonctionnement doit être renseignée dans le rapport de vérification réglementaire (stocké au service O.P.B.) - toutes les opérations d'entretien doivent être consignées 							


3 - AUTRES EQUIPEMENTS

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

3.1 - Installations électriques

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Dès constat de défaut	Art. EL 18 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	En aval du compteur.
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien et maintien en bon état de fonctionnement - réparation immédiate des défauts constatés <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - consigner les opérations 						
VILLE D'AUXERRE	vérifications	Annuelle	Art. EL 19 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	APAVE	Vérifications réglementaires des installations électriques des bâtiments et équipements techniques communaux (2014/2017)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Cette prestation doit être effectuée par un organisme agréé.
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de modification du réseau électrique - état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation - existence du relevé des essais incombant à l'exploitant - maintien en état des installations d'éclairage normal et des appareils d'éclairage - bon état apparent des installations extérieures de protection contre la foudre <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - annexer un rapport de vérification réglementaire en cours d'exploitation où sont consignées les anomalies constatées avec leur localisation et des commentaires explicatifs (stocké au service O.P.B.) - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité ainsi que la date et le nom du vérificateur avec mention de l'état et de l'entretien des installations 						

3.2 - Transformateur

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
Enédis	Vérification	Annuelle	Art. 4226-16/17 du code du travail	Enédis	-	O.P.B. 03.86.72.43.21	En amont du compteur. Cette prestation doit être effectuée par un organisme agréé. Réf. : MUSIQUE 89024P0362 (situé avenue Gambetta)
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de modification du réseau électrique - état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation - existence du relevé des essais incombant à l'exploitant - maintien en état des installations d'éclairage normal et des appareils d'éclairage - bon état apparent des installations extérieures de protection contre la foudre <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - annexion d'un rapport de vérification réglementaire en cours d'exploitation où sont consignées les anomalies constatées, leur localisation et des commentaires explicatifs (stocké au service O.P.B.) - consignation impérative des vérifications dans le registre de sécurité ainsi que la date et le nom du vérificateur avec mention de l'état et de l'entretien des installations 						
	Maintenance	Dès constat de défaut	Art. 4224-17 du code du travail	Enédis	-	O.P.B. 03.86.72.43.21	
<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien et maintien en bon état de fonctionnement - réparation immédiate des défauts constatés 							

3.3 - Installations de chauffage, de ventilation et de refroidissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	
VILLE D'AUXERRE	Vérifications / Maintenance	Annuelle	Art. CH 58 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	Engie COFELY	Marché d'exploitation des installations thermiques (2006/2018)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Cela doit être réalisé par une personne ou un organisme compétent
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - chauffage : équilibrage chauffage/ climatisation (les températures doivent être de 19° en période d'occupation et de 13° au ralenti) état apparent d'entretien et de maintenance des installations et appareils des conditions de ventilation dans les locaux contenant des appareils à combustion des conditions d'évacuation des produits de la combustion du fonctionnement des clapets coupe-feu installés sur les circuits aérauliques de la manœuvre des organes de coupure d'alimentation en combustible du fonctionnement des dispositifs asservissant l'alimentation en combustible à un système de sécurité de l'étanchéité des canalisations d'alimentation en combustible liquide et gazeux - ventilation : nettoyer les installations - vérification du bon fonctionnement des Détecteurs Autonomes Déclencheurs de la chaufferie <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'entretien (commune aux installations de gaz) doit être annexée au registre de sécurité (stocké au service O.P.B.) - les vérifications doivent être consignées dans le registre de sécurité - mise à jour de l'échéancier périodique - mise à jour du carnet de chaufferie 						
	Inspection	Quinquennale	Décret 2010-349 du 31 mars 2010 relatif à l'inspection des systèmes de climatisation et de pompes à chaleur réversibles	-	-	O.P.B. 03.86.72.43.21	Prochain en 2014. cette inspection s'applique aux groupes de climatisation de plus de 12kW et doit être effectuée par un inspecteur certifié.
<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inspection documentaire - évaluation du rendement du système et de son dimensionnement par rapport aux exigences en matière de refroidissement du bâtiment - fourniture des recommandations nécessaires portant sur le bon usage du système en place, les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation, l'intérêt éventuel du remplacement de celui-ci et les autres solutions envisageables 							

3.4 - Installations de ventilation mécanique contrôlée simple flux

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance / Entretien	Dès constat de défaut	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Infirmierie et sanitaires.
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintien en bon état de fonctionnement (nettoyage des bouches ...) - réparation immédiate des défauts constatés						

3.5 - Installations de plomberie et d'eau chaude sanitaire

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Dès constat de défaut	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	En aval du compteur.
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective						

3.6 - Installations téléphoniques

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective						

3.7 - Ascenseurs

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Variable	Arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des ascenseurs	OTIS	Contrat N°45OBHWMF (2009/2010 reconduction tacite)	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Si un rapport de maintenance est produit, envoyer une copie au service O.P.B.
	<p><u>Objet de la prestation mensuelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification du fonctionnement de l'installation, réglages - efficacité des serrures des portes palières <p><u>Objet de la prestation semestrielle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bon état des câbles - lubrification et propreté du frein, levée du frein - fonctionnement du dispositif anti-dérive <p><u>Objet de la prestation annuelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification des parachutes - vérification des sécurité de fin de course - fonctionnement du dispositif contre la vitesse excessive en montée (si existant) - nettoyage de la cuvette d'installation, du toit de cabine et du local des machines - lubrification et nettoyage des pièces - réparation ou remplacement des pièces ne pouvant être réparées <p><u>Carnet d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour (date, nom, liste des opérations de vérification, observations, état de l'installation) 						

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le Observations **SLOW**

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours		
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	Annuelle	Arrêté du 1er mars 2004 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2010 et arrêté	En cours de consultation	Vérifications réglementaires des ascenseurs, monte-charges, tables élévatrices et élévateurs pour personnes à mobilité réduite (2017/2020)	O.P.B. 03.86.72.43.21	Elle concerne principalement le local machinerie, le dessous et le toit de cabine, la gaine, la cabine, la cuvette et les portes palières, ainsi que l'étude de sécurité établie par la société de maintenance.	
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - essai de fonctionnement - examen de l'état de conservation <p><u>Registre de sécurité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour (date, nom, liste des opérations de vérification, observations, état de l'installation) - annexion d'un rapport de vérification 							
	Vérifications	Quinquennale	Art. AS 9 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié	-			O.P.B. 03.86.72.43.21	Cette vérification réglementaire en exploitation doit être effectuée par un organisme agréé. Prochain en Avril 2018.
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - état de maintenance et d'entretien des installations - adéquation de l'installation avec l'exploitation du bâtiment <p><u>Registre de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - annexion au registre de sécurité d'un rapport de vérification 							
Contrôle technique	Quinquennal	Décret du 7 mai 2012 et Arrêté du 07 août 2012 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs	SOCOTEC	Marché pour le contrôle technique quinquennal des ascenseurs.		O.P.B. 03.86.72.43.21	Prochain en 2018.	

3.8 - Lignes de vie et anneaux de fixation


Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications/ Maintenance	Annuelle	NF EN 365 de décembre 2004 Recommandation 430 de la CNAMTS	BMA-Gros-œuvre	-	D.P.B. / Maintenance 03.86.42.07.10	Prestation effectuée par une personne compétente.
	<p><u>Objet des vérifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - examen visuel avant chaque utilisation et vérification que le dispositif n'a jamais servi pour arrêter une chute (si oui ne pas le réutiliser sans l'avoir fait examiner par le fabricant ou le réparateur compétent chargé de sa maintenance - détection de toute anomalie naissante (amorce de rouille sur un élément galvanisé, décollement d'une pièce d'étanchéité sur potelet traversant la couverture ...) 						

3.9 - Lisses d'accrochage

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenance courante 						

3.10 - Alarme anti-intrusion


Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance / Programmation	Annuelle	-			Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Maintenance à la charge de l'exploitant
	<p><u>Objet des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification et contrôle de la détection - vérification et contrôle des alimentations - vérification et contrôle des éléments de commandes - vérification du bon fonctionnement et contrôle des alarmes visuelles et sonores - programmation de la centrale pour le changement d'heure (été-hiver) <p><u>Carnet de maintenance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour du carnet de maintenance (avec deux duplicatas détachables) - constitution d'un rapport de visite 						

3.11 - Télésurveillance alarme anti-intrusion

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Conduite	Dès nécessité	-		-	O.P.B. 03.86.72.43.21	

4 - REPARATIONS LOCATIVES


Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Maintenance	Dès nécessité	Décret 87-712 du 26 août 1987	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective selon les dispositions du décret N°87-712 du 26 août 1987 et son annexe						

5 - ENTRETIEN MENAGER / HYGIENE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien	Journalière	-	-		Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	A la charge de l'exploitant
	<u>Objet de la prestation :</u> - hygiène et nettoyage des sols et sanitaires ainsi que tout équipement ou matériel						

6 - MATERIEL

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

6.1 - Mobilier technique

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.2 - Mobilier intérieur

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Dont le coffre-fort.
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.3 - Matériel d'office et électroménager

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.4 - Matériel d'atelier, outillage

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.5 - Matériel informatique et de téléphonie

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.6 - Matériel d'éclairage scénique

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.7 - Matériel de sonorisation et vidéo

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.8 - Matériel et accessoires de levage, motorisés et non motorisés

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive						
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	Variable	Art. L 57 de l'arrêté du 5 février 2007	Dekra	-	Logistique 03.86.42.04.71	Cette prestation doit être effectuée par un organisme agréé.
	<u>Objet de la prestation bisannuelle :</u> - vérification de l'état, bon fonctionnement et de la conformité de la nacelle						
	<u>Objet de la prestation annuelle :</u> - vérification de l'état, bon fonctionnement et de la conformité des 6 moteurs et des dérouleurs automatiques						
	Renouvellement	Dès nécessité	-	DMG	-	Logistique 03.86.42.04.71	
<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité							

6.9 - Matériel scénique, patiences et rideaux


Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.10 - Matériel de backline

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Flightcases, platines, batteries, amplificateurs basse et guitare ...
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

6.11 - Matériel de sécurité

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance préventive - maintenance corrective						
VILLE D'AUXERRE	Renouvellement	Dès nécessité	-	DAR	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						


7 - CLOS ET COUVERT

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

7.1 - Toitures terrasses

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications / Maintenance	Annuelle	DTU 43.5	SOPREMA	Entretien des toitures terrasses (2017/2020)	O.P.B. 03.86.72 43 21	Revêtement de toile goudronnée sur 840m ² , passage en mai ou en octobre. Emploi de produits phytosanitaires pour enlever la végétation interdit, arrachage manuel.
	<p><u>Objet de la prestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - examen général des ouvrages d'étanchéité visibles et réparations nécessaires - inspection des ouvrages complémentaires visibles - inspection de tout ancrage - vérification de l'état des joints de couverture - vérification des joints de construction et de dilatation - examen général et réparation des relevés d'étanchéité, noues, arêtières sur tout leur développement - vérification, nettoyage et réparation éventuelle des orifices d'évacuation d'eaux pluviales et trop-pleins - vérification des chemins de circulation - enlèvement de la végétation, boue et limons sur le revêtement auto-protégé apparent, débris, menus objets ; évacuation et traitement par tous les moyens adaptés - remise en ordre des protections meubles - pour les dalles sur plots : nettoyage complet au jet d'eau calage des dalles instables production d'un rapport avec dossier photo (stocké au service O.P.B.) 						

7.2 - Gros œuvre

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Suivi	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - suivi de l'état du bâti - avertissement immédiat du GPBE de tout défaut constaté						
VILLE D'AUXERRE	Maintenance	À définir	-	BMA	-	D.P.B. / Maintenance 03.86.42.07.10	Dont nettoyage des graffitis.
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective						

8 - RESEAUX PUBLICS

8.1 - Eau potable

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	À définir	-	SUEZ	-	D.D. - Energie Environnement. 03.86.52 27 98	En amont du compteur.
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective						

8.2 - Eaux usées

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	À définir	-	BERTRAND	2014 - 2017	DPB / Maintenance 03 86 42 07 10	
<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective							

8.3 - Eaux pluviales

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	À définir	-	BERTRAND	2014 - 2017	DPB / Maintenance 03 86 42 07 10	
<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective							

8.4 - Électricité

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	À définir	-	Enedis	Concession pour le service public de distribution d'énergie électrique (1994/2019)	D.D. - Energie Environnement. 03.86.52 27 98	En amont du compteur.
<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective							

8.5 - Téléphonie

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Contact	Observations
VILLE D'AUXERRE	Vérifications	À définir	-	France Télécom	-	O.P.B. 03.86.72.43.21	
<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective							

9 - ABORDS


9.1 - Esplanade, cour arrière

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	Voir annexe 1 : délimitation de la DSP.
<u>Objet de la prestation :</u> - entretien et maintenance courante							

9.2 - Végétation

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Entretien	Dès nécessité	-	DCV	-	Espace verts 03.86.94.83.50	Bambous en pots, pelouse, arbre.
<u>Objet de la prestation :</u> - entretien courant							

9.3 - Clôture


Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
VILLE D'AUXERRE	Entretien / Maintenance	Dès nécessité	-	BMA	-	D.P.B. / Maintenance 03.86.42.07.10	
<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective							

9.4 - Poubelles et cendriers

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
<u>Objet de la prestation :</u> - nettoyage des cendriers et des poubelles, renouvellement des sacs poubelle							
VILLE D'AUXERRE	Renouvel- lement	Dès nécessité	-	DCV	-	Propreté 03.86.94 83 50	
<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas de casse ou d'usure normale entraînant une impossibilité d'utilisation							

9.5 - Conteneurs

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - nettoyage des conteneurs						
COM. AUXERROIS	Renouvellement	Dès nécessité	-	Communauté d'Agglomérations de l'Auxerrois	-	Environnement et déchets 03.86.18.08.29	
	<u>Objet de la prestation :</u> - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

9.6 - Panneaux d'affichage

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Entretien	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintien en état de propreté						
VILLE D'AUXERRE	Maintenance / Renouvellement	Dès nécessité	-	DMG	-	Logistique 03.86.42.04.71	
	<u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective - renouvellement en cas d'usure normale ou de vétusté entraînant une impossibilité d'utilisation ou une non-conformité						

9.7 - Potelets amovibles

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Gestionnaire	Type	Périodicité	Référence réglementaire	Prestataire	Contrat rattaché	Recours	Observations
EXPLOITANT	Conduite	Dès nécessité	-	Exploitant	-	Animation et Rayonnement 03.86.72.44.20	
VILLE D'AUXERRE	Maintenance / Conduite	Dès nécessité	-	DCV	-	Contrat et Travaux 03.86.94.83.50	
<p><u>Objet de la prestation :</u> - maintenance préventive et corrective</p>							

PARTIE 2 : EXPLOITATION

A . ÉNERGIES ET FLUIDES

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

Type d'énergie / fluide	Fournisseur	Abonné	Récupération sur charge	Référence point de livraison	Compteur	Tarif souscrit	Commentaires
Électricité	Enedis	Exploitant	non	30001240695737	12406957	Tarif jaune (option base UM) 96 kW	
Eau	Suez	Exploitant	non	-	Co8EB001026	-	

B . ASSURANCES

Assurance propriétaire	Assureur	N° de contrat	Surface déclarée (SHOB)	Date de souscription	Date d'échéance
Domage aux biens (DAB)	SMACL	21539M	1413 m ²	01/01/10	31/12/18
Responsabilité Civile	SMACL	21539M	-	01/01/10	31/12/18
Domage ouvrage	SMABTP	7606000/1 314343	-	Réception au 13/05/2009	Réception + 10 ans

Assurance exploitant	Assureur	N° de contrat	Validité
Responsabilité civile Risques locatifs			

Le contrat DAB contracté par la Ville d'Auxerre couvre l'ensemble du patrimoine immobilier et mobilier dont la ville est propriétaire, locataire ou responsable à un titre quelconque. Elle est donc couverte pour le vandalisme à l'intérieur des locaux, le vol avec ou sans effraction, le choc par véhicule terrestre identifié ou non.

Un dépôt de plainte doit être effectué le plus rapidement possible à chaque constat d'infraction, à l'hôtel de police du boulevard Vaulabelle. Il appartient à chaque gestionnaire de veiller à ce que cela soit fait. Transmettre ensuite l'original


du dépôt de plainte au service des Affaires Juridiques, ainsi qu'une copie au service Optimisation du Patrimoine Bâti.


Dorénavant, le lien <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations ...) en ligne afin de vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'hôtel de police.


Le locataire doit, quant à lui et dans le respect de la loi du 6 juillet 1989, s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire et pouvoir en justifier à la demande de la Ville par une attestation chaque année.


1 - GENERALITES

Les différentes formes de déficiences rendent la question de l'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap complexe. Ces formes se distinguent en quatre familles :

 Le handicap auditif :
Réduction ou suppression totale de l'acuité auditive

 Déficiência intellectuelle/psychique :
Retard intellectuel ou trouble du comportement

 Le handicap visuel :
Troubles de la vision ou situation aveugle

 Déficiência de motricité :
Lié au physique, à la motricité ou à la manipulation, debout ou assise, passagère ou permanente

L'accessibilité autonome pour tous est un principe fondamental que la loi du 11 février 2005 rend obligatoire aux établissements recevant du public. La Ville d'Auxerre a fait réaliser des diagnostics d'accessibilité de tous ses bâtiments recevant du public, ceux-ci sont consultables sur http://www.auxerre.com/diagnostic_accessibilite_etablissement.html. Grâce à cela, elle a pu faire un état des lieux de son patrimoine et définir des priorités dans les travaux d'accessibilité.

L'appréhension d'un bâtiment par le plus grand nombre se pense donc lors de sa conception ou modification, mais c'est aussi le rôle des chefs d'établissement de reconsidérer leur organisation fonctionnelle et leur exploitation pour s'adapter aux handicaps.

2 - ACCESSIBILITE DU BATIMENT

Le bâtiment a été conçu pour permettre un accès aux Personnes en Situation de Handicap en toute autonomie. Ainsi, la circulation peut se faire dans tout l'établissement, des sanitaires adaptés sont à disposition du public et le comptoir du point de vente est bas. Un ascenseur permet l'accès aux gradins de la salle de concert mais l'accompagnement d'un agent de sécurité est obligatoire, ainsi que sa présence avec la personne sur les gradins en cas d'évacuation.

En revanche, le comptoir du bar et le comptoir de distribution des billets ne comportent de partie basse.

Les consignes qui suivent sont majoritairement à caractère réglementaire, car extraites de l'arrêté du 25 juin 1980 (règlement de sécurité incendie).

Le responsable de structure est, par défaut, l'Agent de Sécurité Incendie, à moins d'avoir nommé une personne compétente. Celui-ci doit connaître le fonctionnement des moyens de secours et les démarches à suivre en cas d'incendie.

Il est chargé de :

- s'assurer que le personnel est formé au risque incendie,
- rappeler les consignes aux nouveaux arrivants de son équipe,
- veiller à ce que le registre de sécurité soit tenu à jour,
- rappeler régulièrement les consignes de sécurité aux exploitants,
- effectuer les essais périodiques des moyens de secours suivant le calendrier prévu à la partie maintenance,
- organiser les exercices d'évacuation et de le consigner dans le registre de sécurité.,
- signaler dans les meilleurs délais tout dysfonctionnement pouvant altérer la prévention conter les risques d'incendie et de panique dans les locaux, accueillir et guider les services de secours.

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité du chef d'établissement, la date et le contenu doivent être portés au registre de sécurité.

1 - RECOMMANDATIONS GENERALES

1.1 - Généralités

Il est important de veiller à ce que :

- les dégagements (issues de secours, portes, couloirs, escaliers ...) soient à tout moment accessibles, déverrouillés et débarrassés de tout encombrement afin que l'évacuation en cas d'incendie soit efficace et sans panique,
- les moyens de secours contre l'incendie (extincteurs, déclencheurs manuels, diffuseurs sonores ...) soient également dégagés,
- les locaux ne soient utilisés qu'à l'usage qui leur est prescrit,
- le stockage ne se fasse que dans les locaux prévus à cet effet,
- les locaux techniques (local électrique, chaufferie, entretien ménager ...) soient libres de tout stockage et verrouillés en présence du public,
- les salles ne comportant qu'une seule issue soient limitées à 19 personnes,
- les portes équipées de ferme-porte ne soient pas calées,
- l'accès prévu pour l'intervention des pompiers, par la rue de l'Île aux plaisirs, soit en permanence dégagé (aucun stationnement n'est autorisé).

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

2 - RECOMMANDATIONS GENERALES

2.1 - Électricité

- L'emploi de fiches à prises multiples est formellement interdit,
- le branchement de blocs multiprises filaires est autorisé dans la limite d'un par prise
- la puissance admise doit être respectée lors du branchement des appareils,
- toute personne amenée à manipuler une quelconque installation électrique doit avoir reçu une formation d'habilitation BoV (norme NF C 18-510 sur la prévention du risque incendie). Cela permet d'intervenir sur des installations en courant alternatif ou continu.
- la puissance admise doit être respectée lors du branchement des appareils,
- toute personne amenée à manipuler une quelconque installation électrique doit avoir reçu une formation d'habilitation BoV (norme NF C 18-510 sur la prévention du risque incendie). Cela permet d'intervenir sur des installations en courant alternatif ou continu.

2.2 - Décoration

- La pose de tenture ou de rideaux est soumise à une réglementation (article AM 12 du règlement de sécurité incendie),
- l'emploi de vélum est interdit (sauf dérogation de la commission de sécurité),
- Le gros mobilier, l'agencement principal, les stands et les aménagements de planchers légers en superstructures, situés dans les locaux et les dégagements, doivent être en matériaux de catégorie M3 (article AM 15 du règlement de sécurité incendie).

Ces dispositions ne concernent pas le mobilier courant, pour lequel aucune exigence n'est imposée (article AM 15 du règlement de sécurité incendie).

Le respect des normes suivantes et également recommandé :

NF EN 1021-1 et 2 pour les sièges rembourrés

NF D 62-050 pour les tables et le mobilier

- les arbres de Noël sont autorisés pour une courte durée, aucune flamme nue (ou source d'étincelle) ne doit être placée à proximité. Les arbres en matériaux de synthèse doivent être de catégorie 2 et sont limités à une hauteur de 1,70m.
- L'utilisation de neige artificielle est formellement interdite.

3 - FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

INCENDIE

3.1 - Alarme incendie

Les boîtiers rouges sont des déclencheurs manuels pour l'alarme incendie. Ils doivent être actionnés lorsqu'un départ de feu est constaté afin de déclencher le signal sonore.

En cas de mise en route des diffuseurs sonores, contacter le responsable de la sécurité. Celui-ci doit repérer la zone concernée. Dans ce cas, les voyants sont rouges. Il doit alors effectuer la levée de doute sur un réel départ de feu en se rendant dans ladite zone. Si un départ de feu est effectivement constaté, les pompiers doivent être prévenus en conséquence.

Si un dérangement est constaté, les voyants sont oranges dans ce cas, veuillez faire le nécessaire auprès de votre prestataire de maintenance.

Pour réarmer l'installation il faut, d'une part réarmer le déclencheur manuel avec une clé adaptée, et d'autre part voir avec le responsable de la sécurité incendie pour réarmer la centrale.

3.2 - Désenfumage

Certains boîtiers rouges placés à l'entrée de l'escalier et dans la salle permettent d'actionner le désenfumage, ces derniers ne peuvent être enclenchés que par les pompiers.

3.3 - Extincteurs

Pour des raisons de sécurité, il est important que chaque extincteur reste accroché à l'emplacement qui lui est prévu et de veiller à ce que les goupilles soient maintenues en place.

- Les extincteurs à eau et additifs ou à mousse (étiquette bleue), classe AB, doivent être utilisés sur les feux produits par des matériaux solides.
- Les extincteurs CO2 (étiquette grise), classe B doivent être utilisés sur des feux d'origine électrique.
- Les extincteurs à poudre (étiquette jaune), classe ABC, doivent être utilisés sur des flammes de source gazeuse. Pour ce type de feu, il est obligatoire de couper l'alimentation du gaz au préalable, sous peine de provoquer une explosion.

L'utilisation de ces équipements est réservé aux seuls agents formés.

4 - SERVICE DE SECURITE ET SERVICE DE REPRESENTATION

Toutes les personnes désignées doivent avoir reçu une formation de sécurité incendie.

4.1 - Service de sécurité incendie

En présence du public, un service de sécurité incendie doit être prévu pour encadrer une manifestation et doit être composé de deux personnes désignées qui peuvent aussi être employées à d'autres tâches. Ces personnes sont désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public.

Ce service assure la sécurité générale de l'établissement et a notamment pour mission de :

- connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment en ce qui concerne les dispositions mises en œuvre par l'évacuation des Personnes en Situation de Handicap,
- prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité,
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique,
- diriger les secours en attendant l'arrivée des pompiers puis de se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des pompiers,
- organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie et de panique, y compris dans les locaux non occupés.

4.2 - Service de représentation

Un service de représentation vient en complément du service de sécurité incendie pendant la durée des représentations. Il doit être composé d'une personne SSIAP 1 qui ne peut être distraite de ses missions spécifiques. Cet agent doit connaître l'établissement et être munis notamment de moyens de communication avec les agents de sécurité. Il est chargé :

- de la surveillance de la salle et de la scène,
- d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Il ne peut être admis pour une manifestation ou activité indépendante de la structure qu'une convention entre l'exploitant et un organisateur de manifestation prévoit la nomination d'un service de sécurité autre puisque l'effectif total excède pas 300 personnes (MS 46).

1 - RECOMMANDATIONS GENERALES D'EXPLOITATION

1.1 - Garde des biens

La garde d'un bien immobilier vous est confiée par la Ville d'Auxerre. Cela implique de votre part une gestion responsable du bâtiment et de ses équipements dans le but d'assurer un meilleur profit aux usagers et de réduire les sinistres aux biens ainsi que les risques aux personnes.

Il s'agit ici de :

- ne pas mettre en péril les installations par une conduite maîtrisée et une suivi rapproché de l'état des installations,
- de signaler tout défaut, tout risque et/ou danger avéré en informant le GPBE (gestionnaire en copie),
- de se positionner dans une recherche d'économies d'énergies en mettant en place la pédagogie suffisante et nécessaire pour que les exploitants aient une attitude responsable.

Vous êtes donc considérés comme gardien de la chose au sens du code civil ce qui signifie que vous êtes responsables non seulement du dommage causé par votre propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des choses que vous avez sous votre garde.

1.2 - Télésurveillance

L'alarme anti-intrusion doit être télé-surveillée afin de limiter les risques de cambriolage et de vandalisme.

Ce système permet une surveillance permanente du système avec une société de surveillance, celle-ci étant chargée de prévenir du moindre incident (alarme sécuritaire ou défaut technique). Les messages sont transmis par téléphone selon des listes d'appels prédéfinies. C'est pourquoi il est important, lors de l'élaboration des listes d'appels, de réfléchir à tous les cas de figures possibles dans l'organisation de la structure (horaires de jour, de nuit, période d'ouverture, de fermeture de l'établissement). Une intervention peut être requise à n'importe quel moment, c'est pourquoi une permanence doit être mise en place, qu'il s'agisse d'une personne interne à la structure ou bien de gardiennage.

La mise en place d'un protocole est nécessaire.

1.3 - Utilisation rationnelle de l'énergie

Afin de réaliser des économies d'énergie et d'utiliser les installations dans des performances énergétiques optimales, nous vous rappelons quelques règles de bon sens à utiliser quotidiennement.

ELECTRICITE	CHAUFFAGE
<ul style="list-style-type: none"> • éteindre tous les appareils électriques lorsque les locaux sont inoccupés, • paramétrer la veille de l'ordinateur dès 10 min d'inactivité, • débrancher les transformateurs et chargeurs dès que la charge est faite. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir la température à 19° en hiver, • fermer les portes des locaux peu ou non chauffés (escaliers, couloirs ...).

EAU	PAPIER
<ul style="list-style-type: none"> • signaler toute fuite (robinet, chasse d'eau ...), • fermer le robinet lors du savonnement des mains. 	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser le verso des feuilles en brouillon, • imprimer les documents recto-verso, • utiliser la qualité d'impression brouillon et favoriser le noir et blanc, • privilégier le courrier électronique.

1.4 - Tri des déchets

Comme souhaité aujourd'hui à la Ville d'Auxerre, les bâtiments sont équipés de matériel de tri des déchets. Ainsi revient-il aux responsables de site de mettre en place la pédagogie nécessaire pour en assurer le suivi. Ces derniers sont donc responsables de la présentation des déchets à la collecte et du retrait des contenants lorsqu'ils sont vidés.

Le tri s'effectue selon trois poubelles :

- poubelle de tri papier (sacs transparents) : tout le papier de bureautique notamment, feuilles entières autant que faire se peut,
- poubelle de tri recyclage (sacs jaunes) : les emballages cartons, plastiques et métalliques,
- poubelles ménagères (sacs noirs) : ordures ménagères, tout venant

Pour les jours de collecte, consultez le site de la Communauté de l'Auxerrois <http://www.communaute-auxerrois.com>.

Le verre doit impérativement être porté aux colonnes prévues à cet effet, il ne doit pas être placé dans les contenants.

Si vous avez un doute concernant le tri ou le ramassage de déchets d'activité propres, contactez le service Propreté au 03 86 42 04 79.

2 - RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES D'ÉQUIPEMENTS

2.1 - Acoustique

- Le bruit occasionné par les activités ne doit pas excéder l'entente commune.

2.2 - Alarme anti-intrusion

- Voir fiche protocole en annexe 8.

2.3 - Déneigement

- Nous vous rappelons que vous êtes garant du site et que vous devez donc, pour garantir la sécurité du public, déneiger et traiter les sols lors d'épisodes neigeux. En effet, il est à votre charge de dégager un accès de la voie publique jusqu'à votre établissement, ainsi que, comme pour tout riverain, de dégager le trottoir des neiges et des glaces jusqu'au fil d'eau du caniveau.

Méthode d'action :

1- déneiger avec une pelle, un balai ou une lame de déneigement.

2- traiter les sols avec des produits fondants, non agressifs et non corrosifs pour les sols fragiles. L'utilisation de sel n'est possible que les bitumineuses, les enrobés et les gravillons.

2.4 - Plancher de scène

- Le plancher de scène est en sapin, collé directement sur la dalle.
- Il doit être nourri avec des produits maintenant de l'humidité afin d'éviter son assèchement et lui permettre de d'accepter toutes les formes

d'agression.

- Le parquet peut être ni vernis, ni vitifié, avec des produits prévus pour le bois. la couleur la plus utilisée étant le noir mat ou légèrement satiné.
- Il peut être réparé avec des pâtes à bois ou des silicones pour les dégradations superficielles, ou bien des lames peuvent être changées pour des dégâts plus prononcés.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID: 089-218900249-20211216-20211191-DE huilé

L'usage d'eau de javel est banni dans tous les bâtiments appartenant à la Ville d'Auxerre.

1 - EQUIPEMENT D'OFFICE

- Les nettoyages doivent être effectués après chaque utilisation, avec des produits neutres et adaptés au contact alimentaire, le grattage est proscrit.
- Lave-vaisselle : respecter le protocole du fabricant/fournisseur.

2 - REVETEMENTS DE SOL

- Tapis de propreté CORAL : voir la fiche du fabricant en annexe 6,
- Sols PVC souples GERFLOR : ne jamais utiliser d'embouts de mobilier en caoutchouc noir à cause de la migration délétère des huiles noires ; utiliser exclusivement des embouts en PVC ou en polyéthylène. Voir la fiche du fabricant en annexe 5.
- Plancher de scène : l'entretien se fait par balayage humide et le

renouvellement de la peinture ou de l'huile une fois/an avec un passage à la monobrosse disque vert pour enlever les salissures.

3 - FAUX PLAFONDS

- Ecophon Focus frost Ds : dépoussiérage ou époussetage quotidien à l'aspirateur ; les dalles peuvent être également nettoyées à l'aide d'un chiffon humide hebdomadairement : ces dalles supportent jusqu'à 95% d'humidité relative à 30°C.

4 - FILTRATION DE L'AIR

- GEKO : évacuer les déchets de manière journalière.

5 - EQUIPEMENT ET MATERIEL DE SCENE

- Voir la fiche du fabricant en annexe 4.

Fait à Auxerre, le

Nom et signature du responsable de structure.

(mention *lu et approuvé*)

Pour le service O.P.B.

Pour le service D.P.B. / Maintenance.

Diffusion : D.P.B. - OPB – Maintenance – D.A.R. – D.C.V. – M.G. Logistique – D.D.D. - Exploitant

ANNEXE 1

(1 page)

Délimitation de la DSP
(vue aérienne)

ANNEXE 2

(1 page)

*Plan de la structure
(dénomination des pièces)*

ANNEXE 3

(14 pages)

*Notice de fonctionnement, d'entretien et
de maintenance de l'espace scénique
(fiche fabricant)*

ANNEXE 4

(6 pages)

Entretien des revêtements de sol
GERFLOR
(fiche fabricant)

ANNEXE 5

(1 page)

Entretien des tapis de propreté

CORAL

(fiche fabricant)

ANNEXE 6

(2 pages)

*Décret N°87-712 du 26 Août 1987 et
son annexe*

ANNEXE 7

(3 pages)

Protocole alarme anti-intrusion

ANNEXE 8

(1 page)

Plan d'intervention

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_191-DE

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

**N° 2021-192 – Chantiers jeunes organisés par les espaces d'accueil et d'animation –
Récompense individuelle pour les 18/25 ans**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Rapporteur : Emmanuelle MIREDIN

Depuis 2015, les espaces d'accueil et d'animation (EAA) organisent des « chantiers jeunes » pour les adolescents de 14 à 17 ans. Il s'agit de proposer de travailler 35 heures sur une semaine pendant les vacances scolaires, pour un projet d'intérêt général, promouvant l'amélioration du cadre de vie, des actions solidaires et citoyennes.

Ces « chantiers jeunes » sont financés dans le cadre du contrat de ville par l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Cet été 2021, l'action a été expérimentée pour la première fois auprès de jeunes adultes de 18 à 25 ans. Ils ont effectué la réhabilitation des façades des vestiaires du terrain de foot des hauts d'Auxerre, avec la création de logo sur la thématique des jeux olympiques, encadrés par des animateurs jeunes des EAA.

En échange de cet engagement pendant une semaine et de cet investissement pour la collectivité, il est proposé de saluer leur volontariat par une participation financière.

Ainsi, il est proposé que la ville puisse les accompagner pour un projet personnalisé soit sous la forme d'une compensation individuelle, chèque cadeaux auprès d'enseignes culturelles, sportives (adhésion sportive, achat d'un vélo, matériel informatique pour les études) ou auprès d'auto-écoles pour des heures de codes ou de conduites, ces projets personnalisés sont travaillés avec les animateurs.

Le montant proposé est de 200 € par jeune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'attribution de chèques cadeaux aux jeunes ou une participation financière aux auto écoles, telles que proposées ci-dessus
- De dire que les crédits sont inscrits au Budget.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-193 – Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 - Avenant

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Bruno MARMAGNE

Pour conduire ses politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse, la ville a contractualisé un partenariat financier avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne depuis 2001.

Le « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) est « un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de cette offre ». Le dernier Contrat Enfance Jeunesse a été conclu pour la période 2018-2021.

Désormais, les CEJ vont être remplacés par des Conventions Territoriales Globales.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... la CTG permet ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégré que le contrat enfance jeunesse.

Ainsi, la Ville d'Auxerre a engagé une démarche de diagnostic social avec l'aide d'un cabinet.

Dans le cadre du CEJ la CAF de l'Yonne peut financer une partie du coût du diagnostic au titre de l'ingénierie, ainsi qu'une contribution au poste de chargée de coopération, montant plafonné annuellement à 24 000 € pour le poste de chargée de coopération et proratisé à la date de sa mise en œuvre soit à compter du 1er septembre 2021 pour un 0.80 ETP. Un avenant au CEJ doit être rédigé afin de permettre ce financement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse et tous actes à intervenir dans ce cadre.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-194 – Conseil municipal des enfants - Création

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Patricia VOYE

Considérant l'intérêt d'associer les enfants comme acteurs de la vie de la cité, la Ville d'Auxerre propose la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants.

L'objectif de ce Conseil Municipal des Enfants est d'apprendre aux enfants ce qu'est la démocratie et les aider à trouver leur place de citoyens en leur donnant la parole mais aussi en les rendant acteurs de leur ville. C'est un moyen d'apprentissage de la vie citoyenne qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (*le vote, le débat, les élections*).

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus doivent donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous.

Un règlement sera constitué afin d'expliquer les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants : objectifs, rôle des jeunes élus, composition, parité, durée du mandat, conditions électeurs, demande de candidature/campagne électorale, déroulement des élections, démission, radiation, vacance, déroulement du conseil, commissions, séances plénières...

Selon l'adhésion des enseignants des écoles d'Auxerre au projet, le nombre total d'enfants peut être de 28 enfants élus, constituant le conseil municipal d'enfants dont la durée du mandat est de deux ans.

Tous les 2 ans, des élections ont lieu dans chaque groupe scolaire pour élire de nouveaux représentants et remplacer les CM2 partis au collège.

Les élections sont organisées sur le temps de classe par chaque enseignant des classes CE2, CM1 et CM2.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 peuvent participer à l'élection des membres du Conseil Municipal des Enfants, mais les classes de CE2 et CM2 ne sont pas éligibles.

Pour être candidat, les enfants doivent :

- être en classe de CM1 et scolarisés dans une école élémentaire publique ou privée d'Auxerre
- être domicilié à Auxerre
- faire une demande de déclaration de candidature

Toute candidature est obligatoirement accompagnée d'une autorisation parentale.

Dans chaque école participante, sont élus 2 candidats, une fille et un garçon.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Dans chaque école, la fille et le garçon ayant obtenu le plus de voix sont élus. En cas d'égalité, il y a tirage au sort.

Le Conseil Municipal des Enfants est animé et encadré par des agents du service des centres de loisirs et accueils périscolaires de la Direction du Temps de l'Enfant afin d'offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Les membres du CME élaborent leurs projets lors des réunions de commission. Il s'agit de séances de travail qui traitent de thèmes différents. Exemples : Vie dans les écoles, Solidarité et Intergénérationnel, Bien vivre ensemble, Environnement et aménagement, Loisirs et Prévention, Développement durable... Les thématiques seront définies par les jeunes élus.

Les commissions se réunissent à tour de rôle le mercredi matin afin de travailler en petits groupes, animée par l'animatrice référente.

Chaque enfant élu participe à l'une des 4 commissions qui se réunissent 3 fois dans l'année.

La fréquence des réunions des commissions est volontairement espacée afin de ne pas surcharger les enfants.

Tous les temps de travail ont lieu hors des temps scolaires et en dehors des périodes de vacances.

Les projets réalisés par chaque commission sont ensuite présentés en Assemblée plénière.

Considérant que les réunions plénières (*fréquence : 3 par an environ*) ont lieu dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville. Elles sont présidées par le Maire et l'adjointe chargée de la démocratie de proximité qui réunissent tous les enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Ces réunions permettent de parler de la vie locale, de confronter des points de vue afin d'éclairer une décision, de présenter les projets et de voter pour décider.

Ce temps représente l'opportunité, pour les jeunes comme pour les élus, d'un débat plus riche dans sa diversité.

Les jeunes élus s'engagent aussi à participer à l'une des 4 cérémonies officielles aux côtés des membres du Conseil Municipal adultes. Selon leurs disponibilités, ils ont le choix entre le 08/05, le 14/07, le 24/08 ou le 11/11.

Le CME pourra disposer d'un budget de fonctionnement et sera validé au moment du vote du budget de la ville.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Enfants,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-195 – Maison Funéraire et Crématorium d'Auxerre - Rapport d'activité 2020

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Patricia VOYE

Conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales en matière de délégation de service public, le contrat de concession, qui a été attribué à la Société des Crématoriums de France en novembre 2017 pour une durée de 13 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2030, prévoit en son article 48 intitulé « Rapport annuel » la production et la communication d'un compte-rendu annuel technique et financier.

Aussi, la Société des Crématoriums de France a transmis le rapport annuel de l'exercice 2020, dont les faits marquants peuvent se résumer comme suit :

1 – La gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

L'année 2020, que l'on peut qualifier de « hors norme », fut une année de bouleversements pour les familles en deuil et les personnels : règles sanitaires très contraignantes et évolutives qui ont rendu impossible l'accompagnement des défunts dans leurs derniers instants, jauges restreintes lors des cérémonies...

Cependant, malgré la nécessité de se protéger les uns les autres, tout a été mis en œuvre grâce à la mobilisation et l'investissement de l'équipe pour accompagner les familles, rendre hommage aux défunts et assurer les cérémonies funéraires avec respect et dignité.

2 – L'évolution générale de l'état des ouvrages et des matériels exploités

Le crématorium, dont les travaux de réhabilitation ont été achevés fin 2019, a été mis en service le 1^{er} décembre 1991, la chambre funéraire en 1989 et appartient à la Ville d'Auxerre depuis le 17 septembre 2001. Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans le même corps de bâtiment auprès duquel se situe le jardin cinéraire.

Au titre du compte-rendu technique, le délégataire présente pour l'année écoulée les indications suivantes :

- Outre les contrôles ayant conclu à la conformité du crématorium et de la chambre funéraire effectués, en tout début d'année 2020 par un organisme agréé, les contrôles suivants ont été réalisés : contrôle des moyens de secours et des extincteurs, contrôle des installations gaz et électriques, contrôle des appareils de levage, contrôle de conformité des équipements de crémation et contrôle des rejets atmosphériques. Ces contrôles ont été réalisés par le service de Prévention et Gestion des Risques de la maison-mère Funecap Groupe et ont été reconnus conformes aux normes en vigueur.
- Deux maintenances de l'appareil de crémation ont été réalisées en février et avril 2020.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- Des problèmes techniques avaient été constatés en 2019 sur l'installation de filtration du nouvel appareil de crémation livré et installé en janvier/février 2018. Pour mémoire, le nouvel appareil, garanti 20 ans, présentait un an et demi après son installation des défauts de montage et de corrosion anticipée ce qui a conduit au remplacement de certaines pièces des équipements de la ligne de filtration des rejets. Ces problèmes techniques sont liés à des défauts du constructeur « ATI Environnement » sur tous leurs appareils de crémation et notamment sur les chaudières intégrées aux installations. Cette société a été placée en liquidation judiciaire au début de l'année 2020.
 Grâce au service de Prévention et Gestion des Risques de la maison-mère Funecap Groupe, la Société des Crématoriums de France a pu anticiper l'évolution des difficultés rencontrées avec ATI Environnement et trouver des solutions de maintenance préventive et curative alternatives afin de garantir la continuité du service public de crémation et cela sans aucune incidence sur le service rendu aux familles.
- L'entretien du jardin cinéraire est assuré de façon hebdomadaire par un paysagiste.

3 – Les indicateurs d'activité du crématorium, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire

Prestations	2020	2019
Nombre de crémations	1 042	914
Dont nombre de crémations de personne dépourvue de ressources suffisantes	1	1
Taux de fréquentation de la salle des cérémonies par rapport au nombre de crémations réalisées (hors crémations de restes mortels et de pièces anatomiques) (en %)	62,80	65,87
Nombre d'admissions à la chambre funéraire	414	311
Nombre de fréquentations des salons de présentation	300	171
Nombre de dispersions des cendres dans le jardin cinéraire	61	72
Variation de la dispersion des cendres dans le jardin cinéraire (en %)	- 15,28 %	

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre d'inhumations d'urnes dans un des espaces « Pontigny », « Central » ou « Pas japonais »	9	4
Variation des inhumations d'urne dans un des espaces « Pontigny », « Central » ou « Pas japonais » (en %)	+ 125,00 %	

Il convient de noter que la salle de recueillement a été utilisée 32 fois pour des cérémonies civiles sans crémation ; disposition prévue à l'article 16 du contrat de concession. Cette prestation est en hausse de 6,67 % (30 utilisations en 2019).

Après une année de forte baisse (- 57,78%) due aux travaux de réhabilitation en 2019, le taux de fréquentation des salons de présentation a progressé de :

- + 75,44 % (300 corps contre 171 en 2019).

Il est également constaté une hausse des admissions en chambre funéraire, ainsi que pour les crémations :

- + 33,12 % (414 admissions contre 311 en 2019),
- + 14,00 % (1 042 crémations contre 914 en 2019).

Il est à noter que le taux de cérémonies a quelque peu diminué en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19 : 60,7 % des crémations ont été précédées d'une cérémonie au sein de l'établissement contre 63,1 % en 2019.

Si l'activité est restée stable tous les mois (807 crémations sur dix mois), il est à noter deux pics de surmortalité en avril (118 crémations) et en décembre (117 crémations).

Par rapport à l'activité des établissements voisins, qui ne peut être comparée que sur les années 2018 et 2019 (l'activité de l'année 2020 ne sera connue que fin 2021 pour les autres établissements) l'indicateur de crémation a évolué à Joigny avec + 1,22 %, à Semur-en-Auxois avec + 3,69 %, à Dijon avec + 6,83 % et à Troyes avec + 7,13 %.

La Société des Crématoriums de France gère également le crématorium de la Ville de Troyes. Pour mémoire, sur la même période l'activité de crémation à Auxerre avait évolué de 8,94 %.

4 – L'exécution du service

N'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, le délégataire garantit une égalité de traitement totale de tous les usagers sans discrimination possible, entreprises de pompes funèbres ou familles.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du crématorium, les entrepreneurs de Pompes Funèbres sont informés afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres établissements voisins.

Les relations formelles avec les usagers s'effectuent aux moyens des règlements intérieurs du crématorium, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire établis lors du nouveau contrat de concession de service signé en novembre 2017.

Pour permettre l'amélioration du service, divers outils sont mis en place :

- L'établissement organise chaque année une journée d'information et portes ouvertes. En 2020, cette journée s'est déroulée le dimanche 1^{er} novembre.
- La Société des Crématoriums de France est engagée (depuis 2010) dans une démarche de certification de services sous le contrôle de la société Bureau Veritas Certification avec pour objectifs principaux :
- identifier et déployer de bonnes pratiques métier en les harmonisant ;
- mesurer, analyser et optimiser la satisfaction des familles en les enquêtant.
- La mise en place d'un tout nouveau dispositif pour l'enquête de satisfaction. Celle-ci est réalisée par SMS ou par courriel, à l'issue de la cérémonie ou à la lecture des avis « Google My Business » sur la fiche de l'établissement.

Du fait de la crise sanitaire, les familles n'ont été sollicitées qu'à partir du mois de juillet 2020. La note obtenue aux enquêtes de satisfaction est très honorable (4,85 sur 5) malgré la période de crise :

- 85 % des familles ont répondu 5 étoiles sur 5 sur l'établissement ;
- 92 % des familles ont répondu 5 étoiles sur 5 sur l'accueil qui leur a été réservé ;
- 100 % estiment que le déroulement du moment de recueillement est bon ;
- 100 % trouvent l'établissement confortable et intime.

Aucune réclamation n'a été enregistrée au cours de l'année 2020.

5 – Les moyens humains

Le délégataire du crématorium est titulaire d'une habilitation n° 08.89.108 délivrée par arrêté du Préfet du département de l'Yonne le 31 décembre 2020 et valable 5 ans jusqu'au 30 décembre 2025. Cette habilitation est délivrée aussi bien pour le crématorium que pour la chambre funéraire.

Le personnel du crématorium et de la chambre funéraire est composé de trois personnes : un responsable d'établissement, un adjoint au directeur et un assistant funéraire, ce qui permet le bon fonctionnement de l'établissement. Ces personnes sont polyvalentes et sont ainsi en mesure d'assurer chacune les tâches nécessaires à l'activité (accueil des familles,

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

tâches administratives, animation des cérémonies, réalisation de l'acte technique de crémation...) sans aucune difficulté.

Le personnel en place suit généralement, chaque année, diverses formations afin de développer leurs compétences, maintenir leur niveau des exigences réglementaires et sécuritaires. Mais, avec la crise sanitaire de la Covid-19 et la forte activité au sein des établissements, les sessions de formations avec les problématiques liées au respect des distanciations sociales n'ont pas pu être proposées. Les sessions de formations aux personnels seront donc proposées en 2021.

6 – Le bilan financier

Le compte-rendu financier rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation.

Conformément à l'annexe 8 du contrat de délégation de service public, les tarifs pratiqués sont révisés chaque année selon la formule de révision des tarifs. Ces tarifs, validés par un arrêté municipal en date du 5 décembre 2019 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ont été augmentés de 1,97 %.

Le 20 juillet 2020, un avenant a été conclu pour modifier l'annexe 8 citée ci-dessus et entrera en vigueur pour le calcul de révision des tarifs de l'année 2021.

Les recettes d'activité (633 K€) composées du chiffre d'affaires des crémations, des prestations annexes, de la chambre funéraire et du jardin cinéraire ont augmenté de 15,4 % en raison de la hausse des tarifs (+ 1,97 %) et de l'augmentation de l'activité des crémations (+ 14,00 %).

Si certaines charges d'exploitation sont en baisse :

- l'eau (- 92,4 % ; 206 € contre 2 696 € en 2019). Cette baisse s'explique par une fuite sur le réseau d'eau dans le jardin cinéraire en 2019 ;
- le gaz (- 7,4 % ; 16 569 € contre 17 894 € en 2019) ;
- les impôts et taxes (- 17,6 % ; 9 267 € contre 11 250 € en 2019) ;
- l'achat de réactifs pour l'unité de filtration (- 48,1 % ; 989 € contre 1 907 € en 2019) ;
- l'entretien et les réparations / l'entretien et la maintenance sur les biens immobiliers (respectivement - 61,8 % ; 6 550 € contre 17 144 € en 2019 et - 65,6 % ; 2 641 € contre 7 674 € en 2019)...

d'autres sont en augmentation comme :

- l'achat d'articles funéraires (+ 305 % ; 5 796 € contre 1 431 € en 2019) ;

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- l'achat de fournitures administratives et équipements (+ 17,9 % ; 18 769 € contre 15 916 € en 2019). Cette hausse s'explique par l'achat de consommables, de matériels de protection pour le personnel de l'établissement et les familles dans le cadre de la crise sanitaire ;
- les autres dépenses (assurance, télésurveillance,...) (+ 5,1 % ; 7 164 € contre 6 815 € en 2019) ;
- les frais bancaires, les déplacements,... (+ 58,7 % ; 5 616 € contre 3 540 € en 2019) ;
- les charges de personnel (+ 14,4 % ; 171 349 € contre 149 725 € en 2019) ;
- les charges diverses de gestion courante (+ 225 % ; 13 € contre 4 € en 2019) ;
- ou encore celles liées à la maintenance et au contrôle de l'appareil de crémation et de filtration (+ 97,7 % ; 31 699 € contre 16 035 € en 2019)...

Le délégataire enregistre un résultat d'exploitation qui affiche une perte de 23 271 € (35 147 € en 2019) soit 11 876 € de moins que 2019 et l'explique par une hausse du chiffre d'affaires qui a été grevé par la comptabilisation d'un ensemble de travaux d'aménagement augmentant les dotations aux amortissements.

Il convient de noter que, comme chaque année, un don (au niveau national) est fait à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, enfants du monde.

La Société des Crématoriums de France a reversé les fonds provenant des résidus métalliques issus de la crémation à l'œuvre caritative. Les restes métalliques des cercueils et des prothèses médicales principalement constitués d'acier, de chrome, de cobalt, de titane et parfois d'or doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

Ainsi, les fonds collectés permettent de sauver des enfants qui, sans être opérés seraient condamnés à terme.

7 – Conclusion et perspectives 2021

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a eu un fort impact, l'exercice des missions et les actions de l'établissement ont dû être adaptés et modifiés.

Il en est de même pour les prévisions d'activités et les perspectives établies en 2019 qui ont dû être remises en cause du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 en 2020.

Pour le délégataire, la hausse du nombre de crémations de 14 % en 2020 devrait être suivie d'une baisse de la mortalité en 2021. Aussi, il évalue une baisse de l'activité à 9,1 % sous toute réserve de l'évolution de la crise sanitaire en cours.

Par ailleurs, il est à noter qu'il convient de suivre les projets d'ouverture de crématoriums situés dans le périmètre proche d'Auxerre.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Concernant la procédure à l'encontre de la société ATI Environnement, le délégataire tiendra informée la Ville d'Auxerre, autorité délégante, de l'avancement des opérations d'expertise suite à la désignation d'un expert judiciaire le 25 octobre 2019.

Pour 2021, la Société des Crématoriums de France va faire évoluer, pour l'ensemble de ses établissements, son référentiel, afin d'obtenir la certification ISO 9001. Cette norme de qualité supérieure, reconnue aux niveaux national et international, va remplacer la certification Véritas actuellement en place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte du rapport annuel d'activité de la Maison Funéraire et du Crématorium d'Auxerre dressé par la Société des Crématoriums de France pour l'exercice 2020.

Vote du conseil municipal : sans objet

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_195-DE



MAISON FUNÉRAIRE ET CRÉMATORIUM D'AUXERRE

Rapport Annuel du Délégué 2020



CRÉMATORIUMS
DE FRANCE

Table des matières

1.	PREAMBULE.....	4
1.1.	PRESENTATION	4
1.2.	GESTION DE LA CRISE COVID-19.....	5
2.	ACTIVITE DE L'ANNEE	6
2.1.	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	6
	<i>2.1.1. Crématorium.....</i>	<i>6</i>
	<i>2.1.2. Chambre funéraire.....</i>	<i>8</i>
	<i>2.1.3. Jardin cinéraire</i>	<i>9</i>
2.2.	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE.....	10
2.3.	LA CREMATION EN REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.....	11
2.4.	VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT EN 2020.....	12
	2.4.1. VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES AU CREMATORIUM D'AUXERRE	12
	2.4.2. VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES PAR LA CHAMBRE FUNERAIRE	13
	2.4.3. VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SITE CINERAIRE	13
	2.4.4. EVOLUTION DU NOMBRE DE CREMATIONS	14
	2.4.5. PROVENANCE DES CREMATIONS	14
2.5.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACE AUX ETABLISSEMENTS VOISINS	15
2.6.	MOYENS HUMAINS.....	16
	2.6.1. SALARIES	16
	2.6.2. QUALIFICATIONS	16
	2.6.3. FORMATIONS	16
3.	LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....	17
3.1.	RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	17
	3.1.1. MESURE DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU.....	18
	3.1.2. RECLAMATIONS, LITIGES ET CONTENTIEUX	20
3.2.	TARIFS PRATIQUES PAR NOTRE ETABLISSEMENT.....	21
	3.2.1. LES CLAUSES DE REVISIONS	21
	3.2.2. RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES TARIFS PRATIQUES.....	22
	3.2.3. GRATUITE POUR LES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES	23
3.3.	PRINCIPE DE CONTINUTE D'EXPLOITATION.....	24
3.4.	PRINCIPE DE L'EQUILIBRE CONTRACTUEL	25
	3.4.1. REDEVANCE A VERSER AU DELEGANT (EN € H.T.).....	25
	3.4.2. EXAMEN DES AVENANTS AU CONTRAT.....	25
3.5.	PRINCIPE DE NEUTRALITE	26
3.6.	PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT	27
	3.6.1. BIENS DE RETOUR / BIENS DE REPRISE ET BIENS PROPRES	27
	3.6.2. LISTE DES ENGAGEMENTS.....	27
	3.6.3. CONTRATS AVEC ORTHOMETALS	28
3.7.	RELATIONS AVEC LE CONSTRUCTEUR ATI	29
3.8.	MAINTENANCE ET GER	30

4.	LES COMPTES.....	31
4.1.	COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT.....	31
4.1.1.	DETAILS DES RECETTES DE L'ANNEE	31
4.1.2.	COMPTE DE RESULTAT COMPLET.....	32
4.2.	COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	35
5.	CONCLUSION & PERSPECTIVES.....	37

1. Préambule

1.1. Présentation

La Ville d'Auxerre a confié l'exploitation de la Maison funéraire et du Crématorium d'Auxerre à *Crématoriums de France* (« SCF » dans la suite de ce rapport) par contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée totale de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2020 constitue donc le 3^{ème} rapport que notre société vous remet et a pour but de vous présenter en détail l'activité de votre crématorium en 2020, les principaux faits marquants de l'exercice qui vient de s'achever ainsi que les principaux indicateurs économiques qui y sont relatifs.

Comme vous pourrez le lire plus bas, cette année a été marquée par :

- Un taux de satisfaction des usagers **toujours de très haut niveau (4,85/5)** mesuré grâce à un tout nouveau dispositif permettant de recueillir les remarques des familles de manière plus simple pour ces dernières ;
- Une activité et un chiffre d'affaires en hausse (**le volume des crémations ressort en augmentation de +14%** par rapport à l'exercice précédent) en raison notamment de la surmortalité liée à la crise sanitaire subie en 2020, mais également des efforts de l'équipe en place pour que votre établissement renforce son attractivité.

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous apportera tous les éléments nécessaires à vous assurer des efforts engagés par SCF pour conduire, avec tout le professionnalisme requis, cette mission de service public que vous nous avez confiée.

1.2. Gestion de la crise Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, des règles sanitaires très contraignantes et évolutives se sont imposées aux familles endeuillées : impossibilité d'accompagner les défunts dans leurs derniers instants en milieu hospitalier ou en EHPAD, jauges restreintes lors des obsèques, etc.

La plupart des familles ont compris la nécessité de protéger à la fois leurs proches et les collaborateurs de l'établissement : les cérémonies se sont ainsi déroulées en comité restreint pour la protection de tous et l'organisation opérationnelle mise en place a permis de rendre hommage aux défunts et d'accomplir les rites funéraires essentiels au temps du deuil avec respect et dignité.

Les cérémonies funéraires organisées au sein de votre établissement ont été limitées en nombre de participants par la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L).

Les crématoriums devant rester ouverts aux cérémonies, les services centraux de Crématoriums de France, la Direction et les collaborateurs du site sont restés mobilisés et pleinement investis afin de tout mettre en œuvre pour être en mesure d'accomplir la mission de service public sur la durée de cette pandémie en partenariat avec l'autorité déléguée.

2. Activité de l'année

2.1. Présentation de l'établissement

La Maison Funéraire et le Crématorium d'Auxerre, d'une surface totale de 670 m², regroupent 3 activités distinctes au sein d'un même bâtiment :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le jardin cinéraire

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans le même corps de bâtiment avec un espace accueil et attente commun, agrémenté de larges baies vitrées. L'entrée sur l'accueil et l'accès aux chambres funéraires sont protégés des intempéries par une casquette métallique abritant un parvis. La salle de recueillement et le condouloir ont des portes de sortie directes sur l'extérieur, protégées également par une casquette métallique.

L'établissement est doté de deux parkings d'un total de 11 places pour les visiteurs, dont 2 places pour personnes handicapées et d'une cour de service dotée de 4 places de parking pour le personnel.

Un dossier de permis de construire a été déposé le 28 février 2018 et complété le 6 juin 2018 pour réhabiliter le crématorium. Il a été accordé le 6 juillet 2018. La première réunion de chantier a eu lieu le 10 décembre 2018 et les travaux ont été achevés lors du dernier trimestre 2019. Un organisme de contrôle agréé s'est assuré de la conformité du crématorium et de la chambre funéraire avec la législation funéraire, contrôle ayant conclu à la conformité de l'établissement.

Description des locaux et des équipements

2.1.1. Crématorium

Le crématorium, d'une surface totale de 577 m², comprend :

Partie publique

- Un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une borne d'accueil
- Un bureau d'accueil des familles
- Une salle de recueillement pouvant accueillir une centaine de personnes
- Un condouloir
- Une salle de remise de l'urne et de visualisation
- Des sanitaires publics

Partie administrative et technique

- Un bureau administratif
- Une salle d'introduction du cercueil
- Une salle dotée d'un appareil de crémation remplacé en 2018
- Une ligne de filtration simple
- Deux pulvérisateurs
- Une armoire de transfert
- Une salle de conservation des urnes fermée
- Une salle d'accès technique
- Une réserve
- Un laboratoire de thanatopraxie
- Des sanitaires pour le personnel
- Un local vestiaires pour le personnel

Le crématorium est équipé d'un appareil de crémation **du constructeur ATI de type CR2000 XL mis en place en février 2018**. Cet appareil de crémation est relié à une unité de filtration de marque ATI, objet des problèmes techniques rencontrés au cours de cette année et détaillés plus bas.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation N°08-89-108, délivrée par arrêté du Préfet du département de l'Yonne, le 31 décembre 2020 et valable jusqu'au 30 décembre 2025.

Suivi de la conformité

Au cours de cet exercice, toutes les mesures obligatoires relatives à la conformité de vos équipements ont été réalisées dans les temps. SCF s'appuie pour cela sur l'expertise du service qualité de Funecap Groupe, sa maison-mère, qui se tient en permanence au fait des nombreuses et régulières évolutions réglementaires, et de plus en plus restrictives compte tenu de la sensibilité liée à cet ERP particulier (Etablissement Recevant du Public), et a réalisé dans le cadre du plan groupe de Prévention et Gestion des Risques les missions suivantes pour le crématorium d'Auxerre :

- 30 janvier 2020 : contrôle de conformité du crématorium
- 8 février 2020 : vérification des installations de gaz
- 2 avril 2020 : vérification des moyens de secours incendie
- 9 avril 2020 : contrôle de conformité des équipements de crémation
- 26 mai 2020 : vérification des installations électriques, moyens de secours incendie et extincteurs
- 29 septembre 2020 : vérification périodique des appareils de levage (table d'introduction élévatrice)
- 1^{er} octobre 2020 : vérification des extincteurs
- 9 octobre 2020 : contrôle des rejets atmosphériques

Tous ces contrôles se sont conclus par des résultats conformes aux normes en vigueur.

Références des règlements intérieurs

A la suite de la signature du nouveau contrat de Délégation de Service Public du crématorium signé en novembre 2017, un nouveau règlement intérieur du crématorium a été rédigé.

Tous les règlements intérieurs sont à la disposition du public au crématorium.

Rappel des horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi, sur le mode de fonctionnement suivant :

- Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Le samedi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
- Sur réservation du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00 et de 18h00 à 19h00
- Et le samedi sur réservation de 9h00 à 10h00, de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 17h00

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard du crématorium par le personnel de l'établissement, sauf pour les appels qui arrivent entre 21h30 et 7h30 qui sont redirigés vers un répondeur téléphonique. Le personnel de l'établissement traite les messages à l'ouverture. Cette mobilisation permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

2.1.2. Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La maison funéraire, d'une surface totale de 93 m² (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons de présentation des corps munis chacun de sanitaires individuels
- Une salle de préparation des corps équipée de 12 cases réfrigérées
- Des sanitaires et une douche dédiée aux thanatopracteurs et aux opérateurs funéraires

Les pièces listées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- Un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une borne d'accueil
- Une salle d'accès technique pour la réception des corps
- Des sanitaires pour le personnel
- Un local vestiaire et détente pour le personnel
- Un bureau administratif

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en 1989.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 08-89-108, délivrée par arrêté du Préfet du département de l'Yonne, le 31 décembre 2020 et valable cinq ans jusqu'au 30 décembre 2025.

Actions d'entretien – installations complémentaires

Le contrôle conformité de la chambre funéraire a été réalisé le 30 janvier 2020. Aucune anomalie n'a été signalée.

2.1.3. Jardin cinéraire

Description des aménagements

Le jardin cinéraire a une surface totale d'environ 220 m². Il est composé d'un espace de dispersion des cendres, au pied des arches en granit, et de trois espaces d'inhumation d'urnes appelés espace « Central », espace « Pontigny » et espace « des pas japonais ».

Dans les espaces « Central » et « Pontigny », les urnes sont inhumées au pied de rosiers.

Dans l'espace des « pas japonais », les urnes sont inhumées en terre sous une plaque d'identification carrée en granit.

Actions d'entretien

Le parc est entretenu une fois par semaine par l'entreprise Reltienne.

2.2. Evolution de la crémation en France

Les données nationales 2020 ne seront disponibles qu'à compter du dernier trimestre 2021. Nous vous présentons ainsi les statistiques 2019, dernières données publiques disponibles à ce jour.

L'année 2019 en France (derniers chiffres disponibles) :

- 193 crématoriums en France Métropolitaine
- 238.762 crémations réalisées
- 39,01 % de taux de crémation

En 2019, le nombre de crémations réalisées en France Métropolitaine a augmenté de +1% par rapport à l'année 2018.

Le choix de la crémation est disparate selon les régions. Dans certaines d'entre elles, 30% des obsèques donnent lieu à une crémation alors que pour d'autres (généralement plus urbanisées), la crémation représente plus de 60% des

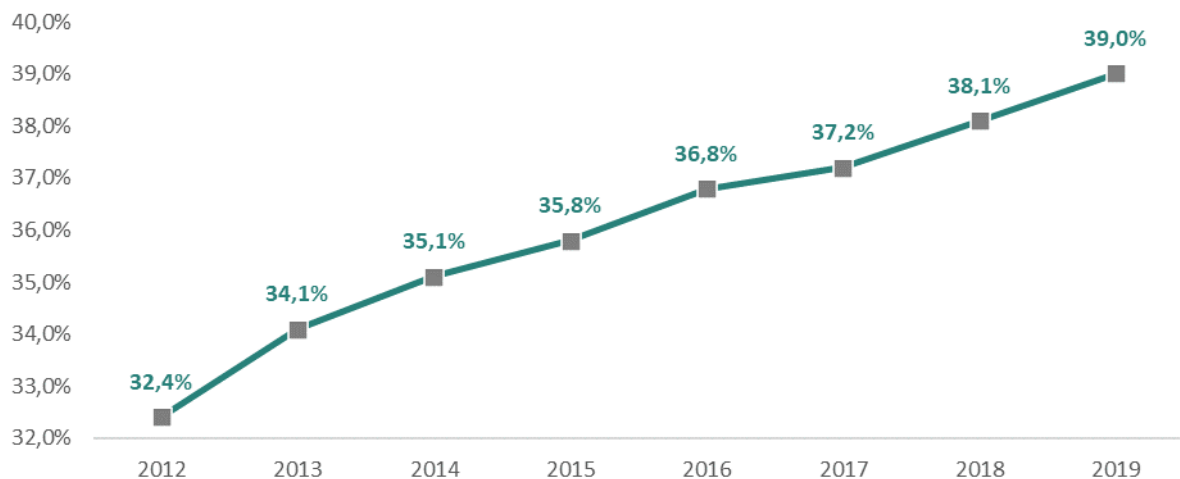
obsèques.

En 2019 et sur l'ensemble du territoire métropolitain, 39,01 % des défunts ont opté pour la crémation.

Evolution de la crémation en France

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de crémation	32,4%	34,1%	35,1%	35,8%	36,8%	37,2%	38,1%	39,0%

Evolution de la crémation en France

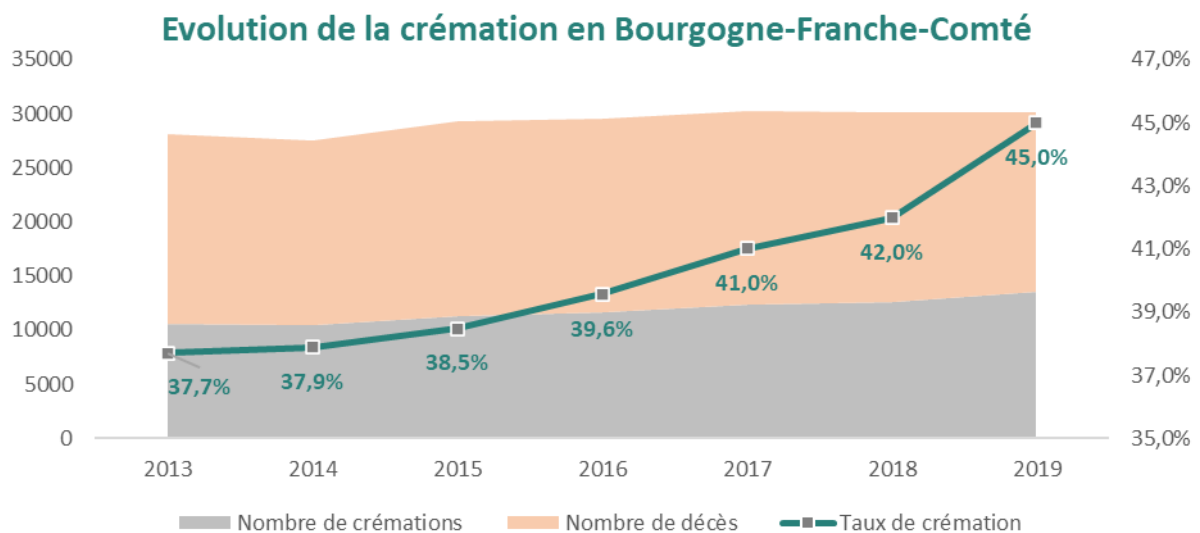


2.3. La crémation en région Bourgogne-Franche-Comté

La crémation en Bourgogne-Franche-Comté en 2019 :

- 13 crématoriums en activité
- 13.575 crémations réalisées
- 45 % de taux de crémation

Le nombre de décès en Bourgogne-Franche-Comté a augmenté de +0,3% en 2019. Dans le même temps, le nombre de crémations réalisées a augmenté de +7,4% par rapport à 2018. Le taux de crémation de la région Bourgogne-Franche-Comté se situe aujourd'hui au-dessus du niveau national et atteint près de 45%.



Evolution de la crémation en Bourgogne-Franche-Comté							
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de décès	28 073	27 569	29 356	29 499	30 195	30 092	30 177
Variation N/N-1		-1,8%	6,5%	0,5%	2,4%	-0,3%	0,3%
Nombre de crémations	10 584	10 445	11 295	11 671	12 387	12 638	13 575
Taux de crémation	37,7%	37,9%	38,5%	39,6%	41,0%	42,0%	45,0%

Liste des crématoriums de la région Bourgogne-Franche-Comté : Auxerre, Avanne-Aveney, Besançon, Le Creusot, Crissey, Dijon, Dôle, Joigny, Héricourt, Lons-le-Saunier, Macon, Nevers et Semur-en-Auxois.

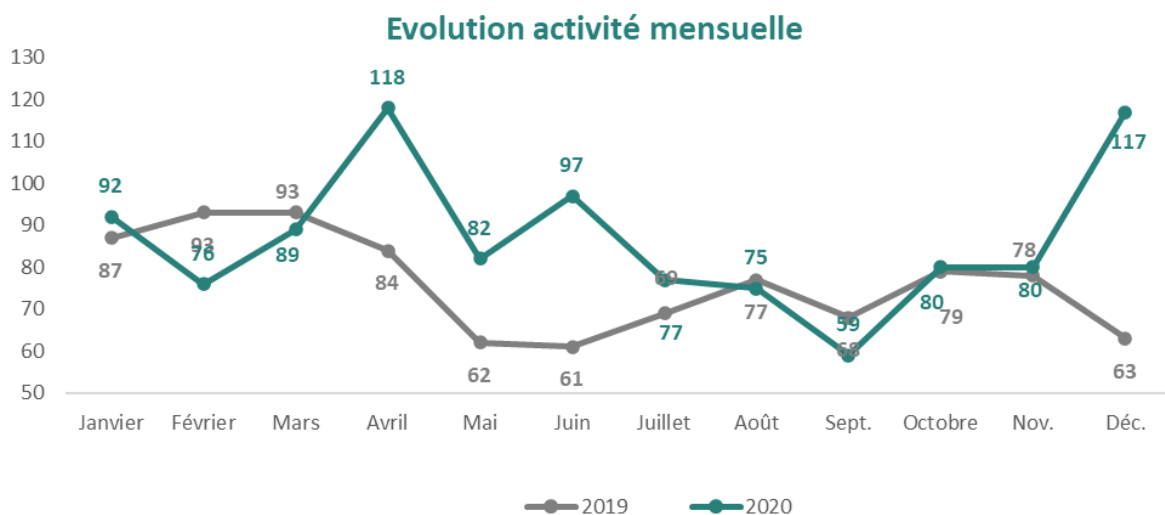
2.4. Volumes des prestations réalisées par l'établissement en 2020

2.4.1. Volumes des prestations réalisées au crématorium d'Auxerre

Le nombre de crémations a augmenté de +14 % par rapport à l'année 2019 (de 914 en 2019 à 1.042 en 2020). Le taux de cérémonies a légèrement diminué en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 : 60,7% des crémations ont donné lieu à une demande d'organisation de cérémonie au sein du crématorium en 2020 (au lieu de **63,1% en 2019**). A noter que SCF a continué, pendant le pic de la pandémie en avril 2020, à accueillir les familles en proposant des cérémonies en jauge restreinte ne donnant lieu à aucune facturation.

Nombre de crémations et autres prestations	2019	2020
Crémation adulte	868	1001
Crémation enfant de 1 à 12 ans	0	0
Crémation enfant moins de 1 an	7	6
Crémation indigent	1	1
Crémation restes mortels, moins de 5 ans	2	0
Crémation restes mortels, plus de 5 ans	4	4
Crémation relève collective de sépultures	32	30
Total des crémations	914	1042
Crémation restes anatomiques, 30kg	9	3
Crémation restes anatomiques, 60kg	3	5
Location salle de recueillement	577	633
Location salle de recueillement sans crémation	30	32
Location du salon des retrouvailles	28	24

L'activité est relativement stable tous les mois : on note cependant deux pics de surmortalité en avril et décembre 2020.



2.4.2. Volumes des prestations réalisées par la chambre funéraire

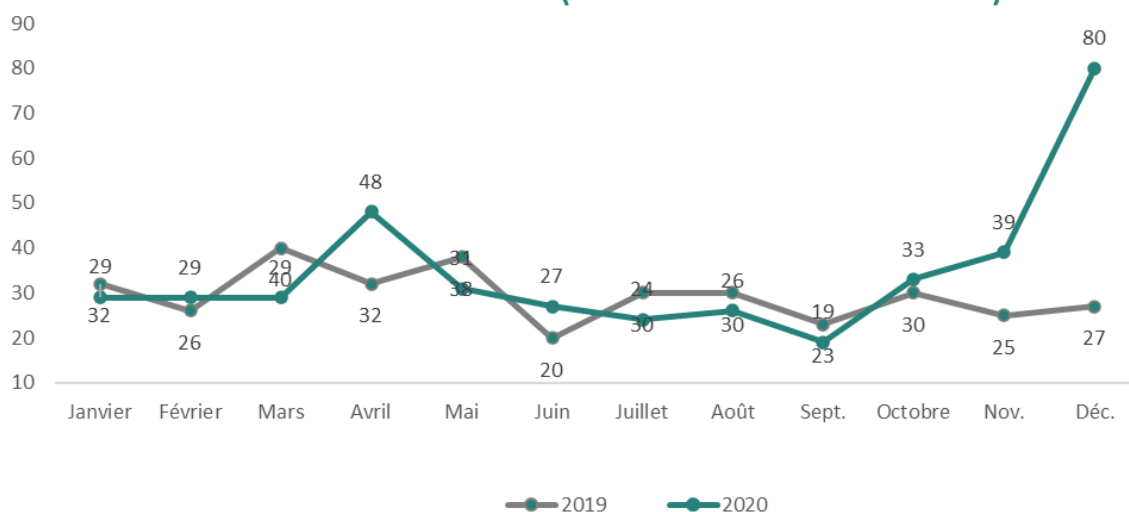
Le nombre d'admissions en chambre funéraire a progressé de 33,1% par rapport à l'année 2019 (de 311 à 414). De même, le nombre de présentations en salons funéraires a augmenté de 75% entre 2019 et 2020. Cette variation est cependant peu représentative d'une évolution de l'activité pérenne : l'année 2019 avait en effet été marquée par la chute de 57% de la fréquentation des salons funéraires en raison de leur fermeture partielle entre mars et août 2019, rendue nécessaire pour la réalisation des travaux de réhabilitation.

Nombre de prestations - Chambre funéraire	2019	2020
Admission en chambre funéraire	311	414
Case réfrigérée, séjour d'une journée	1327	1158
Salon, séjour d'une journée	171	300
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	253	247
Mise à disposition d'une case réfrigérée pour un établissement de santé	0	0

2.4.3. Volumes des prestations réalisées par le site cinéraire

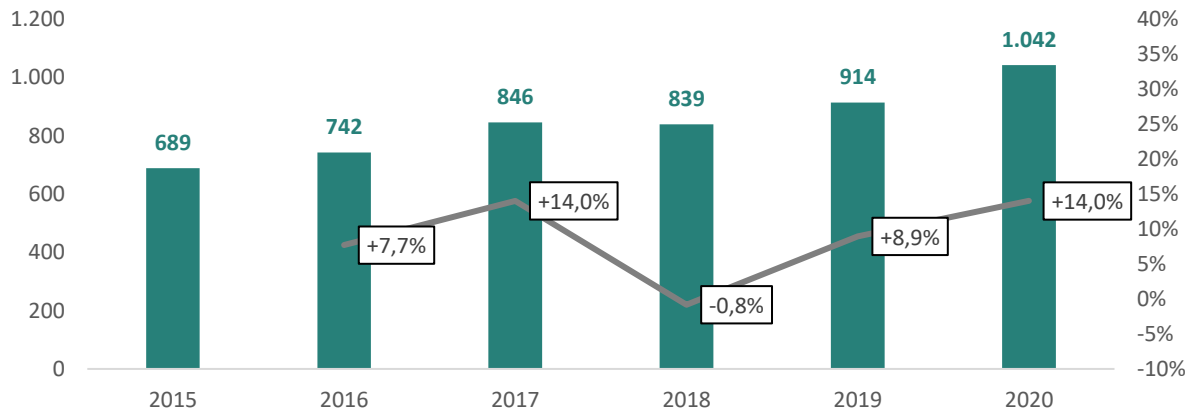
Nombre de prestations du site cinéraire	2019	2020
Dispersion des cendres dans le jardin cinéraire	72	61
Inhumation d'urne, espace « Pontigny »	0	4
Inhumation d'urne, espace « Central »	1	0
Inhumation d'urne, espace des « pas japonais »	3	5
Gravure sur arche en granit « arc-en-ciel »	10	12
Gravure sur feuille de vigne	0	0
Gravure sur galet	10	8

Evolution activité mensuelle (admission chambre funéraire)



2.4.4. Evolution du nombre de crémations

Evolution de l'activité du crématorium (crémations estampillées)



Note : Les estampilles permettent une traçabilité parfaite des cendres jusqu'à la remise de l'urne à la famille ou à l'opérateur funéraire mandaté. Les crémations estampillées s'entendent ainsi hors pièces anatomiques.

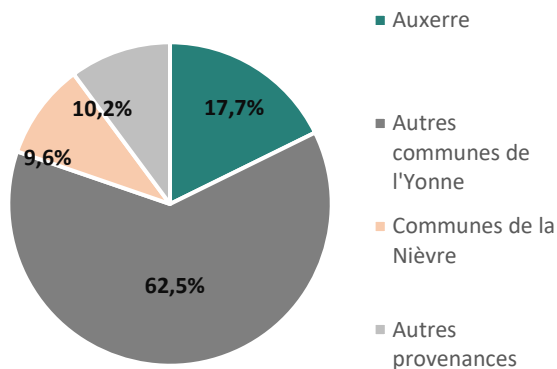
L'activité du crématorium est en augmentation constante depuis 2015 (+7,1% de crémations par an en moyenne).

2.4.5. Provenance des crémations

La part des défunts venant d'Auxerre et d'autres communes de l'Yonne est stable (près de 80%). Les disparités entre lieu de décès et lieu de résidence s'expliquent par la présence d'établissements hospitaliers.

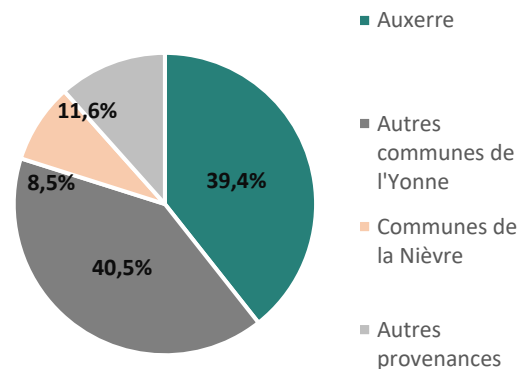
Provenance des crémations en 2020

Selon le lieu de résidence des défunts



Provenance des crémations en 2020

Selon le lieu de décès des défunts

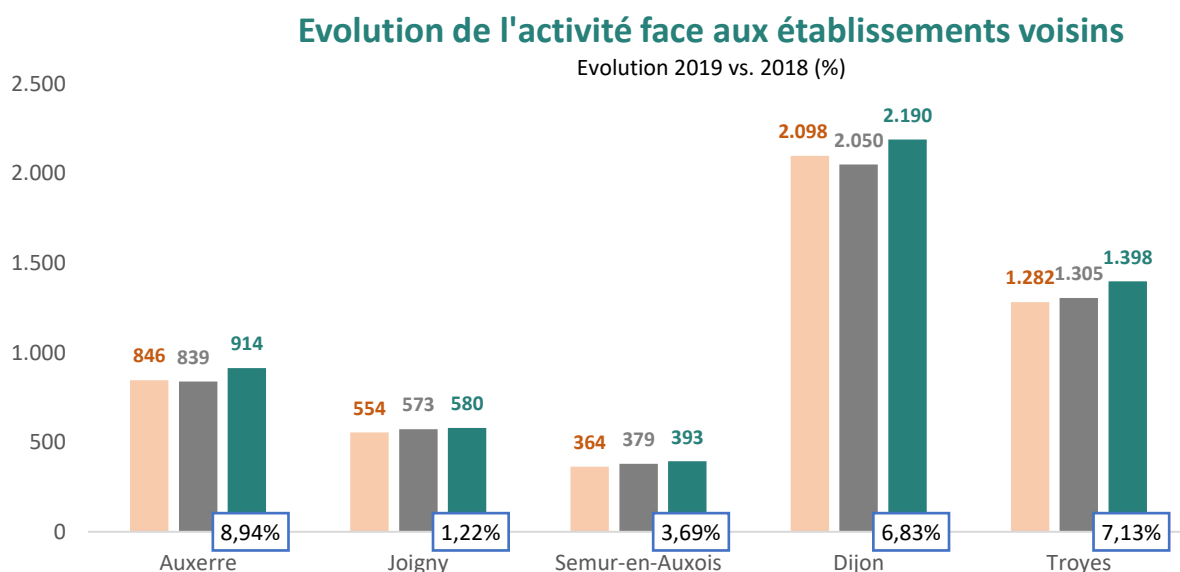


2.5. Evolution de l'activité face aux établissements voisins

L'évolution de l'activité face aux établissements voisins sur la période 2017-2019 est présentée ci-dessous.

Précisons que *Crématoriums de France* est également gestionnaire du crématorium de Troyes. Pour rappel, les données de l'activité des autres établissements voisins ne seront connues qu'au dernier trimestre 2021.

Nous présentons donc ici les chiffres 2019 (source : Fédération Française de Crémation).



2.6. Moyens humains

2.6.1. Salariés

L'équipe est actuellement constituée de 3 salariés. Cette organisation permet d'assurer sans difficulté le maintien de l'activité.

Nom	Fonction	Date d'entrée dans la société	Date de sortie de la société
M. Damien LHUISSIER	Responsable d'établissement	17/01/2011	n.a.
M. Damien CAT	Adjoint au Directeur	04/05/2015	n.a.
Mme. Cynthia CHESNOY	Assistant funéraire	01/08/2018	n.a.

2.6.2. Qualifications

Damien LHUISSIER est titulaire du diplôme de conseiller funéraire (niveau 4) et de responsable d'agence (niveau 6). Damien CAT et Cynthia CHESNOY sont titulaires du diplôme de conseiller funéraire (niveau 4).

2.6.3. Formations

Le service RH du siège de *Crématoriums de France*, soutenu par le service RH de Funecap Groupe, organise chaque année des sessions de formation pour l'intégralité des salariés du crématorium.

Tous les salariés de *Crématoriums de France* bénéficient généralement d'une ou plusieurs formations par an leur permettant (i) de développer leurs compétences et (ii) de se maintenir au niveau des exigences réglementaires, notamment en termes de sécurité, compte tenu de la sensibilité de cet Etablissement Recevant du Public (ERP).

Toutefois, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et une impossibilité de proposer des sessions de formations avec les problématiques d'organisation liés au respect des distanciations sociales. De plus, la forte activité au sein de nos établissements nous a obligés à décaler les sessions de formations de nos équipes sur 2021.

3. Les conditions d'exécution du service

3.1. Relations avec les usagers

En tant que gestionnaire de crématorium, les interlocuteurs de SCF sont multiples :

- Au premier rang d'entre eux figurent **les opérateurs funéraires** qui contactent le crématorium dans le but de réserver un horaire de crémation pour la famille en deuil qu'ils accompagnent dans l'organisation des obsèques. Cette **prise de contact a lieu quelques jours avant les obsèques** et vise dans un premier temps à réserver un temps pour la réalisation de la crémation et, le cas échéant, l'accueil des familles au sein de notre établissement dans le cadre d'une cérémonie ;
- L'équipe du crématorium entre ensuite directement en relation avec **les familles** : préalablement à l'accueil au sein du crématorium, **la spécificité de Crématoriums de France est en effet de proposer aux familles un accompagnement personnalisé**. Les familles sont contactées quelques jours avant le jour de la crémation afin de recueillir leurs souhaits pour **l'organisation du moment de recueillement et notamment les textes, musiques, photos ou vidéos qu'elles souhaitent voir diffuser pendant la cérémonie** ;
- Contrairement à ce que pratiquent de nombreux acteurs sur le territoire national, et c'est ici la principale spécificité du fonctionnement de *Crématoriums de France*, le personnel du crématorium assure lui-même les cérémonies. **Notre personnel est ainsi polyvalent et en mesure d'assurer chacune des tâches nécessaires au fonctionnement du crématorium**, allant de la réalisation de l'acte technique de crémation à l'accueil des familles et l'animation des cérémonies personnalisées ;
- **Cette organisation des cérémonies en interne permet d'assurer aux familles tout le professionnalisme de rigueur dans un moment si particulier et chargé en émotion** : là où certains délégataires (opérateurs indépendants ou groupes de services funéraires) n'assurent pas eux-mêmes les cérémonies et laissent aux opérateurs funéraires le soin de gérer non seulement l'animation des cérémonies mais également leur organisation technique (ordinateurs, câbles, etc.), ne leur permettant pas de maîtriser de façon homogène le niveau de cette prestation délivrée au sein de l'établissement dont ils ont la charge, **l'organisation mise en place par Crématoriums de France permet au contraire d'accueillir les familles avec un standard de qualité élevé et constant**, à la hauteur des attentes fortes des familles en ces circonstances (comme en témoignent les indicateurs de satisfaction que vous trouverez au paragraphe suivant).

Les principales relations avec nos usagers au cours de l'année 2020 furent les suivants :

- La traditionnelle journée d'information et portes ouvertes a eu lieu le 1er novembre 2020.

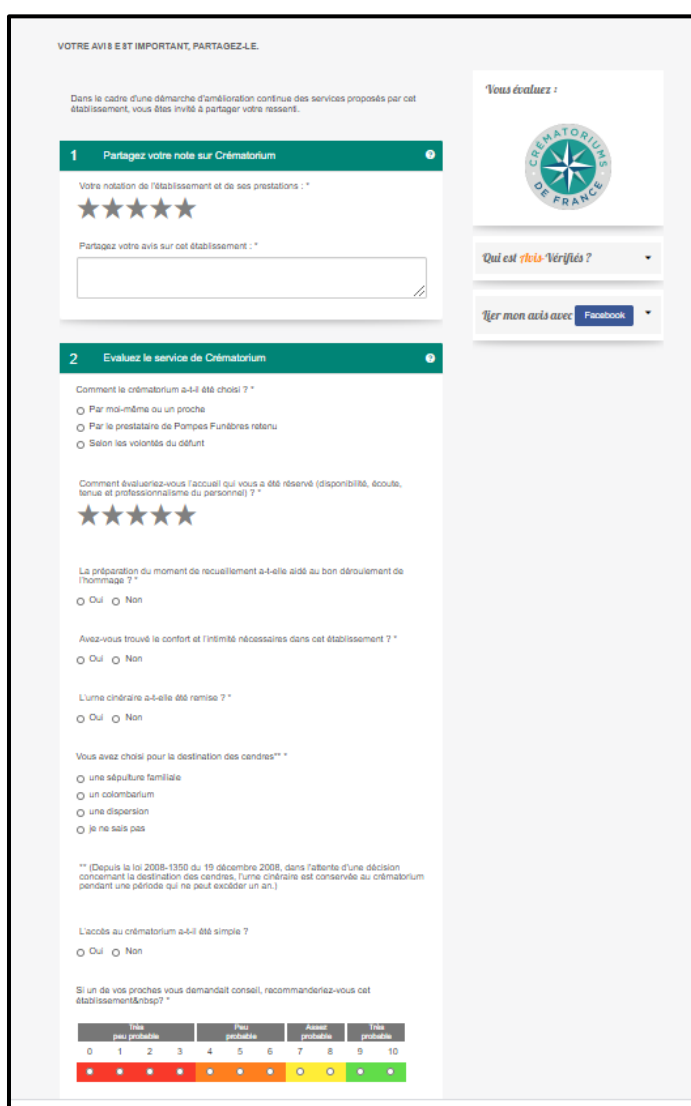
3.1.1. Mesure de la qualité du service rendu

Crématoriums de France s'engage à mesurer la satisfaction des familles à travers des outils concrets :

- Les avis « Google My Business » sur la fiche de l'établissement concerné
- Les enquêtes de satisfaction à l'issue de la cérémonie.

Enquêtes de satisfaction

Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein de nos établissements reçoivent via SMS ou courriel une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des critères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020) :



VOTRE AVIS EST IMPORTANT, PARTAGEZ-LE.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des services proposés par cet établissement, vous êtes invité à partager votre ressenti.

1 Partagez votre note sur Crématorium

Votre notation de l'établissement et de ses prestations : *

★★★★★

Partagez votre avis sur cet établissement : *

2 Évaluez le service de Crématorium

Comment le crématorium a-t-il été choisi ? *

Par moi-même ou un proche
 Par le prestataire de Pompes Funèbres retenu
 Selon les volontés du défunt

Comment évaluez-vous l'accueil qui vous a été réservé (disponibilité, écoute, tenue et professionnalisme du personnel) ? *

★★★★★

La préparation du moment de recueillement a-t-elle aidé au bon déroulement de l'hommage ? *

Oui Non

Avez-vous trouvé le confort et l'intimité nécessaires dans cet établissement ? *

Oui Non

L'urne cinéraire a-t-elle été remise ? *

Oui Non

Vous avez choisi pour la destination des cendres** :

une sépulture familiale
 un columbarium
 une dispersion
 je ne sais pas

** (Depuis la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, dans l'attente d'une décision concernant la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an.)

L'accès au crématorium a-t-il été simple ?

Oui Non

Si un de vos proches vous demandait conseil, recommanderiez-vous cet établissement ? *

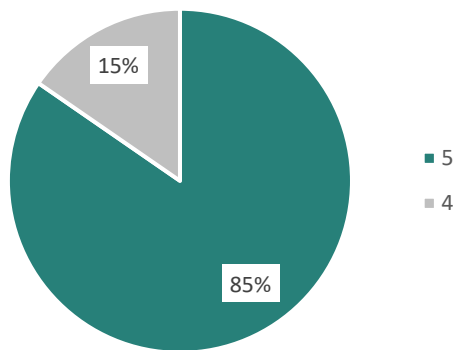
Très peu probable		Peu probable		Assez probable		Très probable				
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

La crise sanitaire a néanmoins ralenti le lancement des questionnaires digitalisés auprès des familles. En effet, les mesures sanitaires mises en place empêchaient les familles de se recueillir dans les conditions normales (jauges réduites, arrêt des cérémonies, etc.).

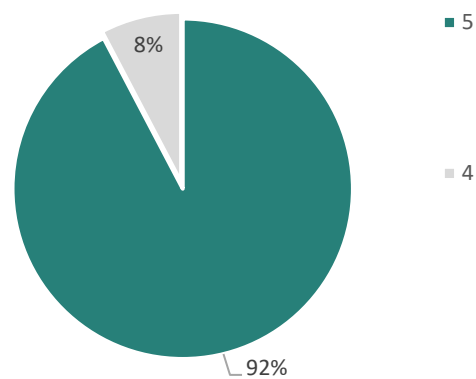
En conséquence nous n’avons donc pas sollicité les familles pendant cette période difficile. Les premiers questionnaires ont été envoyés dès juillet 2020.

Pour le crématorium d’Auxerre, nous avons obtenu une note globale de 4,85/ 5 aux enquêtes de satisfaction avec un retour de 13 réponses.

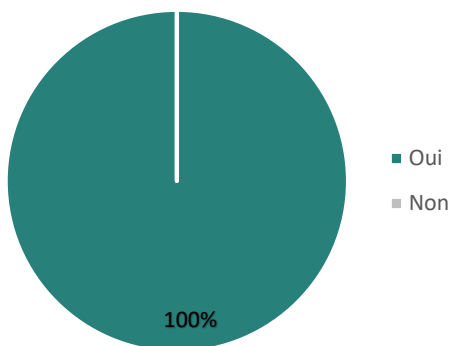
Note sur l’établissement



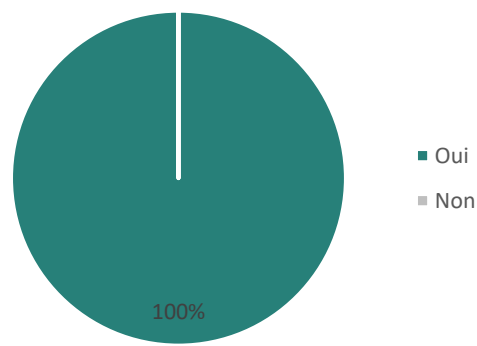
Note des familles sur l'accueil réservé sur 5 étoiles



Bon déroulement du moment de recueillement



Confort et intimité de l'établissement



➡ **La certification de services :**

L’accompagnement et la satisfaction des familles ont toujours été l’objectif premier de *Crématoriums de France*. Pour renforcer cette volonté et optimiser sa démarche d’amélioration continue, la Direction a décidé de renforcer sa Direction de la Qualité en 2019.

Les principaux objectifs de cette Direction sont :

- Identifier et déployer des bonnes pratiques métier (harmonisation)

- Mesurer, analyser et optimiser la satisfaction des familles (enquête de satisfaction)
- Planifier et réaliser des audits internes
- Gérer les réclamations des familles le cas échéant
- Déployer des exigences normatives ISO 9001 (management de la Qualité)
- Déployer des exigences normatives ISO 14001 (management de l'Environnement)
- Identifier des axes d'amélioration et structurer nos activités en conséquence

Depuis 2010, *Crématoriums de France* s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de service sous le contrôle de Bureau Veritas Certification. Celle-ci sera remplacée courant 2021 par l'obtention d'une certification qualité ISO 9001 (norme qualité supérieure à la certification Veritas puisque reconnue aux niveaux national et international). L'objectif de cette certification est de promouvoir et garantir un niveau de qualité optimal pour l'ensemble des parties intéressées (collectivités, familles et opérateurs funéraires). Cette certification portera sur l'ensemble des crématoriums de notre Groupe.

Les aspects environnementaux sont également pilotés par la Direction Qualité. La maîtrise de nos déchets fait partie de nos axes prioritaires avec la signature d'une convention avec EMTA, filiale de Veolia, pour le recyclage des réactifs usagés liés à la filtration. Nous sommes à notre connaissance le seul gestionnaire français de crématoriums ayant mis en place une telle convention. Pour aller plus loin dans cet engagement, le groupe prévoit l'obtention de la certification ISO 14001 (management de l'environnement) d'ici 2023.

3.1.2. Réclamations, litiges et contentieux

Les sollicitations familles parviennent à la Direction Qualité via plusieurs canaux :

- CourrielDemande Web via le site internet de l'établissement concerné
- Courrier
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Avis Google My Business

Aucune réclamation n'a été adressée au crématorium d'Auxerre en 2020 sur 1008 familles accueillies.

La Direction Qualité de *Crématoriums de France* a systématiquement répondu aux familles dans les meilleurs délais.

En effet, chaque réclamation qui nous parvient est examinée conjointement par le Directeur de l'établissement, son équipe et la Direction Qualité afin de comprendre la raison de l'insatisfaction, de pouvoir y répondre puis de définir les voies et moyens d'une amélioration de notre qualité de service.

3.2. Tarifs pratiqués par notre établissement

3.2.1. Les clauses de révisions

La formule de révision des tarifs (définie au contrat de délégation de service public à l'article 42 et à l'annexe 8) **qui permet prendre en compte la hausse mécanique des charges d'exploitation du crématorium due aux évolutions de marché** est la suivante :

$$P = 0,18 + 0,08 \frac{EG}{EG0} + 0,35 \frac{S}{S0} + 0,39 \frac{FSD1}{FSD10}$$

P = Tarif révisé

S = Indice mensuel S, Salaires revenus et charges sociales, salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés – identifiant 001567453

EG = Indice mensuel Electricité, gaz, vapeur et air conditionné A21 D- CPF35. Marché français – prix départ usine – identifiant 001652125

FSD1 = Indice Frais et Services divers FSD1

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, les tarifs du crématorium ont donc été augmentés de 1,97% à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un avenant a été conclu le 20 juillet 2020 afin de modifier l'Annexe 8 du Contrat de Délégation de Service Public relative à la révision des tarifs. Il entrera en vigueur pour le calcul des révisions des tarifs de l'année 2021.

3.2.2. Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

Tarifs du crématorium	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Crémation adulte	521,00 €	531,00 €
Crémation enfant jusqu'à 12 ans	204,00 €	208,00 €
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit
Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	527,00 €	537,00 €
Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	441,00 €	450,00 €
Crémation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur > 1.20 mètres, 100 kg maxi	441,00 €	450,00 €
Crémation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur < 1.20 mètres, 50 kg maxi	306,00 €	312,00 €
Crémation restes anatomiques, conteneur <60 kg et 200 l	441,00 €	450,00 €
Crémation restes anatomiques, conteneur < 30 kg et 100 l	306,00 €	312,00 €
Location de la salle de recueillement et accompagnement (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)	98,00 €	100,00 €
Location de la salle pour obsèques sans crémation	153,00 €	156,00 €
Utilisation de la salle de convivialité	55,00 €	56,00 €
Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	51,00 €	52,00 €
Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation/nettoyage)	31,00 €	32,00 €
Conservation temporaire de l'urne au crématorium (gratuit les 3 premiers mois) : forfait du 4 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	92,00 €	94,00 €

La **refonte totale du site internet en 2019 par le service Digital** de Funecap Groupe nous a permis de gagner en visibilité. Le site permet de présenter des visuels des principales salles du crématorium, le déroulement d'une cérémonie ainsi que toutes les informations pratiques nécessaires aux usagers (horaires, accès, etc.). Le site est accessible à travers le lien suivant : <https://auxerre.crematoriums.fr/>

LA CHAMBRE FUNERAIRE	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Admission en chambre funéraire	123.00 €	125,00 €
Séjour d'une journée en case réfrigérée	31.00 €	32,00 €
Séjour d'une journée en salon funéraire	37.00 €	38,00 €
Présentation temporaire en salon funéraire (Forfait sur la durée du séjour)	25.00 €	25,00 €
Admission en chambre funéraire et mise à disposition d'une case réfrigérée pour le compte d'un établissement de santé, par période	86.00 €	88,00 €
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	61.00 €	62,00 €

Taris du Jardin cinéraire	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Dispersion des cendres dans le jardin cinéraire	98.00 €	100,00 €
Gravure sur l'arche en granit « arc-en-ciel »	613.00 €	625,00 €
Gravure sur galet pour 10 ans	429.00 €	437,00 €
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « Pontigny », par période de 10 ans renouvelable	613.00 €	625,00 €
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « central », par période de 10 ans renouvelable	735.00 €	749,00 €
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier sous une plaque de identifiée par une plaque en bronze dans l'espace «des pas japonais», par période de 10 ans renouvelable	466.00 €	475,00 €

3.2.3. Gratuité pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes

Seule une crémation de personne dépourvue de ressources suffisantes a eu lieu à Auxerre.

3.3. Principe de continuité d'exploitation

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du Crématorium d'Auxerre, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins.

3.4. Principe de l'équilibre contractuel

3.4.1. Redevance à verser au délégant (en € H.T.)

Une redevance de concession est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 45 du contrat de concession. Cette redevance est composée d'une partie fixe et d'une partie variable révisable.

Nous vous indiquons ci-dessous, pour rappel, le détail des redevances versées depuis 2016. En cumulé, celles-ci s'élèvent à plus de 439.055€ sur les 5 dernières années :

Montants en €	2016	2017	2018	2019	2020	Total cumulé
Redevance - Partie fixe	25.272	25.507	20.000	20.000	20.000	110.779
Redevance - Partie variable	6.589	7.463	96.135	100.965	117.123	328.276
Redevance totale (en €)	31.861	32.970	116.135	120.965	137.123	439.055
Variation de la redevance N/N-1	n.a.	+3,5%	+252,2%	+4,2%	+13,4%	n.a.
Chiffre d'affaires (CA)	475.235	519.725	519.647	545.759	633.098	2.693.464
Redevance (en % du CA)	6,7%	6,3%	22,3%	22,2%	21,7%	16,3%

3.4.2. Examen des avenants au contrat

Le présent Contrat a fait l'objet d'un avenant n°1 conclu en date du 20 juillet 2020 ayant pour objet de modifier la formule de révision des tarifs décrite en annexe 8 au Contrat afin notamment de remplacer les séries d'indices EG et S.

3.5. Principe de neutralité

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, **nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale de tous les usagers sans discrimination possible**, entreprises de Pompes Funèbres et familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, de façon parfaitement transparente.

En ce qui concerne les cérémonies, une latitude complète est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour choisir l'horaire de réservation de la salle de cérémonies (sous réserve de disponibilité) qui est mise à disposition par notre personnel pour toutes les confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, des entreprises et des familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

3.6. Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

3.6.1. Biens de retour / biens de reprise et biens propres

Les biens de retour sont les biens meubles et immeubles (terrains d'assiette des ouvrages compris), affectés à l'exploitation du service public et indispensables à celle-ci, qui reviennent à la collectivité concédante au terme du contrat.

Les biens de reprise sont les biens acquis par le délégataire, qui sans être indispensables au service public, sont utiles à son exploitation et qui peuvent être transférés à la personne publique qui jouit sur eux d'un droit de reprise. Ils sont transférés en contrepartie du paiement de la valeur (valeur vénale ou valeur nette comptable généralement) si elle actionne ce droit. Dans le cas contraire, ils restent propriétés du concessionnaire.

Un inventaire a été établi le 31 décembre 2020 par le délégataire et a été annexé à ce rapport.

3.6.2. Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc) contractés pour l'établissement funéraire d'Auxerre est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Auxerre :

- Contrats de travail avec :
 - M. Damien LHUISSIER en tant que directeur d'établissement
 - M. Damien CAT en tant que directeur adjoint
 - Mme Cynthia CHESNOY en tant qu'assistante funéraire
- Conventions pour l'incinération de pièces anatomiques humaines avec le Centre Hospitalier d'Auxerre et polyclinique d'Auxerre
- Assurance multirisques professionnelle auprès de MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet, pour la responsabilité civile et dommages aux biens
- Assurance du véhicule de fonction avec la société MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet
- Contrat avec Engie pour la fourniture d'énergie électrique et de gaz
- Contrat avec Lyonnaise des Eaux pour la fourniture d'eau
- Contrat d'abonnement SFR pour la téléphonie fixe et mobile
- Contrat avec Stéphane Reltienne, paysagiste, pour l'entretien des végétaux du Jardin Cinéraire et des espaces verts de l'établissement
- Contrat de protection vol CIC avec EPS : télé-sécurité et location équipement (1 installation de détection intrusion + contrôle d'accès, avec 2 têtes de lecture « contrôle d'accès » et 8 détecteurs volumétriques)
- Contrat avec la société Eurofeu pour le contrôle annuel des extincteurs
- Contrat de maintenance (préventif et curatif) pour l'appareil de crémation et l'équipement de filtration avec la société Prodestis
- Convention avec EMTA (filiale de Veolia) pour le transport et le traitement des réactifs usagés issus du système de filtration des fumées de crémation.

3.6.3. Contrats avec Orthometals

Il existe des résidus métalliques produits par la crémation qui proviennent essentiellement du cercueil et des prothèses et sont principalement constitués d'acier, de chrome, de cobalt, de titane et parfois d'or en quantités infimes. Ces métaux sont légalement considérés comme des résidus ne faisant pas partie intégrante des cendres du défunt et doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

Comme pour l'ensemble des établissements gérés par notre groupe, la collecte, le recyclage et la valorisation de ces résidus métalliques s'effectuent dans le cadre d'un partenariat global entre Funecap Groupe et la société Orthometals – société qui suit les règles les plus strictes de traçabilité et de respect des normes environnementales dans le cadre de leur certification ISO 9001 & 14001.

Dans le respect de l'éthique qui est la nôtre, l'intégralité des fonds collectés (~10€ par crémation) est reversée à la Fondation Funecap, sous l'égide de la Fondation de France. Dans ce cadre très stricte, cette fondation ne peut participer qu'à des actions en faveur d'œuvres caritatives ou d'intérêt général et d'associations à but non lucratif.

Ainsi en 2020, la fondation a soutenu les actions de plusieurs partenaires associatifs afin de leur donner les moyens d'agir concrètement notamment dans le secteur de l'enfance en difficulté ou du développement d'actions sociales locales. Au premier rang de ces associations, se trouve l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui permet de sauver des enfants qui, sans les opérations cardiaques financés par elle, seraient condamnés à terme.



3.7. Relations avec le constructeur ATI

Crématoriums de France a constaté sur les établissements équipés d'appareils et de ligne de filtration fournie par la société ATI ENVIRONNEMENT des défauts de montage et des désordres de corrosion atypiques. Le Crématorium de la Ville d'Auxerre n'a pas été épargné par ces désordres. **En 2019, nous avons constaté une corrosion importante dans les conduits de la ligne de filtration et à l'intérieur du filtre.**

Ces défauts et désordres ont conduit *Crématoriums de France* et certaines des sociétés dédiées à l'exploitation d'un crématorium à obtenir la désignation d'un expert judiciaire par une ordonnance prononcée par le Tribunal de commerce de Paris le 25 octobre 2019.

La mission confiée à l'expert est, notamment, de se rendre sur place pour visiter les lieux et donner son avis sur les défauts et désordres signalés par *Crématoriums de France*. Il s'agit notamment de rechercher si les désordres de corrosion constatés sur les installations litigieuses relèvent ou non de désordres sériels à relier notamment à la qualité insuffisante des aciers utilisés par la société ATI ENVIRONNEMENT.

Les installations ont été visitées par l'expert judiciaire. L'autorité déléguée sera fidèlement tenue au courant de l'avancement des opérations d'expertise et des conclusions figurant dans le rapport définitif de l'expert lorsque ce rapport aura été déposé. Les opérations d'expertise sont toujours en cours à la date de dépôt du présent rapport.

La société ATI ENVIRONNEMENT a été placée en liquidation judiciaire au début de l'année 2020 et *Crématoriums de France* a régulièrement déclaré ses créances dans le cadre de cette procédure.

Il est précisé que, **grâce au département de Prévention et Gestion des Risques de Funecap Groupe, *Crématoriums de France* a pu anticiper l'évolution des difficultés rencontrées avec ATI ENVIRONNEMENT et ainsi trouver des solutions de maintenance préventive et curative alternatives avec des sociétés tiers présentant un haut niveau de fiabilité et de technicité** (Facultative Technologies, Prodestis, etc.) permettant ainsi de garantir la continuité du service public de crémation (cette capacité de mise en œuvre rapide ayant en effet permis que toutes les interventions de maintenance en 2019 et 2020 soient effectuées sans interruption d'activité majeure).

Ainsi, ces difficultés n'ont eu aucune incidence sur le service aux familles comme le démontre le taux de satisfaction précédemment évoqué.

3.8. Maintenance et GER

Les travaux de GER (« Gros Entretien et Renouvellement ») sont définis aux articles 31 et 32 du contrat de DSP.

Les dépenses du Programme de GER à la charge du délégataire au cours de la DSP (Annexe 6, notice 3) ont été arrêtées à 188.564 € sur les 13 ans de la DSP, dont 141.564 € d'entretien non récurrent, 42.000 € d'entretien du bâtiment et 5.000 € de renouvellement des équipements informatiques, audio et vidéo.

Dans les faits, les opérations de maintenance réalisées au cours de l'exercice 2019 se sont réparties de la manière suivante :

- Février 2020 : maintenance de l'appareil de crémation **pour 12.408€**
- Avril 2020 : maintenance de l'appareil **pour un montant de 4.0479€**

L'ensemble de ces prestations d'entretien représente un investissement total de 16.487€ pour cette année 2020.

4. Les Comptes

4.1. Compte de résultat de l'établissement

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable est appliqué par les entreprises depuis les exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions, sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles s'appuie sur la méthode « par composants » : chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre dans la limite de la durée de la DSP ;
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

4.1.1. Détails des recettes de l'année

Chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (en € HT)	2019	2020	Var 2020/2019	Var 2020/2019 (%)
Crémation adulte	376 866	442 943	66 077	17,5%
Crémation enfant de 1 à 12 ans	0	0	0	n.a.
Crémation enfant de moins d'un an	1 190	1 020	-170	-14,3%
Crémation personne indigente	0	0	0	n.a.
Crémation d'exhumation moins de 5 ans	878	0	-878	-100,0%
Crémation d'exhumation plus de 5 ans	1 470	1 500	30	2,0%
Crémation pièces anatomiques - petit conteneur	2 295	780	-1 515	-66,0%
Crémation pièces anatomiques - grand conteneur	1 103	1 875	773	70,1%
Crémation d'exhumation collectivité - grand reliquaire	11 760	11 250	-510	-4,3%
Total crémation	395 562	459 368	63 806	16,1%
Location salle recueillement dans le cadre d'une crémation	47 123	52 750	5 627	11,9%
Location salle recueillement dans le cadre d'une inhumation	3 825	4 160	335	8,8%
Location salon des retrouvailles jusqu'à 1 heure	1 283	1 120	-163	-12,7%
Autres prestations restauration : service traiteur (organisation / nettoyage)	52	0	-52	-100,0%
Prestation restauration 20 personnes	128	0	-128	-100,0%
Total prestation annexe	52 411	58 030	5 619	10,7%
Admission en chambre funéraire	31 880	43 125	11 245	35,3%
Admission à la demande d'un établissement de santé	0	0	0	n.a.
Séjour en case pour 24 heures	34 284	30 880	-3 404	-9,9%
Séjour en salon funéraire pour 24 heures	5 274	9 500	4 226	80,1%
Présentation temporaire en salon	750	1 125	375	50,0%
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	12 862	12 762	-100	-0,8%
Remise commerciale chambre funéraire	0	0	0	n.a.
Total chambre funéraire	85 050	97 392	12 342	14,5%
Galet gravé pendant 10 ans	3 575	2 913	-662	-18,5%
Gravure sur l'Arc en ciel	5 108	6 250	1 142	22,3%
Pas Japonais pendant 10 ans	1 165	1 979	814	69,9%
Rosier dans l'espace central pendant 10 ans	511	0	-511	-100,0%
Rosier dans l'espace Pontigny pendant 10 ans	0	2 083	2 083	n.a.
Dispersion des cendres	5 882	5 083	-798	-13,6%
Total concession	16 241	18 309	2 068	12,7%
Remise commerciale	-557	0	557	-100,0%
Chiffre d'affaires total	548 707	633 098	84 392	15,4%
Autres produits	90	3 945	3 855	4277,6%
Produits d'exploitation	548 797	637 043	88 247	16,1%

En 2020, le chiffre d'affaires total a augmenté de 15,4% principalement par la hausse de l'activité comme décrits précédemment.

4.1.2. Compte de résultat complet

Montants en €	2019	2020	Var 2020/19 (€)	Var 2020/19(%)
Produits d'exploitation	548.797	637.043	88.247	16,1%
Achats (y compris variations des stocks)	-53.622	-56.387	-2.765	5,2%
Achats d'articles funéraires	-1.431	-5.796	-4.365	305,0%
Eau	-2.696	-206	2.490	-92,4%
Gaz	-17.894	-16.569	1.325	-7,4%
Electricité	-13.779	-14.059	-280	2,0%
Réactifs unité de filtration	-1.907	-989	918	-48,1%
Fournitures administratives et équipements	-15.916	-18.769	-2.854	17,9%
Services extérieurs	-47.668	-48.054	-386	0,8%
Entretien et réparations sur biens immobiliers	-17.144	-6.550	10.594	-61,8%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	-7.674	-2.641	5.033	-65,6%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	-16.035	-31.699	-15.663	97,7%
Autres dépenses (assurance, locations, télésurveillance, etc..)	-6.815	-7.164	-349	5,1%
Autres services extérieurs	-15.348	-16.594	-1.246	8,1%
Personnel extérieur à l'entreprise	0	-1.544	-1.544	n.a.
Honoraires (AG, CAC,...)	-2.511	-337	2.174	-86,6%
Communication et télécommunications	-9.297	-9.096	201	-2,2%
Autres charges (frais bancaires, déplacements, etc..)	-3.540	-5.616	-2.076	58,7%
Impôts et taxes	-11.250	-9.267	1.983	-17,6%
Charges de personnel	-149.725	-171.349	-21.624	14,4%
Autres charges de gestion courante	-225.205	-234.659	-9.454	4,2%
Provision pour charge de redevance	-140.727	-136.588	4.138	-2,9%
Frais de structure &/ou siège	-84.474	-98.057	-13.583	16,1%
Charges diverses de gestion courante	-4	-13	-9	225,0%
Dotations aux amortissements	-81.126	-124.005	-42.879	52,9%
Résultat d'exploitation	-35.147	-23.271	11.876	-33,8%

ACHATS

Le gaz et l'électricité représentent les principaux postes de dépenses dans cette section :

Le gaz est lié à la consommation des appareils de crémation. Il baisse en 2020 grâce **aux négociations des équipes Achats de Funecap Groupe**, qui ont réussi à obtenir une baisse du prix de l'approvisionnement en gaz en septembre 2019 ;

L'électricité inclut à la fois l'énergie nécessaire pour alimenter le bâtiment (éclairage, etc.) et le fonctionnement du système de filtration, des appareils de crémation et l'installation de la chambre funéraire ;

La hausse des fournitures administratives et équipements correspond principalement à des dépenses pour l'achat de consommables ainsi que du matériel de protection pour le personnel du crématorium et les familles à la suite de la crise sanitaire (masques pour le personnel et équipement de protection et gel hydroalcoolique dans l'établissement pour l'accueil des familles) ;

PRESTATIONS DE SERVICES

Les coûts d’entretiens du bâtiment – hors appareils de crémation et de filtration - correspondent essentiellement à l’entretien des espaces verts et au nettoyage des locaux. La baisse de ce poste de dépense s’explique par des travaux non récurrents réalisés en 2019 ;

Les coûts d’entretien et de maintenance des appareils de crémation et filtration. En 2019, les appareils de crémation et de filtrations étaient encore sous la garantie constructeur d’ATI. Depuis 2020, un ensemble de travaux de maintenance aussi bien curatif que préventif ont été nécessaire pour maintenir les appareils de crémation et de filtration en bonne état de marche ;

Un contrat de maintenance a été signé avec la société Prodestis en 2020 pour gagner en qualité et en réactivité d’intervention sur nos crématoriums ;

AUTRES SERVICES EXTERIEURS, IMPÔTS ET TAXES

Pas de variation significative de ces postes.

CHARGES DE PERSONNEL

Elles correspondent aux salaires et aux charges sociales :

- De **l’équipe du crématorium** qui assure l'accueil des familles, les cérémonies de recueillement, l'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles, la tenue des registres de crémation, les contrôles administratifs, les crémations et l'entretien courant des installations ;
- Du **responsable du crématorium**, pour la gestion globale de l’activité et les relations avec le délégué, les opérateurs funéraires et les familles et la coordination avec le Siège de *Crématoriums de France*.

AUTRES ELEMENTS

La redevance a été provisionnée dans les comptes à hauteur de 136.5881€. La provision a ensuite été extournée au cours de l’exercice 2021 en contrepartie du montant précisément calculé. **La redevance totale s’établit ainsi à 137.123 €, en hausse de 13,4% par rapport à 2019 et représente cette année 21,7% du chiffre d’affaires total de la DSP.**

La redevance se compose :

- de la redevance fixe d’occupation telle que définie dans la convention de délégation (20.000 € HT par an)
- de la redevance variable pour un montant de 117.123 €.

Les frais de structure et de siège correspondent aux charges d'accompagnement et de gestion de la Direction de *Crématoriums de France* et de l'utilisation des fonctions support et expertises de Funecap Groupe, telles que décrites tout au long de ce rapport et indispensables à la gestion du crématorium. Elles concernent :

- L'**assistance informatique** (téléphonie, logiciel de gestion, etc.) afin de prévenir toute interruption du service public ;
- L'assistance **comptable, financière, fiscale** ;
- L'administration du personnel et l'organisation de sa formation (paie, etc.) ;
- Le **fonctionnement du site internet** afin d'y présenter les visuels du bâtiment et des salles de cérémonie, les principales informations nécessaires aux familles en deuil (tarifs, accès, contact) et les modalités d'organisation des cérémonies personnalisées ;
- Les **nombreuses interventions du service PGR de Funecap Groupe (Prévention et Gestion des Risques)**, assurant (i) un suivi au quotidien des nombreuses évolutions réglementaires toujours plus contraignantes compte tenu de la sensibilité particulière d'un crématorium ;
- Le support **du service Communication** ;
- La **production du rapport du délégué** ainsi que la communication au délégant, sur simple demande, de tout élément demandé relatif à l'activité ;
- Et plus particulièrement dans la **gestion des nombreuses difficultés rencontrées avec le constructeur ATI** :
 - L'assistance technique : notre équipe de professionnels des travaux a planifié et supervisé l'ensemble des interventions de maintenance et de réparations sur le site ;
 - L'assistance de notre service juridique à toutes les étapes de la procédure en cours.

Le détail des dotations aux amortissements est présenté au prochain paragraphe.

RESULTAT NET

Le compte de résultat fait ainsi apparaître une perte nette en 2020 de 23k€, soit 12K€ de moins que 2019. Ceci s'explique notamment par une hausse du chiffre d'affaires qui a été grevée par la comptabilisation d'un ensemble de travaux d'aménagement augmentant les dotations aux amortissements.

4.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

Le montant des amortissements de 2020 est de 123.785 euros, hors dotations exceptionnelles. Il est plus important qu'en 2019 et s'explique par les rénovations immobilisées au cours de 2019.

Tableau des immobilisations et amortissements :

Libellé	Mise en service le	Fin amortis.	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cummulé	V.N.C.
AUXERRE - MICROSOFT WIN HOME PREM 7	22/10/2012	21/10/2013	1	203	203	0	203	0
AUXERRE - BUREAU - LICENCE OPEN OFFICE STANDARD	18/03/2013	17/03/2014	1	348	348	0	348	0
AUXERRE - ACCUEIL - LICENCE OPEN OFFICE STANDARD	18/03/2013	17/03/2014	1	348	348	0	348	0
AUXERRE - VIDEO - LICENCE OPENWINDOWS CLIENT PRO	18/03/2013	17/03/2014	1	127	127	0	127	0
AUXERRE - BUREAU - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT	18/03/2013	17/03/2014	1	127	127	0	127	0
AUXERRE - ACCUEIL - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT	18/03/2013	17/03/2014	1	127	127	0	127	0
AUXERRE - LOGICIEL CREMAGEST -CONCESSION DROIT	17/03/2015	16/03/2017	2	12.785	12.785	0	12.785	0
AUXERRE - LOGICIEL CREMAGEST -DEVELOPPEMENT	01/12/2015	30/11/2017	2	713	713	0	713	0
AUXERRE - LOGICIEL CREMAGEST -DEVELOPPEMENT	01/12/2016	30/11/2017	1	389	389	0	389	0
AUXERRE - LOGICIEL CREMAGEST -DEVELOPPEMENT	01/12/2017	30/11/2018	1	181	181	0	181	0
				15.351	15.351	0	15.351	0
AUXERRE - TVX REHABILITATION	15/11/2007	14/11/2017	10	354.478	354.478	0	354.478	0
AUXERRE - FAUX PLAFOND SUSPENDU ISOLATION	02/02/2008	01/02/2018	10	4.213	4.213	0	4.213	0
AUXERRE - EXTINGCTEURS PLAND D EVACUATION DESAUTEL	19/02/2008	18/02/2013	5	405	405	0	405	0
AUXERRE - CPLT TRX REHABILITATION AUXER	01/01/2008	31/12/2017	10	26.455	26.455	0	26.455	0
AUXERRE - CABLAGE CAMERAS + TELEPHONE + BAIE BRA	13/02/2012	12/02/2018	6	1.176	1.176	0	1.176	0
AUXERRE - SPOTS A LED SALLE DERECUEILLEMENT	05/04/2012	04/04/2018	6	1.494	1.494	0	1.494	0
AUXERRE - LOCAL URNES	21/05/2012	20/05/2017	5	1.433	1.433	0	1.433	0
AUXERRE - ECLAIRAGE EXTERIEUR	12/03/2013	11/03/2018	5	1.682	1.682	0	1.682	0
AUXERRE - POSE CHAUFFAGE REVERSIBLE HITACHI	01/07/2014	30/06/2017	3	4.340	4.340	0	4.340	0
AUXERRE - PARKING - POSE GRILLAGE RIGIDE - AM	31/12/2015	30/12/2017	2	1.660	1.660	0	1.660	0
				397.336	397.336	0	397.336	0
AUXERRE - CATAFALQUE EN CHENE	22/11/2011	21/11/2021	10	2.328	1.888	233	2.121	207
AUXERRE - TABLE NON REFRIGERANTE	27/02/2009	26/02/2019	10	538	538	0	538	0
AUXERRE - CHARIOT ELEVATEUR HYGECO	31/01/2007	30/01/2017	10	1.652	1.652	0	1.652	0
AUXERRE - CELLULE REFRIGEREE 6CORPS	31/01/2007	30/01/2017	10	8.632	8.632	0	8.632	0
AUXERRE - TABLE AUTOPSIE DELTAHYGECO	31/01/2007	30/01/2017	10	1.819	1.819	0	1.819	0
AUXERRE - CHARIOT PRESENTATIONCIVIERE HYGECO	31/01/2007	30/01/2017	10	297	297	0	297	0
AUXERRE - CHARIOTS FUNERAIRES SCOFAB	10/10/2007	09/10/2012	5	1.227	1.227	0	1.227	0
AUXERRE - SONO HALL D ACCUEIL EXTERIEUR	27/11/2008	26/11/2013	5	1.133	1.133	0	1.133	0
AUXERRE - 1 TV LG 22LE3300	02/01/2012	01/01/2016	4	218	218	0	218	0
AUXERRE - CELLULE REFRIGEREE -TRANSFORMATION 6 COR	03/09/2012	02/09/2022	10	2.354	1.725	235	1.961	393
AUXERRE - CHARIOT A PLATEAUX AMOVIBLES	24/10/2012	23/10/2022	10	500	359	50	409	91
AUXERRE - FONTANE ELITE EAU TEMPEREE	09/08/2013	08/08/2017	4	489	489	0	489	0
AUXERRE - PULVERISATEUR ULTRA RAPIDE HSC	18/10/2013	17/10/2017	4	17.500	17.500	0	17.500	0
AUXERRE - CABINE TRANSFERT DESCENDRES	18/10/2013	17/10/2017	4	6.500	6.500	0	6.500	0
AUXERRE - DEFIBRILLATEUR LFEPAK CR PLUS AUTOM	26/12/2013	25/12/2017	4	1.000	1.000	0	1.000	0
AUXERRE - CATAFALQUE CHENE VERNIS	20/03/2014	19/03/2024	10	1.350	781	135	916	434
AUXERRE - FONTAINE ELITE EAU TEMPEREE	25/07/2014	24/07/2024	10	489	266	49	315	174
AUXERRE - TABLE REFRIGERANTE INOX 74CM	27/02/2015	26/02/2017	2	1.132	1.132	0	1.132	0
AUXERRE - NETTOYEUR HAUTE PRESSION + ACCESSOIR	31/03/2015	30/03/2017	2	908	908	0	908	0
AUXERRE - REMORQUE 260X130 - 2ESSIEUX	31/03/2016	30/03/2017	2	1.169	1.169	0	1.169	0
AUXERRE - SONORISATION PARC	04/02/2016	03/02/2017	2	659	659	0	659	0
AUXERRE - CROIX GAMME ALTO	30/11/2016	29/11/2017	1	512	512	0	512	0
AUXERRE - CATAFALQUE	30/10/2018	29/10/2028	10	1.772	208	177	385	1.387
				54.178	50.612	879	51.491	2.686
AUXERRE - SONORISATION	15/11/2007	14/11/2012	5	2.045	2.045	0	2.045	0
AUXERRE - PIERRE DU SOUVENIR -ARCHE GRANIT ROSE	23/10/2015	22/10/2017	2	11.575	11.575	0	11.575	0
AUXERRE - PORTE COUPE FEU 2 HEURES	01/01/2012	31/12/2021	10	1.836	1.469	184	1.652	184
AUXERRE - MISE EN PLACE DE DEUX ANTENNES OMNI G	26/03/2013	25/03/2017	4	3.505	3.505	0	3.505	0
AUXERRE - FOURNITURE POSE ET RACCORDEMENT ENSEMBLE	14/10/2013	13/10/2017	4	1.317	1.317	0	1.317	0
AUXERRE - CHAMBRES FUNERAIRES - DIGICODES	21/11/2016	20/11/2017	1	1.304	1.304	0	1.304	0
				21.581	21.214	184	21.397	184

Libellé	Mise en service le	Fin amortis.	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cumulé	V.N.C.
AXIS CAMERA FIXE + DECODEUR VIDEO - POUR TEST BA	23/09/2011	22/09/2014	3	1.156	1.156	0	1.156	0
AUXERRE - TV LD46 SAMSUNG	24/01/2012	23/01/2017	5	615	615	0	615	0
AUXERRE - PC ALL IN ONE CYBELL	22/10/2012	21/10/2015	3	387	387	0	387	0
AUXERRE - HP PAVILION DM1 4030SF ULTRA PORTABL 11.	11/01/2012	10/01/2015	3	270	270	0	270	0
AUXERRE - FIREWALL UTM9S NETGEAR POSECURE UNI	05/04/2013	04/04/2016	3	753	753	0	753	0
AUXERRE - TABLETTE APPLE IPAD MINI 16 GO WIFI	30/10/2014	29/10/2017	3	203	203	0	203	0
AUXERRE - SONORISATION - ORDINATEUR LDLC PORT	27/10/2014	26/10/2017	3	337	337	0	337	0
AUXERRE - IMPRIMANTE KONICA C3350	14/03/2016	13/03/2017	2	1.956	1.956	0	1.956	0
AUXERRE - IMPRIMANTE KONICA BH3300P	23/03/2016	22/03/2017	2	521	521	0	521	0
AUXERRE - ORDINATEUR INTEL BOXNUC513RYK	22/04/2016	21/04/2017	2	537	537	0	537	0
AUXERRE - PC SECRETARIAT	17/07/2018	16/07/2021	3	681	331	227	558	122
AUXERRE - PC DIRECTEUR	27/08/2018	26/08/2021	3	599	269	200	469	130
AUXERRE - PC BUREAU ADMINISTRATIF	08/11/2018	07/11/2021	3	690	264	230	494	196
				8.706	7.601	657	8.257	449
AUXERRE APPAREIL - EXTRACTEUR D'AIR	27/02/2018	26/02/2031	13	8.520	1.208	655	1.864	6.656
AUXERRE APPAREIL - REBRIQUETAGE COMPLET	27/02/2018	26/02/2028	10	131.700	24.283	13.170	37.453	94.247
AUXERRE APPAREIL - REBRIQUETAGE PARTIEL	27/02/2018	26/02/2023	5	87.800	32.378	17.560	49.938	37.862
AUXERRE APPAREIL - OSSATURE	27/02/2018	26/02/2031	13	219.500	31.128	16.885	48.013	171.487
ASPIRATEUR - AUXERRE	04/12/2018	03/12/2028	10	500	54	50	104	396
ASPIRATEUR A AMIANTE - AUXERRE	17/12/2018	16/12/2028	10	469	49	47	96	373
AUXERRE - CREATION COMPLEXE FUNERAIRE	24/09/2018	23/09/2028	10	5.795	737	580	1.316	4.479
AUXERRE - CHARIOT ELEVATEUR HYDRAULIQUE + ROULEA	31/01/2018	30/01/2028	10	2.185	419	219	638	1.547
				456.469	90.256	49.165	139.421	317.048
AUXERRE - BUREAU ANGLE CONFORAMA	27/02/2006	26/02/2016	10	541	541	0	541	0
AUXERRE - 1 ARMOIRE H200 x L18	05/11/2007	04/11/2017	10	630	630	0	630	0
AUXERRE - CREMATORIUM	15/11/2007	14/11/2017	10	18.617	18.617	0	18.617	0
AUXERRE - BUREAU	20/09/2018	19/09/2028	10	1.746	224	175	398	1.348
				21.534	20.012	175	20.186	1.348
GROUPE ROC ECLERC - MOBILIER	30/12/2019	29/12/2029	10	12.827	4	1.283	1.286	11.541
				12.827	4	1.283	1.286	11.541
FRAIS D ETABLISSEMENT AUXERRE	22/11/2006	21/11/2009	3	3.000	3.000	0	3.000	0
				3.000	3.000	0	3.000	0
AUXERRE - CONSTRUCTION	01/08/2019	31/12/2030	11	713.521	26.027	62.498	88.525	624.996
				713.521	26.027	62.498	88.525	624.996
AUXERRE - REMISE EN ETAT CREMA	31/12/2019	30/12/2024	5	4.805	3	961	964	3.841
				4.805	3	961	964	3.841
AUXERRE - GUEDON FABRIQUE ATELIER PIECE	03/03/2019	02/03/2029	10	4.050	336	405	741	3.309
				4.050	336	405	741	3.309
AUXERRE - ORAPI 190302530	28/03/2019	27/03/2024	5	2.365	360	473	833	1.532
				2.365	360	473	833	1.532
AUXERRE - AD METAL PRESENTOIR 19F0399	24/10/2019	23/10/2024	5	2.024	75	405	480	1.544
				2.024	75	405	480	1.544
AUXERRE - ACHAT CENTRALE LIFEBOOK A357 F19-1833	26/02/2019	25/02/2022	3	618	174	206	380	238
AUXERRE - ACHAT CENTRALE LENOVO YOGA F19-2125	31/07/2019	30/07/2022	3	675	94	225	319	356
AUXERRE - HOME VIDEO CONCEPT F725	30/09/2019	29/09/2022	3	3.894	327	1.298	1.625	2.269
				5.187	595	1.729	2.324	2.862
AUXERRE - DEMOBOX INSTAL MOBILIER F205	14/06/2019	13/06/2029	10	1.400	77	140	217	1.183
				1.400	77	140	217	1.183
AUXERRE - SERAY DANO BACK MODULAR F91052019	28/05/2019	27/05/2023	4	16.977	2.523	4.244	6.768	10.209
				16.977	2.523	4.244	6.768	10.209
AUXERRE - BRUNEAU C615230 F17.376.747	29/03/2019	28/03/2023	4	309	59	77	136	173
				309	59	77	136	173
ACHAT CENTRALE -PORTEGE A30-D-114	02/03/2020	01/03/2023	3	1.101	0	306	306	795
				1.101	0	306	306	795
IDEES 89 - PROTECTION EN PVC FRNITURE POSE MURALE	01/01/2020	31/12/2029	10	780	0	78	78	702
LOPES VIEIRA - TRVX PORTE SECTIONNELLE	01/10/2020	30/09/2030	10	600	0	15	15	585
Activation 218100 FH Auxerre	01/01/2020	31/12/2029	10	1.129	0	113	113	1.016
				2.508	0	206	206	2.303
total				1.745.227	635.438	123.785	759.224	986.003

5. Conclusion & perspectives

Les événements de 2020 ont mis à mal les prévisions d'activité et les perspectives élaborées fin 2019.

La suractivité relevée en 2020 devrait être suivie d'une chute de la mortalité au cours de l'exercice 2021. Cette baisse est difficile à anticiper mais pourrait atteindre 8% à l'échelle nationale¹. A la date de la rédaction de ce rapport (avril 2021), nous ne sommes en mesure d'en prévoir ni le calendrier de réalisation, ni l'ampleur.

Concernant votre établissement, les données nationales recoupées avec nos observations locales (réalisées avec l'équipe du crématorium) nous ont conduit à budgéter une baisse de l'activité de l'ordre de 9,1% sur votre crématorium (sous toute réserve de l'évolution de la pandémie en cours).

A moyen terme, il convient de veiller à l'avancée des projets d'ouverture de crématoriums à proximité de votre établissement ; plusieurs d'entre eux sont en cours et nous veillerons à vous tenir régulièrement informés de l'impact prévisible sur l'activité de votre établissement.

¹ Sur la base des données INSEE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-218900249-20211216-2021_195-DE



**CRÉMATORIUMS
DE FRANCE**

Inventaire
31/12/2020

Crématorium d'Auxerre

Espace	Description	Type de biens
Hall d'accueil	1 banque d'accueil adaptée PMR	Retour
	2 console	Retour
	1 lampadaire	Retour
	1 plante verte en pot	Retour
	1 lampe	Retour
	1 chaise	Retour
	1 télévision	Retour
	6 fauteuils	Retour
Bureau administratif 2	1 bureau	Reprise
	4 fauteuils	Reprise
	1 fauteuil de bureau	Reprise
	2 armoire basse 2 étagères	Reprise
	1 poste téléphonique	Reprise
	1 imprimante	Reprise
	1 porte manteau	Reprise
	1 caisson 3 tiroirs à roulettes	Reprise
	1 portable	Reprise
	1 table	Reprise
	1 tableau Velléda	Reprise
	1 corbeille	Reprise
Bureau administratif	2 bureaux	Retour
	2 fauteuils de bureau	Reprise
	1 caisson 3 tiroirs à roulettes	Reprise
	1 poste téléphonique	Reprise
	1 imprimante fax multifonctions	Reprise
	2 corbeilles	Reprise
	2 téléphones portatif	Reprise
	2 écran de PC	Reprise
	1 armoire haute	Reprise
	2 tableaux Velléda	Reprise
	1 tableau liège	Reprise
	1 baie informatique	Retour
	1 écran caméras extérieures	Retour
	1 PC de supervision de l'appareil de crémation	Retour
2 armoires basse 2 étagères	Retour	
Bureau Famille	4 fauteuils	Retour
	1 Console bois	Retour
	1 lampadaire	Retour
	1 table ronde	Retour
Salle de remise des urnes	1 Console bois	Retour
	1 dispositif de visualisation	Retour
	1 armoire haute	Retour
	1 lampadaire	Retour
	1 table basse ronde	Retour
	2 chaises	Retour
	1 tablette tactile	Retour

Inventaire
31/12/2020

Crématorium d'Auxerre

Salle de cérémonie	1 système de sonorisation	Retour
	1 micro	Retour
	14 bancs en bois 2m10	Retour
	11 bancs en bois extension	Retour
	1 écrans TV	Retour
hall d'accueil chambre funéraire	1 ambon (intégrant le matériel audio)	Retour
	1 Console bois	Retour
	2 chaises	Retour
	1 table basse ronde	Retour
Condouloir	1 lampe	Retour
	2 consoles bois	Reprise
Salon des retrouvailles	1 plante verte en pot	Reprise
	6 tables hautes	Retour
	1 horloge	Retour
	3 canapés 2 places	Retour
	un plan de travail avec un évier intégré	Retour
	1 réfrigérateur	Retour
	2 consoles noires	Retour
	2 lampes	Retour
	1 porte manteau	Retour
	1 télévision	Retour
	6 fauteuils	Retour
Accès funéraire	3 tables basses rectangulaires	Retour
	2 poubelles inox	Retour
	12 cellules réfrigérées	Retour
	13 plateaux	Retour
	2 poubelles	Retour
	2 portes-cercueils bois	Retour
	1 banque d'accueil	Retour
	1 armoire basse 2 étagères	Retour
	1 meuble café	Retour
2 chariots élévateur	Retour	
Salle des appareils	1 chariot à fleurs 3 niveaux	Retour
	2 portes-cercueils métalliques noirs	Retour
	1 appareil de crémation ATI - CR 2000 XXL	Retour
	1 armoire 4 niveaux	Retour
	1 silo charbon actif	Retour
Salle d'introduction des cercueils	1 ligne de filtration ATI	Retour
	1 aspirateur de classe H	Retour
	1 chargeur de cercueils	Retour
	1 chariot élévateur	Retour
	3 bacs métalliques - cendriers	Retour
	1 aspirateur	Retour
	1 unité de transfert des cendres - pulvérisateur FT	Retour
	1 pince métallique	Retour
1 caméra de visualisation	Retour	
1 disperseur de cendres	Retour	
2 cassiers EPI	Retour	

Inventaire
31/12/2020

Crématorium d'Auxerre

	1 compresseur	Retour
	1 balai de décendrage	Retour
	1 barre de décendrage	Retour
	1 grande table rectangulaire	Retour
Cuisine	4 chaises hautes	Reprise
	1 tables hautes	Reprise
	1 réfrigérateur	Reprise
	1 four à micro-ondes	Reprise
	1 cafetière Miko en prêt	Reprise
	1 cafetière Senseo	Reprise
	1 modules de rangements bas (2 niveaux d'étagères)	Retour
	1 modules de rangements hauts (2 niveaux d'étagères)	Retour
	1 ballon d'eau chaude	Retour
	1 tableau Velléda	Retour
	3 vestiaires	Retour
	1 porte manteau	Retour
	1 évier double	Retour
1 poubelle	Retour	
Local de conservation des urnes cinéraires	3 d'étagères de 5 niveaux	Retour
Local technique	1 taille haie électrique	Reprise
	1 pelle	Reprise
	1 rotofil électrique	Reprise
	1 broyeur électrique	Reprise
	1 servante + outils	Reprise
	1 fourche	Reprise
	1 sécateur électrique	Reprise
	1 tondeuse électrique	Reprise
1 souffleur électrique	Reprise	
Local Nettoyage	1 douche de service	Retour
	1 aspirateur	Reprise
	1 chariot de ménage	Reprise
	1 machine à laver	Retour
	1 évier de service	Retour
Local Archives	4 d'étagères	Retour
SAS Chambre funéraire	2 armoires	Retour
	3 tables réfrigérées	Retour
Laboratoire	1 évier inox	Retour
	1 table haute inox	Retour
	2 chaises inox	Retour
salon 1	1 table basse ronde	Retour
	3 chaises	Retour
	1 télévision	Retour
	1 paravent	Retour
	1 poubelle	Retour
	1 système hifi	Retour
	1 porte manteau	Retour
	1 table basse ronde	Retour
	3 chaises	Retour

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-218900249-20211216-2021_195-DE

Inventaire 31/12/2020		Crématorium d'Auxerre
salon 2	1 télévision	Retour
	1 paravent	Retour
	1 poubelle	Retour
	1 système hifi	Retour
	1 porte manteau	Retour
salon 3	1 table basse ronde	Retour
	3 chaises	Retour
	1 télévision	Retour
	1 paravent	Retour
	1 poubelle	Retour
	1 système hifi	Retour
extérieur	1 porte manteau	Retour
	4 bancs	Retour
	1 pot de fleur extérieur	Retour
	4 cendriers	Retour
	2 poubelles	Retour

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-196 – Personnel municipal - Mise en place du télétravail

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

Le télétravail est défini par les dispositions de l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 et du décret du 11 février 2016. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Un accord-cadre sur la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé. Celui-ci prévoit que le télétravail se développe et fasse chez tous les employeurs de la fonction publique territoriale l'objet d'un dialogue social.

La Ville a fixé dans ses lignes de gestion l'objectif de mise en œuvre du télétravail pour favoriser l'attractivité des postes et le recrutement, la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, et réduire les déplacements et les risques.

La volonté nationale rejoint donc pleinement celle de la Ville d'Auxerre.

Un dialogue social a été engagé avec les représentants du personnel afin de déterminer les conditions et règles qui seront mises en place dans notre administration à partir des grands principes définis dans l'accord national : volontariat, alternance entre télétravail et travail sur site et réversibilité.

Un règlement du télétravail a été élaboré à l'issue de ces échanges et a été soumis pour avis au CTP le 22 novembre 2021. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

En référence au décret du 26 août 2021, la Ville versera une allocation forfaitaire visant à indemniser le télétravail. Elle sera versée sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par la Ville.

Le montant de l'indemnité est fixé à 2.50 € par jour télétravaillé dans la limite de 220 euros par an. Le versement est trimestriel.

La mise en place du télétravail selon les modalités définies dans le règlement annexé à la présente délibération sera effective au 01/01/2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déployer le télétravail au sein de la collectivité ;
- D'approuver le règlement relatif au télétravail ;
- De verser une indemnité forfaitaire par jour de télétravail selon les modalités décrites ci-dessus ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre des dépenses de personnel.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Communauté de l'Auxerrois / Ville d'Auxerre

Règlement du télétravail

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_196-DE

Préambule.....	1
I/ Les principes du télétravail.....	2
1/- Le volontariat	2
2/- L'alternance entre travail sur site et télétravail.....	2
3/- L'usage des outils numériques.....	2
4/- La réversibilité du télétravail	2
II/ Les activités éligibles au télétravail à la Ville et la CA.....	2
III/ L'accès au télétravail.....	2
IV/ L'organisation du télétravail	3
1/ La quotité de travail.....	3
2/ La localisation du télétravail.....	3
3/ Les outils mis à disposition	4
4/ Les horaires.....	4
5/ La période d'adaptation	4
V/ L'indemnisation.....	4
VI/ L'arrêt du télétravail.....	5
1/L'arrêt du télétravail à l'initiative de la collectivité.....	5
2/L'arrêt du télétravail à l'initiative de l'agent.....	5
3/Les aménagements ponctuels	5
VII/ Conditions de travail, santé et sécurité au travail	5
1/ Le management	5
2/ Les risques professionnels	6
3/ Les accidents de travail et trajets	6
4/ Le droit à la déconnexion.....	6
VIII/ L'impact du télétravail sur l'égalité professionnelle	7
IX/ La prise en compte des agents en situations particulières	7
X/ La sécurisation, la protection et la gestion des données personnelles et professionnelles.....	7
XI /L'impact du télétravail sur le dialogue social et l'exercice du droit syndical.....	7
XII /Entrée en vigueur du règlement.....	7

Le présent règlement est établi en référence à l'Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021, ci – après annexé.

Préambule

Le télétravail est défini par les dispositions de l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 et du décret du 11 février 2016. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui

auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté soit en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

I/ Les principes du télétravail

1/- Le volontariat

Le volontariat est un principe essentiel dans la mise en œuvre du télétravail. Le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent et d'une autorisation écrite de l'employeur.

Toutefois le télétravail peut aussi, de façon exceptionnelle, pouvoir être mis en œuvre à la demande de l'employeur en cas de circonstances exceptionnelles, afin d'assurer tant la continuité du service public que la protection des agents, et le cas échéant dans le cadre des plans de continuité de l'activité.

2/- L'alternance entre travail sur site et télétravail

L'agent en télétravail doit maintenir une présence minimale sur site, qui vise à garantir le maintien des liens avec le collectif de travail.

3/- L'usage des outils numériques

L'employeur fournit à l'agent en télétravail l'accès aux outils numériques nécessaires pour pouvoir exercer son activité et communiquer avec son supérieur hiérarchique ainsi que ses collègues et les usagers, le cas échéant.

4/- La réversibilité du télétravail

L'agent comme l'employeur peuvent mettre fin au télétravail. L'administration motive sa décision, l'agent n'a pas à justifier son renoncement.

II/ Les activités éligibles au télétravail à la Ville et la CA

Le télétravail est considéré comme un mode d'organisation parmi d'autres dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public.

L'éligibilité au télétravail se détermine par les activités exercées, et non par les postes occupés, ce qui nécessite une réflexion sur l'organisation du travail et sur la nature des missions exercées.

Certaines activités ne sont pas éligibles au télétravail, notamment celles nécessitant une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un accueil auprès de tous types d'usagers ou de personnels et celles qui se déroulent par nature sur le terrain.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peut être identifié et regroupé.

Les modalités de mise en œuvre du télétravail peuvent varier selon les missions exercées.

III/ L'accès au télétravail

L'instruction de la demande écrite de l'agent se fait à tout moment.

Une réponse écrite est donnée à la demande de télétravail dans un délai de la date de sa réception.

Une autorisation d'exercice des fonctions en télétravail est remise à l'agent.

Le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail (initiale ou de renouvellement) est motivé et précédé d'un entretien effectué par le supérieur hiérarchique.

En cas de rejet de sa demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'agent peut saisir la CAP ou la CCP compétente.

IV/ L'organisation du télétravail

1/ La quotité de travail

L'articulation entre présentiel et télétravail est un point clé en fonction de la nature des activités exercées et de l'organisation du service.

Dans la collectivité, la quotité maximum de télétravail est fixée à 8 jours par mois pour un agent à temps plein, sauf situations spécifiques prévues au IX -Prise en compte des situations particulières.

Pour les agents à temps partiel, les jours de télétravail cumulés avec ceux du temps partiel ne doivent pas générer une absence totale du lieu de travail supérieure à deux jours par semaine.

La quotité maximum peut être limitée en raison de la nature des missions exercées.

Le supérieur hiérarchique définit avec l'agent un calendrier des jours fixes de télétravail. Ce calendrier est fonction des nécessités de service et du bon fonctionnement de l'entité de travail.

Dans chaque service, la présence sur site de l'ensemble des agents est obligatoire au moins un jour par semaine.

De façon générale, les jours de télétravail ne sont pas reportables d'une semaine à l'autre.

Pour les agents n'ayant pas choisi le télétravail, une forme de télétravail occasionnel, correspondant à un forfait de 5 jours entiers maximum par an, peut être autorisée et utilisée si les missions et les moyens matériels à disposition de l'agent le permettent, dans le respect de 2 jours de présence minimum sur site, après un délai de prévenance de 24h, aux fins de mener à bien un travail spécifique ou en raison de circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, difficultés de circulation, contraintes particulières, ...).

2/ La localisation du télétravail

La demande écrite de télétravail doit préciser les modalités d'organisation souhaitées et notamment le ou les lieux de télétravail souhaité(s).

Tous les lieux d'exercice du télétravail doivent respecter les conditions de sécurité et de confidentialité inhérentes aux activités.

Le télétravailleur doit disposer d'une connexion Internet haut débit compatible avec l'usage des outils numériques nécessaires à son activité. Il doit s'assurer de pouvoir exercer son activité dans de bonnes conditions matérielles lui garantissant concentration et bonne ergonomie de poste de travail.

Le télétravailleur à domicile s'engage à signaler sa situation à son assureur.

3/ Les outils mis à disposition

L'employeur met à la disposition de l'agent autorisé à exercer ses fonctions en télétravail les outils de travail suivants :

- ordinateur portable
- téléphone professionnel
- accès aux outils numériques
- accès aux logiciels nécessaires à l'exercice des fonctions

L'agent est responsable du matériel qui lui est remis. Il en assure l'installation sur son lieu de télétravail.

Dans un souci de sécurisation des données, le télétravailleur s'engage à n'utiliser que l'équipement informatique fourni par la collectivité et en aucun cas, son propre matériel informatique. Le télétravailleur assure la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations qui lui sont confiées ou auxquelles il a accès dans le cadre de son activité professionnelle et veille à la non-utilisation abusive ou frauduleuse des outils mis à sa disposition.

Aucun tiers n'étant autorisé à utiliser le poste de travail, l'agent s'engage à déconnecter sa session de travail dès lors qu'il quitte son poste de travail.

4/ Les horaires

L'agent en télétravail assure ses heures de travail à l'identique de ce qu'elles seraient en présentiel et conformément au règlement relatif au temps de travail en vigueur au sein de la collectivité et à l'organisation propre au service.

Aucun télétravail ne peut être accompli sur des moments habituellement non travaillés par l'agent. Le télétravail ne doit pas générer d'heures supplémentaires.

L'agent ne doit pas avoir d'activités personnelles et / ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail.

5/ La période d'adaptation

Afin de permettre à chacune des parties d'expérimenter le dispositif et de s'assurer qu'il répond bien aux attentes de chacune, une période d'adaptation au télétravail est incluse dans l'autorisation.

Pour 10 mois à un an d'autorisation, la période d'adaptation est de 3 mois.

Pour 6 à 9 mois d'autorisation, la période d'adaptation est de 1 mois ½.

Pour moins de 6 mois d'autorisation, la période d'adaptation est de 1 mois.

Durant cette période, la collectivité ou le télétravailleur pourra mettre fin au télétravail, sous réserve de respecter un délai de prévenance de 1 mois ou inférieur en cas d'accord des deux parties. L'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doit être précédée d'un entretien et motivée.

V/ L'indemnisation

Une indemnité forfaitaire est versée aux télétravailleurs réguliers afin de contribuer au remboursement des frais engagés au titre du télétravail. Son montant est de 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de

déclenchement, dans la limite d'un montant de 220 € annuels. Le versement de l'indemnité SLOX selon un rythme trimestriel après transmission à la DRH d'un état visé par le supérieur hiérarchique.

Le télétravail occasionnel ne donne pas lieu à indemnisation.

VI/ L'arrêt du télétravail

1/L'arrêt du télétravail à l'initiative de la collectivité

Lorsque l'administration souhaite mettre fin à une autorisation de télétravail, sa décision, communiquée par écrit, est précédée d'un entretien et motivée au regard de l'intérêt du service.

Le délai de prévenance est d'un mois pendant la période d'adaptation prévue par l'autorisation de télétravail et de deux mois au-delà de cette période.

Ce délai peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée ou en cas d'accord des deux parties.

2/L'arrêt du télétravail à l'initiative de l'agent

L'agent en télétravail n'a pas à justifier sa décision de renoncer au bénéfice d'une autorisation de télétravail.

Lorsqu'aucune contrainte organisationnelle ne s'y oppose, l'agent, qui demande à reprendre l'intégralité de son temps de travail en présentiel, est autorisé à le faire dans un délai qui peut être plus court que le délai de prévenance de deux mois prévu par le décret.

La réversibilité ne fait pas entrave à une nouvelle demande de recours au télétravail ultérieure.

3/Les aménagements ponctuels

Les nécessités de service peuvent justifier, sous réserve du respect d'un délai de prévenance (la veille), l'exigence d'un retour sur site pendant un jour de télétravail.

Lorsqu'un retour sur site apparaît impératif pour plusieurs jours consécutifs, il peut être procédé à une suspension provisoire de l'autorisation de télétravail. Cette suspension doit être motivée par des nécessités de service.

Un agent peut également informer son supérieur hiérarchique de sa nécessité de venir sur site un jour pour lequel il bénéficie d'une autorisation de télétravail et demander à déplacer ce jour de télétravail qui lui avait été accordé. Cette dérogation doit rester exceptionnelle.

VII/ Conditions de travail, santé et sécurité au travail

Le télétravailleur est soumis aux mêmes obligations générales et dispose des mêmes droits que l'agent qui exécute son travail dans les locaux de l'employeur.

1/ Le management

L'employeur conserve, au même titre que lorsque le travail est effectué sur site, le pouvoir d'encadrer et de contrôler l'exécution des tâches confiées à son agent. Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées pendant les jours de télétravail sont définies par le supérieur hiérarchique après échanges

avec l'agent. La charge de travail de l'agent exerçant ses fonctions en télétravail doit être équivalente à celle des agents en situation comparable travaillant sur site.

Le développement du télétravail ne doit pas être source d'une distanciation sociale ou d'isolement accru voire d'une perte de lien social entre des agents, leur collectif de travail et leurs encadrants.

Il appartient aux encadrants de garantir les conditions du retour de l'agent en télétravail sur son poste de travail, d'organiser régulièrement des échanges sur les modalités de mise en œuvre du travail sur site, du télétravail ainsi que sur les interactions rencontrées.

Le management à distance nécessite une adaptation des pratiques managériales en fonction des missions et des spécificités de chaque service. Des formations sont organisées pour les encadrants pour les y préparer.

Le télétravail repose sur la relation de confiance entre l'encadrant et chaque agent en télétravail, qui se construit elle-même sur l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au télétravail.

Lors de l'entretien d'évaluation annuel, l'employeur conduit un échange spécifique avec l'agent en télétravail sur les conditions de son activité et sa charge de travail.

2/ Les risques professionnels

Le télétravail présente des risques professionnels et des points de vigilance en termes de conditions matérielles de travail, d'ergonomie, de temps et de charge de travail ... Ces facteurs peuvent être sources de risques psychosociaux et physiques.

Un encadrement insuffisant du télétravail peut aussi provoquer des ressentis d'isolement professionnel. Ainsi, dans le cadre du télétravail, l'encadrant doit veiller à la préservation des collectifs de travail.

Une attention particulière doit être portée aux risques de troubles musculosquelettiques, de fatigue oculaire accrue du fait de l'utilisation d'ordinateurs portables.

Les encadrants sont accompagnés et formés, et travaillent de concert avec les acteurs de la prévention. Des actions de sensibilisation sont également menées en direction des agents.

3/ Les accidents de travail et trajets

L'agent en télétravail bénéficie de la même couverture des risques que les autres agents de son service d'appartenance, s'agissant des accidents du travail et trajet.

Les accidents survenus en situation de télétravail relèvent des accidents de service sous réserve qu'ils aient eu lieu pendant les heures de télétravail et dans le cadre des fonctions exercées par l'agent en télétravail.

4/ Le droit à la déconnexion

C'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors de son temps de travail. Le droit à la déconnexion a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle de l'agent. L'effectivité du droit à la déconnexion est un élément essentiel pour assurer de bonnes conditions de travail aux agents mais également le bon fonctionnement des services.

A ce titre, en dehors de ses plages horaires de travail, le télétravailleur met en œuvre son droit à la déconnexion en éteignant son équipement informatique et son téléphone professionnel.

VIII/ L'impact du télétravail sur l'égalité professionnelle

Le télétravail ne doit pas introduire de disparité d'accès, d'exercice et de traitement entre les femmes et les hommes, à distance ou sur site.

De façon plus générale, tous les agents doivent être traités de façon identique.

IX/ La prise en compte des agents en situations particulières

Le télétravail est un outil supplémentaire pour intégrer et maintenir au travail les agents qui en sont le plus éloignés, quelle qu'en soit la raison.

Pour les agents en situation particulière, le télétravail ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun (congé maladie, congé maternité et congé proche aidant).

1/ les femmes enceintes : l'article 4 du décret de 2016 prévoit qu'il peut être dérogé à la règle des trois jours de télétravail maximum, à la demande des agentes.

L'autorisation pourra être donnée sans avis préalable du médecin du travail.

2/ les proches aidants au sens de l'article L. 3142-16 du code du travail : à la demande de l'agent concerné, et sous réserve que ses activités soient télétravaillables, l'employeur peut autoriser un proche aidant à bénéficier du télétravail au-delà des trois jours hebdomadaires fixés par la collectivité.

Cette autorisation a une durée de trois mois, renouvelable.

X/ La sécurisation, la protection et la gestion des données personnelles et professionnelles

L'employeur reste responsable de la sécurité des données personnelles traitées par les agents à titre professionnel.

XI /L'impact du télétravail sur le dialogue social et l'exercice du droit syndical

Les agents ont les mêmes droits en matière syndicale qu'ils exercent leurs fonctions en télétravail ou au sein des locaux où ils sont affectés.

Pour assurer l'effectivité de ces droits les représentants des personnels, lorsqu'ils sont en télétravail, ont accès aux mêmes moyens de communication que s'ils étaient sur site (accès aux adresses électroniques professionnelles des personnels par exemple ou outils d'audioconférence ou de visioconférence).

XII /Entrée en vigueur du règlement

Le télétravail est mis en place au 01 /01/2022.

L'évaluation du dispositif sera présentée chaque année au comité social territorial.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-197 – Personnel municipal - Mise à disposition d'un agent du CCAS pour la direction Cohésion sociale

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIREDDIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

Par délibération n°2020-160 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'un agent municipal pour assurer la direction du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Auxerre, qui est intégré à la Direction de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant, sous l'autorité d'une Direction déléguée à la Cohésion sociale et la solidarité.

A la suite du départ de l'agent, une nouvelle organisation a été mise en place. Ainsi le directeur du CCAS est à présent directement recruté par le CCAS d'Auxerre.

Compte tenu de la nature des missions du CCAS, il est proposé de mettre le directeur du CCAS à disposition de la Ville pour assurer les fonctions de directeur délégué Cohésion Sociale et Solidarité.

Une convention établie entre le CCAS et la Ville d'Auxerre doit être signée pour formaliser les missions de l'agent et les conditions matérielles et financières de sa mise à disposition.

A compter du 1er janvier 2022, la mise à disposition de l'intéressé s'effectuera à hauteur de 30 % de son temps de travail, compte tenu du poids des missions. Par ailleurs, la convention prévoit le remboursement des charges de fonctionnement afférentes à cette mission pour la même quotité. Ainsi, les dépenses liées à la mise à disposition, basées sur 30 % des éléments constitutifs de la rémunération et des charges de fonctionnement, seront retracées annuellement et remboursées par la Ville d'Auxerre au CCAS à chaque fin d'exercice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la mise à disposition du Directeur du CCAS d'Auxerre en tant que Directeur délégué auprès de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité, à hauteur de 30 % de son temps de travail, à compter du 1er janvier 2022 ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville d'Auxerre et le CCAS ;
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Convention de mise à disposition de personnel entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Auxerre et la Ville d'Auxerre

Préambule :

Les termes de la présente convention sont régis par :

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 35-1.

Il est convenu ce qui suit :

entre,

le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Auxerre, représenté par Maryline SAINT-ANTONIN, Vice Présidente, ci-après dénommé « le CCAS »,

et,

la Ville d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, Maire, ci-après dénommée « la Ville »,

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

Le CCAS d'Auxerre met à disposition de la Ville un agent contractuel à durée indéterminé au grade d'Attaché principal territorial, Monsieur Dominique TAILLEUR, à hauteur de 30 % d'un temps complet pour assurer les fonctions de directeur délégué de la Cohésion Sociale et de la Solidarité.

La mise à disposition prend effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans renouvelables par décision expresse.

Dans ce cadre, Monsieur Dominique TAILLEUR est mis à disposition de la Ville, sous l'autorité fonctionnelle de la direction de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant, et sera chargé :

- Impulser une dynamique d'innovation en matière d'intervention sociale ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation globale sur la Ville à travers la gestion de 5 espaces d'accueil et d'animation labellisés centres sociaux en concertation avec les responsables des équipements, les partenaires et les habitants ;
- Garantir la conception, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social des 5 centres sociaux municipaux (animation globale et animation collective familles) dans le cadre des critères d'agrément de la CAF, des valeurs et principe de l'animation de la vie sociale (dignité, laïcité, neutralité, mixité sociale, solidarité, démarche participative et partenariat) et en fonction des besoins repérés au sein des quartiers.
- Développer et assurer le suivi des démarches transversales en lien avec la politique sociale municipale (pilotage de la Convention Territoriale Globale et de l'Analyse des Besoins sociaux,) ;

- Animer et développer des partenariats extérieurs (CAF, Conseil Départemental, services de l'Etat : DDETSPP, DREETS-BFC, ARS, bailleurs sociaux, associations...)

Monsieur Dominique TAILLEUR est mis à disposition avec son accord.

Article 2 : Conditions d'emploi

Le CCAS de la Ville d'Auxerre gère la carrière de Monsieur Dominique TAILLEUR.

Les conditions de travail de Monsieur Dominique TAILLEUR sont organisées par la Ville pour la quotité de temps de travail liée à sa mise à disposition au sein de cette collectivité.

Monsieur Dominique TAILLEUR respectera les règles applicables à l'ensemble du personnel de la Ville d'Auxerre.

Les décisions relatives aux congés et les décisions disciplinaires restent prises par le CCAS de la Ville d'Auxerre.

Article 3 : Rémunération

Monsieur Dominique TAILLEUR demeure dans son cadre d'emplois d'origine et continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade.

Article 4 : Evaluation

Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Dominique TAILLEUR est placé sous l'autorité hiérarchique de la Vice-Présidente du CCAS et sous l'autorité fonctionnelle de la direction de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant.

La directrice de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant réalise l'entretien professionnel annuel de l'intéressé.

Article 5 : Modalités financières de la mise à disposition

La rémunération de Monsieur Dominique TAILLEUR est assurée par le CCAS de la Ville d'Auxerre. Elle comprend le salaire, les charges sociales, les frais professionnels et les avantages en nature qui sont assurés par l'établissement. Il convient que la Ville rembourse la rémunération de Monsieur Dominique TAILLEUR à hauteur de sa mise à disposition, soit 30%. Une facture annuelle basée sur 30 % des éléments constitutifs de la rémunération cités ci-dessus sera présentée à la Ville.

En outre, le CCAS refacturera également, à quotité égale, les frais de fonctionnement liés aux missions de l'intéressé en tant que directeur délégué de la Cohésion Sociale et de la Solidarité pour le compte de la Ville.

Le montant des dépenses de personnel, des charges directes et des frais de fonctionnement sera ajusté annuellement en fonction du réalisé sur l'année concernée.

Article 6 : Fin de la mise à disposition

La présente convention pourra être renouvelée par décision expresse et par période ne pouvant excéder trois ans.

La mise à disposition pourra prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la convention ;
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil ;
- sans préavis en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

A la fin de la mise à disposition, l'intéressé sera affecté dans un emploi que son grade lui donne vocation à occuper dans sa collectivité d'origine.

Article 7 : Modification

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant.

Article 8 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Auxerre, le

Pour la Ville d'Auxerre,
Le Maire,
Crescent MARAULT

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
La Vice Présidente,
Maryline SAINT-ANTONIN

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-198 – Personnel municipal – Modification de l'effectif réglementaire

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

L'effectif réglementaire du personnel de la Ville d'Auxerre doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels.

Il prendra effet au 17 décembre 2021.

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 2° répondent à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Un tableau récapitulatif des postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle est annexé à la présente délibération.

Les suppressions et créations de postes sont les suivantes :

- Création d'un grade d'assistant d'enseignant artistique
- Création d'un grade de professeur d'enseignement artistique classe normale
- Création d'un grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1e classe et suppression d'un grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2e classe.

Le comité technique paritaire a été consulté et a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint,
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38
- Voix contre : 0

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du
Code général des collectivités
territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Tableau des emplois permanents qui peuvent être occupés par des contractuels \

Emplois	Cadre d'emploi	Service	Base du temps de travail hebdomadaire
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture (C)	PETITE ENFANCE	35h
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture (C)	PETITE ENFANCE	35h
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture (C)	PETITE ENFANCE	35h
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture (C)	PETITE ENFANCE	31h
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture (C)	PETITE ENFANCE	31h
Auxiliaire petite enfance	Adjoint technique (C)	PETITE ENFANCE	35h
Chargé de comm DCSE	Attaché (A)	CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	35H
Chargé des collections	Assistant de conservation du patrimoine (B)	MUSEES	35H
Directeur (ice) de la Cohésion sociale et du temps de l'enfant	Attache (A)	COHESION SOCIALE TEMPS DE L'ENFANT	35H
Directeur Tranquillité publique	Attache (A)	CABINET	35 H
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants (A)	PETITE ENFANCE	35H
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h

7A déc 2021	
Indice de rémunération	Type de recrutement
334	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
335	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
334	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
328	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
328	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
473	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
430	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
440	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
605	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
361	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°

Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Educateur des APS (B)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Conseiller des APS (A)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Educateur Sportif	Conseiller des APS (A)	SPORT ET VIE SPORTIVE	35h
Médiateur	Animateur (B)	ARTS ET REGARDS	35H
Médiateur MHN	Assistant de conservation du patrimoine (B)	MUSEES	35H
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	15H
Professeur	Professeur d'enseignement artistique classe normale (A)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	7h
Professeur	Professeur d'enseignement artistique classe normale (A)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	6h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	BEAUX ARTS	6h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	BEAUX ARTS	13h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	BEAUX ARTS	15H
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	10 h

361	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
415	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
355	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
369	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
504	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
730	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
806	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
415	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
355	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
392	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
473	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
419	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
419	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
449	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
415	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2

Professeur	Professeur d'enseignement artistique classe normale (A)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	4h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	10h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	11 h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	20h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	20h
Professeur	Professeur d'enseignement artistique classe normale	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	16h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	20h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	10h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	20h
Professeur	Assistant d'enseignement artistique principal (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	15H
Professeur	Assistant d'enseignement artistique (B)	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	20h
Responsable d'espace d'accueil et d'animation	Attaché (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Responsable d'espace d'accueil et d'animation	Conseiller socio-éducatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Responsable d'espace d'accueil et d'animation	Attaché (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Responsable d'espace d'accueil et d'animation	Conseiller socio-éducatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Responsable des publics	Assistant de conservation du patrimoine (B)	MUSEES	35H
Responsable Education Vie Scolaire	Attaché (A)	EDUCATION VIE SCOLAIRE	35h

442	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
355	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
355	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
381	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
590	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
534	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
534	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
362	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
436	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
423	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
423	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
473	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
455	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
356	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
513	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°

Responsable petite enfance	Educateur de jeunes enfants (A)	TEMPS DE L'ENFANT	
Technicien	Technicien, (B)	SANTE HYGIENE	35h
Technicien politique de l'arbre	Technicien, (B)	CONTRATS TRAVAUX	35 H
Travailleur social	Assistant socio-educatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Travailleur social	Assistant socio-educatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Travailleur social	Assistant socio-educatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h
Travailleur social	Assistant socio-educatif (A)	QUARTIER CITOYENNETE	35h

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-218900249-20211216-2021_198-DE

440	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
415	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
404	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°

VA Effectif règlementaire déc 2021		
Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC
Total général	484	93
Secteur administratif	84	2
Adjoint administratif territorial	17	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	24	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	16	1
Attaché	14	
Attaché principal	3	
Attaché hors classe	1	
Rédacteur	3	
Rédacteur principal de 2ème classe	2	
Rédacteur principal de 1ère classe	4	
Secteur animation	58	12
Adjoint territorial d'animation	22	10
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	20	2
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	6	
Animateur	6	
Animateur principal de 2ème classe	2	
Animateur principal de 1ère classe	2	
Enseignement artistique	62	24
Professeur de dessin	1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe	16	4
Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	
Assistant d'enseignement artistique	9	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	19	8
Secteur médico-social	21	4
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	10	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	6	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	
Puéricultrice de classe supérieure	1	
Puéricultrice hors classe	1	
Cadre de santé de 1ère classe	1	
Patrimoine et bibliothèques	41	6
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	
Bibliothécaire territorial	1	
Adjoint territorial du patrimoine	9	1

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2è	10	4
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1è	6	1
Conservateur (patrimoine)	1	
Conservateur (bibliothèque)	1	
Assistant de conservation	3	
Assistant de conservation principal de 2ème clas	3	
Assistant de conservation principal de 1ère class	4	
Attaché territorial principal de conservation (pat	2	
Secteur police municipale	13	
Brigadier-chef principal	5	
Gardien-brigadier	3	
Brigadier (appellation)	5	
AUTRES EMPLOIS	1	
Collaborateur de cabinet	1	
Intervenant		
Secteur social	46	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des éc	19	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des éco	12	
Assistant socio-éducatif	6	
Educateur territorial de jeunes enfants	7	
Conseiller socio-éducatif	2	
Secteur sportif	10	
Educateur territorial des A.P.S	5	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème	2	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère	1	
Conseiller territorial A.P.S. principal	2	
Secteur technique	148	45
Adjoint technique territorial	65	34
Adjoint technique territorial principal de 2ème c	49	9
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl	20	2
Agent de maîtrise	2	
Agent de maîtrise principal	5	
Ingénieur principal	1	
Technicien	3	
Technicien principal de 2ème classe	1	
Technicien principal de 1ère classe	2	

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

**N° 2021-199 – Levée du scrutin secret pour la délibération n° 2021-200
« Commission d'appel d'offres – Désignation d'un représentant suppléant »**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Crescent MARAULT

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2121-21, dispose que le vote se déroule au scrutin secret *« lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation »*.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De ne pas voter au scrutin secret la délibération n° 2021-200 « Commission d'appel d'offres – Désignation d'un représentant suppléant ».

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-200 – Commission d'appel d'offres – Désignation d'un représentant suppléant

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRE DIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2020-028 du conseil municipal en date du 28 juillet 2020, Madame Marie-Agnès MAURICE a été désignée pour siéger en tant que suppléante au sein de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'elle a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de la ville d'Auxerre et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement, il est proposé de désigner Madame Carole CRESSON-GIRAUD au sein de cette instance.

Pour rappel la Composition de la Commission d'appel d'offres est la suivante :

Titulaires : Raymonde DELAGE, Dominique MARY, Auria BOUROUBA, Dominique AVRILLAULT, Mani CAMBEFORT

Suppléants : Emmanuelle MIRE DIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Marie-Ange BAULU, Maud NAVARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De désigner Madame Carole CRESSON-GIRAUD pour remplacer Madame Marie-Agnès MAURICE au sein de la Commission d'appel d'offres en tant que suppléante.

Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 38

- Voix contre : 0

- Abstentions : 0

- Absent lors du vote : 1

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 21.12.21

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 2021-201 – Actes de gestion courante – Compte rendu

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18 h 00 à la salle du Conseil municipal sise à l'Hôtel de ville, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

votants : 38 dont 5 pouvoirs

absent : 1

Étaient présents : Crescent MARAULT, Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT, Céline BÄHR, Vincent VALLÉ, Maryline SAINT-ANTONIN, Hicham EL MEHDI, Emmanuelle MIRENIN, Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA, Sébastien DOLOZILEK, Patricia VOYE, Nordine BOUCHROU, Marie-Ange BAULU, Auria BOUROUBA, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Christopher BLIN, Dominique AVRILLAULT, Véronique BESNARD, Abdeslam OUCHERIF, Isabelle DEJUST, Laurent PONROY, Denise DUFOUR, Dominique MARY, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Sophie FEVRE, Mani CAMBEFORT, Maud NAVARRE, Mathieu DEBAIN, Rémi PROU-MÉLINE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Julien JOUVET à Emmanuelle MIRENIN, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA à Sébastien DOLOZILEK, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Raymonde DELAGE à Maryline SAINT-ANTONIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Hicham EL MEHDI.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises telles qu'énumérées ci-après.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises ci-dessous.

Décisions :

Date	N°	Objet
27.10.21	DIEPP-064-2021	Portant demande de subvention pour le financement des travaux de démolition – désamiantage de bâtiments sur le site de Guilliet, à hauteur de 87 840.00 € HT auprès du conseil régional de Bourgogne Franche Comté sur un montant total de 219 600.00 € HT.
02.12.21	DIEPP-065-2021	Portant demande de subvention pour le financement des travaux de conservation-restauration de l'Abbaye Saint Germain à Auxerre – Travaux phase 1 : le cloître et phase 2 : Abbatiale à hauteur de : 1 808 760.01 € HT (DRAC) 1 159 696.01 € HT (Conseil régional BFC) Sur un montant total de 3 710 570.02 € HT.
01.12.21	FB-034-2021	Portant vente d'un caveau et d'un monument funéraire au cimetière Saint Amâtre à Auxerre pour un montant de 1 000 €.
01.12.21	FB-035-2021	Portant vente d'un caveau au cimetière Saint Amâtre à Auxerre pour un montant de 300 €.
01.12.21	FB-036-2021	Portant vente d'un caveau au cimetière des Conches à Auxerre pour un montant de 300 €.

Conventions :

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Numéro	Date	Objet
2021-229	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et le CCAS pour des activités auprès "des victimes ou les proches de victimes" à l'espace d'accueil et d'animation La Source le 2ème lundi du mois, de 14h à 16h.
2021-230	08/11/21	Convention de prestation de services entre la Ville d'Auxerre et HORS CADRE NATHALIE AMIOT pour une nouvelle activité qui s'adressent aux "familles et des adultes" à l'Espace d'Accueil et Animation l'Alliance le 26 et le 27 octobre 2021 de 10h à 12h et 14h à 16h
2021-231	08/11/21	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et l'association "Amicale des Bretons de l'Yonne" à l'espace d'accueil et d'animation La Boussole, pour des ateliers de danses bretonnes, soirées et assemblées générales, en 2021 le 3 et 23 octobre et le 11 décembre, en 2022 le 15/01/22, 19/03/22, 09/04/22, 14/05/22 et le 18/06/22 de 8h à 23h
2021-232	08/11/21	Convention de prestation de services entre la Ville d'Auxerre et MARIE-PAULE PRIVE pour des activités "relaxation/massages et confection de soin" à l'Espace d'Accueil et Animation l'Alliance le 24/11/21 de 14h à 15h30, le coût pour 1 séance est de 107,50€
2021-233	08/11/21	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace d'accueil et d'animation la Ruche modifications portant sur les jours d'utilisation des locaux en 2022, entre la Ville d'Auxerre et l'association "Passerelle" à utiliser la salle polyvalente une fois par mois de janvier à décembre 2022
2021-234	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et Mme GASSET NOUZOULAT pour des " anniversaires" le 6 et le 7 novembre 2021 de 8h à 23h à l'espace accueil et d'animation L'Alliance, le tarif est de 22€
2021-235	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et Mme GASSET NOUZOULAT pour des " anniversaires" le 6 et le 7 novembre 2021 de 8h à 23h à l'espace accueil et d'animation L'Alliance, le tarif est de 22€
2021-236	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et M. AMGHAR pour l'organisation de " mariage" le 4 et le 5 décembre 2021 à l'espace accueil et d'animation la Confluence à Rive-Droite, le tarif est de 117€

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

2021-237	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et M. KOUAKOU APPA JEAN pour des "l'anniversaires" le 27 et le 28 novembre 2021 à l'espace accueil et d'animation la Confluence à Rive-Droite, le tarif est de 117€
2021-238	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et M. HOFT RANDOLPH pour des "l'anniversaires" le 6 et le 7 novembre 2021 à l'espace accueil et d'animation la Confluence à Rive-Droite, le tarif est de 117€
2021-239	08/11/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et Mme VALERIE GERVAIS pour des "l'anniversaires" le 13 et le 14 novembre 2021 à l'espace accueil et d'animation la Confluence à Rive-Droite, le tarif est de 117€
2021-240	16/11/21	Convention de partenariat pour le signalement des manuscrits et fonds d'archives de la bibliothèque d'Auxerre dans le catalogue général des manuscrits entre la Ville d'Auxerre et l'Agence livre et lecture BFC pour un montant de 17 800 € pris en charge dans le cadre de l'appel à projets "Patrimoine écrit".
2021-241	16/11/21	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Ville d'Auxerre et le Comité de l'Yonne d'athlétisme pour l'organisation du cross annuel d'Auxerre à la Boussole les 13 et 14 novembre 2021.
2021-242	16-nov.	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et Monsieur Abdelkader HADDAOUI pour l'organisation d'un baptême à l'espace d'accueil et d'animation l'Alliance les 5 et 6 décembre 2021 pour un montant de 117 €.
2021-243	16-nov.	Convention d'occupation temporaire du domaine public (parking de la Noue) entre la Ville d'Auxerre et Vauban auto-école et Fourier auto-école pour un montant de 600 € annuels.
2021-244	18-nov.	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Ville d'Auxerre et la Mutualité française BFC pour l'organisation d'activités "vitalité" à l'espace d'accueil et d'animation de la Source du 25 janvier au 24 mai 2022.
2021-245	18-nov.	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Ville d'Auxerre et le Patronage laïque Paul Bert pour l'organisation du cyclocross à l'espace d'accueil et d'animation de la Boussole du 20 au 21 novembre 2021.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

2021-246	18-nov.	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et l'amicale des Bretons de l'Yonne pour la modification des jours d'utilisation de l'espace d'accueil et d'animation de la Boussole.
2021-247	19-nov.	Convention de prestations de services entre la Ville d'Auxerre et Madame Pauline ALLOUIS pour la réalisation d'ateliers bricolages à l'espace d'accueil et d'animation La Boussole les 29 novembre, 6 et 13 décembre 2021 pour un montant de 750 €.
2021-248	19-nov.	Convention de prestations de services entre la Ville d'Auxerre et Madame Pauline ALLOUIS pour la réalisation d'ateliers créatifs et de relaxation à l'espace d'accueil et d'animation La Boussole les 17 et 24 novembre et le 15 décembre 2021 pour un montant de 405 €.
2021-249	23-nov.	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée Jacques Amyot jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-250	23-nov.	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée Albert Schweitzer jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-251	23-nov.	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée Labrosse jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-252	23-nov.	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée Joseph Fourier jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-253	23-nov.	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la ville d'Auxerre et l'ASPTT pour l'organisation d'une assemblée générale le 19 septembre 2021 à l'espace d'accueil et d'animation La Boussole.
2021-254	23-nov.	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la ville d'Auxerre et la Mutualité Française pour l'organisation d'ateliers Pep's Euréka au pôle rive droite du 24 janvier au 20 juin 2022.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

2021-255	23-nov.	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée des métiers Vauban jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-256	23-nov.	Convention de prestations de services entre la ville d'Auxerre et l'association BEEZPROD pour l'organisation d'un spectacle à l'espace d'accueil et d'animation La Confluence le 11 décembre 2021 pour un montant de 893,86 €.
2021-257	26-nov.	Convention de mise à disposition du minibus de la Ville d'Auxerre à l'association Patronage Laïque Paul Bert à titre gracieux selon besoins de réservation jusqu'au 31 août 2022.
2021-258	26-nov.	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Ville d'Auxerre et la Mutualité française BFC pour l'organisation d'activités "Equilibre" à l'espace d'accueil et d'animation La Ruche du 10 février au 9 juin 2022.
2021-259	29-nov.	Convention de prestations de service entre la Ville d'Auxerre et le Patronage laïque Paul Bert pour des missions d'animation et d'encadrement de pauses méridiennes au sein des restaurants scolaires pour un montant de 10 € la séance d'une heure.
2021-260	30-nov.	Convention de prestation de services entre la Ville d'Auxerre et Monsieur Arnaud RAFAELIAN pour une conférence dessinée dans le cadre de l'exposition « Imaginaires » au muséum d'Auxerre le 04 décembre 2021.
2021-261	30-nov.	Convention de prestation de services entre la Ville d'Auxerre et Monsieur Jean-Sébastien STEYER pour une conférence dessinée dans le cadre de l'exposition « Imaginaires » au muséum d'Auxerre le 04 décembre 2021.
2021-262	01-déc.	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et l'amicale philatélique auxerroise pour la fête du timbre à l'espace d'accueil et d'animation de la Boussole le 12 et 13 novembre 2021.
2021-263	01-déc.	Convention de prestation de services entre la Ville d'Auxerre et AIDA pour l'organisation d'actions en lien avec le théâtre jusqu'au 30 juin 2022. Prix des places : 6 € tout public et 1,50 € prix jeune public.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

2021-264	01/12/21	Convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la ville d'Auxerre par le lycée Jacques Amyot jusqu'au 31 août 2023 au tarifs de 13 € de l'heure pour les équipements couverts et de 7 € de l'heure pour les équipements de plein air.
2021-265	02/12/21	Contrat de cession entre la Ville d'Auxerre et l'association BEEZ PROD pour le spectacle du 11 décembre 2021 pour un montant de 893,86 €.
2021-266	07/12/21	Convention de partenariat entre la Ville d'Auxerre et le Conseil départemental de l'Yonne pour l'organisation d'une rencontre avec une auteure dans le cadre du Prix littéraire SaYonne'ara 2021-2022 le 10 décembre 2021.
2021-267	07/12/21	Convention de prestations de service entre la Ville d'Auxerre et Madame Nathalie ROUX pour l'installation et l'exploitation d'une patinoire mobile sur la place des Cordeliers à Auxerre du 26 novembre 2021 au 02 janvier 2022 pour un montant de 38 576,90 € TTC.
2021-268	07/12/21	Convention de mise à disposition de locaux au sein du conservatoire musique et danse d'Auxerre entre la ville d'Auxerre et l'association ART DANSE BOURGOGNE pour une journée de formation le 18 décembre 2021, à titre gracieux.
2021-269	07/12/21	Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auxerre et Centre Droite, pour "des réunions publiques" à l'EAA la Ruche du lundi 11 juin 2021 de 17h30 à 21h pour un montant de 41 €

Marchés et avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
19VA34	27/10/2021	Restauration et mise en valeur de la Tour de l'Horloge - Lot 03 : Menuiserie / Charpente – Avenant 1	27 565,69 € TTC
21VA19	03/11/2021	Concession de distribution de gaz - AMO technique, financier et juridique en vue du renouvellement de la concession gaz	29 520,00 € TTC
211914	05/11/2021	Accord-cadre multi-attributaires n°19 -Travaux de voirie et réseaux divers - Années	28 690,68 € TTC

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

		2020 et 2021 - Marché subséquent n°14 : Aménagements de voiries - Avenant 1	
21VA21	09/11/2021	Aménagement piétonnier et cyclable - rue de l'île aux Plaisirs et rue des Plainnes de l'Yonne - Lot n°1 - Voirie Réseaux Divers – Mobilier - Signalisation	688 533,32 € TTC
21VA21	09/11/2021	Aménagement piétonnier et cyclable - rue de l'île aux Plaisirs et rue des Plainnes de l'Yonne - Lot n°2 – Éclairage public	66 560,52 € TTC
21VA21	09/11/2021	Aménagement piétonnier et cyclable - rue de l'île aux Plaisirs et rue des Plainnes de l'Yonne - Lot n°3 – Espaces verts	35 295,60 € TTC
21VA23	14/11/2021	Mission d'assistance et d'accompagnement au recrutement - Années 2021 et 2022	- Pas de montant minimum - Montant maximum sur la durée de l'accord-cadre : 106 800 € TTC
211913	14/11/2021	Accord-cadre multi-attributaires n°19 - Travaux de voirie et réseaux divers - Années 2020 et 2021 - Marché subséquent n°13 : Remise à niveau des voiries des Zones d'Activités Économiques - Programme 2021 – Avenant 1	12 741,41 € TTC
21VA18	17/11/2021	Étude mobilité pour la redynamisation du cœur de ville d'Auxerre	47 940,00 € TTC
19VA31	17/11/2021	Restauration et mise en valeur de la Tour de l'Horloge - Horlogerie / Campanaire / Parafoudre	10 500,00 € TTC
19VA32	17/11/2021	Restauration et mise en valeur de la Tour de l'Horloge - Électricité	13 243,90 € TTC
21VA06	24/11/2021	Réaménagement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion (CHRS) – Lot 8 : Plomberie – Chauffage - Ventilation – Avenant 1	2 211,60 € TTC

VILLE D'AUXERRE (YONNE)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

21VA33	30/11/2021	Travaux de fourniture et de pose de signalétique d'orientation et d'information sur le tracé de la coulée verte – Années 2021 à 2024	- Pas de montant minimum - Montant maximum annuel : 120 000 € TTC
21VA10	30/11/2021	Acquisition de micro-ordinateurs pour les services de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois - Année 2021 - Lot 1 : PC portables	- Pas de montant minimum - Montant maximum : 72 000 € TTC
21VA10	30/11/2021	Acquisition de micro-ordinateurs pour les services de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois - Année 2021 - Lot 2 : Ordinateurs de bureau	- Pas de montant minimum - Montant maximum : 8 398,80 € TTC
21VA10	30/11/2021	Acquisition de micro-ordinateurs pour les services de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois - Année 2021 - Lot 3 : Écrans	- Pas de montant minimum - Montant maximum : 27 600 € TTC
21VA24	02/12/2021	Travaux d'entretien, maintenance, modernisation et extension de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore - Années 2022 à 2024	- Pas de montant minimum - Montant maximum annuel : 1 956 957 € TTC

Vote du conseil municipal : sans objet**Exécution de la délibération :***(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 21.12.21

 Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.